

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 50° SEANCE

Séance du Mardi 28 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 2034).
2. — IX° Plan. — Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2034).
Discussion générale : MM. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Jean Lacroix, rapporteur du Conseil économique et social ; le président, Bernard Barbier, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

- MM. Pierre-Christian Taittinger, Joseph Raybaud, Pierre Noé, Pierre Vallon, le secrétaire d'Etat.
3. — Convocation du Parlement en session extraordinaire (p. 2056).
 4. — IX° Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2056).
Suite de la discussion générale : MM. Raymond Dumont, Geoffroy de Montalembert, Edgar Faure.
 5. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 2063).
 6. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 2063).
 7. — IX° Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2063).
Suite de la discussion générale : MM. Maurice Janetti, Marcel Gargar, René Regnault.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ROBERT LAUCOURNET

8. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 2066).
9. — Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes. — Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture (p. 2066).
Discussion générale : Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme ; M. Pierre Louvot, rapporteur de la commission des affaires sociales.
Clôture de la discussion générale.
Art. 1^{er} A (p. 2067).
Amendement n° 1 de la commission. — M. le rapporteur. — Rejet.
L'article demeure supprimé.
Art. 1^{er} (p. 2067).
Amendement n° 2 de la commission. — M. le rapporteur. — Adoption au scrutin public.
Amendement n° 3 de la commission. — M. le rapporteur, Mme Marie-Claude Beaudeau. — Adoption.
Amendement n° 4 de la commission. — M. le rapporteur. — Adoption.
Amendement n° 5 de la commission. — M. le rapporteur. — Adoption.
Adoption de l'article modifié.
Art. 2 (p. 2069).
Amendement n° 6 de la commission. — MM. le rapporteur, André Méric. — Adoption.
Amendement n° 7 de la commission. — M. le rapporteur. — Adoption.
Adoption de l'article modifié.

Art. 8 (p. 2069).

Amendement n° 8 de la commission. — M. le rapporteur. — Adoption.

Amendement n° 9 de la commission. — Adoption.

Amendement n° 10 de la commission. — Adoption.

Amendement n° 11 de la commission. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Art. 15 (p. 2070).

Amendement n° 12 de la commission. — Adoption.
Suppression de l'article.

Art. 18 (p. 2070).

Amendement n° 13 de la commission. — Adoption.
Adoption de l'article modifié.

Vote sur l'ensemble (p. 2070).

Mmes Cécile Goldet, Marie-Claude Beaudeau, MM. André Méric, le rapporteur, Adolphe Chauvin, Mme le ministre.
Adoption de l'ensemble du projet de loi.

10. — IX^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2071).

Suite de la discussion générale : M. Jacques Mossion.

11. — Communication du Gouvernement (p. 2074).

12. — IX^e Plan. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2074).

Suite de la discussion générale : M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Article unique (p. 2078).

Amendements n° 1 de la commission, 2 de M. Pierre Gamboa, 3 de Mme Monique Midy, 4 de M. Charles Lederman et 5 de M. Fernand Lefort. — MM. Bernard Barbier, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Pierre Gamboa, Raymond Dumont, Charles Lederman, Louis Minetti, le secrétaire d'Etat, Marcel Daunay, Fernand Tardy, Edgar Faure, André Méric, Geoffroy de Montalembert, Etienne Dailly. — Adoption, au scrutin public, de l'amendement n° 1.

Suppression de l'article unique entraînant le rejet du projet de loi.

13. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 2085).

14. — Dépôt d'un rapport de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (p. 2085).

15. — Transmission de projets de loi (p. 2085).

16. — Dépôt de rapports (p. 2085).

17. — Ordre du jour (p. 2086).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

IX^e PLAN

Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de plan). [N°s 399 et 411, 439 et 436 (1982-1983).]

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous rappeler que M. le président a reçu de M. le président du Conseil économique et social une lettre en date du 20 mai 1983 par laquelle le Conseil

économique et sociale demandait que, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, M. Jean Lacroix, rapporteur de la commission spéciale du Plan, puisse, pour ce texte, exposer l'avis du Conseil économique et social devant le Sénat.

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire M. Jean Lacroix, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

(M. Jean Lacroix est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous souhaite, au nom du Sénat, la bienvenue.

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

Le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil économique et social sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est un débat important qui s'engage devant votre Haute Assemblée.

Nous discuterons durant cette session la première loi dite « d'orientation » ; en automne, nous aborderons le débat sur la deuxième loi dite « de programmation » et, en même temps, se poursuivra la préparation des contrats de plan Etat-région.

C'est un débat important car les années 1984-1988 seront à la fois des années de crise et de mutation profonde : nouvelles méthodes de fabrication industrielle, transformation de l'organisation du travail, naissance de nouvelles puissances économiques, telles sont les multiples facettes d'un monde nouveau, à la recherche de ses points d'équilibre.

Encore faut-il que la signification de ces deux mots, « crise » et « mutation », soit largement perçue par l'opinion publique.

Les Français prennent progressivement conscience de l'ampleur de la crise. Ils ne perçoivent pas encore suffisamment l'ampleur de la mutation qui s'engage. Si elle veut garder son rang de grande puissance, la France devra accomplir, au cours des prochaines années, un grand effort de modernisation pour répondre à ce défi. Le IX^e Plan est donc un appel à l'effort et au rassemblement.

Notre société ne doit pas s'abandonner au doute et au pessimisme résigné. Elle dispose de suffisamment de ressources internes pour, comme l'a dit le Président de la République, résister et conquérir.

Nous devons, en particulier, résister à la tentation d'échapper, par un moyen ou par un autre, à l'exigence de l'effort collectif. Pendant une longue période, l'inégalité excessive des revenus a fait supporter aux mêmes catégories sociales l'essentiel des sacrifices.

La survivance de rentes de situation, de positions de monopole traduit une sorte de protectionnisme inavoué. Cela peut empêcher, si l'on n'y prend garde, une juste répartition de l'effort et donc la mobilisation nécessaire des acteurs économiques et sociaux.

Depuis deux ans, le Gouvernement a beaucoup fait pour réparer les injustices et faire droit à des aspirations trop longtemps ignorées. A un moment où un effort important est demandé aux Français, ce qui a été fait et ce qui sera encore réalisé pour la justice sociale sera décisif pour la réussite de cette mobilisation.

La place considérable occupée dans le débat national par la question des privilèges montre d'ailleurs une évolution des esprits lente, difficile, mais incontestable et salutaire.

Cette évolution doit encore s'accroître, car des mécontentements catégoriels, des réactions corporatistes continuent de se manifester.

Même si l'exploitation politique de ces faits tend à en amplifier la portée, il faut avoir le courage et la lucidité de la reconnaître, mais il faut aussi savoir y résister.

C'est dans une situation d'instabilité économique et de changement des règles du jeu que la planification doit retrouver sa signification.

Montrer la voie à suivre, choisir les priorités, expliquer, convaincre, telles sont les missions de la planification telle que nous la concevons.

C'est une approche tout à fait nouvelle qui est nécessaire. En effet, on ne peut reproduire une démarche qui a démontré, ces dernières années, ses limites, sinon ses échecs. Cela nécessite lucidité dans l'analyse, courage dans l'affirmation des choix, continuité dans l'action, débats et confrontations, afin de faire évoluer les comportements.

L'élaboration du IX^e Plan donne lieu à des confrontations riches et positives entre les partenaires sociaux. Lentement, trop lentement peut-être, les positions évoluent sur certains problèmes, notamment en ce qui concerne la réduction de la durée du travail. Dans le passé, les débats sur le Plan ont souvent facilité ce rapprochement des points de vue. Il doit en être ainsi à l'occasion du IX^e Plan.

De même, lors de la discussion des plans régionaux, les élus, les acteurs économiques, les partenaires sociaux se sont réunis pour discuter de l'avenir de leur région et rechercher ensemble des solutions concrètes.

Si le débat national donne de la France l'image d'une société traversée par des courants fortement contradictoires, l'examen de la vie régionale conduit à nuancer ce jugement.

La préparation des contrats de plan Etat-région doit multiplier les occasions d'échanges fructueux entre élus, partenaires sociaux, acteurs économiques. S'il y réussit, le IX^e Plan aura rempli l'une de ses missions.

Enfin, l'effort demandé aux Français sera mieux compris si leur est ouverte la perspective d'un grand projet. Telle est aussi l'une des fonctions du Plan.

Le Gouvernement se doit d'indiquer avec précision la voie qu'il entend suivre. C'est ce qu'il fait en demandant au Parlement d'approuver le rapport sur les grandes orientations du IX^e Plan.

Quel est ce projet et quelles sont ces grandes orientations ? Le premier Plan Monnet a permis la reconstruction de la France et a été un des moteurs de la croissance des années 1950 à 1960. Aujourd'hui, les problèmes à résoudre sont plus complexes.

Dans une phase de mutation rapide, la France connaît une situation contrastée où des atouts remarquables coexistent avec des faiblesses anormales pour une grande puissance industrielle.

Dans la course aux nouvelles technologies, elle doit, à l'instar de ses voisins européens, rattraper son retard, sous peine d'être irrémédiablement distancée par les Etats-Unis et le Japon.

Voilà pourquoi la nécessité de la modernisation est le thème central du IX^e Plan. Elle concerne, en premier lieu, l'ensemble des activités productives, mais aussi le mode de répartition de la richesse, les rapports sociaux, les mécanismes de décision. Ce que nous voulons, c'est lier, dans la même démarche, l'effort pour la maîtrise de nos équilibres et l'engagement des moyens pour corriger nos faiblesses structurelles.

L'effort pour maîtriser nos équilibres est, à l'évidence — le Président de la République le rappelait ce matin — une nécessité impérieuse. La stratégie du IX^e Plan reprend l'objectif de rétablissement de l'équilibre extérieur et de réduction de l'écart d'inflation qui nous sépare de nos principaux concurrents et cela dans un délai aussi rapide que possible. Telle est la signification des mesures prises à partir du printemps 1982, qui visent un rééquilibrage de la consommation des ménages et la cassure des anticipations inflationnistes présidant à la formation des prix et des revenus.

Depuis de très nombreuses années, les agents économiques se placent dans la perspective d'un taux d'inflation élevé. Ils ne font qu'amplifier ce contre quoi ils cherchent à se protéger.

Le déséquilibre de nos échanges extérieurs et une inflation supérieure à celle de nos principaux concurrents risquent de mettre en péril la position internationale de la France.

Or, le maintien de l'ouverture des frontières est la condition indispensable de la poursuite de notre action internationale. Renoncer à ce principe équivaldrait à abandonner une large part de notre rôle dans le monde et à encourir le risque d'isolement.

Il n'existe pas, en fait, de solution miraculeuse qui nous dispense de l'effort nécessaire dans nos choix économiques, financiers et sociaux.

Le Gouvernement, à la suite de la phase de blocage des prix et des revenus, s'attache à briser la spirale ascendante des prix et des revenus, en engageant les agents économiques à prendre pour référence son objectif de lutte contre l'inflation : 8 p. 100 en 1983, 5 p. 100 en 1984.

Il convient d'accompagner ce mouvement en maîtrisant l'accroissement des dépenses publiques et des dépenses sociales, dont le financement doit être conforme aux objectifs de la politique économique : baisse de l'inflation, compétitivité des entreprises.

Le choix fondamental, pendant la période du IX^e Plan, consiste donc à opérer un partage différent entre consommation et épargne, plus favorable à cette dernière.

Le rapport d'information de la délégation parlementaire pour la planification, dont je tiens à souligner la grande qualité, redoute qu'un tel choix ne prive les entreprises de débouchés et ne les dissuade d'investir.

Le risque existe, en effet ; soyez certains que le Gouvernement l'a pris en compte avant de fixer ses choix. Mais si l'épargne ainsi créée se transforme en investissement productif, l'activité

économique, affectée dans un premier temps par la modération de la demande des ménages et de l'administration, pourra ensuite se redresser. Il ne faut pas non plus ignorer que des parts de marché intérieur et extérieur peuvent être regagnées à partir de la restauration de la compétitivité des entreprises en y consacrant plus d'énergie, plus d'imagination et plus de moyens. Cela contribuera aussi au soutien de l'activité économique.

Avant 1983, si cette stratégie économique est appliquée avec continuité, la reconstitution d'un appareil productif solide doit permettre une croissance renouvelée de la consommation, qui pourra alors être satisfaite sans relancer le déficit de nos échanges.

La France a été, pendant ces deux dernières années, un des rares pays à connaître un taux de croissance positif, pendant que la plupart de ses partenaires menaient de sévères politiques de déflation au prix d'une forte montée du chômage.

Compte tenu de la faiblesse structurelle de notre appareil productif, un tel décalage ne pouvait être maintenu, plus longtemps, sans compromettre notre position dans la compétition internationale.

C'est avec une inflation maîtrisée, un équilibre extérieur rétabli, un appareil productif renforcé que notre économie pourra de nouveau se développer sur des bases saines. En fin de période du Plan, un avantage de croissance positif pourra alors être rétabli par rapport à la moyenne des pays de l'O. C. D. E.

Cette démarche fait appel à la patience et à la persévérance. Il serait dangereux de trop compter sur une amélioration de la conjoncture internationale, même si nous devons la souhaiter.

Jusqu'à-là, les choix du gouvernement américain n'ont malheureusement pas permis que se reconstituent les bases d'une reprise internationale saine et durable. En tout état de cause, un éventuel renversement de conjoncture ne saurait nous dispenser de poursuivre dans la voie tracée par le IX^e Plan.

Effort pour maîtriser nos équilibres, mais effort aussi dans la même démarche, dans le même temps, pour corriger nos faiblesses structurelles. Le IX^e Plan préconise, parallèlement à l'action conjoncturelle engagée, la modernisation en profondeur de nos structures de production.

La situation financière dégradée des entreprises a été de nouveau mise en lumière par le rapport des comptes de la nation de 1982. Les faiblesses de l'appareil productif français sont patentes : équipements vieillissants, recherche insuffisante, réseaux commerciaux trop faibles ou inexistantes.

La nécessité de renouveler un parc important de machines en voie d'obsolescence est maintenant urgente. Or, la formation brute de capital fixe de l'industrie française, en francs constants, sur base 100 en 1973, se situe à 87 en 1982.

La nécessité incontournable d'un effort massif d'investissement suppose que le partage de la valeur ajoutée soit rééquilibré en faveur de cet effort.

La restauration de l'autofinancement des entreprises doit donc être une préoccupation constante, alors que l'épargne des sociétés est à son plus bas niveau historique. La libération des prix industriels, en priorité pour les secteurs exposés à la concurrence internationale, la stabilisation de la pression fiscale et sociale, quelles qu'en soient les difficultés, la diminution des charges d'intérêt doivent permettre de faire remonter le taux d'autofinancement des entreprises.

Il vaut mieux, d'une façon générale, alléger les contraintes et faire sauter les freins plutôt que multiplier les aides. J'ai pu constater un accord général des partenaires sociaux pour simplifier le système des aides aux entreprises.

Des aides permanentes soutenant des entreprises mal gérées créent des distorsions graves au sein d'une même branche. En revanche, une aide légère peut être fortement incitative dans la décision d'investir du chef d'entreprise, lorsqu'elle permet l'accès à une banque de données ou un diagnostic technologique.

Cet effort de mise à plat du système des aides sera engagé durant le IX^e Plan. Si notre volonté est bien de mettre l'entreprise au centre de notre réflexion et de notre action, encore faut-il éviter une vision trop globale qui ne reflète pas la diversité des situations. Les discours globaux sont réducteurs des difficultés et rendent donc l'action extrêmement difficile. Au sein d'une même branche, au sein d'un même bassin d'emploi, peuvent être réunies des entreprises dynamiques et des entreprises en difficulté. La qualité de la gestion est souvent un critère déterminant et discriminant entre les unes et les autres.

L'entreprise, qu'elle soit industrielle, agricole ou artisanale, doit pousser à la modernisation de ses équipements, des qualifications et des relations du travail. C'est une nécessité qui s'impose particulièrement aux petites et moyennes entreprises. Le développement des comités de bassin d'emploi, la négociation des fonds salariaux permettant de drainer l'épargne illustrent parfaitement ce que peut être une telle approche.

A ce sujet, deux dimensions s'imposent : d'une part, le développement des services aux entreprises pour l'innovation, la gestion et la commercialisation, qui devient une nécessité primordiale. Le programme prioritaire d'exécution n° 1 fait une large place à cet aspect fondamental de la modernisation. C'est, pour les entreprises, l'assurance d'une continuité dans l'effort budgétaire de l'Etat. Il s'agit non de se substituer à la liberté de décision du responsable, mais de lui fournir, en temps utile, des services appropriés, de telle manière qu'il mène une véritable stratégie de prévention économique face à un environnement difficile.

D'autre part, il convient de privilégier autant que possible une méthode d'approche horizontale et décentralisée des problèmes industriels associant, sous des formes diverses, les organismes professionnels, les chambres consulaires, les organisations syndicales, les collectivités locales.

La filière agro-alimentaire ne saurait rester à l'écart de ce mouvement de modernisation. C'est d'ailleurs pourquoi, plutôt que de consacrer un programme prioritaire d'exécution spécifique aux problèmes agricoles, nous avons choisi de les traiter dans les programmes prioritaires n° 1, 2, 3 et 7.

Si nous voulons une agriculture en expansion dans le cadre de la politique agricole commune, la poursuite de l'effort de modernisation est, de toute évidence, nécessaire. Mais, comme le dit textuellement le Plan, « cette expansion ne doit pas rester l'apanage de quelques-uns : elle doit se faire dans et par la solidarité ».

La compétitivité, c'est d'abord la réduction des coûts de production, notamment à travers ce qui constitue la priorité absolue du IX^e Plan pour l'agriculture, c'est-à-dire l'ensemble « recherche, formation, développement, gestion ». C'est ensuite un effort croissant en faveur des investissements dans les exploitations et dans les industries agricoles et alimentaires. Tous ces efforts ont, certes, des retombées économiques, mais ils ont aussi des retombées sociales dans la mesure où ils peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de travail en agriculture. En outre, il va de soi que toutes les formes de coopération et d'entraide entre agriculteurs seront favorisées en visant, non seulement un objectif économique, mais aussi un objectif social.

Mais il serait gravement erroné, bien que cela soit déterminant, de concevoir la modernisation en termes uniquement économiques et financiers. La responsabilité des salariés constitue un élément moteur de cette modernisation. Un des rôles du secteur public est d'ailleurs d'aller de l'avant dans le développement de cette responsabilité indispensable dans une économie qui fait face à son avenir. On ne peut prendre en compte le défi que constitue cette formidable mutation sans élever à un niveau très haut par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui la formation et la responsabilité. Nous avons en ce domaine aussi pris un retard considérable. Il est parfaitement erroné d'isoler ce qui relève de la dimension financière, de la dimension économique de ce qui relève de la dimension fondamentale de la formation et de la responsabilité. Ce serait regarder derrière soi et non pas devant que de faire l'impasse sur cette nécessité fondamentale. Tout à fait vain est le discours qui consiste à isoler ces deux parties déterminantes de notre action.

Oui, il est nécessaire d'engager les moyens, les priorités de cette modernisation, mais il est aussi nécessaire d'élever à un niveau supérieur tant les problèmes de la formation que les problèmes de la responsabilité des salariés dans l'entreprise.

L'emploi est un problème clé et il est erroné d'imaginer une seule minute que le Gouvernement n'ait pas la même intention en ce qui concerne ce problème.

L'emploi demeure à l'évidence une priorité, une priorité fondamentale qui est au cœur même de cette action de modernisation. L'emploi est la priorité permanente, continue, l'axe de la totalité du IX^e Plan. Mais le développement de l'emploi ne peut être seulement le produit de notre stratégie économique d'ensemble, laquelle d'ailleurs ne donnera des résultats qu'au fil des mois et des années.

Il nous faut rechercher les moyens de cette croissance la plus forte en maîtrisant nos équilibres, mais il nous faut de plus en plus définir ce que peut être et ce que doit être une politique de l'emploi. En effet, l'introduction de nouvelles technologies, de l'automatisation dans les entreprises, liée notamment à la multiplication des plans productiques, prévue par le programme prioritaire n° 1, risque de supprimer des postes de travail avant d'en créer de nouveaux.

Le IX^e Plan propose une méthode : l'introduction de nouvelles technologies dans l'entreprise doit donner lieu à un plan global de modernisation.

Ce plan de modernisation articulera étroitement la formation des salariés aux nouvelles technologies, l'amélioration des méthodes de production et l'aménagement de la durée du travail. Les préoccupations de formation doivent être partie prenante de la stratégie de l'entreprise, dès lors que, comme des

études récentes l'ont montré, deux salariés sur trois seront obligés de faire évoluer leur qualification au cours de la prochaine décennie.

A l'évidence, c'est un choix difficile pour les chefs d'entreprise que de modifier des habitudes, que de remettre en cause des routines. Dans une entreprise de pneumatiques de Picardie, il a fallu plusieurs mois aux partenaires sociaux avant de parvenir à un accord. Mais, au total, la durée du travail a été réduite en moyenne à trente-deux heures, étalées sur six jours, et une centaine d'emplois ont été créés.

Une des fonctions du IX^e Plan est d'ouvrir aux acteurs économiques des champs d'innovation où le souci de la rigueur économique puisse être joint à une volonté de progrès social.

Le passage aux trente-neuf heures a fait sauter un verrou. Le caractère général de cette mesure a fait de cette décision d'abord une avancée sociale, même si l'effet sur l'emploi est loin d'être négligeable. Une approche décentralisée intégrant la baisse de la durée du travail, la durée d'utilisation des équipements, la maîtrise de la masse salariale peut avoir un effet beaucoup plus important, comme le montrent déjà certains accords de branche et les nouveaux contrats de solidarité signés dans l'entreprise.

Si l'effort est nécessaire, encore faut-il qu'il s'accompagne d'un souci permanent de justice sociale ; cela fait partie aussi de notre stratégie de modernisation, et le Président de la République le rappelait ce matin. Cet effort est nécessaire, oui, mais avec le souci permanent, quotidien, de la justice sociale.

Plutôt que de dresser un inventaire de promesses en faveur des différents groupes de la société française, nous avons choisi d'identifier les causes fondamentales de reproduction des inégalités et de proposer quelques actions concertées pour les réduire.

Le danger qui guette la France n'est pas, comme le prétendent certains, l'égalitarisme. Il réside en fait dans un cloisonnement excessif de la société française dû à la survivance des corporatismes. Il réside surtout dans le gonflement d'une population d'exclus en période de chômage élevé. Ceux qui crient à l'égalitarisme n'ont-ils pas quelque raison de redouter une politique efficace de réduction des inégalités ?

Quelles sont les actions proposées par le IX^e Plan ? En matière de transmission des patrimoines, une réforme de la fiscalité doit aboutir à une formule plus juste et économiquement plus rationnelle. En matière de transmission du savoir, un programme prioritaire d'exécution sera consacré à la lutte contre l'échec scolaire, la formation des formateurs, la rénovation des enseignements technologiques et professionnels. C'est un des éléments de cette lutte contre la plus grave des inégalités, celle de la transmission du savoir.

Il convient également d'améliorer la connaissance des différents types de revenus non salariaux et de poursuivre la lutte contre la fraude fiscale qui est, nous le savons tous, une des plus fortes de l'Europe.

Enfin, en matière salariale, la priorité à la revalorisation des bas salaires doit être maintenue, mais à travers une négociation complète appréhendant les problèmes de salaire, de qualification et de grilles hiérarchiques.

Voilà déjà quelques éléments clés de notre démarche et de nos grandes orientations ; mais pour que le Plan soit pleinement un cadre de référence, en particulier pour les partenaires sociaux, la quantification est nécessaire. C'est un grand débat, un débat important que nous avons eu aussi bien devant la commission nationale de planification, le Conseil économique et social que devant l'Assemblée. Nous ne refusons pas ce débat : encore faut-il le poser en termes justes et éviter, comme je le disais, de vouloir reproduire des approches dont on a vu les limites, les faiblesses, sinon les échecs, et je n'aurai pas besoin de rappeler de quoi il s'agit.

Oui, il faut avoir la volonté de se donner des objectifs quantitatifs.

Nous avons voulu avoir cette approche dès la première loi d'orientation ; mais je voudrais rappeler que celle-ci sera complétée par la deuxième loi dite « de programmation ». Bien souvent, j'ai perçu à travers les débats une difficulté intellectuelle à saisir la complexité de notre démarche. Je me suis trouvé fréquemment face à des interlocuteurs qui, tout compte fait, auraient voulu que les deux lois soient contenues en une seule, mélangeant ainsi deux démarches : l'une, la définition des grandes orientations, et l'autre, autant nécessaire, autant indispensable, mais seconde, l'obtention des moyens de ces priorités.

Le Gouvernement entend promouvoir le renouveau du plan et écarter la solution de facilité d'une quantification en valeur absolue de nos objectifs.

Je rappelle mon intervention du 14 juin à l'Assemblée nationale : « Ceux qui réclament davantage d'objectifs quantifiés doivent se souvenir que la meilleure façon de ridiculiser le plan est de procéder comme le VII^e Plan, c'est-à-dire de fixer des objectifs quantifiés ne tenant pas compte des réalités interna-

tionales et nationales. Mais c'est précisément aussi en raison de cet environnement rendu mouvant et aléatoire que la politique économique doit être conduite fermement.»

C'est pourquoi il convient de distinguer les projections économiques à moyen terme, les objectifs macro-économiques, et les actions prioritaires.

Les projections économiques à moyen terme, qu'il s'agisse de celles qui sont diffusées par le commissariat du Plan ou de celles qui sont commandées par les services du Sénat à l'I. N. S. E. E., sont une base de réflexion, une méthode d'exploration de l'avenir. Elles balisent, avec une marge d'incertitude certaine — nous le savons tous — le champ des avenir envisageables pour l'économie française. Elles ne déterminent pas cet avenir. Nous savons d'ailleurs que plus l'on s'écarte du moment où ces projections sont faites et plus les marges d'incertitude s'accroissent jusqu'à parfois devenir non réductibles.

Les objectifs macro-économiques du Plan ne peuvent être définis qu'en fonction de l'évolution économique de nos voisins. Notre stratégie se déroule selon deux axes complémentaires : plaider inlassablement pour une organisation rénovée des institutions internationales, qui permette de retrouver les voies d'une croissance mondiale plus rapide et plus équitable ; cependant, par rapport à ces évolutions que nous ne pouvons qu'influencer et qui dépendent aussi bien des autres que de nous, nous devons nous efforcer d'accroître nos marges de manœuvre et de renforcer notre autonomie de décision, en comptant d'abord sur nos propres forces.

Ainsi, ce n'est pas sur le taux de croissance que nous pouvons nous engager : il est trop tributaire de débouchés extérieurs, du coût de nos importations, de ce qui sera fait ou non par les autres, etc. En revanche, nous pouvons utilement nous fixer comme objectif de rétablir progressivement un différentiel positif par rapport au rythme de croissance de nos principaux « partenaires-concurrents ».

De même pour l'inflation : nous ne pouvons rester durablement à un rythme de progression des prix plus élevé que celui de nos principaux partenaires, sans nuire à notre compétitivité ou menacer gravement la valeur de notre monnaie. Notre inflation doit donc converger vers la moyenne de la leur, sans pour autant sacrifier nos autres priorités, notamment l'emploi.

Le niveau du chômage ne peut pas davantage se décréter dans l'absolu, dans la mesure où il dépend de la croissance économique, elle-même conditionnelle, comme je viens de le rappeler. Ce niveau est en lui-même beaucoup trop élevé en France. Pourtant chacun peut constater combien la politique suivie par le Gouvernement a été efficace pour empêcher l'augmentation considérable du chômage qu'ont connue les pays étrangers. C'est cet engagement à rester le pays le plus soucieux de lutter contre le chômage que peut prendre le IX^e Plan. De même, notre politique de l'emploi peut se fixer comme objectif la réduction de la durée moyenne du chômage et l'insertion des nouvelles générations sur le marché du travail.

D'autres objectifs, qu'il serait imprudent de fixer en valeur absolue, peuvent l'être sous forme de rapport, en pourcentage de la production intérieure brute. C'est le cas pour l'effort de recherche, l'indépendance énergétique, l'aide publique au développement. Cela peut l'être aussi pour le taux d'investissement productif ou le taux d'investissement industriel.

C'est là une démarche nouvelle qui, en ne niant pas la nécessité de cette quantification, la resitue, comme elle doit l'être, dans un univers mouvant, aléatoire, dont la maîtrise ne peut, hélas ! dépendre de notre seule volonté.

Enfin, et cela est fondamental, les programmes prioritaires regroupent les actions que le Gouvernement entend mener quelle que soit la situation de l'environnement international pendant la période du Plan. Ils en forment le noyau dur.

Le Plan doit non seulement définir ces priorités, mais aussi organiser leur mise en œuvre. Cela passe par un certain nombre de dispositions précises permettant d'articuler la procédure budgétaire et la procédure de planification. C'est ce que nous avons fait, avec le souci que cela se mette en place dès la préparation du budget de l'année 1984, qui couvre la première année du IX^e Plan.

Les services de la direction du budget et du Commissariat général du Plan ont effectué ensemble un travail considérable, sans précédent, pour permettre aux priorités du Plan de trouver leur traduction dans le budget dès 1984, malgré la rigueur et la difficulté de l'exercice.

Les redéploiements nécessaires seront mis en œuvre, en tant que de besoin, de façon que les programmes prioritaires d'exécution soient intégralement financés par les ministères concernés.

Les services du Commissariat général du Plan, comme d'ailleurs ceux de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — la D. A. T. A. R. — en ce qui concerne

plus particulièrement les contrats de plan Etat-région, seront associés de près à la suite de la procédure budgétaire.

De ce point de vue, malgré la ressemblance de dénomination entre les programmes prioritaires du IX^e Plan et ceux des plans précédents, la démarche est tout à fait nouvelle. On a beaucoup parlé jusqu'ici du problème de la quantification des objectifs macro-économiques. On n'a pas suffisamment prêté attention au fait que la fonction du Plan, notamment par rapport au budget, était en train d'être profondément modifiée. Cela seul justifierait l'effort de novation que nous voulons effectuer à travers cette démarche. Jamais cela n'a été réalisé ; nous sommes en train de le faire. Le communiqué du dernier conseil des ministres, prenant en compte les dépenses du budget pour 1984, était à cet effet extrêmement éclairant.

Il est vrai également — et cela constitue probablement la troisième novation — que cette reconnaissance du Plan s'appuie aussi sur les contrats de plan Etat-région.

Le Gouvernement souhaite que soient instaurées de nouvelles relations entre l'Etat et les régions, fondées sur des rapports équilibrés entre partenaires responsables. L'intérêt que suscite actuellement dans chaque région la préparation de ces contrats est considérable.

Il suffit de lire la presse régionale pour s'en apercevoir. Le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur m'indiquait récemment que 10 000 personnes environ avaient participé aux discussions préparatoires à l'élaboration du plan régional. Je retrouve cette même mobilisation lorsque je discute aussi bien avec le président de la région Alsace qu'avec ceux de la région Lorraine, des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie ou de la région Auvergne.

Quelle chose de considérable est en train de se produire. Cette extraordinaire mobilisation, ce regain d'intérêt, cette participation des acteurs économiques, des acteurs sociaux et des élus sont la meilleure garantie du sérieux et du succès du IX^e Plan.

Il est d'ailleurs assez étonnant, si ce n'est paradoxal, de voir comment cet élément tout à fait nouveau, qui participe de l'effort collectif très large sur des objectifs identiques, a été parfois totalement gommé par la presse nationale.

Il s'agit tout à la fois de mobiliser et d'optimiser les ressources naturelles, techniques, humaines des régions et de redéployer leurs moyens financiers dans le sens d'une meilleure efficacité. Bien ajustés à des actions de développement industriel, ces financements, même si, au premier abord, ils n'apparaissent pas considérables, peuvent jouer un rôle décisif dans l'animation économique de la région. Le fait que le budget régional conserve une certaine souplesse est un facteur important de réussite.

Les actions conjointes incluses dans les contrats de plan Etat-région concerneront d'abord la réalisation des programmes prioritaires d'exécution du Plan. De nombreux projets d'initiative régionale vont d'ailleurs dans le sens des orientations du Plan, qu'il s'agisse des centres technologiques, des fonds régionaux d'aide au conseil aux entreprises. Ils pourront donc se traduire par des associations entre l'Etat et la région pour leur réalisation. Ce souci de privilégier les actions tournées vers l'appareil productif ou l'appareil de formation est partagé par la plupart des présidents de conseil régional que je rencontre.

En second lieu, les contrats de plan pourront comporter des participations de l'Etat à la mise en œuvre des priorités régionales, soit pour des dossiers régionaux justifiant un recours à la solidarité nationale, soit pour de fortes priorités régionales, à condition qu'elles soient compatibles, à l'évidence, avec le Plan.

La préparation des contrats de plan vient de démarrer dans chaque région avec l'ouverture de discussions entre les commissaires de la République et les présidents des conseils régionaux. De premières esquisses nous ont été transmises qui vont maintenant faire l'objet de négociations.

Incontestablement, à travers l'élaboration de ces contrats, il s'agit à la fois de réussir la décentralisation régionale et d'assurer le caractère démocratique et l'efficacité de la planification.

Vous le voyez, à travers cette troisième dimension, le IX^e Plan s'inscrit dans le renouveau de la planification.

Il prend appui sur la décentralisation et les nationalisations ; il affirme une stratégie économique claire articulant les nécessités du court terme et les ambitions du moyen terme ; il ne craint pas de choisir, c'est-à-dire de dire les priorités et les non-priorités.

Il organise ses rapports avec le budget de façon que ses priorités trouvent effectivement leur traduction dans la dépense publique, et cela dès le budget de 1984.

Il met en œuvre une procédure de contrats avec ces acteurs autonomes que sont les régions et les entreprises publiques, ce qui démultipliera l'efficacité du Plan et créera les conditions d'une mobilisation autour de ses priorités.

Il lie étroitement, fondamentalement, ce souci de l'effort avec celui d'une meilleure justice sociale, en même temps que d'une nécessaire et grandissante responsabilité de ceux qui participent à cet effort.

Il s'agit incontestablement d'objectifs ambitieux, et j'ai tenu à exprimer ces difficultés devant la Haute Assemblée au travers d'un discours que j'ai souhaité le plus précis possible. En effet, la véritable et probablement la seule question qui se pose à nous, au-delà de nos débats, est de savoir comment répondre à ce formidable défi, à cette formidable mutation engagée dans notre monde, en évitant une aggravation du coût social, en refusant la marginalisation d'une partie de ceux que cette mutation peut exclure, qu'il s'agisse des jeunes ou des chômeurs de longue durée, et en ayant le souci de corriger en permanence les inégalités, et particulièrement l'inégalité la plus grave, celle du savoir, de la connaissance et de la possibilité de participer à cette mutation.

C'est un problème qui nous concerne tous et il m'étonne parfois que, face à ce formidable effort, face à cette volonté que nous exprimons de remettre en place les éléments d'une nouvelle planification tenant compte des échecs de ce qui a été vécu ces dix dernières années, beaucoup se laissent aller à des jugements faciles ou à des analyses à courte vue.

Il m'étonne beaucoup qu'un ancien Premier ministre parle de « grave échec de la réflexion », alors que notre seule ambition est d'engager une nouvelle réflexion collective pour faire face aux échecs qu'ont connus les approches du Plan ces dix dernières années.

Ce jugement m'apparaît facile ! Nous aurons l'occasion d'y répondre : le débat ne fait que commencer et il durera, à travers les deux lois de Plan puis la préparation des contrats de plan Etat-région, jusqu'à la fin de cette année.

Pour ce qui nous concerne, modestement mais avec beaucoup de résolution, en choisissant des priorités, en affirmant des choix, en insistant sur la nécessité de cet effort lié à plus de justice sociale et à plus de responsabilité, nous nous efforçons de retrouver la démarche qui a été celle du premier Plan à son origine. Si nous y parvenons, nous aurons accompli notre devoir et notre travail. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur du Conseil économique et social.

M. Jean Lacroix, rapporteur du Conseil économique et social. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de IX^e Plan sur lequel le Conseil économique et social a eu à délibérer dans des délais particulièrement brefs n'est pas celui qui vous est aujourd'hui soumis. Il a, en effet, été modifié par le Gouvernement avant et après la discussion à l'Assemblée nationale. Ces modifications répondent, pour partie, à des préoccupations exprimées dans l'avis du Conseil économique et social, justifiant ainsi la densité des débats dont il est le résultat et qui sont éclairés par les déclarations des dix groupes qui se sont exprimés lors du vote du Conseil économique et social, lequel vote a été acquis par 101 voix contre 28 et 20 abstentions.

Les deux points pour lesquels les modifications gouvernementales vont dans le sens souhaité par le Conseil concernent, d'une part, la politique familiale, devenue programme prioritaire n° 8, d'autre part, l'incorporation d'un minimum de références quantitatives. C'est l'absence de celles-ci et la méthode qui exclut, au moins au premier stade de l'élaboration de la loi de plan, tout essai de cadrage macro-économique et tout recours à des scénarios alternatifs, qui ont légitimé la première phrase de notre rapport dont les neuf mots ont été le départ de vives controverses, mais que nous ne regrettons pas dans la mesure où cela a permis d'élargir et d'approfondir le débat. Cette phrase, la voici : « Un plan meurt, un plan naît, la planification dépérit. »

Non que le Conseil économique et social n'ait pas pleinement conscience des difficultés et aléas de la planification quantitative, mais il lui est apparu nécessaire de poser d'emblée le problème des méthodes d'élaboration, du contenu, de la nature et de la validité de la planification lorsque plus du quart du produit intérieur brut dépend des échanges extérieurs, eux-mêmes soumis aux confrontations politiques, économiques et monétaires d'un système largement dépourvu de dispositifs de régulation.

Pour bien témoigner à la fois de sa compréhension et de sa bonne volonté, le Conseil économique et social, dont nombre de membres participent au demeurant aux travaux de la commission nationale de planification, a même proposé d'étudier lui-même ce que devrait être la planification française « dans une économie ouverte sur le monde, dans un pays démocratique, dans un régime social décentralisé, dans une époque de grande révolution technique ».

Mais avant de formuler cette offre, le Conseil, comme il est dans sa vocation, a exprimé une série de remarques, de réserves, de critiques ou de propositions qui n'étaient pas sans justification puisque non seulement elles ont permis de compléter, oserai-je dire d'améliorer, le projet initial, mais elles ont aussi alimenté le débat public que souhaite le Gouvernement.

L'avis du Conseil comporte quatre parties.

La première met en relief les particularités du IX^e Plan, à savoir l'extension de son champ et de ses outils, qu'il s'agisse de contrats de plan, de la planification régionale ou du recours à un secteur public élargi. Mais elle souligne aussi qu'il existe un risque d'y avoir en fait deux séquences successives dans ce Plan : celle des années 1984-1985, dominée par l'indispensable retour à l'équilibre des échanges extérieurs, et celle des années suivantes, dégagée au moins partiellement — espérons-le — de cette contrainte, d'où l'importance de bien jalonner un cheminement qui n'est pas apparent dans les textes qui nous ont été soumis.

La deuxième partie examine les solutions que le Plan propose à trois grands débats actuels : l'ouverture sur le monde, l'emploi, les prélèvements obligatoires.

Sur le premier point, le Conseil économique et social relève avec satisfaction l'engagement d'accepter la compétition internationale sans réserve, mais sans naïveté non plus. L'ouverture sur le monde est une contrainte, mais c'est aussi une chance. La contrainte, pour être rigoureuse, surtout aujourd'hui, doit être relativisée puisque le Plan prévoit lui-même un retour à l'équilibre en deux ans. Elle n'est pas une fatalité pour peu que les rééquilibrages sectoriels et géographiques soient poursuivis avec assez de constance pour réduire les dépendances les plus rigides.

À ce sujet, le Conseil économique et social a souhaité que, tant vis-à-vis de l'Europe que des pays en voie de développement, des précisions et des renforcements soient apportés au programme prioritaire concernant le commerce international.

S'agissant de l'emploi, le Conseil économique et social souligne qu'il existe, entre croissance et emploi, une liaison dialectique qui fait que l'emploi est à la fois cause et conséquence, ce qui justifie tout à la fois politique globale et action multiforme visant non seulement à gérer des effectifs, mais aussi à créer des emplois nouveaux et des entreprises nouvelles.

Pour autant, et même sans référence aux prévisions des modèles de l'I.N.S.E.E., le Conseil, se basant sur les perspectives d'une croissance faible en France comme chez nos partenaires européens, n'a pu évacuer l'hypothèse d'un accroissement du nombre des demandeurs d'emploi en fin de période, et donc la question du partage du travail sur lequel, bien entendu, il a été lui-même partagé.

Il a retenu essentiellement trois impératifs : ne pas compromettre la compétitivité des entreprises, ne pas obliger à travailler trente-neuf heures ceux qui souhaitent travailler moins longtemps et mettre en perspective la réduction de la durée du travail avec les autres données de celle-ci, telles que sa durée annuelle et sa durée tout au court de la vie active, sans oublier la prise en compte des problèmes particuliers des professions sans horaire.

Nos remarques sur les prélèvements obligatoires rejoignent pour beaucoup les débats qui ont eu lieu depuis à l'Assemblée nationale et qui ont suivi diverses décisions gouvernementales qui auraient pu trouver leur place dans les thèmes du Plan, qu'il s'agisse de la fiscalisation par l'impôt sur le revenu ou par la T.V.A., de concilier l'équité et la simplicité, de concilier la solidarité et l'efficacité, d'apprécier les comportements des travailleurs et des consommateurs face à la croissance des prélèvements obligatoires. Le Conseil économique et social a souhaité mieux connaître les objectifs, les priorités et les calendriers. De plus, il s'est interrogé sur le problème permanent de la conciliation d'un système libéral de prescriptions en matière de santé avec des prestations de caractère socialisé.

La troisième partie de l'avis du Conseil économique et social concerne la stratégie de modernisation, qui est l'idée force du Plan.

Les modernisations sont au nombre de quatre : celle de l'appareil productif, celle du système éducatif, celle des modalités de financement, enfin, celle de la vie quotidienne. Sur chacun de ces points, le texte de notre rapport énumère l'ampleur des efforts à fournir, la difficulté d'y faire face en période de faible croissance internationale et en présence des priorités à donner au retour à l'équilibre de la balance des comptes.

Il souligne également que la modernisation ne peut se borner, d'une part, au seul secteur industriel, qui ne peut être dynamique si l'agriculture est archaïque, la distribution statique, les services sclérosés, l'artisanat anémié, ni, d'autre part, aux seules technologies de production. Les nouveaux produits, les nouvelles méthodes de commercialisation et d'exportation, la complexité des interférences dans une économie diversifiée et soumise aux concurrences internationales, la qualité des rapports

sociaux et ceux de la vie urbaine, l'adéquation des formations et l'évolution des attentes des travailleurs comme des consommateurs sont autant d'éléments qui, eux aussi, déterminent le succès des modernisations envisagées.

Le Conseil économique et social s'est étonné que le logement ne figure pas parmi les programmes prioritaires. Certes, il est présent dans nombre d'entre eux, qu'il s'agisse des références concernant le bâtiment et les travaux publics, les économies d'énergie, la rénovation urbaine et rurale, la rénovation de l'habitat ancien et les problèmes de l'épargne, mais cette approche éclatée risque d'aboutir à des incohérences ou à des contradictions qui auraient pu être surmontées dans un programme spécialisé.

Sur le projet éducatif, élargi aux aspects de la qualification des travailleurs et des conditions de travail, le Conseil a souligné l'ampleur de la tâche à réaliser et l'importance de l'enjeu. Il lui a paru que cette ampleur et cette importance auraient justifié un programme pluriannuel, encore que, là aussi, la lettre rectificative apporte un certain nombre de compléments au texte que nous avons discuté au sein de notre assemblée.

S'agissant plus particulièrement du financement, le Conseil économique et social souligne la difficulté des trois arbitrages décisifs qui devront être rendus.

Le premier, entre autofinancement et inflation, M. le ministre y a fait allusion tout à l'heure. Dans la mesure où l'on permet aux entreprises de rétablir leur marge d'autofinancement, comment ce rétablissement sera-t-il conciliable avec la lutte contre l'inflation ?

Deuxième arbitrage : entre épargne et consommation. Là encore, M. le ministre y a fait allusion tout à l'heure. Nombreux sont ceux qui craignent qu'une ponction trop importante sur la consommation en faveur de l'épargne ne décourage les investissements dans la mesure où l'investisseur doit tenir compte de l'évolution potentielle de la demande.

Troisième arbitrage, enfin, entre finances publiques et finances privées, notamment au cours de la période clé de 1984-1985 pendant laquelle la croissance sera pour le moins limitée.

De même, le Conseil économique et social a posé quelques problèmes qui lui paraissent devoir être traités au niveau de la première loi de Plan : le problème concernant l'énergie — des indications précises font défaut s'agissant de l'évolution de la production d'électricité par le nucléaire ; le problème relatif à la production charbonnière nationale ou importée ; les problèmes d'arbitrage entre le gaz européen et le gaz africain.

Le Conseil aurait souhaité également que le problème des seuils, seuils pour les octrois d'aide, seuils pour les obligations, soit envisagé dans toutes ses implications. Depuis lors, à l'occasion de diverses déclarations ministérielles, nous avons constaté qu'il était revenu à l'ordre du jour, mais il aurait pu trouver sa place dans l'examen du projet de loi de Plan.

Dernier problème : la conciliation entre une politique de concurrence et une politique de restructurations industrielles. Sans doute une partie de ces restructurations s'opère-t-elle à l'intérieur du secteur public, mais nous pensons que la défense des intérêts des consommateurs et des usagers aurait, sans doute également, nécessité la prise en compte de nouvelles modalités de représentation des usagers et des consommateurs.

Dans la dernière partie de son avis, le Conseil économique et social s'interroge sur la mise en œuvre du plan national et des plans régionaux ainsi que sur leurs conditions de réussite. Il souligne la part décisive que prendra l'information.

Le Plan, à maintes reprises, recommande la mise en œuvre d'outils d'évaluation, et la planification régionale en accroîtra la nécessité. Si l'on veut que le dialogue social quitte le domaine de l'intuition, de *la priori*, de l'abstraction dogmatique ou de la généralisation abusive, ne serait-il pas nécessaire et hautement symbolique de consacrer un programme prioritaire au développement de l'information économique et sociale ?

En effet — ce fut là notre expression —, peut-on parler vrai sans chiffrer juste ? (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs autres travées.*)

M. le président. Je vous remercie d'avoir fait connaître au Sénat l'avis du Conseil économique et social sur ce projet de loi.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Bernard Barbier, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion parlementaire du projet de Plan quinquennal de la nation est un temps fort de la vie démocratique. Elle donne lieu à des débats qui transcendent les difficultés de la gestion quotidienne des affaires, qui synthétisent la pensée économique profonde des diverses familles politiques du pays et qui s'efforcent d'éclairer, à moyen terme, les évolutions souhaitables d'un système sans cesse plus complexe et plus dépendant de l'économie mondiale.

La première phrase du projet soumis à notre examen est à la fois romantique et actuelle : « Un monde meurt, un autre naît. » Nul doute que les années à venir apporteront leur lot d'évolutions rapides, de mutations profondes, de changements décisifs, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle, du basculement du monde occidental vers le pôle pacifique, de la maîtrise des techniques biogénétiques, du vieillissement démographique, de l'aggravation des tensions économiques et politiques au sein des pays du tiers monde.

Un monde nouveau se dessine sous nos yeux. Ce sera notre ambition et notre honneur que d'infléchir et d'accompagner ces changements afin de préserver les structures, les acquis et les valeurs auxquels nos compatriotes sont légitimement attachés. La tâche sera rude et appelle des techniques adaptées.

J'ai cité la première phrase du projet de Plan. Je citerai également la première phrase de l'avis du Conseil économique et social, que son rapporteur rappelait voilà un instant : « Un plan meurt, un autre naît, la planification déperit. » C'est cette évolution de la planification que je voudrais maintenant analyser rapidement.

Une étude objective conduit, tout d'abord, à rechercher les causes profondes de ce dépérissement.

Nous connaissons tous, et nous les reconnaissons, les mérites des premiers plans, dits de reconstruction, puis de modernisation, ainsi que de ceux des années 1960. Mais que de différences entre le monde d'hier et le monde d'aujourd'hui !

Le monde d'hier était le monde des « trente glorieuses », de la croissance forte et régulière qui permettait les ajustements, tant bien que mal, entre les divers partenaires sociaux comme entre les divers secteurs économiques, voire entre les divers pays.

Le monde d'hier était un monde dans lequel les matières premières et l'énergie étaient abondantes et peu coûteuses, dans lequel les seules puissances économiques étaient celles de la zone de l'O. C. D. E.

Dans le monde des années 1950, nos importations représentaient moins de 10 p. 100 du P. I. B., alors qu'en 1982 elles en ont représenté exactement le quart.

Dans le monde d'aujourd'hui, les produits, les techniques, les goûts, les localisations des activités changent à une vitesse imprévue et impressionnante.

Est-il encore possible de planifier dans un monde aussi mouvant ? Telle est l'incontournable question.

Je n'aurai pas la prétention d'apporter une réponse définitive à cette interrogation majeure, mais je rappellerai les interrogations et les préoccupations de la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat en ce qui concerne tant la planification comme technique que le IX^e Plan lui-même.

Première constatation : le document soumis à notre examen — vous en avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat — ne contient aucune projection économique à moyen terme, aucun scénario macroéconomique. Nous regrettons vivement une telle absence et je rappellerai, à cet égard, les conclusions de la commission Bloch-Lainé, dite « commission du bilan », peu suspecte d'arrière-pensées partisans. Elles démontrent que le Plan, pour être efficace et crédible, « doit fournir aux décideurs décentralisés les informations les plus nécessaires à leur action. Parmi ces informations figurent certainement des scénarios macroéconomiques prenant la forme de prévisions à moyen terme, dans lesquels les grandes orientations de la politique économique qu'entend suivre le Gouvernement sont définies par référence à des hypothèses relative aux différents états du monde possibles ».

Je ne méconnais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, les difficultés et les risques d'une analyse économétrique dans un monde trouble, mais je décèle une rupture logique dans le raisonnement du planificateur : d'un côté, il est affirmé que c'est en raison du caractère changeant du monde économique que la planification est d'autant plus nécessaire ; d'un autre côté, il est dit que les projections ont peu de sens dans un monde trouble. Quelle est alors l'essence d'une démarche qui ne se fixe pas un ensemble cohérent d'objectifs quantifiés ?

Et puis, malgré leurs limites théoriques, les modèles montrent fort bien plusieurs enchaînements, quelles que soient les variables exogènes retenues. Ainsi, il ne saurait y avoir de redressement du solde des échanges sans différentiel de croissance négatif pour la France ; l'équilibre de la balance commerciale coexistera avec un déficit de la balance des paiements en raison de notre endettement extérieur. Ces éléments auraient dû nourrir et enrichir le débat démocratique.

Deuxième constatation : le document soumis à notre examen procède à une explication, à mes yeux insuffisante, des choix retenus. Là encore, je ne méconnais pas les difficultés de la démarche planiste. Si le planificateur indique un choix en faveur de « priorités », il s'expose, en effet, à de vigoureuses critiques : celles des secteurs jugés non prioritaires qui s'estimeront injustement traités ; celles des secteurs qui démontreront qu'ils sont insuffisamment prioritaires ; celles des secteurs qui, tout en

étant prioritaires, affirmeront que les objectifs retenus et les moyens envisagés contredisent la priorité affichée. Assurément, la tâche est ardue. Dans le cas du IX^e Plan, elle l'est d'autant plus que la faiblesse de la croissance prévisible ne permettra aucun ajustement dilatoire.

Je ne prendrai que deux exemples, le tourisme et le secteur maritime, que j'analyse plus en détail dans mon rapport écrit.

Le tourisme a fait l'objet d'importants rapports préparatoires, qu'il s'agisse du rapport Ravel ou du rapport Castaing. Or, le Plan ne lui consacre que des développements bien insuffisants, à mon sens, et sous un intitulé inhabituel : « exporter sur place, le tourisme ».

Les mêmes observations valent pour le secteur maritime. Le projet de IX^e Plan ne fait que confirmer les appréhensions de votre commission émises lors de l'examen du Plan intérimaire puisque, après la suppression du ministère de la mer en mars 1983, le secteur maritime est quasiment absent du texte qui est soumis à notre examen. Seul le transport maritime fait l'objet d'un court développement dans un paragraphe consacré à l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de transports dans le cadre de notre équilibre extérieur.

Mais, hormis ce paragraphe consacré au transport maritime, le projet de IX^e Plan ignore le secteur maritime. Votre commission déplore cet abandon apparent, peu conforme à la volonté souvent exprimée par le Gouvernement de faire de la France une grande puissance maritime mondiale. Elle estime paradoxal d'affirmer la volonté de rétablir l'équilibre extérieur de la France et, dans le même temps, d'ignorer le secteur des pêches maritimes, qui a représenté à lui seul un déficit de près de 4 milliards de francs en 1982, soit 4 p. 100 du chiffre total de notre balance commerciale.

Troisième constatation : le projet initial de première loi de Plan contient un certain nombre d'inflexions bienvenues par rapport à la logique économique du Plan intérimaire. Je me dois de les signaler avec satisfaction, même si le planificateur n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique.

Le refus du protectionnisme est exposé d'une manière plus nette que dans le Plan intérimaire. Je crois même que le texte, avant son passage devant l'Assemblée nationale, ne mentionnait pas une seule fois l'expression : « reconquête du marché intérieur ».

La nécessité d'une réorientation du partage entre consommation et investissement est présentée d'une manière solennelle et convaincante.

La réduction du temps de travail comme instrument d'une politique solidariste de l'emploi fait l'objet d'une analyse plus nuancée, eu égard aux risques réels qu'elle présente et compte tenu de ses résultats actuels, qui nous semblent bien modestes.

Le problème de l'emploi, problème douloureux entre tous, est étudié d'une manière plus réaliste ; notre collègue M. Pierre Louvot l'exposera dans son avis.

Le rôle des petites et moyennes entreprises, plus généralement le rôle du secteur privé, est enfin reconnu à sa juste valeur. Comme l'indique le projet de loi, la modernisation de l'industrie sera réalisée en premier lieu par les entreprises, petites et moyennes, du secteur privé.

Quatrième constatation : le projet de Plan ne propose qu'une analyse insuffisante des défis majeurs auxquels la France devra répondre à l'horizon 1990. Or, c'est précisément le rôle théorique du Plan que de recenser, pour infléchir le cas échéant leur trajectoire, ce que l'on a appelé les « faits porteurs d'avenir ».

Premier défi : les technologies nouvelles. Le IX^e Plan est plus réaliste que le Plan intérimaire. Il souligne les risques majeurs de la troisième révolution industrielle : mutations considérables du secteur productif ; destruction d'emplois, au moins dans un premier temps ; accroissement des importations. Mais si l'analyse est bonne, la prospective est bien pauvre. Nous ne savons pas réellement si le Gouvernement a une stratégie d'ensemble.

Second défi : la démographie. Les perspectives démographiques assez inquiétantes de notre pays sont diluées dans des réflexions imprécises sur la politique familiale. Or, les données démographiques les plus récentes font apparaître une chute constante de l'indice synthétique de fécondité. Pour la huitième année consécutive, il est sensiblement au-dessous du seuil de remplacement des générations, qui est de 2,1 ; le recensement de 1982 indique qu'il est même tombé à 1,6 dans certaines régions de programme. Si le Plan ne sert pas de base à une réflexion sur ces facteurs « lourds » d'évolution, il perd ses raisons d'être.

Voilà deux défis majeurs qui auraient dû être relevés plus clairement par le projet de IX^e Plan. Il conviendrait également de souligner les problèmes suivants. La France risque de disposer d'excédents d'énergie relativement considérables. Est-ce un atout ou un désavantage ? Comment valoriser au mieux ce potentiel ?

Dans les dix années à venir, 50 p. 100 des exploitants agricoles en activité actuellement prendront leur retraite. Les risques de cette mutation ont-ils été perçus ? Quel type de politique est envisagé face à un changement aussi massif ?

D'ici à 1986, les entreprises publiques de production auront besoin de plus de 50 milliards de francs de fonds propres. Les conséquences économiques, budgétaires et financières ont-elles été réellement examinées ?

Cinquième observation : la liaison incertaine entre le Plan national et les plans des régions.

Le calendrier retenu n'a laissé qu'une période de réflexion trop brève aux régions, dont certaines sont au demeurant peu rompues à cet exercice de planification. Par ailleurs, les régions ont souvent été gênées de ne pas connaître initialement les priorités ni les intentions de l'Etat.

Le jeu entre l'Etat et les régions ressemble un peu, comme l'indique notre collègue M. Jacques Mossion, à celui de deux joueurs qui refuseraient l'un et l'autre d'abandonner le premier ses cartes. L'Etat déclare qu'il attend les priorités régionales pour arrêter les siennes et les régions ressentent une gêne à désigner celles-ci sans rien connaître des intentions de l'Etat.

On aboutit ainsi au paradoxe suivant : alors que dix-huit régions métropolitaines sur vingt-deux ont placé l'agroalimentaire au premier rang de leurs préoccupations, le Plan ne retient pas l'agroalimentaire comme programme prioritaire d'exécution *stricto sensu*.

L'absence de programme prioritaire d'exécution — P. P. E. — spécifiquement consacré à l'agriculture et aux industries agricoles et alimentaires peut, certes, comme l'a fait observer le ministre de l'agriculture et comme vous l'avez dit tout à l'heure — mais il aurait mieux valu pour nous tous que ce soit écrit — être interprétée comme la volonté du Gouvernement de manifester son souci de considérer ce secteur de la production comme une composante à part entière de l'économie dont le développement est recherché au travers de différents P. P. E. à vocation intersectorielle.

Cette omission peut, en revanche, être interprétée également comme la manifestation de la résignation au déclin relatif, en termes économiques et démographiques, de l'agriculture, dont le rôle dans le rétablissement des grands équilibres ne justifierait plus son inscription parmi les priorités du Plan de la nation.

C'est pourquoi je me suis attaché, dans mon rapport écrit, à exposer d'une manière aussi précise que possible les lignes de force de ce qui aurait pu être le treizième P. P. E. Je n'en rappellerai ici que les têtes de chapitres : favoriser le renouvellement démographique de l'agriculture et poursuivre la modernisation des structures des exploitations ; améliorer la productivité des exploitations ; renforcer l'organisation de la production ; accroître la compétitivité des industries agricoles et alimentaires et développer les exportations ; préciser la contribution du secteur agroalimentaire à l'aménagement du territoire et accroître les solidarités en faveur et au sein de l'agriculture.

Sixième constatation : la logique économique du projet soumis à notre examen comporte des silences et des insuffisances qu'il convient de relever.

Pour ne pas compliquer l'analyse et lasser l'attention, je regrouperai mes remarques autour de six points clés.

Premier point clé : les charges sociales et fiscales. Déjà, le Plan intérimaire préconisait une stabilisation des prélèvements obligatoires. Or, la lecture des comptes de la nation pour 1982 nous enseigne que le pourcentage des prélèvements obligatoires s'est accru de près de un point en 1982 pour atteindre 43,7 p. 100.

Le IX^e Plan prévoit également une stabilisation des prélèvements obligatoires. Mais comment en être persuadé alors qu'aucun butoir n'est fixé, qu'aucune analyse chiffrée des différentes composantes n'est proposée, qu'il vaudrait mieux parler de baisse de ce taux plutôt que d'une stabilisation à un niveau si élevé. Comme l'indique un article récent du journal *Le Monde* : « Le danger est évident : au-delà d'un certain montant de son revenu que l'individu est obligé d'abandonner à l'Etat ou aux organismes parapublics de protection sociale, il y a le découragement. L'intérêt du travail, sa récompense, la reconnaissance par autrui de ce que l'on est, passent, pour la plupart des gens, par l'argent que l'on gagne et la liberté d'en user à sa guise. Où se trouve le seuil à partir duquel l'individu, fiscalement et socialement ponctionné, laisse tomber son sac et perd courage ? Aucune réponse sérieuse n'a jamais été apportée à la question, et pour cause. M. Mitterrand avait parlé de 42 p. 100 de la richesse nationale. » Nous en sommes à près de 44 p. 100.

Deuxième point clé : la liberté des prix. Là encore, le IX^e Plan reprend l'excellente affirmation du Plan intérimaire selon laquelle il faut obtenir aussi vite que possible la libération des prix industriels, la libération des prix des secteurs exposés. Mais il reste à faire passer cette affirmation dans les faits, et le IX^e Plan nous laisse malheureusement sur notre faim.

Troisième point clé : l'endettement extérieur. Les scénarios macroéconomiques que j'ai évoqués précédemment montrent tous que le rééquilibrage des échanges de biens et services est

en lui-même insuffisant car il n'empêche nullement le besoin de financement de la nation de perdurer. La balance des invisibles subit, en effet, le contrecoup de l'endettement extérieur de notre pays et connaît, depuis 1982, une dégradation constante qui ne cesse de s'amplifier.

L'endettement croissant de notre pays amène à craindre que nous n'en arrivions à brève échéance à ce cercle vicieux où tout nouvel emprunt rend plus malaisé le rétablissement ultérieur de l'équilibre, du fait du poids sans cesse plus lourd des remboursements.

Dans trois des quatre scénarios, il apparaît, en effet, un besoin de financement de la nation sur l'ensemble de la période ; ce besoin de financement subsiste même en 1988, terme de la période couverte, où il ne devient négligeable que si l'environnement international est favorable. Ce n'est que dans le quatrième scénario — particulièrement sévère puisqu'il associe une stagnation du pouvoir d'achat du salaire net annuel moyen sur les cinq années du Plan à une croissance du prélèvement fiscal direct, ce qui implique une baisse du revenu disponible des salariés chaque année durant cinq ans — que l'on parvient à restaurer, en fin de période, l'équilibre de la balance des transactions courantes. Mais, en tout état de cause, il apparaît un endettement extérieur net global sur les six années couvertes par la projection qui oscille, selon les scénarios, entre 200 et 300 milliards de francs 1982.

Ainsi, la lecture des comptes de la nation pour 1982 nous montre que la capacité de financement du reste du monde a bondi — le mot n'est pas trop fort — de 1,6 p. 100 à 3,9 p. 100 du P. I. B. A titre de comparaison, le besoin de financement des entreprises publiques ne représente « que » 3,4 p. 100 du P. I. B. Il est donc bien regrettable que le Plan n'ait consacré qu'une analyse trop succincte à ce problème fondamental qui conditionne une bonne partie de notre politique économique.

Quatrième point clé : la situation financière des entreprises. Sa dégradation n'est pas un phénomène nouveau mais il s'est dangereusement accéléré. Le Plan le reconnaît, mais son analyse pêche encore par optimisme. En 1981 l'épargne nette des entreprises s'est établie à moins 3,24 p. 100 de la valeur ajoutée. Cela signifie qu'il manquait aux seules sociétés privées près de 52 milliards de francs pour assurer seulement leurs amortissements. Peut-on, dans ces conditions, espérer beaucoup plus en matière d'investissement alors que nos entreprises perdent de l'argent ?

Le Plan nous propose fort judicieusement de ne plus leur faire supporter le poids de la crise économique. Nous nous en réjouissons, mais a-t-on bien mesuré l'ampleur du phénomène ?

Cinquième point clé : l'emploi. Je laisse à mon collègue M. Pierre Louvot le soin de développer une analyse plus complète de ce douloureux problème. Mais trois remarques s'imposent.

La politique de soutien de l'emploi est une politique socialement justifiée mais coûteuse en termes de finances publiques. Quels seront les arbitrages rendus ? L'avant-projet de budget nous en laisse augurer les difficultés.

Les nouvelles technologies, sur la durée du IX^e Plan, risquent de supprimer plus d'emplois qu'elles n'en créeront directement ou indirectement.

Le choix opéré en faveur d'une croissance à fort contenu industriel est un choix en faveur d'une croissance à faible contenu en emplois. En effet, la productivité évoluant plus modérément dans les services que dans l'industrie, une croissance à fort contenu industriel est moins favorable à l'emploi qu'une croissance à fort contenu en services.

Sixième point clé : l'épargne et l'investissement. Sur ce point, notre collègue M. Georges Lombard sera infiniment plus précis et plus convaincant que je ne saurais l'être. Je regretterai simplement l'absence de bouclage financier du Plan, l'absence de prévisions quant à l'évolution de l'épargne des ménages qui, après avoir accusé une baisse très sensible, semble maintenant se redresser.

Ma septième et dernière série d'observations sera, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, peut-être plus incisive. Mais je ne saurais taire les critiques, parfois assez vives, que m'inspire le projet de Plan, surtout après son passage devant l'Assemblée nationale.

Votre analyse théorique des vertus du libre échange organisé est presque parfaite, monsieur le secrétaire d'Etat, mais pourquoi avoir accepté ces amendements sur les normes, inutilement agressifs et d'essence protectionniste ? Est-il au demeurant judicieux d'agiter un chiffon rouge sous les yeux des censeurs vigilants de Bruxelles et de Genève ? D'autres facteurs d'inquiétude en ce domaine sont consignés dans mon rapport.

Votre analyse du rôle du secteur privé, des petites et moyennes entreprises, est très intéressante. Mais pourquoi, en même temps, éroder les rémunérations des entrepreneurs et multiplier les tracasseries bureaucratiques ? Ce n'est pas en limitant les

distributions de dividendes et en estimant excessifs les salaires des dirigeants que l'on peut espérer inciter durablement les capitaines d'industrie à prendre des risques. Dois-je évoquer l'avenir incertain de l'avoir fiscal ? Quant à la multiplication des procédures bureaucratiques et tatillonnes, je pense en avoir fourni un échantillon assez représentatif dans mon rapport écrit.

Votre analyse de la modération nécessaire des revenus des ménages et de la consommation privée est courageuse. Mais vous êtes encore loin d'en tirer toutes les conséquences.

Je remarque ainsi que deux logiques semblent s'opposer : la logique du Gouvernement, qui fait de la restauration de la rentabilité des entreprises la condition *sine qua non* de la reprise des investissements, et la logique de l'Assemblée nationale. Je ne citerai que deux brefs alinéas du rapport de M. Jean-Paul Planchou : « A cet égard, les anticipations relatives à la demande prévisionnelle sont déterminantes, puisqu'on estime, selon les secteurs, qu'elles commandent 60 à 90 p. 100 des décisions d'investir.

« Il convient donc de prendre l'exacte mesure des conséquences de la limitation de la consommation mise en œuvre depuis le printemps de 1982 et dont le IX^e Plan prévoit la poursuite, sans clairement en indiquer le terme. »

Qui croire ? Que choisir ?

Enfin, il ne paraît pas y avoir une stricte concordance entre l'observation des faits, c'est-à-dire la croissance extrêmement faible pour 1982-1983, et les objectifs ambitieux du Plan en matière de différentiel de croissance sur la période 1984-1988. D'une part, il faut être bien conscient qu'un différentiel de croissance d'un point avec nos partenaires de l'O. C. D. E. est plus qu'ambitieux ; entre 1960 et 1973, en moyenne annuelle, notre P. I. B. a crû de 5,6 p. 100 contre 5 p. 100 pour la zone O. C. D. E., soit un différentiel de 0,6 point, et de 0,9 point par rapport à la zone C. E. E., et, en moyenne sur la période 1979-1982, ce différentiel s'abaisse à 0,3 et 0,7. D'autre part, et peut-être surtout, on ne peut à la fois afficher un objectif de croissance soutenue et un objectif de réduction du déficit extérieur.

En conclusion de cet exposé, probablement bien long — mais il y a tant de choses à dire ! — je veux souligner le contraste entre les ambitions du Plan, qui méritent l'attention, et les moyens envisagés, qui sont plus esquissés qu'analysés. Je veux souligner aussi les progrès dans la logique et la cohérence que représente ce projet de IX^e Plan par rapport au Plan intérimaire, le souci d'adaptation succédant à la volonté de rupture. Mais je veux également dire combien ce texte nous déçoit par l'insuffisante justification des choix proposés, par l'absence d'éclairage macroéconomique, par l'articulation tellement parfaite avec les plans des régions, par l'excessive timidité de certaines propositions concrètes, par une analyse insuffisante des défis majeurs, par un certain « romantisme » dans la détermination des grands équilibres.

Bien sûr, la procédure est nouvelle et doit être rodée. Bien sûr, la situation actuelle est économiquement difficile et incertaine. Bien sûr, le planificateur ne doit pas présenter de conclusions trop pessimistes, au risque de décourager les bonnes volontés.

Il s'agit probablement d'un rendez-vous manqué et nous y verrons peut-être plus clair lors du débat sur la deuxième loi de Plan.

La commission des affaires économiques et du Plan tient en définitive à manifester sa déception face au projet qui lui est soumis. Elle ne s'attendait certes pas à ce que le Gouvernement abandonnât tous les versets de son credo économique. Elle n'escomptait pas que le projet proposât une analyse convaincante de tous les problèmes majeurs de notre société. Elle ne fondait qu'une confiance limitée, mais réelle en certains domaines, sur les vertus de l'approche planificatrice « à la française ». Mais elle ne soupçonnait pas que le projet réussirait la gageure de décevoir toutes les parties prenantes par ses contradictions, ses insuffisances et ses silences.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques et du Plan vous propose de rejeter le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai écouté attentivement M. le rapporteur, et je le remercie d'avoir reconnu quelques mérites à ce projet de loi de Plan. Cependant, si j'ai trouvé ses critiques intéressantes, celles-ci me semblent largement excessives, voire, pour certaines d'entre elles, dénuées de fondement. J'aurai d'ailleurs l'occasion de m'en expliquer lorsque je répondrai, au nom du Gouvernement, à l'ensemble des interventions.

Il est inutile de vous dire que je considérerai le rapport de M. Barbier avec tout l'intérêt et toute l'attention qu'il mérite. Toutefois, je dois faire remarquer à M. le rapporteur, avant que

le débat s'engage, que je suis gêné par quelques-unes de ses affirmations qui me semblent ne pas être à la hauteur de l'analyse, sévère mais intéressante, qu'il a faite du texte soumis à votre approbation.

En effet, M. Barbier a mélangé des dispositions acceptées par le Gouvernement et des amendements qui lui étaient, certes, proposés, mais qu'il n'a pas retenus. C'est extrêmement dangereux, monsieur le rapporteur ! Vous ne pouvez pas fonder votre analyse sur des amendements qui, effectivement, ont été soumis à l'Assemblée nationale, mais que je n'ai pas acceptés et pour lesquels j'ai développé une argumentation au fond. Le procédé est gênant car il déforme l'ensemble de notre démarche.

Ce que vous avez indiqué, monsieur le rapporteur, s'agissant, par exemple, du problème des salaires des dirigeants ou du contrôle par les entreprises de leurs propres importations, tout cela a donné lieu à un débat au fond à l'Assemblée nationale devant laquelle j'ai expliqué pourquoi je m'opposais à ces amendements.

J'attache de l'importance à ce que cela soit bien perçu par la Haute Assemblée, sinon cela risquerait de donner au rapport une tonalité qui ne correspond pas à ce qu'il est.

Monsieur le rapporteur — la qualité de votre rapport en témoigne — le débat est suffisamment intéressant et important au fond, même s'il se pose un certain nombre de questions — mais peut-il en être autrement ? — pour ne pas le déformer en évoquant des propositions à propos desquelles le Gouvernement a déclaré très clairement pourquoi il ne les retenait pas.

Au sujet de votre affirmation sur les normes, par exemple, j'ai moi-même déclaré à l'Assemblée nationale qu'il nous fallait avoir l'intelligence de recourir à des moyens utilisés par d'autres pays. Ce n'est pas du protectionnisme, c'est de la rigueur économique. Ne brandissez pas en permanence le sabre de bois qui fait que nous sommes sans cesse suspectés, alors que notre économie est la plus perméable de toutes les économies européennes. Je suis, sur ce point-là, assez proche de vous : faisons les choses et n'en parlons point trop.

S'agissant des normes donc, je crois que nous restons dans ce qui relève de la normale ; il n'y a là rien d'excessif ; il suffit, pour en être convaincu, de regarder ce qui se fait dans d'autres pays.

Il convient aussi, monsieur le rapporteur, de corriger certaines de vos appréciations. Je pense que, sur certains points, vous avez une information insuffisante, et je serais désolé que vous en restiez là.

M. Bernard Barbier, rapporteur. Je suis là pour apprendre !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. A l'occasion de la préparation des contrats de plan Etat-région, nous avons indiqué aux régions quelles étaient les grandes priorités sur lesquelles le Gouvernement appuierait son action. J'ai même pris le soin, monsieur le rapporteur, pour qu'il n'y ait point d'ambiguïté en cette matière, de recevoir, personnellement et fort longuement, chacun des présidents de région — sauf un, vous le savez — mais il s'agissait d'un problème de calendrier.

Les précautions que nous avons prises ne semblent pas avoir été inutiles puisque la remontée des esquisses de priorités régionales se fait dans de très bonnes conditions, je dirai même mieux : avec une volonté de collaboration que je souligne et qui fait abstraction des opinions partisans et des choix politiques des différentes régions.

Il serait dommage, pour la clarté de nos débats, de se laisser aller à une appréciation qui n'est pas tout à fait exacte de la réalité des rapports entre l'Etat et la région.

J'ajouterai une troisième remarque avant que le débat ne s'engage.

Ainsi que je l'ai dit à la tribune, nous devons nous livrer à un exercice difficile, qui relève de l'exigence, imposée par le législateur, d'une planification en deux temps : une loi d'orientation et une loi de programmation. Or quelques-unes de vos critiques, justifiées, monsieur le rapporteur, sur, par exemple, des équilibres financiers ou des masses financières, relèvent de la deuxième loi ; mais vous l'avez vous-même admis. N'oublions jamais cette démarche en deux temps, sinon nous risquons de nous reprocher mutuellement des insuffisances sur des sujets qui relèvent de la deuxième loi.

Telles sont, monsieur le président, les remarques que je voulais formuler non pas pour répondre au fond à M. le rapporteur — je le ferai quand j'interviendrai à la fin de la discussion générale — mais pour relever que, dans son rapport de haute qualité, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, il y avait un certain mélange entre ce qui relève du débat au fond et des critiques parfaitement justifiées de la part d'un rapporteur et une appréciation pas tout à fait exacte des faits.

M. le président. La parole est à M. Lombard, rapporteur pour avis.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secré-

taire d'Etat, mes chers collègues, après le rapport au fond de M. Barbier, je vous propose, ce qui est normal pour un rapporteur de la commission des finances, de jeter un œil purement financier sur les enjeux de cette première loi de Plan.

Votre commission des finances estime, en effet, qu'elle a le devoir, pour apporter un autre éclairage nécessaire à ce débat, de vous inviter à tenter de mesurer où conduisent les orientations qui nous sont soumises — sur le seul plan financier, je le répète.

J'articulerai mon propos autour de trois questions fondamentales que pose toujours ce genre d'exercice qu'on appelle un plan : quelles priorités pour les cinq ans à venir, avec quels moyens et avec quelles conséquences pour les citoyens, les collectivités locales et l'Etat ?

A la première question, les auteurs du projet répondent par l'affirmation d'une double volonté : moderniser l'économie française et réaliser une société plus juste. Ils notent d'ailleurs immédiatement que la première de ces volontés est considérée comme essentielle et que la seconde est beaucoup plus un moyen de réaliser la première qu'une fin en soi.

Il découle de cette double volonté un certain nombre de conséquences qu'il est nécessaire de souligner. Les deux premières concernent le changement de cap auquel nous sommes invités aujourd'hui et les deux autres les paris essentiels sur lesquels repose le projet de première loi de Plan.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le changement de cap est absolument évident dans deux domaines : l'emploi — et son corollaire la lutte contre le chômage — préoccupation numéro 1 du Gouvernement en 1981 et 1982, devient un objectif second.

Quant à la politique proposée pour moderniser nos entreprises — et c'est vraiment la clef de voûte de votre projet puisque c'est à cette modernisation et à la réduction de notre dépendance énergétique que le déficit du commerce extérieur devra d'être rétabli en deux ans — votre politique, dis-je, prend le contre-pied, et de manière absolue, de la politique de relance menée en 1981 et en 1982.

Quant aux paris, le premier se résume en une phrase : « L'amélioration de la situation financière des entreprises et la restauration de leurs marges d'autofinancement suffiront à relancer l'investissement et, par conséquent, à rééquilibrer le commerce extérieur. »

Votre deuxième pari, encore beaucoup plus risqué, peut être résumé de la manière suivante : les retombées sociales de la politique du « tout industriel » ne compromettront pas l'exécution du Plan, pas plus que la mise en œuvre de votre deuxième volonté, à savoir une société plus juste.

Vous ayant rappelé ces deux changements de cap et ces deux paris, je vous propose d'aborder maintenant les moyens.

Les moyens de votre action, vous les avez en quelque sorte regroupés autour de quatre grands thèmes : stabiliser la charge des entreprises, encourager l'épargne, réviser les financements aidés par l'Etat, améliorer le fonctionnement du système bancaire.

Ces thèmes, surtout le premier, donnent — il faut avoir le courage de s'en rendre compte — la limite des ambitions de ce Plan ; ils forcent, en tout cas, à s'interroger, premièrement, sur la possibilité de parvenir effectivement à la modernisation, l'adaptation, la relance de notre appareil industriel, en stabilisant seulement les charges des entreprises et, deuxièmement, sur la possibilité d'atteindre à cette stabilisation insuffisante.

Pour répondre à la première question, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais laisser parler les chiffres.

Ceux-ci nous indiquent qu'en 1980 le prélèvement sur les entreprises, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, était, en France, de 16,7 p. 100 contre 8,40 p. 100 en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E. — organisation de coopération et de développement économique. Cette différence s'explique principalement par le poids des cotisations de sécurité sociale, qui représentaient chez nous 12,4 p. 100 du produit intérieur brut contre 5 p. 100 en moyenne dans les autres pays.

Les chiffres ajoutent que ces inégalités, dramatiques lorsque l'on veut posséder vraiment une industrie compétitive, n'ont pas empêché nos entreprises de subir, de 1980 à 1982, une nouvelle augmentation de leurs charges sociales, qui a été chiffrée à 0,8 p. 100 du produit intérieur brut.

Les chiffres nous permettent également de savoir que dans le même temps, c'est-à-dire en 1981 et 1982, la hausse des coûts salariaux par unité produite s'est, en France, accélérée deux fois plus vite que dans les grands pays de l'O.C.D.E. et — ce qui est quand même assez dramatique compte tenu du caractère privilégié de ce partenaire — quatre fois plus vite qu'en République fédérale d'Allemagne.

Les chiffres soulignent enfin que ces évolutions ont entraîné un recul de l'autofinancement des investissements et un endettement dramatique de tout notre appareil industriel, que l'on

peut actuellement chiffrer à 1 300 milliards de francs, soit, en gros, une fois et demie le budget de l'Etat.

Après l'énoncé de ces chiffres, force est de se poser la question que je suggérais à votre attention voilà un instant : est-il possible, si l'on se borne à stabiliser les charges des entreprises, d'atteindre le grand objectif qui est fixé, à savoir satisfaire l'impératif de modernisation de l'industrie et de mutation de l'appareil productif ?

Je dois vous dire, mes chers collègues, que votre commission des finances ne le pense pas. Elle craint que cet objectif, pourtant insuffisant, ne reste hors de portée.

Elle le craint pour quatre raisons.

La première, c'est l'évolution ralentie de la croissance, à laquelle les auteurs du projet de loi font d'ailleurs eux-mêmes allusion, chacun sachant qu'une croissance ralentie ne facilite pas la collecte de l'épargne ni celle des recettes fiscales, indispensables pourtant à la réalisation des objectifs du Plan.

La deuxième raison, c'est que les charges, les charges salariales en particulier, vont continuer à augmenter, puisque le Plan prévoit la nécessité de poursuivre le relèvement des bas salaires — et il a raison de le prévoir — tout en insérant cet objectif dans une discussion concernant l'ensemble des grilles et en affirmant qu'il faut à tout prix éviter l'écrasement de la hiérarchie et une augmentation globale des salaires.

Je me demande bien comment, en partant de ce principe, on y parviendra, comme je me demande, avec la commission des finances, comment l'objectif des trente-cinq heures, qui reste l'un des objectifs fixés, pourra être atteint « sans obérer » — je reprends là une phrase du Plan — « la compétitivité et la capacité de production ».

Les charges des entreprises augmenteront également dans un autre domaine — cela figure d'ailleurs dans ce Plan — celui de leur participation à l'effort national de recherche, puisque cet effort se situera à 1,5 p. 100 du produit intérieur brut.

La troisième raison a trait au maintien, du moins dans les premières années du Plan, d'un coût du crédit élevé, compte tenu à la fois de la dette de la France, du déficit de notre commerce extérieur et de la nécessité de défendre notre monnaie.

La quatrième raison, c'est la difficulté pour le Gouvernement que vous représentez aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat — s'il veut effectivement stabiliser le déficit budgétaire, de financer toutes les dépenses prévues par le IX^e Plan — je reviendrai dans un instant sur ce point.

Dès lors, vous comprendrez que, sur les trois autres grandes séries de mesures prévues pour accompagner celles qui sont destinées à assurer la modernisation de notre appareil productif, je m'interroge. Par exemple, au niveau de l'encouragement à l'épargne, sur la possibilité de disposer d'une épargne plus importante compte tenu de l'accroissement prévisible des besoins de financement des administrations publiques et des conséquences qu'entraîne une croissance faible ; l'expérience démontre, en effet, que la stagnation du revenu engendre toujours une baisse de l'épargne.

Le réexamen des financements aidés par l'Etat provoque, au sein de la commission des finances, deux inquiétudes. La première concerne la sélectivité. Vous l'annoncez, vous l'affirmez, et nous sommes d'accord sur la nécessité de cette sélectivité. Mais lorsqu'on prend connaissance de ce qui est écrit, par exemple, aux pages 87, 127, 151 et 159, on se pose la question de savoir si on va vraiment vers une sélectivité dans les financements aidés ou si, en raison d'un trop grand nombre de priorités et de définitions, on ne se dirige pas plutôt vers l'inverse.

La deuxième inquiétude de la commission des finances repose sur une question de fond. Une phrase de votre projet, à la page 112, fonde cette inquiétude : « L'octroi des crédits publics sera progressivement subordonné à la conclusion d'accords d'entreprise favorisés par la mise en place des lois relatives aux droits des travailleurs. »

La commission des finances, et c'est son rôle, s'est posée la question et vous la pose : cette phrase particulièrement sibylline — car, vous allez le voir, on peut l'interpréter de deux manières — signifie-t-elle que vous êtes décidés à mélanger l'arme économique avec l'arme sociale ? Si tel est le cas — je dois vous le dire — la commission des finances condamne, car on ne doit pas mélanger l'arme économique et l'arme sociale. Si cette phrase signifie — les travaux préparatoires du IX^e Plan permettent de le penser — que vous souhaitez associer les partenaires sociaux à l'orientation et à l'évaluation du système d'aides, la commission des finances dit : « Attention ! Là encore, vous confondez les genres et ce système n'est pas bon. En tout cas, il n'est pas cohérent. »

J'en arrive à ma troisième et dernière observation : quelles conséquences ces options et ces moyens vont-ils avoir pour l'Etat, pour les citoyens et pour les collectivités locales ?

Pour l'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat — vous l'avez dit et vous l'avez écrit — c'est une rigueur certaine. L'Etat est décidé à en faire preuve et son discours affirme qu'il est décidé à stabiliser le déficit budgétaire à un certain pourcentage du produit intérieur brut. Le discours n'est pas nouveau, je passe. Il affirme également qu'il ne peut pas faire autrement parce qu'il a décidé que l'augmentation des recettes et des dépenses publiques ne devrait pas aller plus vite que la progression de l'activité nationale. Enfin, son dernier argument est qu'il vient de prendre l'engagement de ne pas augmenter les prélèvements sociaux, tout au moins de limiter leur augmentation à ce qui est fait à l'étranger, car il n'a pas suffisamment d'aides ; il faut donc qu'elles soient sélectives.

Pour toutes ces raisons, il est forcé de faire des économies et il va en faire — c'est promis, juré — sur le titre III. Vous verrez... Et il va beaucoup plus loin, promettant même d'en faire sur le titre IV, en ce qui concerne en tout cas les dépenses à caractère passif, cela devant se traduire par un certain nombre d'autres gênes, notamment l'obligation de bloquer, en tout cas de limiter très fortement le recrutement dont les administrations auraient pourtant eu besoin.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crois à la sincérité — je le dis tout de suite — de votre affirmation. Mais je suis inquiet, ce faisant, sur ce que je vois un peu plus loin, qui va contrarier de toute évidence l'action que vous entendez mener.

Que deviendra la charge de la dette, à partir de l'instant où vous avez décidé de stabiliser le déficit à un certain pourcentage du P.I.B. ? Elle va augmenter, à quel rythme ? Je rappelle au Sénat, parce que ces chiffres sont importants, que la dette était de 410 milliards de francs en 1980, qu'elle est passée à 491 milliards en 1981 et qu'elle a atteint et dépassé 610 milliards en 1982. Cette dette, vous n'allez pas pouvoir la bloquer. Vous allez donc continuer à l'augmenter et elle va peser lourd, très lourd évidemment, dans vos possibilités de rigueur.

J'ai une autre inquiétude. Il faut, dites-vous et c'est vrai, que l'on soit très sélectif. Il faut, dites-vous et c'est vrai, si vous me permettez cette expression familière, que l'on serre les boulons. Vous êtes très discret, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre projet, sur le sort des entreprises publiques. Or, ce dernier — je dois vous le dire — par rapport à la rigueur qui vous est nécessaire, m'inquiète. En effet, en 1982, le coût des entreprises publiques était en progression de 30 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1982, dont les prévisions avaient elles-mêmes été dépassées de 25 p. 100. Or, malgré cet effort considérable — retenez, mes chers collègues, ce chiffre — le déficit des entreprises publiques a atteint 35 milliards en 1982 contre 2 milliards en 1980.

Qu'est-ce que je lis, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre projet ? Je lis que l'effort en faveur de ces entreprises devra être « poursuivi et amplifié ». Je souhaite que vous nous donniez sur ce point aussi un certain nombre d'explications ; elles me semblent indispensables.

La troisième raison tient au financement de certains programmes que vous avez décidés et qui paraissent à la commission des finances parfaitement incohérents avec cet objectif que je viens de rappeler. Je ne me place — je m'empresse de le dire ou de le répéter — que sur un plan financier ; je ne juge pas au fond de la valeur du programme. Je vous en donnerai deux exemples.

Le premier, c'est le quatrième programme prioritaire d'exécution que vous avez inscrit dans votre plan : développer les industries de communication. Je veux bien et je souhaite que l'on y parvienne, mais je suis dans l'obligation de constater que vous n'avez pas grand monde du secteur privé pour vous aider. Je suis dans l'obligation de constater également que l'on se trouve en présence d'un projet qui, par son importance — je n'ose pas parler de « gigantisme » — va représenter, en francs 1983, une dépense de 50 à 60 milliards, que l'on va vraisemblablement demander à la puissance publique de financer. Comment va-t-on les dégager ? Quelles seront les conséquences de cet effort ?

Je vous donne un second exemple. Nous sommes dans une période de rigueur, mais on continue — ce que nous, provinciaux, commençons à trouver particulièrement lourd — ce que l'on appelle les grands travaux culturels de la région parisienne. Savez-vous, mes chers collègues, ce que représentent les sommes engagées actuellement ? Quinze milliards. Les sommes prévues pour l'Exposition universelle ? Vingt milliards. Là encore, où, comment, dans quelles conditions et avec quelles conséquences ces crédits seront-ils dégagés ?

Tout cela est-il cohérent avec la sincérité des intentions affichées ?

Je passe, mes chers collègues, aux citoyens. Vous l'êtes tous. Je pense donc que ceci vous intéressera particulièrement, car, si certaines des options de ce Plan sont effectivement mises en application, vous aurez au moins, à la suite des quelques

propos que je vais vous tenir, la possibilité de savoir, si vous me permettez une deuxième expression familière, à quelle sauce vous serez mangés.

En ce qui concerne les citoyens, le Plan affirme que les revenus, en particulier les revenus salariaux, devront progresser moins vite que par le passé. En contrepartie, il faut réduire les inégalités. La réduction des inégalités va se traduire par une modification de la fiscalité agricole, du quotient familial, dans ce qu'il a de contestable — je ne sais pas encore ce qui est considéré comme étant contestable — de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, afin de les rapprocher des revenus des contribuables pour la première et de la réalité économique pour la seconde, tout en contenant dans le même temps les évolutions erratiques et anti-économiques — ce sont les termes du rapport — de la taxe professionnelle.

Je vous pose la question : en clair, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie, si l'on contie effectivement les évolutions de la taxe professionnelle, un certain transfert vers les ménages, lequel va être d'autant plus lourd que deux des taxes seront modifiées dans les conditions que je vous ai indiquées, ce qui va entraîner, sauf pour les personnes à revenu très modeste, un poids de fiscalité de plus en plus écrasant, qui ne sera sans doute pas sans conséquence — vous le verrez dans un instant — pour les collectivités locales.

Je vous dis mon inquiétude sur ce point, monsieur le ministre, elle est d'autant plus grande que s'ajoute un problème que je n'ai pas encore abordé, celui des prélèvements sociaux. Vous l'avez évoqué tout à l'heure dans votre propos, mais il est nécessaire que vous donniez un certain nombre d'explications sur cette question.

Très vraisemblablement, le sort qui va être fait à un certain système actuellement en vigueur va, en effet, avoir des conséquences pour les ménages. Le Plan pose le principe que de nouvelles ressources de financement devront être dégagées qui ne compromettent point des dynamismes économiques fragiles : déplafonnement, fiscalisation partielle, T. V. A., augmentation des cotisations, éventuellement un cocktail de l'ensemble. En tout cas, ce que l'on sait, c'est que, quels que soient les systèmes choisis, ils auront des répercussions sur les citoyens. Le problème est de taille, puisque, avec 896 milliards de francs en 1981, les dépenses sociales représentent 30 p. 100 du produit intérieur brut, contre 24 p. 100 en 1975 et 16 p. 100 voilà vingt ans.

Ces chiffres et ces orientations permettent de mesurer la fragilité de ce deuxième pari que vous avez fait : les retombées sociales, etc. ne compromettent pas l'exécution du Plan...

Reste, mes chers collègues, la question des collectivités locales. Si, pour les citoyens, l'effort sera rude, pour les collectivités locales, il risque d'être drastique. Il va remettre en cause leur rôle de moteur de l'investissement, rôle qu'elles jouaient depuis la Libération en assurant à elles seules 76,79 p. 100 des dépenses des administrations publiques. Les collectivités locales ne vont plus pouvoir jouer ce rôle à cause de la lourdeur accentuée de la fiscalité des ménages dont je viens de vous parler, conséquence de la stabilisation de la taxe professionnelle, des modifications des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, sans compter — je l'avais gardé pour la bonne bouche — l'impôt régional qu'on nous promet avec, je le sais, une réduction correspondante des impôts de l'Etat. Mais, étant donné que ce n'est pas la même assiette, il pèsera lourd, lui aussi, sur la fiscalité locale.

La deuxième raison qui va gêner les collectivités locales, c'est l'accès plus difficile et très cher à l'emprunt par suite de la diminution de la collecte des caisses d'épargne et des possibilités de la caisse des dépôts et consignations, par suite également des besoins de l'Etat et de l'orientation que vous avez décidée de donner à l'épargne, avec, en dehors de l'industrie, une priorité donnée à l'innovation et à l'exportation.

La troisième raison, c'est l'évolution guère favorable des autres ressources sur lesquelles les collectivités locales peuvent compter, les mécanismes d'indexation de la globalisation des concours de l'Etat étant tributaires, comme nous le savons, des perspectives économiques.

La quatrième raison, c'est une charge accrue en matière de dépenses d'intervention économique, que le Plan affirme, d'ailleurs, de manière très explicite ; il suffit pour cela de se reporter à la page 95 de votre texte. C'est la charge également accrue en matière sociale par le jeu des transferts de compétences et l'obligation prévisible pour les collectivités locales d'avoir désormais à servir de relais aux chômeurs non indemnisés par le biais des bureaux d'aide sociale.

Comment vont être couverts ces nouveaux besoins de financement ? Comment concilier ce glissement du rôle des collectivités locales de l'investissement vers la régulation économique et sociale avec l'affirmation, pourtant exprimée par vous, à la page 95 de votre projet, de la nécessité de « moderniser

et de soutenir l'effort du bâtiment et des travaux publics » ? Là encore — j'en suis navré — la cohérence entre les objectifs, les moyens et les conséquences est loin d'être assurée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est pour toutes ces raisons et parce que, loin d'être « réducteur d'incertitudes », le projet qui nous est soumis les multiplie, qu'il s'agisse de la limitation des dépenses de l'Etat, des possibilités d'épargne, de l'évolution monétaire ou encore de la possibilité pour nos entreprises de jouer pleinement le rôle qu'on leur assigne, que la commission des finances, à son grand regret, n'a pu donner un avis favorable au texte qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'intervention de M. Lombard, à laquelle je répondrai au fond, est d'une très grande précision et j'ajouterai d'une très grande agilité dans la démonstration.

Mais je crains, monsieur Lombard, que vous n'avez fait la démonstration que nous avons nous-même choisi de faire, à savoir que les choix sont extrêmement difficiles.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Je ne le nie pas.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous en avons conscience, monsieur Lombard, mais, quand vous évoquez la fragilité de ces choix, ne perdez pas de vue que cette fragilité concerne non un gouvernement, mais un pays et que, de toute manière, quel que soit le gouvernement, il devrait affronter ces mêmes difficultés.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. C'est exact !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous avons le courage de les détailler et de les affronter. Il me serait agréable — M. Lombard vient de le faire — que l'on souligne cet effort afin que nous puissions ensuite — c'est le débat — discuter des moyens à prendre en compte pour résoudre ces difficultés. C'est le débat, et le débat devant la Haute Assemblée sera utile, ne serait-ce que pour servir de cadre à la préparation de la deuxième loi. Mais je voudrais qu'il soit dit très clairement que, de toute manière, notre pays est devant ces choix.

Je voudrais vous faire remarquer, monsieur Lombard, et aussi pour éclairer le débat, deux points. Vous ne devez pas vous laisser aller à votre agilité d'esprit. Il est toujours très dangereux d'isoler une phrase d'un contexte. Vous l'avez fait, page 112. Je viens de relire cette phrase car il peut toujours y avoir deci-delà une phrase qui, malgré une attention minutieuse, échappe à notre vigilance dans un texte aussi important. Je me suis aperçu que cette phrase devait être resituée dans son contexte. Que stipule-t-elle ? Et s'il y a, monsieur Lombard, un véritable débat, posons-le. Elle stipule que dans ce contexte de modernisation, de mutation de l'appareil technologique, de transformation de l'organisation du travail, il nous faut avoir un soin aigu, vigilant de lier l'approche économique des problèmes avec ses conséquences sociales.

C'est ce que nous disons. La phrase n'est peut-être pas des plus heureuses, mais tel est son esprit. Alors, ou nous sommes d'accord sur cette nécessité, ou nous sommes en désaccord. Débattons ce point-là sans isoler la phrase de son contexte. C'est un débat clé, fondamental, que nous ne pouvons ignorer.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. C'est certain.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Si, par ailleurs, la puissance publique peut, dans certaines hypothèses, estimer que des aides doivent être apportées aux entreprises et qu'il faut lier cette sélectivité à la capacité de poser l'ensemble des problèmes sur le plan économique et sur le plan social, c'est là, je crois, l'affirmation de la cohérence d'une démarche. Donc, ou il y a malentendu dans l'analyse du texte, ou il y a effectivement un véritable débat ; je l'ai posé à la tribune, je le pose à nouveau.

Ma deuxième remarque, monsieur Lombard, portera sur l'Exposition universelle. Sur ce point il ne faudrait pas se méprendre. Vous avez dit, en vous adressant à moi : « Vous êtes provincial, je le suis aussi. » Nous pouvons tous dire ici, car c'est le cas de presque tous les membres de la Haute Assemblée : « Nous sommes des provinciaux. » Très bien ! Effectivement, c'est un projet ambitieux, très ambitieux même, mais la France, je crois, a tout intérêt à avoir de grandes ambitions.

Ce projet ambitieux étant posé, deux nécessités apparaissent : premièrement, définir les contours du projet — cela n'est pas encore fait, mais c'est le rôle de la commission qui est en place à cet effet et de son rapporteur ; deuxièmement, en discuter les modalités de financement, et déjà je sais que des premiers contacts ont été noués entre M. le Président de la République, le maire de Paris et le président de la région d'Ile-de-France.

Ne faisons pas, monsieur Lombard, comme si des décisions étaient déjà prises et, tout compte fait — vous me permettez cette petite remarque plaisante — je me demande si un projet comme celui de l'Exposition universelle de Paris, qui aura des retombées sur toute la France et sur toutes les régions, n'est pas préférable à celui de l'organisation d'une course automobile de formule I dans les rues de Paris.

M. Bernard Barbier, rapporteur. Ce n'est pas le même prix !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas le même prix, mais les retombées ne seront pas les mêmes, ni la signification internationale.

Personnellement, je pense que ce projet est important et utile, mais il est vrai, monsieur Lombard, qu'il faut en mesurer les données et les financements. Cette démarche est commencée, ne faisons pas comme si elle était terminée avant d'être commencée.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. Le rapporteur que je suis — et non pas le sénateur, car le sénateur viderait éventuellement sa querelle avec M. le secrétaire d'Etat autrement — ne peut pas accepter et n'accepte pas que le membre du Gouvernement que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, dise qu'un rapporteur de la Haute Assemblée, en particulier de la commission des finances, puisse utiliser une phrase en la coupant de son contexte, donc en la truquant !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas dit cela !

M. Georges Lombard, rapporteur pour avis. C'est exactement ce que vous avez laissé entendre, monsieur le secrétaire d'Etat !

Je me permets seulement de vous rappeler que j'ai pris la précaution, dans l'exposé que je viens de faire, d'indiquer que je prenais, à titre d'exemple, une phrase particulièrement sibylline pour poser ce qui, aux yeux de la commission des finances, était un problème de fond : peut-on mélanger l'arme économique avec l'arme sociale ?

Cela allait parfaitement dans le sens de ce débat et vous avez indiqué à l'instant que vous acceptiez de l'engager ! (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Le Cozannet, rapporteur pour avis.

M. Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est des morts qu'il faut que l'on tue. Ces mots viennent à point. Le Plan est mort. Apparemment personne ne le sait. Il faut donc qu'on le dise et je ne monte à la tribune que pour cela car ce n'est pas perdre son temps que d'expliquer pourquoi il faut cesser de perdre son temps.

Si je me bornais à commenter devant vous la première loi du IX^e Plan, j'accomplirais un acte profondément inutile. Ce n'est pas que j'aie, d'emblée, renoncé à la tâche.

Rapporteur devant la commission des affaires culturelles, j'ai, bien entendu, pris la peine d'examiner de près cet épais document, peut-être pas tout à fait avec précision. Hélas ! Il n'y a quasiment rien dans ce pavé énorme et je serais impardonnable de le céler. Ce Plan, avec son titre un peu ronflant, est un roman-fleuve où l'on risque de se noyer dans l'imprécision.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas croyable !

M. Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis. Cette première loi n'est que littérature, discours et gloses, et j'ai donc invité votre commission des affaires culturelles à refuser de gloser sur la glose. Pourtant, je dois dire que quelques manques, dans cette loi, ont été réparés par la suite, qui concernaient notamment l'agriculture — je le mentionne tout de suite parce que cela me concerne un peu — dont le poids n'est pas négligeable dans la nation.

Les agriculteurs se sont toujours plaints d'être oubliés, oublié qui a été un peu réparé, on l'a d'ailleurs dit tout à l'heure.

De même le programme prioritaire d'exécution n^o 10 traite du « mieux vivre dans la ville ». Certes — des phénomènes récents nous l'indiquent — il y a beaucoup à faire en ce domaine. Mais n'oublions pas non plus que le milieu rural, qui est cité de temps en temps, a à faire face, du fait de sa dépopulation rapide et intense, dans certains secteurs notamment, à un défi permanent.

L'examen de la première loi du IX^e Plan — je le disais à l'instant — ressemble plus à un rite parlementaire et son inutilité devrait sauter aux yeux. J'ai dit que le Plan était mort, car l'idée même de planification me semble quelque peu défunte dans le contexte que nous vivons en ce moment, contexte très difficile comme viennent de le démontrer les mesures rapportées ce matin même par la presse.

En fait, plus personne n'y croit réellement, à part vous peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est la moindre des choses !

M. Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis. Mais ce doute est demeuré dans le secret du for intérieur.

Or, c'est ouvertement, publiquement, officiellement qu'il faut dresser ce diagnostic quelque peu funèbre, je l'admets.

Le déclin du Plan ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui, ni même d'hier ! Certes, au lendemain de la guerre — d'autres avant moi l'ont dit — l'idée de planification avait de quoi exciter un certain enthousiasme. Il s'agissait, dans un pays dévasté, de mobiliser les efforts. Rien de plus rationnel alors que de dresser l'inventaire, de trier parmi des urgences qui étaient évidentes. Une nécessité absolue s'imposait : rendre compatibles les données et les objectifs. Par exemple, la production de l'acier et l'extraction du charbon devaient être coordonnés, ce qui était important à l'époque. Le Plan était donc un impératif de la raison. Il traduisait et mesurait la cohérence dans les choix.

Cette tâche d'harmonisation s'est imposée de moins en moins, au fur et à mesure que le pays recouvrait une certaine richesse. Le libéralisme a, dans la foulée, repris du prestige et surtout, l'impuissance des experts à prévoir a entraîné désillusion et scepticisme. Ce que nous avons vu se passer en 1982 et 1983, dans ce domaine, nous incite à beaucoup de prudence dans le choix des orientations sur quatre ou cinq ans.

Il se peut que, dans d'autres pays, les gouvernants maîtrisent assez l'économie. Tel n'est pas le cas dans notre pays. Nombre de données du Plan ont échappé à tout contrôle ; en France, les hypothèses de conjoncture, que ce soit sur le taux d'inflation, sur la couverture des changes ou sur autre chose, semblent se moquer des prophètes.

Par exemple, le VI^e plan de 1971 reposait sur l'hypothèse d'un pétrole à bon marché. On connaît la suite !

Le démenti brutal des faits a entraîné, chez les planificateurs, une totale allergie aux chiffres. Le style du Plan est donc devenu de plus en plus prudent, de plus en plus vague, de plus en plus évasif. Les prévisions ont fait place aux recommandations, puis aux vœux. Au lieu de déterminer, les planificateurs ont envisagé, ont supposé, ont décrit le possible, en évitant de s'engager. C'est tout juste si le plan ne s'est pas changé en recueil d'exhortations et de conseils moraux.

Votre commission des affaires culturelles n'a pas été la dernière à s'en apercevoir. Voilà douze ans, elle protestait déjà contre les prudences excessives et les réticences de style du VI^e Plan par exemple. Une politique économique planifiée ne doit pas ouvrir des perspectives floues ou se profiler sur des horizons fumeux.

Et pourtant le VI^e Plan était peut-être le dernier à mériter son nom de Plan. Comment, par exemple, traitait-il la culture ? Certes, il commençait déjà à abuser d'une littérature vague, dont votre commission dénonçait l'ambiguïté. Déjà l'excès de mots abstraits tournait au ridicule. Il était difficile de ne pas se perdre entre les « actions », les « choix prioritaires », les « finalités primordiales », les « orientations fondamentales », les « principes d'action » ou les « caractères » impératifs prescrits à l'action. Déjà, les rapporteurs notaient que le Plan revêtait un aspect magique et que les grands mots de « consultation », d'« animation » et de « coordination », si souvent invoqués pour le IX^e Plan également, étaient agités comme autant de formules sacrées pour conjurer le sort.

Toutefois, le document s'engageait sur une enveloppe globale d'autorisations de programme qui, pour les équipements culturels, s'élevait à deux milliards de francs. Le Plan annonçait, par exemple, en précisant les lieux et les coûts, cinq maisons de la culture et dix centres d'animation culturelle, une tranche de la cité interministérielle des archives, etc. Un élément capital du programme était la réalisation du centre Georges-Pompidou. Ce n'était pas rien.

Bref, il y avait du sérieux et du solide dans ce Plan. Au fil des ans et des plans successifs, la part du programme sérieux n'a cessé de baisser. La littérature et le flou artistique sont demeurés.

Nous sommes au terme d'un inexorable processus de dégradation du Plan. Sans doute n'y a-t-il pas de rémission !

On pouvait attendre d'un gouvernement de gauche une relance de la planification et un renforcement de sa rigueur. L'idéologie socialiste, en effet, est favorable à l'idée de plan. Mais, cette fois encore, les événements ont déjoué l'attente des idéologues. Il ne suffit pas de nationaliser les entreprises pour maîtriser leur avenir. Il ne suffit pas d'annoncer l'événement pour le provoquer. Cette fois encore, les déceptions ont été telles que ce Gouvernement, comme ceux qui le précédaient, redoute, lui aussi, de s'engager sur des précisions. Aussi, on parle. Sans doute, les gouvernements précédents parlaient aussi beaucoup, mais je crois que des records sont battus. Il en résulte, à travers les consultations nombreuses dont je parlais tout à l'heure, un océan de papiers, de mots et de gloses.

Certains ont suggéré, au cours du débat à l'Assemblée nationale, de réduire d'abord le déficit de notre balance commerciale, de fixer une croissance volontariste du produit intérieur brut. Mais rien n'est précis ni quantifié.

Craignant d'être aveugle devant les évidences et de ne pas savoir lire, j'ai consulté le rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Dans un effort sympathique de soutien, le rapporteur se bat les flancs pour trouver quelque chose à dire de positif. Il répète, il résume. Il change l'ordre des idées. Mais lui-même accuse, involontairement, le vague et l'imposture de ce Plan quand, par exemple, page 26 de son rapport, il dit : « L'éventualité d'une charte des lieux culturels... est évoquée. » Voilà le vrai langage du Plan. Il évoque des éventualités !

Quand, ailleurs, le Plan évoque — c'est le mot — la production de programmes audiovisuels, les conditions de financement sont, comme le relève, page 24, le rapport de l'Assemblée nationale, qualifiées de « difficiles ». Voilà qui est intéressant !

Nous notons qu'une nouvelle politique des relations culturelles, scientifiques et techniques devra être élaborée. Une réforme de plus ! C'est-à-dire un rapport de plus. S'il n'est pas suivi d'effet, il aura été inutile. S'il a des effets, ce qui serait plus grave, il entraînera un bouleversement des structures au Quai d'Orsay, avec le résultat que l'on devine. Ce plan est-il sérieux ?

Il est deux domaines plus particuliers où la réponse sera aisée à trouver : l'éducation et la communication audiovisuelle.

On affirme dans le projet de loi que le système de formation est marqué par le constat de ses échecs passés et de ses inadéquations. On ajoute, en guise d'explication, que la succession ininterrompue de tentatives de réforme a reflété les carences plus qu'elle ne les a corrigées.

Observations pertinentes, mais qui ne nous surprennent pas, puisqu'on peut les trouver dans maintes interventions des rapporteurs de votre commission.

Nous n'étions donc que plus impatients à découvrir les remèdes. Enfin, la société française allait se doter de l'école dont elle a besoin pour préparer son avenir. Las ! Mon impatience a très vite laissé la place à la perplexité, sinon à l'inquiétude.

Dans le style amphigourique qu'ils affectionnent, les planificateurs nous proposent rien moins qu'un renouvellement profond du projet culturel du système éducatif, de sa fonction sociale, de son « stock de programmes » et des connaissances.

Comme pour accroître mes appréhensions, le projet annonce qu'un tel renouvellement ne pourra s'opérer qu'avec le « concours actif et déterminé des enseignants ».

Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus dans ces propos, de la naïveté ou de l'aveuglement.

Dans le rapport à la commission du bilan, M. Laurent Schwartz a commenté, en termes excellents, l'état et les causes de la crise du système éducatif. J'aurai garde de les énumérer toutes pour ménager votre patience, mais l'une d'elles me paraît plus que les autres devoir être évoquée : la formation très insuffisante des enseignants. Alors que, dans le Plan, il est écrit en toutes lettres que « la force de l'école réside dans la compétence et la volonté d'action de ses personnels », le rapport de M. Laurent Schwartz brosse un tableau beaucoup plus réaliste et, hélas, beaucoup plus sombre ; il décrit avec lucidité le traumatisme que subissent certains maîtres qui affrontent — le mot n'est pas trop fort — leurs élèves dans des collèges, dans des classes ultra-hétérogènes, alors qu'ils n'ont reçu qu'une formation scientifique et pédagogique sommaire.

Et cette situation n'a pas sensiblement changé depuis deux ans. Les budgets de l'éducation nationale accusent toujours les mêmes traits : à l'automne dernier, notre collègue Paul Séramy relevait dans son excellent rapport l'insuffisance, pour ne pas dire la modestie, des moyens de la politique de formation et de perfectionnement des maîtres. Les conclusions de la commission de Peretti n'ont même pas encore été sérieusement appliquées. Aucune mesure concrète d'envergure n'a été prise pour que l'on dote l'éducation nationale d'une politique authentique des personnels. Bien plus, l'improvisation et la hâte, qui ont été si nuisibles dans le passé, n'ont pas disparu. Les titularisations massives et sans contrôle d'auxiliaires se multiplient. Le recrutement de ces mêmes auxiliaires perdure à des niveaux records. Dans le même temps, le recrutement de qualité, par la voie des concours, stagne dans d'inquiétantes proportions et l'austérité budgétaire ne va certainement pas permettre d'infléchir la tendance au cours des prochaines années. Cela crée d'ailleurs à l'heure actuelle une certaine inquiétude dans les milieux enseignants.

La rénovation du système éducatif que propose le projet de Plan n'a que fort peu de chances de voir le jour. Elle garnira les rayons déjà fort chargés de la bibliothèque des vœux pieux ; et pourtant, il est primordial d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants, de leur donner la capacité d'adapta-

tion aux mutations accélérées que nous allons connaître et dont vous parlez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

La politique en matière de communication audiovisuelle connaîtra sans doute la même destinée funeste, non qu'il n'y ait dans le projet d'ambitieux desseins la concernant. Le chapitre consacré à la maîtrise des nouvelles technologies de la communication est à lui seul un morceau d'anthologie. On y découvre avec émerveillement comment seront développés les réseaux câblés et les canaux de diffusion par satellites. En trois phrases, on nous annonce la multiplication des services locaux de télévision, et en un paragraphe, on prévoit l'essor de l'industrie des programmes.

Ma prudence naturelle, alliée à un certain esprit pratique, me conduisent à ne pas prendre pour argent comptant tout ce que l'on écrit, et Dieu sait qu'en matière de communication audiovisuelle, la prolixité est souvent de mise ! Vos choix me ravissent, mais ils me laissent dubitatif. Une politique en ce domaine, comme dans d'autres, ne se décrète pas. Il faut créer les conditions pour qu'elle voie le jour. Et comme bien d'autres collègues, je m'interroge sur la façon dont vous parviendrez à atteindre vos objectifs dans une conjoncture défavorable, avec un appareil économique dégradé, des acteurs engourdis, des opérateurs timorés.

Un seul exemple suffira à justifier une vision pessimiste. Vous avez fait approuver l'an dernier une loi sur la communication audiovisuelle. De nombreuses réserves en avaient entouré alors le projet. L'une d'elles mérite un rappel tout particulier : l'alourdissement du service public. Notre rapporteur de l'époque, M. Charles Pasqua, avait décrit, en termes définitifs et toujours actuels, comment la pyramide monstrueuse de structures de sociétés, d'instituts et de services allait absorber — que dis-je engloutir — inexorablement toutes les ressources. Pour financer uniquement les charges de gestion, les crédits affectés à la création diminueront d'autant. Entre le « gestionnaire » et le « saltimbanque », il fallait choisir ! Le Gouvernement, malgré ses dénégations, a favorisé le premier ; aussi la part de la création dans les budgets des chaînes s'amenuisera-t-elle au cours des années, d'autant plus que les ressources ne croîtront pas de façon exponentielle. Il est à redouter que les rigueurs du climat économique soient telles que l'on ne puisse accroître la redevance et encore moins les prélèvements sur le marché publicitaire, qui sont les deux sources de financement.

La politique de la communication n'est pas mieux assise que celle de l'éducation nationale, et j'ai bien peur qu'il n'en aille de même pour d'autres secteurs d'activités.

Que reste-t-il donc dans ce Plan ?

La recherche scientifique, quant à elle, donne lieu à d'abondants développements, qui sont un simple commentaire de la loi d'orientation et de programmation adoptée l'année dernière, ou bien la reprise de l'exposé des motifs et du rapport qui l'accompagnaient. Les objectifs fixés par cette loi ont déjà été remis en question, dans la pratique, par les « coupes » budgétaires successives et par la diminution de l'effort de recherche des entreprises, lié à la dégradation de leur situation financière propre. Les objectifs deviendront-ils plus réalistes du fait de leur inscription dans le Plan ?

Les paragraphes relatifs à la formation professionnelle n'introduisent, de même, aucun élément bien nouveau par rapport à la politique suivie ces deux dernières années. Votre commission n'entend d'ailleurs pas critiquer par là cette politique ; il s'agit simplement de constater que le Plan, là encore, n'apporte rien et n'ajoute rien ; en particulier, aucun engagement précis et contraignant n'apparaît.

Pour être juste, disons que le seul point fort du Plan, c'est le tableau d'ensemble de l'économie dans son état actuel. Le diagnostic est bon, mais il n'est pas original. Une fois de plus, le rédacteur, comme s'il était toujours le même, dénonce, par exemple, les inégalités devant la culture et l'éducation.

Mais le Plan n'a pas pour seul office de repérer le mal, il doit surtout proposer une thérapie. Or, de remède, point. Sauf l'incantation : le plan raconte des objectifs généraux, très divers, au lieu de coordonner des buts précis.

Il importe de réagir. Si, dans notre pays, l'on ne peut plus, si l'on ne sait plus, si l'on n'ose plus planifier, qu'on le dise, et ne planifions plus ! Ne faisons pas semblant. Pourquoi faire perdre au Parlement son temps ?

Pourtant, pendant que nous nous efforçons de planifier, de grandes et lourdes décisions, dont tout à l'heure M. Lombard s'est fait l'écho, sont prises qui iront plutôt à l'encontre de la décentralisation qui a été mise en œuvre. Nous aurions souhaité que des organismes tels que le service technique des constructions et armes navales, le centre d'essai du bassin de Carènes, qui mobilisent des ingénieurs de très haut niveau, viennent au bord de la mer, auprès des arsenaux. Nous aurions souhaité les voir venir en province. Vous êtes vous-même pro-

vincial, monsieur le secrétaire d'Etat, peut-être pourrez-vous appuyer notre demande ?

Il en est de même des grands travaux prévus à Paris et que M. Lombard a déjà cités : le musée de La Villette, la cité de la musique, la Défense, le palais de Bercy, celui de Bagnole, le nouvel opéra de la Bastille, le nouveau ministère des finances. Tous ces chantiers représentent évidemment des investissements considérables.

Il est sans doute inutile de revenir sur l'Exposition universelle, mais je souhaiterais que, dans les décisions à venir, la province puisse au moins espérer quelques retombées. Vous serez, j'en suis sûr, notre avocat, monsieur le secrétaire d'Etat.

Voilà un ensemble qui pèsera plus lourd que beaucoup d'autres et qui sera de nature à centraliser à nouveau, au détriment d'autres régions. Pourtant, ne dit-on pas le contraire à la page 35 en parlant du développement décentralisé ?

Au vu de tous ces aspects, la commission adjure tous les partis de réagir et de tirer la leçon. Qu'il ne soit plus désormais question de Plan, un point c'est tout.

Le Sénat doit se rebeller contre cette parodie ou cette imposture. Ce Plan — tout au moins la première loi de plan — est rédigé. Eh bien pourquoi ne pas l'oublier dans un tiroir et n'en plus parler ? Exécution pour exécution, c'est peut-être la seule qu'il mérite ou qu'il aura.

C'est pour ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, que la commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable à cette première loi de plan. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de la gauche démocratique.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Le Cozannet, vous m'avez rendu très triste...

Un sénateur communiste. Il y avait de quoi !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... parce que m'exécuter, avec courtoisie, certes, mais m'exécuter quand même, cela me paraît pour le moins gênant pour moi et désagréable au regard de l'action que je suis en train d'entreprendre.

Cela dit, monsieur le rapporteur pour avis, je ne veux pas laisser passer des termes comme « parodie » ou « imposture ». Vous avez parfaitement le droit, et le devoir, d'animer un débat extrêmement difficile et important, mais vous n'avez pas celui d'employer de tels termes quand on sait que les travaux d'élaboration du Plan font appel à la participation de nombre de responsables économiques ou sociaux, impliquent de nombreux débats et supposent un effort énorme pour dégager des priorités, pour, en présence d'une situation extrêmement difficile, déceler les voies de la nécessité.

Alors, que vous ne reconnaissiez point ces priorités, que vous puissiez même contester la capacité de les mettre en œuvre, c'est parfaitement normal et c'est le débat démocratique. Mais je trouve qu'il est parfaitement excessif — et je vous le démontrerai, tout à l'heure, quand je répondrai aux orateurs au nom du Gouvernement — d'utiliser des mots aussi forts. Je les considère même comme désobligeants eu égard à l'effort extraordinaire que cela représente de la part non seulement du Gouvernement — il est là pour cela — et de l'administration — c'est son rôle — mais aussi de tous ceux qui, à des niveaux divers, ont engagé beaucoup de temps et de réflexion pour contribuer à ce qui constitue un élément important de la politique du Gouvernement.

Je voudrais vous en donner une preuve, monsieur le rapporteur pour avis. Vous avez — et je vous en remercie — abordé un point fondamental, un point clé : celui de la formation. Je dirai même que si, de ce Plan, il ne restait qu'une seule priorité, une seule : la lutte contre l'échec scolaire et la formidable inégalité qu'il représente, il se serait révélé utile. Il existe d'autres priorités, mais si l'on ne retenait que celle-là, il aurait été utile.

Vous avez posé le problème du retard subi par la formation des enseignants, et vous avez raison. J'ai pu vérifier moi-même que, dans la masse des budgets, 1 p. 100 à peine, si ce n'est moins, était consacré à la « formation des formateurs ». Vous avez pu dire vous-même qu'il fallait, dans ce domaine-là, engager un travail important. C'est ce que nous faisons. Depuis deux ans, nous essayons de rattraper ce qui n'avait pas été fait et nous considérons que c'est un des éléments prioritaires de l'action que nous allons entreprendre.

Nous avons tenu à insister sur les mots : « lutte contre l'échec scolaire » aussi fortement, aussi clairement qu'il était nécessaire. Aussi vous n'avez pas le droit, monsieur Le Cozannet, de déclarer que c'est important et déterminant et, en même temps, de prétendre que nous ne parviendrons pas à assurer la rénovation du système éducatif. En effet, ce serait considérer — ce qui serait très grave — qu'il s'agit non seulement d'un échec

du Gouvernement, mais aussi d'un échec dramatique pour l'ensemble de notre pays, échec dont nous risquerions de ne jamais nous remettre.

C'est là se laisser aller à un fatalisme, à une résignation que, personnellement, je récuse. Monsieur le rapporteur pour avis, je tenais à vous répondre de façon précise sur ce point-là. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Louvot, rapporteur pour avis.

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'instant où le Sénat s'interroge sur les objectifs du IX^e Plan, voire, comme vient de le faire notre collègue M. Le Cozannet, sur la planification elle-même, votre commission des affaires sociales est appelée, selon la règle, à émettre un avis sur les données sociales. Il s'agit, à vrai dire, non pas d'un volet spécifique, mais d'une finalité omniprésente, car tout processus de développement doit être au service de l'homme et son aboutissement social découle, à chaque instant, des moyens économiques et du partage qu'ils autorisent ainsi que des conditions dans lesquelles celui-ci intervient.

Votre rapporteur, qui regrette, en cette fin de session, le peu de temps laissé au Parlement en si vaste matière, n'a pas une tâche facile, tout d'abord en raison de la démarche nouvelle qui conduit à la définition du Plan en deux étapes : l'une consacrée aux objectifs, l'autre aux moyens.

Or, le premier document, sans cadrage quantitatif — ce qui a été largement souligné par mes excellents prédécesseurs à cette tribune — ne permet pas toujours d'apprécier la consistance des objectifs et la portée des intentions — souvent louables — tant sont préoccupants les déséquilibres des principaux comptes sociaux et tant la situation de l'emploi est incertaine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'emploi reste, en effet, fondamentalement au cœur des préoccupations dont témoigne cette première loi de Plan, il apparaît non plus comme la proclamation « fidéliste » qu'exprimait le Plan intérimaire, mais comme une dérivée d'autres variables prioritaires, à savoir la modernisation de notre appareil productif et la restauration de nos grands équilibres. Heureuse découverte qui traduit l'échec et l'expérience d'une orientation primitivement inversée, essentiellement fondée, à contre-temps, sur la relance sociale et les mirages d'une croissance artificiellement soutenue dont nous éprouvons maintenant les conséquences !

Mes chers collègues, votre commission des affaires sociales ne tire nulle satisfaction des prévisions qu'elle avait formulées en annonçant, à l'automne de 1981, la déception qu'entraînerait un pari perdu et l'inévitable cassure du *stop and go*. Il est intéressant néanmoins de constater à quel point ses observations étaient fondées. L'essentiel, désormais, c'est que le réalisme l'emporte. Cependant, les mesures proposées aujourd'hui pour lutter contre le chômage et les perspectives d'évolution de la prévoyance sociale appelleront de sérieuses réserves.

Permettez-moi de parcourir les modalités retenues en faveur de l'emploi, avant de résumer les objectifs du Plan en matière de solidarité, tant en ce qui concerne l'évolution des prestations sociales que l'avenir du secteur de la santé.

Les objectifs en matière d'emploi sont largement évoqués dans les pas de l'orientation que nous venons d'évoquer : moderniser l'appareil productif, équilibrer les échanges extérieurs. Mais il aurait fallu souligner davantage — je n'y reviendrai pas, notre rapporteur au fond, M. Barbier, l'ayant fort bien dit — l'importance de l'agriculture dans le domaine de l'emploi et de nos équilibres. Sa fonction vitale méritait sûrement un traitement plus exhaustif.

Nous avons précisé, lors de la discussion du Plan intérimaire, combien il était nécessaire de relativiser les ambitions déclarées en matière d'emploi non seulement en raison de l'environnement économique général, mais aussi en fonction du caractère peu novateur des mesures spécifiques et de l'apparition de contraintes dirigistes étrangères à notre conception de la liberté d'entreprendre et qui contribueraient, sans doute, à mettre en panne notre appareil de production.

Alourdi par les nationalisations, contraint dans ses libertés, affligé par les difficultés de financement, les charges sociales et fiscales, l'envahissement du contrôle et de la bureaucratie, le voilà saturé, parvenu à ce point oméga à partir duquel le système connaît la paralysie.

Le retour à une dialectique crédible, à une plus saine relation de l'économie et du social ne conduit pas le Gouvernement à un retournement total, mais l'oblige cependant à constater que notre pays ne peut avoir de protection sociale si l'économie n'est pas en mesure d'en assurer le financement et que la stratégie doit viser à reconstituer un potentiel de croissance d'un niveau compatible avec l'équilibre extérieur.

C'est sans doute la condition d'une saine et progressive restructuration de l'emploi. Non pas la seule car la croissance économique, dont rien ne nous dit quand elle adviendra, maintenant devenue condition nécessaire, ne sera pas suffisante. En effet, la modernisation de l'appareil productif, la sortie de nombreux jeunes des stages d'insertion professionnelle, l'arrivée de plus de 700 000 actifs supplémentaires en cinq ans, imposent les actions les plus sûres pour limiter la dérive qui s'inscrit désormais dans les années proches.

Dans l'attente de vents porteurs dont nous ne pourrions profiter qu'avec retard, il faudra bien s'accommoder d'un effort sans bonheur et sans réel consentement. L'avenir du IX^e Plan dépend tout entier de la réussite du plan conjoncturel de M. Delors, une soupe un peu amère qu'il faut bien supporter !

Les mesures spécifiques sont d'autant plus indispensables que le plafonnement actuellement constaté de la progression du chômage au niveau de 2 millions de demandeurs d'emploi est difficile à contenir. Le « joli mois de mai » évoqué par M. le Président de la République témoigne d'une progression en données corrigées qui n'avait pas été enregistrée depuis huit mois. Une tendance à l'aggravation est apparue, alors que des perspectives d'amélioration s'annoncent chez nos voisins européens et aux Etats-Unis.

Pour avis, je soulignerai d'un trait, sans entrer dans une polémique qui n'appartient pas à votre rapporteur que les statistiques du chômage ont à l'évidence été soulagées par les stages d'insertion professionnelle et les sorties de pré-retraite ; d'excessives créations d'emplois publics ont fait le reste.

La gestion du chômage, les garrots, les masques et les artifices provisoires ne peuvent durablement cacher la vérité qui nous éprouve. Mais le IX^e Plan est muet quant à l'évolution de l'emploi à moyen terme. Les simulations effectuées par l'I.N.S.E.E. pour le compte de la délégation sénatoriale montrent que le nombre actuellement retenu risque de croître jusqu'à 2 400 000, voire 2 800 000 d'ici à 1988.

Où est la vérité ? En tout cas, quels seront les moyens de lutte ? Le grand remède proposé consiste en une réduction de la durée du travail, en allant vers les trente-cinq heures d'une manière sélective, décentralisée et contractuelle sans obérer la compétitivité et la capacité des entreprises. Pari difficile !

L'idée de non-compensation est d'ailleurs sous-jacente, je le constate, dans les dispositions retenues par la « grande action n° 3 » et par le programme prioritaire d'exécution n° 6.

Les moyens proposés par le IX^e Plan ne nous sont pas inconnus. Votre commission des affaires sociales les a examinés depuis longtemps déjà : contrats de solidarité, réforme de l'action du F.N.E., chômage partiel, développement de toutes les formules de temps choisi, du mi-temps d'insertion, la pré-retraite progressive, les congés parental et sabbatique, les horaires d'avenir.

Comment ne pas remarquer que la plupart de ces formules existent déjà dans notre arsenal législatif, réglementaire ou conventionnel et que certaines ont d'ailleurs fait l'objet de critiques dans le passé en raison de leur coût et de leur efficacité relative sur les créations d'emplois ? D'autres risquent de connaître le succès symbolique du congé parental et d'autres, enfin, resteront lettre morte en raison des arbitrages qui seront effectués par les intéressés eux-mêmes en faveur du soutien et du maintien de leurs revenus.

On semble s'orienter vers la non-compensation salariale de la réduction de la durée du travail. Cela implique aussi une meilleure utilisation des équipements des entreprises.

Je ne rappellerai pas, sur ce point, les multiples obstacles qu'il faudrait surmonter, notamment l'interdiction du travail de nuit des femmes, le respect du repos dominical, auquel se trouvent encore attachés certains syndicats, ainsi que l'inadaptation d'une telle formule dans de nombreuses activités. En bref, cet interprétation risque d'être interprétée par nombre de partenaires comme un recul social.

S'agissant des effets de cette réduction du temps de travail sur l'emploi, je soulignerai, enfin, que le passage de quarante à trente-neuf heures ne s'est traduit que par la création — je donne une fourchette — de 14 000 à 28 000 emplois — peut-être avez-vous d'autres chiffres ?...

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais oui !

M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis. ... soit un effet des plus limités qui contredit ainsi les affirmations du IX^e Plan.

Aux trente-cinq heures promises pour 1985 par le Plan intérimaire et les ordonnances de 1982, le IX^e Plan a donc substitué la formule plus souple d'une réduction sélective négociée et décentralisée. Elle s'éloigne, c'est évident, de la vingt-troisième des cent dix propositions du candidat qu'était alors M. le président de la République et de la compensation salariale finalement retenue pour le passage aux trente-neuf heures.

Enfin, je ne puis que relever, dans cette affaire, monsieur le secrétaire d'Etat, l'isolement de la France, qui contrarie les effets de cette nouvelle thériaque.

Nos voisins ne semblent pas pressés de se rallier à une réduction négociée de la durée du travail. Il est instructif — et peut-être faudrait-il aller plus au fond dans cette analyse — de constater que c'est dans les pays où la durée du travail est la plus importante que les plus faibles taux de chômage sont enregistrés. Je ne citerai que les exemples de la Suisse et du Japon. On peut également en prendre en sens inverse, mais cela mériterait débat, car les facteurs sont divers et je ne reviendrai pas sur celui-là. Néanmoins, je m'interroge, avec la commission des affaires sociales, sur le bien-fondé de cette panacée, sur les effets négatifs pour l'emploi, à terme, d'un fléchissement de la demande.

Le deuxième axe de la politique spécifique prévue par le Plan en faveur de l'emploi vise à mieux adapter les demandes aux offres, et cette meilleure adaptation passe d'abord par la mise en place d'un « véritable service public de l'emploi. »

Votre commission a retrouvé là un objectif connu, évoqué chaque année par son rapporteur, M. Béranger, au moment de la lecture de la loi de finances et des crédits consacrés au travail. Cette réforme nous paraît bonne, encore qu'il faille en craindre les raides articulations et la pesanteur à peu près inévitable.

Il faut déplorer que l'U.N.E.D.I.C., qui joue un rôle pivot dans l'indemnisation du chômage, ne soit pas associée à ce service public, ce qui permettrait peut-être de renforcer le contrôle exercé sur le fonctionnement de cet organisme, notamment sur les prestations distribuées à de pseudo-chômeurs.

L'insertion professionnelle des jeunes participe également de cette politique et fait l'objet du programme prioritaire d'exécution n° 2 et de la « grande action » n° 6. N'oublions jamais que les jeunes représentent la moitié des demandeurs d'emploi et que 100 000 d'entre eux sortent chaque année du système éducatif sans formation.

Aux termes du IX^e Plan, les trois axes de cette action spécifique devraient être les suivants : adaptation des services de l'A.N.P.E. aux jeunes de 18 à 25 ans, extension et diversification des stages pour les jeunes de 16 à 18 ans et au-dessus, amélioration de l'apprentissage, des formules formation-travail, des contrats emploi-formation et emploi-adaptation. Viennent s'y joindre les expériences originales tentées par quelques régions. On me permettra de citer à cet égard les solutions apportées par la Franche-Comté, grâce à l'inspiration du président Edgar Faure, en ce qui concerne l'emploi vocationnel des jeunes.

Votre commission observe que ces orientations sont bonnes, mais que ces formules doivent être mises en œuvre dans le respect du droit du travail, avec des adaptations souples. Il convient aussi que les stagiaires de la formation professionnelle plus âgés bénéficient également des avantages prévus. Enfin, devraient être précisées dans la deuxième loi de Plan les modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage et celles de la contribution des employeurs à la formation professionnelle.

J'insiste sur la nécessité de ces systèmes de formation, aussi bien pour les jeunes que pour les salariés plus âgés qui ne doivent pas être oubliés. Cependant, je regrette que la première loi de Plan ne soit pas plus explicite sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser cette politique, mais nous en saurons peut-être davantage à l'occasion de la deuxième loi de Plan. Il faut, en tout cas, que le prochain projet de loi sur la formation professionnelle se nourrisse de pragmatisme et permette de mieux réduire le chômage résultant d'une inadéquation professionnelle.

L'objectif de solidarité qui doit « répondre au défi des inégalités » constitue le second point du volet social dessiné dans la première loi de Plan.

Plus encore que pour l'emploi, cette politique de solidarité apparaît seulement esquissée en raison, notamment, de l'absence d'approches chiffrées. Si le Sénat souhaite en savoir plus, il se reportera utilement au « livre blanc » sur la protection sociale, dans l'attente d'un débat ultérieur.

J'évoquerai donc rapidement la maîtrise des dépenses sociales préconisée par le IX^e Plan, la réforme du financement des prestations, la politique de la famille et la réorganisation du système de santé.

Le Plan définit la nécessité d'une plus grande équité dans l'attribution des prestations et pour le financement de la protection sociale afin de limiter une dérive financière qui risquerait de devenir incontrôlable et de mieux répartir l'effort.

Dans le domaine de la vieillesse, le Plan insiste sur la nécessité de rechercher une solidarité plus large entre les différents régimes, ce qui n'est pas simple dans une conjoncture démographique défavorable, laquelle se conjugue avec l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans et sur les conséquences de laquelle — cela est tout à fait regrettable — nous n'avons aucune donnée chiffrée. Si le planificateur ajoute qu'harmonisation ne signifie pas uniformisation, votre rapporteur estime

que cette plus grande solidarité devrait se réaliser dans le respect de l'autonomie des régimes et des spécificités socio-professionnelles, et que l'assurance devra être distinguée de l'assistance.

S'agissant de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé, il conviendrait que la suppression de certains gaspillages n'entraîne pas une prise en charge plus lourde par les usagers d'un rationnement des prestations. En ce domaine, le rôle des caisses de sécurité sociale devrait être essentiel.

Par ailleurs, la « grande action » n° 7 du Plan invite à aller vers plus d'équité et de clarté entre la fiscalité et les mécanismes traditionnels du prélèvement des cotisations. Elle annonce la réforme des prélèvements obligatoires et un nouveau redéploiement. Le Plan dénonce ainsi la diversité des assiettes des prélèvements sociaux et se propose de remplacer à terme l'assiette « salaire » par un prélèvement assis sur la totalité des revenus du ménage, faisant largement appel à un mécanisme de retenue à la source.

Il faut bien constater que cette fiscalisation — cela a été dit tout à l'heure — alourdira les prélèvements effectués sur les ménages, les entreprises se trouvant simplement soulagées des nouvelles charges qui auraient pu advenir. Cependant, face à l'ampleur de la réforme à entreprendre et à l'incertitude découlant des évolutions à moyen terme des transferts sociaux, lesquels devraient être mieux appréciés par la deuxième loi de Plan, je me garderai aujourd'hui de conclusions exhaustives dans l'attente de la réponse des partenaires sociaux à l'issue de la consultation qui vient d'être engagée.

Le IX^e Plan ne réserve à la famille que le seul programme prioritaire n° 8. Là encore, on doit se contenter d'orientations tendant à renforcer le rôle des structures familiales et de l'évocation de plusieurs actions spécifiques : habitat ; petite enfance ; droit des femmes au travail ; aménagement du congé parental, sans que l'intérêt d'un statut maternel soit évoqué ; réforme de l'aide à la famille et des prestations familiales en fonction de la démographie.

Limitons nos remarques, qui seront plus précises le temps venu, en rappelant que, si les prestations familiales ont crû globalement depuis deux ans, compensant partiellement le plafonnement ou la baisse du pouvoir d'achat de certains salariés, il n'en reste pas moins que la réduction des allocations accordées pour les enfants du troisième rang ne paraît pas constituer une mesure significative en faveur de la natalité.

La réorganisation du système de santé est abordée dans une partie de la « grande action » n° 9. Le Plan préconise une sélection rigoureuse des actions efficaces en faveur de la santé, mais ne mentionne la mise en place d'aucune structure nouvelle et ne définit pas les places respectives de la médecine ambulatoire et de la médecine institutionnelle.

Le Plan dénonce, en revanche, les excès de l'hospitalisation, trop souvent prescrite d'une manière systématique et plus encore prolongée. Il convient de se féliciter d'une conception plus équilibrée qui répond aux intérêts de la santé ainsi qu'aux aspirations de la majorité des citoyens.

Cependant d'autres cheminements appellent les observations de votre rapporteur.

Le Plan préconise une amélioration des moyens de gestion et d'évaluation des dépenses de santé. Je note que les établissements hospitaliers ont déjà commencé à mettre en place des instruments d'évaluation efficaces. Cependant, si certaines procédures administratives doivent être révisées, certaines réformes telles que l'adoption du budget global continuent à susciter les réserves de votre commission des affaires sociales.

Votre rapporteur note également que la décentralisation du système de santé et de l'action sociale en de nombreux domaines entraînera une responsabilité financière des collectivités — M. Lombard l'a parfaitement souligné tout à l'heure — lesquelles devront, par ailleurs, se soumettre aux politiques élaborées à l'échelon national.

De plus, en raison des inégalités qui apparaîtront entre les départements dans le champ d'une compétence élargie, le risque est grand de voir les disparités s'accroître dans tous les domaines concernés. Un nécessaire arbitrage de l'Etat au bénéfice d'une justice sociale qui soit égale pour tous les Français risque de poser de redoutables problèmes.

Enfin, votre commission observe que le IX^e Plan reste muet sur les conditions et les moyens qui devraient assurer l'articulation entre la médecine de pointe, la prévention et le médecin généraliste, lequel doit jouer un rôle pivot dans une conception plus globale de la médecine.

Elle considère que certaines mesures telles que le blocage des honoraires, la filière « santé publique », les actions expérimentales font peser des menaces graves sur l'exercice de la médecine libérale qui pourra difficilement faire plus en matière de prévention si les moyens correspondants ne lui sont pas donnés.

In fine, le Plan propose sur ce point — nous en sommes d'accord — qu'une collaboration plus étroite soit développée entre les personnels médicaux et les gestionnaires, notamment pour réduire les coûts de la médecine et développer la rationalisation des soins.

Arrivé au terme d'un parcours que j'ai voulu accéléré, compte tenu de l'heure, qui n'est pas exhaustif mais qui est fort loin de reconnaître dans toutes leurs dimensions les problèmes en suspens dans le domaine social, j'aborderai ma conclusion.

Je disais récemment à la tribune du Sénat que l'appareil de la protection sociale et de la solidarité nationale apparaissait à nos yeux comme un Himalaya. Des voies nouvelles doivent s'ouvrir pour en assurer la conquête et la domination, sinon la cordée décrochera et entraînera vers les abîmes, comme le disait le poète, « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas ». Nulle démarche ne peut cependant être proposée et assumée sans une totale et claire information, sans la pleine « responsabilisation » des acteurs.

Le financement d'un accroissement prévisible des transferts sociaux ne peut plus être supporté par les entreprises. La totalité des revenus des ménages se trouvera donc concernée par les amputations nécessaires que la fiscalité indirecte pourrait encore aggraver. Après les libéralités, voici venue l'heure nécessaire des sacrifices.

Il faut que chaque Français ait pleine conscience de l'enjeu et de la portée des règles établies, car le maintien des salaires et des prix est aussi un impératif menacé par de nombreux facteurs de déséquilibre, par les orages des comportements et du consentement.

Le contour des moyens annoncés en matière sociale est encore mal défini. Nous savons seulement que les avancées sont désormais contraintes, que le redéploiement s'impose dans la maîtrise des coûts et, surtout, qu'il faut la responsabilité des acteurs, ordonnateurs, gestionnaires ou assujettis.

Nous savons aussi que les recettes amoindries par le chômage et la croissance zéro ne permettront pas de faire face à une dépense dont le taux d'évolution restera plus élevé que celui de l'inflation. Qui paiera, quel sera le mécanisme des transferts et ses conséquences ? Les choix définitifs ne sont pas arrêtés. Il est trop tôt pour dire si l'immense débat suscité par le IX^e Plan nous conduira vers des solutions constructives, si le souffle de la volonté sera soutenu par la confiance, car elle seule peut entraîner l'effort. Sur ce point, nos incertitudes ne sont pas levées ; elles demeurent.

C'est bien le retour à la croissance et au partage de ses fruits qui permettra de limiter l'inévitable réduction du pouvoir d'achat et de consommation en même temps que les perversités d'un nivellement, lequel priverait notre pays des motivations nécessaires et de « l'âme du combat » auquel il est appelé. Seule la libération des forces productives, seules l'initiative et la responsabilité peuvent, à nos yeux, conduire au succès.

Un Plan s'effondre, un autre prend sa place pour le moyen terme dans un regard plus lucide. Le réalisme du IX^e Plan commence à dominer l'ivresse du Plan intérimaire, mais il est encore, tout au long du discours, embrumé par les images d'un rêve inassouvi.

Dans l'attente d'apprécier les dispositifs réels et les moyens qui soutiendront les objectifs crédibles, votre rapporteur au nom de la commission des affaires sociales en sa majorité, vous demande, mes chers collègues, de donner un avis défavorable au projet de première loi de Plan qui nous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan a déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présentera pour une éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi actuellement en discussion.

Ces candidatures ont été affichées pour permettre le respect du délai réglementaire.

La nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire pourrait ainsi avoir lieu aussitôt après le vote sur l'ensemble du projet de loi, si le Gouvernement formulait effectivement sa demande.

D'autre part, j'informe le Sénat que la commission des affaires culturelles a déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présentera pour une éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Ces candidatures ont été affichées pour permettre le respect du délai réglementaire.

La nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire pourrait ainsi avoir lieu aussitôt après que le Gouvernement aura formulé effectivement sa demande.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à seize heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures quinze, est reprise à seize heures cinq, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Nous devons, mes chers collègues, juger le moment fondamental du septennat, c'est-à-dire la référence essentielle qui déterminera la stratégie économique et ordonnera le développement de notre pays.

L'analyse de ce projet, monsieur le secrétaire d'Etat, entraîne à la fois des réflexions, des interrogations et des propositions. Je m'efforcerai de répondre à l'appel de notre rapporteur qui, dans la présentation de son très remarquable rapport, a conseillé à ceux qui s'intéressent au Plan d'être ni épiques ni hermétiques. Je ne m'empêcherai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être critique et polémique. Mais ma critique, je vous le dis tout de suite, sera sincère et, si j'en crois Plaute, elle est, en définitive, préférable à un compliment qui serait menteur.

En premier lieu, je ne vous cacherais pas que la lecture de ce texte, pourtant bien rédigé, donne une impression de déception.

Déception, et cette constatation ne s'adresse ni à M. le Président de la République, ni à vous, car vous êtes les deux personnes qui témoignent d'un certain élan et d'un certain enthousiasme ; mais, autour de vous, il ne semble pas que ce soit le cas. (*Sourires.*)

Est-ce peut-être l'absence de force du message qui est victime, comme le Plan, d'une certaine usure des mots que l'on emploie, non pas depuis deux ans mais depuis vingt-cinq ans ? Est-ce peut-être — et c'est là sans doute le mal de la planification — une certaine fatigue des idées ? Est-ce aussi parce que certains s'interrogent sur la possibilité même de planifier, mettant en avant les aléas de la conjoncture ou les incertitudes qui affectent toutes les formes de prévision, difficiles à réaliser sur un fond de crise monétaire mondiale permanente ?

En effet, les esprits les plus brillants et les plus sagaces tantôt nous affolent en disant que nous allons vers une crise de 1929 répétée, et tantôt nous expliquent qu'elle s'éloigne, alors qu'en réalité ils n'en savent rien et ne la maîtrisent pas.

Récemment, un article merveilleux adressé à ceux qui font des prévisions économiques posait la question de savoir pourquoi ils ne gagnaient pas plus d'argent alors qu'ils vivent tous très simplement avec des revenus modestes. Il y a là un problème sur lequel nous réfléchirons un autre jour, monsieur le secrétaire d'Etat.

Qu'est devenue la pulsion planificatrice qui animait le Gouvernement il y a deux ans ? Touchés par la crise pétrolière, affaiblis par la nécessité des mesures à court terme, nous nous sommes demandé si le Plan allait redevenir une « ardente obligation », la préoccupation constante des citoyens. Je constate qu'il n'en est rien.

La planification du changement, si elle a gagné en réalisme, semble avoir perdu sa dynamique. Je reconnais qu'il était difficile, sur une lancée, de vouloir planifier le rêve comme il était impossible de tomber longuement amoureux d'un taux de croissance. Pendant cinq cents jours, le Gouvernement avait réussi cette gageure ; puis le charme s'est rompu et l'occasion que lui aurait peut-être apportée ce débat, à la fois devant le Parlement et devant le pays, semble ne pas avoir été saisie.

Je crains, monsieur le secrétaire d'Etat, que, chargé d'exprimer une ambition collective, le Plan n'entraîne ni mobilisation, ni engagement populaire parce que l'ensemble des citoyens, malgré le caractère louable des intentions, ne se sentent pas concernés par la seule magie d'un verbe et la faveur d'une démarche alors qu'au contraire ils sont profondément touchés par la crise.

Même s'il ne s'agit pas des Français que vous rencontrez au cours de vos visites, il en existe beaucoup d'autres — je ne sais pas s'ils sont majorité ou minorité, je me garde de faire de pronostics en dehors des consultations électorales — qui ont la conviction que les conséquences de la crise sont aggravées par la politique menée par le Gouvernement.

Il est vrai — je l'admets volontiers — que la conjoncture internationale rend hasardeuse la définition d'objectifs pour l'avenir. D'où cette perception d'une certaine confusion à la

lecture de votre texte, quand on examine les orientations retenues, même si l'on place ces objectifs, comme vous le faites, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une évolution globale, ininterrompue, des structures économiques et sociales.

Mais un programme, aussi diversifié soit-il, ne suffit pas à faire oublier ce qui caractérise peut-être votre démarche, malgré, là encore, le discours et l'intention, à savoir l'absence d'une politique industrielle cohérente. Je dis « l'absence » parce qu'une telle détermination exigerait des priorités, et il y en a, mais également des ressources financières, des ressources technologiques et des ressources humaines. Or, sur ces trois chapitres, je trouve votre ensemble un peu vide.

Comme la majorité du Sénat, je n'ai pas été d'accord sur les propositions du ministre de l'industrie et de la recherche, l'année dernière, parce que je savais que vous alliez entreprendre une vaste recherche de planification et qu'on ne prenait pas alors ce que je croyais être la route à suivre.

De plus, et vous avez raison, il y a également un choix de non-priorités, mais il faut avoir le courage de l'annoncer, monsieur le secrétaire d'Etat. Il ne faut pas se contenter de dire qu'une politique industrielle comprend un choix de non-priorités, il faut très nettement indiquer lesquelles. Il faut aussi avoir le courage, car c'en est un, de définir une stratégie — elle n'est pas agréable mais elle est réaliste — dans un certain nombre de secteurs de repli et de reconversion. Or le Plan est l'occasion d'affirmer cette politique.

Après les nationalisations qui ont été pour le Gouvernement le point fort d'un dispositif d'ensemble, cette démarche aurait été primordiale. Mais le développement de la filière productive ne se proclame pas, il s'assure par des mesures puissantes et incitatives.

Le Sénat vous a mis en garde sur les contradictions qui existaient dans de nombreux textes entre les perspectives et les moyens. Ses avis n'ont pas été suivis. J'ai tenu à relever ce qui est considéré par certains comme un progrès et tenu par d'autres pour un recul et même pour un échec. Sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, l'histoire jugera !

Que le Gouvernement ne voie pas dans ces propos, ni dans le doute qui les inspire, une hostilité de principe, mais qu'il se garde d'oublier que le doute est ce remède qu'a toujours préconisé la sagesse !

Une autre question domine le présent débat : quand nous discuterons, lors de la session d'automne, des moyens financiers d'exécution, où en sera la situation économique et financière de notre pays ? Où en sera la situation économique et financière de la France pendant les années que doit couvrir le Plan ?

La détérioration du climat économique va, à mon avis, rendre vos hypothèses très fragiles.

Je me garderai d'avancer des suppositions monétaires ; M. le Premier ministre nous a expliqué l'autre jour, dans un article maintenant célèbre, qu'une telle pratique était inacceptable. M. le Premier ministre a sans doute oublié les vingt-trois années qu'il a passées dans l'opposition durant lesquelles ladite opposition se permettait — je lui reconnais parfaitement ce droit ! — d'émettre des jugements sur la politique monétaire de son pays.

J'indiquerai simplement que la plus élémentaire des prudences va s'imposer dans l'établissement des schémas quantitatifs, surtout si l'on tient à les faire reposer sur ce que j'appellerai une recherche de constance monétaire.

L'expression des contraintes et des objectifs à moyen terme passe par des chiffres significatifs, compréhensibles par tous et qui sont — et c'est le plus important, monsieur le secrétaire d'Etat — révélateurs de nos possibilités. A ce sujet, qui, au Sénat, peut ignorer la note de conjoncture de M. le rapporteur général du budget et la description rigoureuse qu'il a faite ?

Un autre point me gêne, que je veux aborder avec vous très librement ; la discussion avec vous a cela de très agréable que l'on peut tout vous dire : vous répondez, quelquefois avec passion, mais toujours avec talent et compréhension.

Nous ressentons, à la lecture de ce Plan, un malaise devant l'avancée idéologique qu'il entend traduire et que le rapporteur de ce texte à l'Assemblée nationale a nettement affirmée en déclarant : « La portée de ce débat sera donc forcément et profondément idéologique. »

Ce malaise trouve aussi son origine dans une hésitation quasi permanente entre des méthodes rigides, qui risquent de réduire les libertés — et que vous n'acceptez pas — et la spontanéité autogestionnaire, dont les effets s'opposeraient à une action coordonnée. Tout cela n'est pas aussi net, mais j'essaie de vous indiquer ce que je ressens, ce que j'éprouve en cet instant.

Il existe d'autres sujets d'inquiétude, même si, par moments, on rassure, même si, par moments, on essaie de présenter autrement une démarche politique.

Nous constatons ainsi une remise en question du rôle des chefs d'entreprise, la dépréciation d'un certain travail qualifié, une politique, souvent maladroite, je vous le dis très nettement, alors que les intentions sont bonnes, de lutte contre les inégalités. M. le Président de la République, ce matin, au cours d'un petit déjeuner radiodiffusé, a été beaucoup plus net à propos de cette recherche. Pourquoi le discours ne se traduit-il pas dans les textes ?

Autre chapitre : la pression sans cesse croissante de la fiscalité, malgré les engagements répétés. L'un des membres du Gouvernement — je ne voudrais pas lui chercher une vaine querelle — déclarait pourtant devant le Sénat, voilà quelques mois : « En 1983, il n'y aura aucune augmentation d'impôts. » Je sais ce que vous allez me répondre à ce sujet. Mais, alors, pourquoi tenir un tel langage ?

Toutes ces contradictions font que les mots magiques employés ce matin par M. le Président de la République — « confiance », « ardeur » — ont beaucoup de mal à prendre corps ; les mesures que vous prenez ne sont pas comprises par, je ne dirai pas une majorité — je reste toujours prudent — mais par un très grand nombre de Français.

Parlons des prélèvements obligatoires. Le fait que leur montant soit passé à 42,6 p. 100 à la fin du précédent septennat a favorisé — il faut le savoir, monsieur le secrétaire d'Etat — votre victoire politique. Aujourd'hui, à quel niveau se situent-ils exactement ? Peut-être ne voudrez-vous pas me répondre, et je comprendrai votre discrétion. D'après mes calculs, ils se situeraient à 45,3 p. 100. Eh bien, si nous continuons ainsi, vous atteindrez, à la fin du septennat, que vous le vouliez ou non, la barre des 50 p. 100 !

Ce qui a peut-être changé d'un septennat à l'autre, c'est que, aujourd'hui, les impôts et les charges sociales progressent de façon régulière. Et comment pourriez-vous échapper à cette fatalité ? D'ailleurs, un ensemble de mesures est déjà projeté dans ce sens.

C'est là que je vois l'avancée idéologique dont je parlais tout à l'heure. On note, en effet, une volonté — et je pense que, sur ce plan, vous ne pouvez pas m'apporter un démenti, monsieur le secrétaire d'Etat — de réduire la part qui revient normalement au travail et à l'effort pour privilégier l'intervention de l'Etat, pour accroître le rôle actif de l'Etat et pour habituer le citoyen à un droit à la répartition qui s'opposerait au rôle de la production et de la création. Cela apparaît dans votre Plan comme une idée force. Ici, monsieur le secrétaire d'Etat, s'opposent à nouveau deux logiques, s'opposent deux conceptions de l'homme et de sa liberté, s'opposent deux conceptions du rôle de l'Etat.

Mes interrogations porteront sur quelques points précis. Je souhaiterais, par exemple, que vous puissiez nous préciser un peu vos choix en matière énergétique. Quel sera en particulier l'arbitrage concernant le développement du nucléaire et le rôle de l'électro-nucléaire ? Alors que les possibilités du marché restent extraordinairement importantes, il semble que nous allions vers une évolution de ce qui avait été précédemment décidé.

Quelle sera, à la fin du Plan, la répartition entre les différentes sources d'énergie ? Allez-vous réduire les perspectives dessinées depuis vingt ans ?

Sur le plan financier, je reprendrai quelques-unes des préoccupations exprimées par notre collègue M. Lombard ce matin.

Comment concilierait-on les exigences du Plan avec les contraintes budgétaires ? Comment la réalisation de perspectives budgétaires pluriannuelles sera-t-elle compatible avec un déficit institutionnalisé fixé par rapport à un pourcentage du produit intérieur brut ? Ce déficit atteindra cette année, si les calculs sont bons, environ 125 milliards de francs, et encore cette hypothèse avait-elle été envisagée au moment où vous reteniez un taux de croissance de l'ordre de 2 p. 100 ; or on nous a annoncé voilà quelques jours que la croissance se situerait cette année au niveau zéro.

L'existence des priorités du Plan résistera-t-elle à la modulation annuelle du volume des dépenses ?

Définir un programme prioritaire, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est-ce pas condamner le Gouvernement, dans l'état actuel des finances publiques, à la montée du déficit et à l'accroissement de la pression fiscale ?

Que ferez-vous si, en cours de Plan, les actions engagées doivent être abandonnées ?

En conclusion, je vous dirai que votre entreprise traduit — et je rejoins, sur ce point, ce que vous ont dit les rapporteurs — la crise de la planification. Au-delà d'un texte bien écrit, existe-t-il un Plan ? N'y a-t-il pas plutôt des ouvertures sur des séries de plans ?

Seule, je crois, paraîtrait sérieuse en ce moment d'incertitude extraordinaire que nous traversons, tant sur le plan national que sur le plan international, la présentation de programmes prioritaires limités et dont le financement serait assuré.

Quelles seront en 1985, monsieur le secrétaire d'Etat, face à notre endettement, nos capacités d'emprunter sur les marchés internationaux ?

« Ceux qui avancent trop rapidement reculent encore plus vite », écrivait Mencius, voilà 2500 ans.

Nous constatons chaque jour à la fois la fragilité et la vanité de votre exercice, monsieur le secrétaire d'Etat. Deux textes l'ont souligné. Vous avez répondu sur l'un ; mais nous ne croirons au grand projet de l'Exposition universelle que lorsqu'il se situera à l'intérieur de la programmation voulue par la planification. De même, la programmation militaire ne prendra réellement sa dimension à nos yeux que lorsque vous la traduirez, chaque année, dans un exercice correspondant au Plan. Si la programmation financière, celle du IX^e Plan, n'était pas au rendez-vous, quelle portée auraient ces deux textes ?

Je souhaite qu'en octobre vous soyez en mesure de rassurer, avec la présentation, je dirai quantitative, de ce que peut être un redéploiement budgétaire étalé sur les prochaines années. Alors, et alors seulement, sonnera l'heure de la vérité. Alors, et alors seulement, nous pourrions voir où se situe exactement la frontière qui sépare le possible de l'impossible. Pour le moment, il est encore trop tôt.

Le culte de la planification ne constitue pas, en lui-même, la réponse aux problèmes de notre temps. Il arrive, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, que même la plus grande et la plus noble imagination se heurte à un très profond sentiment d'impuissance. L'idéologie n'est alors plus assez forte pour la stimuler.

Gardez-vous d'oublier, monsieur le secrétaire d'Etat, cette réflexion de Montesquieu, qui reste encore valable de nos jours : « Tous les gouvernements ont péri par l'abus de leurs principes. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Raybaud.

M. Joseph Raybaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, malgré la réelle qualité des minutieuses observations de nos rapporteurs, venant après les explications très denses que le Gouvernement a bien voulu nous fournir, je dois avouer que mon inquiétude est grande. Il ne s'agit aujourd'hui, je le sais bien, que du premier projet de loi, relatif à la stratégie du IX^e Plan ; il sera ultérieurement complété par un second texte contenant des dispositions plus spécifiquement financières.

S'agissant des stratégies essentielles, force est de constater que nous restons un peu « sur notre faim ». Trop de points, en effet, restent dans l'ombre. Ce plan est loin d'être « une ardente obligation » ; il est, à mes yeux, « une ardente incertitude ».

Si l'on regarde quel fut le sort de ses huit devanciers, on s'aperçoit combien nous sommes loin, en 1983, des préoccupations des premiers pionniers de la planification. A cette occasion, je me dois de rendre un hommage tout particulier aux trois serviteurs de la France qui, au lendemain du retour à la légalité républicaine, ont marqué d'une empreinte ineffaçable la voie à parcourir : M. le président René Pleven et MM. Jean Monnet et Pierre Massé.

Mais la succession des divers plans a conduit à bien des déceptions et, souvent, à beaucoup d'amertume.

Le V^e Plan a été bousculé par les événements de mai 1968.

Le VI^e Plan a été frappé par le premier choc pétrolier de 1973-1974.

Le VII^e Plan a connu le même sort avec le second choc pétrolier de 1979-1980.

Enfin, le VIII^e Plan, qui devait couvrir la période 1981-1985, s'est enlisé. Il a dû être relayé par le Plan intérimaire pour 1982-1983.

Que de réunions ! Que d'efforts ! Mais aussi que de déceptions !

Des observations présentées par les rapporteurs, je retiendrai plus particulièrement celles qui ont été présentées par M. le bâtonnier Georges Lombard, au nom de la commission des finances, concernant l'avenir de nos collectivités locales.

Il m'est apparu, au cours de la présentation du texte soumis à l'approbation de notre Haute Assemblée, que l'avenir de nos villes, de nos communes rurales et de nos départements était particulièrement menacé.

Mon intervention ne concernera que les collectivités locales et je me limiterai à quatre brèves observations.

La première concerne les procédures choisies pour le IX^e Plan. Celles-ci ne correspondent pas toujours aux comportements des élus locaux dans l'accomplissement de leur mission quotidienne.

Le IX^e Plan donne la priorité à la coopération intercommunale.

Le cadre communal apparaît comme dépassé. Il est tout simplement proposé de supprimer les obstacles législatifs à l'exercice de solidarités administratives et financières entre les communes.

Je suis un partisan convaincu du regroupement communal ; pour l'avoir encouragé dans mon département depuis un demi siècle, j'estime qu'il ne peut se réaliser que dans le respect de la liberté de décision des communes.

Il subsiste là, à mon avis, une ambiguïté qu'il conviendrait de lever, car vouloir favoriser le caractère intercommunal est une chose, mais vouloir contraindre les communes à se regrouper en est une autre.

J'observe que les services du Plan accordent une faveur spéciale à l'échelon régional. La procédure de contrat de Plan entre l'Etat et les régions, pour intéressante qu'elle soit au regard de l'équilibre de l'aménagement du territoire, présente, à mon avis, deux inconvénients majeurs.

Cette procédure est implicitement en contradiction avec la réalité des transferts financiers de compétences organisées par les textes actuellement en vigueur.

Ces textes font du département le rouage privilégié de ces transferts de compétences et de charges. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les montants qui reviennent respectivement aux départements, aux communes et aux régions.

De plus, il est à craindre que la pratique des contrats de Plan n'instaure une sorte de tutelle de la région sur les communes et les départements, notamment en matière d'équipement.

Ma deuxième observation a trait à l'impression générale dominant le rapport sur le IX^e Plan : nos collectivités locales cessent d'être le moteur de l'investissement et de l'équipement.

Jusqu'à présent, et depuis la Seconde Guerre mondiale, les collectivités locales ont déteu une part prépondérante dans les investissements publics. Je confirme qu'en 1982, alors que leur fiscalité ne représentait que 20,6 p. 100 de la fiscalité publique, les collectivités locales avaient réalisé 76,7 p. 100 des équipements publics.

En clair, la période des équipements lourds et ambitieux est terminée. Il s'agit maintenant de faire de l'entretien courant.

De plus, les collectivités locales sont promues au rôle « d'assistantes sociales ». Je n'insisterai que brièvement sur les conséquences ouvertes par les articles 5, 48 et 66 de la loi du 2 mars 1982 en matière d'interventionnisme économique.

Je me rends compte chaque jour, dans mon département — et sans doute ne suis-je pas seul dans ce cas — des difficultés que rencontrent nos élus, nos maires face à la pression toujours plus forte des industriels, des syndicalistes, des travailleurs qui réclament une aide pour leurs entreprises.

Nous allons vers un accroissement considérable des charges, auxquelles les collectivités locales, notamment les départements, auront à faire face dans ce domaine.

Parallèlement, le prochain texte étendant les transferts de compétences transférera aux départements la masse considérable des dépenses d'action sociale et de santé, dépenses qui seront inévitablement en croissance du fait de l'abaissement de l'âge de la retraite et de la nécessaire indemnisation du chômage.

Que ferons-nous, mes chers collègues, le jour où les personnes privées d'emploi, ne pouvant plus bénéficier des aides contractuelles, s'adresseront à nos bureaux d'aide sociale, comme elles commencent d'ailleurs à le faire dans nos communes rurales, pour obtenir les secours indispensables ? Est-ce à nous, maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, d'assumer cette charge que j'estime dramatique ?

Ma troisième observation concerne le climat même dans lequel risque de se dérouler le IX^e Plan.

Jusqu'à présent, les collectivités locales, par le jeu des subventions de l'Etat et du crédit, disposaient de moyens pour accompagner les mesures qu'elles décidaient.

Or, j'observe que l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales a cessé d'être favorable. Ces concours atteignent 117,6 milliards de francs en 1983. Mais, pour deux d'entre eux, force est de constater que l'évolution n'est pas favorable.

Je ne reviendrai pas sur le vieux débat concernant la dotation globale de fonctionnement, sur lequel j'ai eu, en son temps, l'occasion d'attirer l'attention du Sénat, notamment lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1983.

Je ne ferai qu'évoquer la dotation globale d'équipement qui constitue, pour la plupart de nos collègues, un espoir déçu.

Deux raisons justifient cette déception : d'une part, l'insuffisance des crédits de paiement et, d'autre part, certains effets mal maîtrisés, comme le décalage qui existe entre les sommes que les collectivités locales recevront au titre de la dotation globale d'équipement et celles qu'elles recevaient jusqu'à présent au titre des subventions spécifiques d'équipement. Je pense, en particulier, aux subventions accordées au titre de la voirie nationale déclassée. Je ne m'étendrai pas sur ce point que tous nos collègues connaissent bien. Voilà pour les concours de l'Etat aux collectivités locales.

S'agissant du crédit, il m'apparaît que nous entrons dans une période critique.

En 1982, les excédents sur le livret « A », qui constituent la source même des contingents de la loi Minjoz, ont diminué de quelque 31 p. 100.

On annonce que, par rapport à 1982, ces mêmes contingents devraient connaître, en 1983, un tassement de l'ordre de 4,72 p. 100.

Certes, cette baisse s'explique par la concurrence qu'exerce le livret d'épargne populaire par rapport au livret « A » et par la préférence délibérée du Gouvernement pour l'épargne obligatoire qui détourne les épargnants des placements plus liquides.

En outre, le Gouvernement annonce que, pour la durée du IX^e Plan, il donnera la priorité à l'innovation et à l'exportation. Cette priorité est déjà sensible dans la réduction des enveloppes de prêts dont les collectivités locales pourront disposer.

Cette réduction, je le précise, s'élève à quelque 2 milliards de francs.

En résumé, s'agissant de l'environnement financier pour les collectivités locales pendant la durée du Plan, on peut, d'ores et déjà, distinguer un fléchissement des concours de l'Etat et la raréfaction des crédits.

Comment les collectivités locales pourront-elles faire face à leurs obligations, notamment à celles qui résultent des nouveaux transferts de compétences ? C'est là une question non résolue.

Il semble que le IX^e Plan contraigne, implicitement, les collectivités locales à l'autofinancement. Or elles n'ont pas les moyens de cet autofinancement. Cette dernière réflexion me conduit tout naturellement à émettre ma quatrième observation.

Comme le faisait remarquer notre collègue M. Lombard, ce matin, tout cela se traduira par une progression de la fiscalité locale, notamment de la fiscalité concernant les ménages.

Dès lors que les collectivités locales ne pourront plus aussi facilement qu'auparavant accéder au crédit, dès lors que les subventions leur seront plus difficilement attribuées, les communes, les départements et même les régions seront fatalement conduits à alourdir leur fiscalité.

Il est certain que les ressources fiscales transférées aux collectivités locales par la loi du 7 janvier 1983 sont, d'ores et déjà, insuffisamment évolutives. Pour faire face aux compétences nouvelles qui leur sont transférées, les collectivités seront mises en demeure d'augmenter le taux de leurs quatre taxes.

Certes, le IX^e Plan envisage une réforme de ces taxes, notamment de la taxe d'habitation et des taxes sur les entreprises ; en clair la taxe professionnelle ne devra pas progresser de façon excessive.

Mais il faudra tout de même trouver des ressources.

Où ces ressources pourront-elles être trouvées, sinon dans un alourdissement des trois taxes restantes, c'est-à-dire celles qui pèsent directement sur les ménages ?

Or la fiscalité représente actuellement une ponction de l'ordre de 45 p. 100 sur le produit intérieur brut. Elle a atteint la limite du raisonnable. Comment nos administrés toléreront-ils l'alourdissement des impôts locaux si, parallèlement, la fiscalité d'Etat n'est pas allégée de façon équivalente ? En outre, de telles mesures ne risquent-elles pas de contrarier la modernisation de la fiscalité locale mise en œuvre depuis 1980 ?

Voilà, mes chers collègues, les observations que je voulais présenter sur ce Plan, qui aboutira fatalement à l'alourdissement de la fiscalité locale.

J'ai pensé qu'il était nécessaire d'attirer votre attention, mes chers collègues, sur ces quatre points.

Ils ne peuvent, en effet, laisser indifférent le Sénat, grand conseil des communes de France.

C'est d'ailleurs le sentiment du groupe de la gauche démocratique à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis mon entrée au Sénat de la République. (*Appauvrissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons entendu, ce matin, un mélange des genres aboutissant au réquisitoire du rapporteur de notre commission des affaires économiques et du Plan. J'aurais préféré une analyse sérieuse, telle que celle du rapporteur du Conseil économique et social.

Au lieu de l'amendement tendant à supprimer l'article unique du projet, j'aurais souhaité débattre de façon constructive.

Alors que les régions sont appelées à définir leur propre plan, je dois constater, si je me réfère à la région d'Ile-de-France, que tout est bon pour s'opposer à la politique nationale dans cette région présidée par l'opposition.

Lorsque notre collègue M. Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, se refuse à prendre en compte la propre identité de la région où se trouvent concentrés dans le Sud 60 p. 100 de nos grandes écoles et 40 p. 100 de nos laboratoires et instituts de recherche de France, je cherche les raisons de la démarche et apporte peut-être quelques éléments de réflexion à M. Taittinger.

Négliger un tel potentiel de dimension nationale au moment où tout doit être mis en œuvre en cohérence avec la stratégie industrielle de la France, je cherche à comprendre !

Lorsque sous le couvert d'un réel problème de rééquilibrage de l'Ile-de-France vers l'Est, l'opération d'implantation de l'école des ponts et chaussées isolée des autres grandes écoles est à l'ordre du jour, alors qu'il est plus que jamais nécessaire de poursuivre le décloisonnement et la concertation, et lorsque la puissante fédération du bâtiment et des travaux publics me fait remarquer qu'elle offre sans succès 72 hectares à Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour implanter cette école là où se trouvent les laboratoires de recherche du bâtiment et des travaux publics en parfaite synergie avec les autres écoles, je cherche l'intérêt régional.

Lorsque l'on possède les deux pôles les plus porteurs d'avenir — et j'y reviendrai — les biotechnologies à Saint-Quentin-en-Yvelines et l'électronique à Evry et que l'on propose la troisième de ces villes nouvelles, Marne-la-Vallée, je continue ma recherche.

Lorsque l'on tente, enfin, de faire payer à l'Etat l'ensemble de cette opération sous le couvert d'« Expo 89 », je cherche l'intérêt de la nation et je suis alors d'accord avec les interrogations du rapporteur de la commission des finances.

La réponse, je l'avais avant la démonstration !

Tout est bon pour s'opposer à la politique nationale et contrer les objectifs prioritaires.

Vous avez, mes chers collègues, pour la grande majorité de ceux qui siègent à droite dans cet hémicycle, perdu tout sens de la mesure et de l'intérêt global. Vous ne voulez pas réussir la décentralisation régionale. Vous refusez d'assurer le débat démocratique et la planification.

L'élaboration du Plan, c'est d'abord une démarche et je voudrais donc reprendre l'analyse à partir du Plan intérimaire.

Le Plan intérimaire pour 1982 et 1983, que nous avons approuvé malgré certaines réserves qui tenaient pour l'essentiel aux conditions même de son élaboration, ébauchait déjà, dans l'attente de réformes de structures indispensables, le renouveau d'une planification démocratique au service d'une volonté politique clairement affirmée.

Le choix d'une autre logique économique et sociale par le suffrage universel en 1981 a rendu impérieuse la mise en place rapide, en attendant le plan quinquennal dont nous discutons aujourd'hui, d'un plan d'urgence réalisant une transition entre une politique condamnée, qui transparaisait à travers des documents de préparation du VIII^e Plan, et une politique ambitieuse tendant à mobiliser notre pays autour d'un projet collectif, conçu non pas comme un simple exercice littéraire, mais comme la résultante d'un processus démocratique visant à définir une stratégie économique réaliste pour nous permettre d'affronter, dans les meilleures conditions, les spécificités d'un monde en mutation, pour ne pas dire en crise.

Pour que le Plan ait toute la portée que nous voulions lui assigner, il fallait aussi qu'il fût « l'affaire de tous ».

Tel est le problème résolu par la réforme de la méthode de la planification mise en œuvre par la loi du 29 juillet 1982 qui a satisfait à cette nécessité.

Le projet de IX^e Plan a donc été préparé par la commission nationale de planification — comme l'a rappelé M. le secrétaire d'Etat dans son intervention — nouvellement instituée, qui s'est adjoint plusieurs sous-commissions et de nombreux groupes de travail.

Les régions, dont les présidents siègent à la commission nationale, ont été appelées à définir leur propre plan et consultées sur le contenu du plan national dès le stade préliminaire de son élaboration. Je crois utile de le rappeler, compte tenu des propos que j'ai entendus ce matin.

Cette consultation a permis, d'une part, au Gouvernement d'être mieux informé sur les attitudes des partenaires économiques et sociaux face aux choix qu'il se propose de retenir, et, d'autre part, à la société française de mieux situer — du moins je l'espère, si les médias les prennent en compte — les objectifs et les stratégies des différentes forces économiques et sociales.

La discussion du IX^e Plan survient à un moment où la conjoncture économique est difficile. Le plan « de rigueur » de mars 1983 tend à réagir contre des déséquilibres économiques et financiers qui ne sont plus tolérables. Il s'agit en particulier, d'abord, de lutter contre le déficit extérieur et, à travers ce déficit, contre le risque d'augmentation de l'endettement ; ensuite, de lutter contre le chômage ; enfin, de réduire notre différentiel

d'inflation par rapport à nos partenaires si nous voulons préserver notre monnaie et le pouvoir d'achat et si nous voulons améliorer la compétitivité de notre industrie.

Mais cette rigueur nécessaire, justifiée encore par les budgets économiques prévisionnels pour 1983 établis par la commission des comptes de la nation, ne remet pas en cause notre volonté de respecter les promesses qui ont été faites au pays concernant notre type de développement économique et social et notre engagement de parvenir à une société plus juste et plus égalitaire.

Le IX^e Plan concilie bien ces deux préoccupations puisqu'il entend susciter « efforts et espoir » auprès de la nation tout entière.

L'assainissement de notre économie, sa modernisation, la prise en compte des aspirations des Français, tels sont les fondements essentiels de la stratégie du IX^e Plan.

Les douze programmes prioritaires d'exécution retenus fixent le cadre de référence de l'action du Gouvernement et de l'ensemble de ses partenaires économiques et sociaux. En décidant de ne retenir qu'un nombre restreint de programmes prioritaires, le Gouvernement entend, à l'évidence, concentrer ses efforts dans un souci d'efficacité afin d'éviter la tentation de faire du Plan un simple recueil de « vœux pieux », car multiplier les choix, vous le savez, mes chers collègues, reviendrait à ne rien choisir du tout !

Ces douze programmes prioritaires d'exécution tournent, en fait, autour de six grands thèmes qui constituent l'armature même du Plan : une connaissance précise des forces et des faiblesses du pays, l'indépendance nationale, l'équilibre des échanges extérieurs, la modernisation de l'appareil productif, l'emploi et la solidarité nationale.

Je limiterai ici mon propos à quelques aspects de la nécessaire modernisation de notre appareil de production, qui constitue, à mes yeux, l'un des pivots de ce Plan.

Je partirai d'un simple constat, à savoir que la France ne manque pas d'atouts, en particulier une capacité scientifique et technique riche de potentialités ainsi qu'une position favorable sur certains secteurs prometteurs, notamment l'électronique professionnelle, l'automobile, l'ingénierie de grands travaux, le service et le conseil en informatique, les matériaux de prospection sous-marine, etc.

En revanche, il existe certaines ombres : un appareil productif vieilli et peu performant, avec un renouvellement insuffisant du tissu industriel dû notamment à des investissements trop faibles ou inadaptés ; un secteur bancaire encore trop peu orienté, malgré les efforts entrepris depuis deux ans, vers le renforcement de la compétitivité de notre économie et vers le développement industriel ; une recherche qui a trop longtemps plafonné, voire régressé par rapport à nos principaux concurrents ; une qualification professionnelle inférieure à celle de la moyenne des pays avancés en raison du déphasage qui persiste entre le monde industriel et celui de l'éducation ; enfin, une tentation permanente de repli sur l'hexagone aggravée par une sous-commercialisation inquiétante.

Manque d'argent ou de fonds propres, manque d'idées, crainte du risque : telles sont encore, hélas ! les entraves qui empêchent l'entreprise de se développer de manière satisfaisante.

Pourtant, d'importantes mesures ont déjà été prises depuis deux ans ; je rappellerai en particulier les actions engagées en matière de droits des travailleurs, de formation, de recherche, d'investissements, d'économie d'énergie ou de restructuration.

De grands programmes technologiques ont été lancés concernant le domaine spatial, la productique, la bureautique et la micro-informatique, et spécialement la filière électronique et les biotechnologies sur lesquelles je reviendrai plus longuement tout à l'heure.

Un projet de création d'une école nationale d'exportation vient d'être adopté ; cette école participera, dans l'avenir, à la reconquête des marchés et à l'exploration de nouveaux débouchés.

La création d'entreprises a été stimulée, en particulier par l'exonération d'impôts directs pendant trois ans pour les entreprises industrielles nouvelles créées à partir de 1983 ; la possibilité a été accordée d'un congé de deux ans pour les salariés souhaitant créer une entreprise ; enfin, dans un souci de simplification et d'efficacité, ont été institués des centres de formation uniques dans tous les départements pour les procédures de création d'entreprises.

Un autre point paraît extrêmement important pour la modernisation de l'appareil productif : c'est la décision, prise au conseil des ministres du 25 mai dernier, de créer un « compte pour le développement industriel », le Codevi.

Il s'agit de dégager des ressources supplémentaires en faveur de l'industrie, et en particulier de sa modernisation à partir de la collecte de l'épargne des ménages. Le fonds de modernisation industrielle, qui sera alimenté par cette collecte, sera doté immédiatement de 3 milliards de francs. Ce fonds, placé

après de l'Anvar, dont je soulignerai à nouveau le rôle actif dans la revalorisation du savoir national, accordera essentiellement des prêts participatifs simplifiés à bas taux d'intérêts et des concours sous forme de crédit-bail incitant à l'acquisition d'équipements.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les réalisations ou projets gouvernementaux dont nous aurons largement l'occasion de débattre lorsque nous discuterons de la stratégie industrielle de la France à la prochaine session.

Je mentionnerai simplement, comme je l'indiquai tout à l'heure, deux industries qui me paraissent porteuses d'avenir, en soulignant toutefois que le développement des technologies nouvelles n'est pas encore suffisant pour compenser à lui seul les faiblesses de secteurs traditionnels qui plafonnent ou déclinent : je veux parler des biotechnologies et de l'électronique.

Les biotechnologies sont, en effet, particulièrement prometteuses dans les secteurs de la santé, de l'agro-industrie et de la chimie. Les premiers résultats dont nous avons connaissance concernant la réalisation du programme mobilisateur engagé en 1982 sont très encourageants.

Il est essentiel de développer nos efforts dans cette direction : l'inscription dans le Plan de cette priorité se situe bien dans cette optique.

Il s'imposera également de développer la recherche de base dans ce domaine, d'accélérer le transfert des connaissances vers l'industrie, de mettre en place des banques de données et des banques de souche, de procéder à une politique de formation de spécialistes avec l'appui du ministère de l'éducation nationale, et, enfin, par le biais des contrats de plan Etat-région, de mettre en place une politique d'incitation tendant à développer et à maîtriser ces technologies.

Je sais que ce sont les ambitions du Gouvernement dans un secteur aussi concurrentiel au niveau international. La France, je le crois, est bien placée pour affronter ce défi.

Quant à la filière électronique, elle constitue également, et c'est heureux, l'une des priorités de notre politique industrielle. En effet, à l'aube du XXI^e siècle, notre société se doit de transformer certaines de ses structures, certaines de ses méthodes. Si elle n'acceptait pas, par passivité ou résignation, les mutations nécessaires, ce serait autant d'obstacles qui se dresseraient devant elle et qui obérerait sa productivité et sa compétitivité à l'échelle internationale.

Ce raisonnement est bien entendu valable pour d'autres secteurs de pointe comme la télématique ou la productique, par exemple.

A défaut d'un effort soutenu, nous serions irrémédiablement relégués parmi les pays de second rang. Le développement de l'électronique est un impératif, même si — et peut-être parce que — notre pays ne contrôle actuellement qu'environ 4 p. 100 du marché mondial.

Ce secteur est appelé à jouer un rôle essentiel en matière de croissance, d'emploi et d'exportation. Nous nous réjouissons que le Gouvernement en ait fait un impératif absolu.

Avant de conclure, je tiens à répéter que si modernisation industrielle veut bien dire recherche de la croissance, elle veut également dire emploi.

Cela signifie pour nous possibilité de réduction du chômage, en même temps que lutte contre les inégalités. Il s'agit bien là d'un objectif essentiel, au centre de nos préoccupations, qui sera favorisé par la conciliation d'un usage plus efficace des ressources publiques et l'évolution harmonieuse des rapports humains dans les activités sociales.

Sur ce dernier point, il faudra que notre société réfléchisse aux transformations nécessaires des rapports sociaux dans l'entreprise et aux différentes formules de travail qui peuvent être favorisées — temps partiel ou temps choisi, par exemple — et qu'elle améliore l'ensemble des dispositifs d'aide à l'emploi à mettre en place.

Nous devons également conserver notre détermination en vue de réduire les inégalités de revenus et de patrimoine, en associant comme il se doit l'ensemble des Français, salariés ou non salariés, à l'effort de solidarité qui doit être le nôtre.

Je poursuivrai mon propos en affirmant que le Plan, s'il ne pouvait avoir l'ambition de répondre à toutes les questions, a cependant le mérite de donner aux réformes tant économiques que sociales que nous avons entreprises leur cohérence et leur pleine efficacité, tout en tenant compte de la nécessité d'un assainissement profond de notre situation économique afin de réduire notre inflation et de restaurer notre compétitivité.

J'ai axé essentiellement mon intervention sur le rôle de notre politique industrielle ; je conclurai en indiquant, au nom du groupe socialiste, qu'il y va de notre redressement économique national et de notre politique sociale.

Comme l'indiquait le Président de la République lors de son récent passage dans le Nord-Pas-de-Calais : « Si la France ne se dote pas en peu d'années d'un outil industriel adapté aux concurrences internationales, rien ne se pourra ».

Parce que nous pensons que le IX^e Plan qui nous est proposé répond à cette ambition, le groupe socialiste y apportera clairement son soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat que nous entamons aujourd'hui devant le Sénat aurait dû être important car il aurait dû permettre à notre assemblée d'examiner, après l'Assemblée nationale, les grandes orientations de la politique économique et sociale de notre pays au cours des cinq années à venir. En réalité, le document qui nous est présenté est tout à fait remarquable par l'absence, le vide, la vacuité, l'inexistence de véritables propositions pour la France face à la crise internationale que nous vivons.

Notre premier contact avec cette loi de Plan est déjà rédhitoire. Le document qui est soumis à notre analyse se présente sous la forme d'un rapport de 313 pages comportant des redites et de longs développements qui auraient pu, sans dommage, être synthétisés en une cinquantaine de feuillets. Vous me pardonnerez, monsieur le secrétaire d'Etat, cette première réflexion de pure forme, mais je ne connais pas un seul de mes collègues ayant eu ce document en main qui n'ait émis la même critique. Le Plan serait-il à l'image d'un certain verbiage politico-technocratique que nous redoutons tous tant ?

Par ailleurs, contrairement à ce qui fut affirmé à l'Assemblée nationale, j'ai le sentiment que la concertation n'a pas été menée avec tout le sérieux que nécessitent les enjeux en cause et la volonté ambitieuse que vous souhaitez à ce Plan.

Nous connaissons le schéma d'élaboration du rapport de la première loi de Plan fixée par la loi portant réforme de la planification et qui fait remonter des régions vers la commission nationale de planification, puis vers le Gouvernement, un certain nombre d'observations permettant l'élaboration du document final. Je parle en connaissance de cause, puisque j'ai l'honneur de présider la commission du plan de la région Rhône-Alpes.

Force nous est de constater que les consultations auxquelles les régions auraient pu elles-mêmes recourir ont été réduites, compte tenu du calendrier très serré de la préparation du IX^e Plan. La nouveauté de cette procédure a rendu cette brièveté des délais encore plus sensible.

Par ailleurs, les régions ont été gênées de ne pas connaître initialement les intentions de l'Etat. L'Etat laisse entendre qu'il attend de connaître les priorités régionales pour arrêter ses options et ses orientations d'ensemble, alors que les régions souhaitent connaître les lignes directrices de la politique de l'Etat pour orienter les leurs. Il y a là un jeu du chat et de la souris qui dénote une absence de coordination regrettable et qui devient tout à fait condamnable lorsqu'on sait que les experts préparaient déjà cette loi avant même que les régions n'aient fait connaître leurs priorités.

Certes, lors de la préparation du budget pour 1984, le Gouvernement doit prévoir des dispositions permettant d'engager les négociations région par région sur le choix des grandes orientations. Mais qu'advient-il lorsqu'il y aura désaccord entre les priorités dégagées par les régions et celles qui seront arrêtées par l'Etat ?

Ce n'est donc qu'à la fin de 1983, dans le meilleur des cas, que sera abordée la phase de signature des contrats de Plan qui devront être établis en fonction de la deuxième loi de Plan qui sera examinée par le Parlement au cours de la prochaine session.

Les défauts de cette nouvelle procédure apparaissent ici clairement. Je les avais annoncés lors de la réforme que vous avez fait adopter.

Il s'agit là d'une procédure particulièrement complexe qui ne semble pas être à la mesure de la réponse rapide qu'exigent la crise et la situation économique de notre pays et qui n'est pas en accord avec le souci de décentralisation dont se targue le Gouvernement.

Cet aspect de votre loi a retenu mon attention : c'est le problème de l'articulation entre la volonté affirmée par le Gouvernement de réaliser une décentralisation effective et le maintien d'une planification que réclame l'idéologie socialiste traditionnelle. Planifier, c'est sans nul doute prendre un certain nombre d'options qui engagent l'ensemble du pays et influent sur les choix des collectivités, des entreprises publiques, des administrations et agir par là même sur l'ensemble de l'appareil productif. Mais la volonté de décentralisation s'inscrit à l'encontre d'une planification que la nécessité des temps voudrait dirigiste et ferme dans les objectifs et les moyens.

La réponse que vous apportez, ce sont les contrats avec l'Etat, contrats avec les entreprises, contrats avec les départements, contrats avec les communes. Cela ne répond pas à l'attente des

élus. Ce n'est pas le signe d'une véritable décentralisation ; vous savez bien que, dans la négociation de tous les contrats, ce qui compte le plus, c'est le poids respectif des deux contractants. Entre l'Etat, qui aura déjà décidé des grandes orientations, et les collectivités locales, qui tenteront souvent de les infléchir, le combat est inégal et la négociation tronquée.

A ce stade de mon exposé, j'ajouterai un exemple : on assiste à un développement important de la technique des fonds de concours, forme financière du contrat, qui impose aux collectivités locales de participer financièrement aux actions économiques entreprises par l'Etat. C'est contraire à l'esprit de décentralisation. C'est dangereux financièrement. Il n'est pas acceptable que, faute de moyens, l'Etat se tourne vers les collectivités.

Enfin, je souhaiterais vous interroger pour savoir quand le Plan entrera précisément en vigueur. N'y a-t-il pas, comme le souligne le Conseil économique et social, deux plans, l'un pour les années 1984-1985, avec une priorité accordée au commerce extérieur, et l'autre pour les années 1984-1988, qui serait un plan structurel dont la mise en œuvre commencerait à partir de 1985 ?

Certains de mes collègues députés ont pu affirmer que le Plan décrivait ce qui était souhaitable et non ce qui était possible. Ma réflexion dans ce domaine ne rejoint pas la leur. Vous n'avez pas profité de l'élaboration de ce Plan pour vous interroger sur les options fondamentales qui déterminent votre politique en matière économique et sociale et pour faire le bilan des politiques fort diverses mises en œuvre depuis deux ans, tendant, l'une à la relance par la consommation, l'autre à la réparation, par une rigueur très dure, des erreurs commises. Il eût été utile à cet égard de reparler des conclusions du rapport Bloch-Lainé, qui ont été un peu vite « oubliées », afin que l'analyse présidant aux choix qui vont engager l'avenir de la France soit effectuée avec le maximum de rationalité et de sérieux. En réalité, à la suite de deux plans, le VIII^e Plan, qui est mort-né, et le Plan intérimaire, qui fut un échec, la crédibilité même du Plan imposait cette démarche.

Sans doute est-ce l'absence de cette rigueur qui donne à ce Plan cette impression de flou que plusieurs de mes collègues des deux assemblées ont soulignée.

Vous invitez les Français à la rigueur, vous leur laissez entendre avec le Président de la République qu'il n'y a pas de politique de rechange et, alors même que ces impératifs devraient vous contraindre à une grande fermeté dans les choix et à une analyse rationnelle, vous donnez l'impression que vos remèdes sont totalement inadaptés à l'ampleur des enjeux. Vous semblez ne pas avoir le courage de faire les choix nécessaires et être encore en partie « tenu » par le poids d'une idéologie archaïque et périmée.

MM. André Méric et René Regnault. Ne parlez pas de courage !

M. Pierre Vallon. Plusieurs de mes collègues ont relevé un certain nombre de formules : « tâche centrale », « exigence primordiale », « condition impérative », « impérieuse nécessité », « orientation prioritaire », qui dissimulent mal l'absence de choix du IX^e Plan.

Vous refusez les vrais choix, vous vous contentez d'énoncer des banalités déjà entendues depuis de nombreuses années, pas seulement depuis mai 1981. La modération des finances publiques dont vous évoquez la nécessité n'est suivie d'aucune proposition concrète ; en matière d'emploi, vous réaffirmez l'objectif des trente-cinq heures, mais vous ne précisez pas les modalités qui vous permettraient d'y accéder.

Je regrette d'autant plus d'avoir à formuler ces critiques que certaines des orientations du Plan me paraissent effleurer la vérité, comme on effleure un pétale de rose pour éviter qu'il ne tombe. Vous affirmez votre refus du protectionnisme, la nécessité de contribuer au développement de l'investissement industriel et de conserver l'emploi. C'est intéressant et j'en prends acte. Mais, dans le même temps, certains, dans vos rangs, prêchent pour le repli sur nos frontières. Je souhaite, en doutant, hélas ! un peu, que, sur ce point, vous puissiez maintenir le cap. Il y va de la sauvegarde de notre économie et de l'avenir de notre pays.

Je souhaiterais évoquer aussi le problème de l'emploi. La croissance économique ne pourra, selon vos prévisions, se manifester que lorsque sera restauré l'équilibre des échanges extérieurs. Vous avez votre réflexion sur le problème de la réduction du temps de travail, qui — il faut l'avouer — n'a pas été une réussite. La réduction à trente-neuf heures ne semble avoir eu qu'une incidence marginale sur les créations d'emplois. En revanche, elle a fortement pesé sur les coûts. Voilà d'ailleurs une notion, celle des coûts salariaux, qui n'est pas traitée avec tout le sérieux qu'appellent les difficultés présentes et je comprends malheureusement pourquoi vous auriez dû, dans le cadre du Plan, présenter un rapport concret, précis et objectif sur le bilan de la réduction du travail à trente-neuf

heures. Où est-il ? Avez-vous seulement étudié cette question fondamentale pour nos entreprises face à la concurrence internationale ?

Je souhaiterais également évoquer l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Le Conseil économique l'a fait observer : un effort accru doit être consenti durant les années 1984-1989 vers le renforcement de l'efficacité économique de l'appareil productif et la consolidation de la contribution de cette filière au rééquilibrage des comptes extérieurs par une plus grande diversification de la production et la reconquête ou la conquête de certains marchés, une telle politique s'inscrivant dans le cadre d'une politique agricole commune renouvelée.

Or, à l'occasion de la consultation régionale, dix-huit régions sur vingt-deux — la région Rhône-Alpes fait partie de celles-ci — ont mis en évidence la nécessité de la modernisation et du développement de l'agriculture dans le cadre de la restauration des grands équilibres économiques et sociaux du pays alors qu'ils ne figurent même pas parmi les douze priorités que vous proposez. Le « tout industriel » ne suffit pas et le renforcement et le développement de notre agriculture demeurent dans notre pays des priorités qu'il convient d'affirmer clairement. Elles sont d'ailleurs conformes à trois des objectifs du Plan : le desserrement de la contrainte extérieure, la possibilité d'une expansion sans recours accru aux importations.

En deuxième lieu, l'agriculture contribue à l'emploi en amont et en aval. Il y a un redéploiement dans le secteur agricole, qu'il convient d'analyser et d'envisager pour les années à venir.

En troisième lieu, l'équilibre de la société est sous-tendu par une répartition harmonieuse des activités économiques sur l'ensemble du territoire. Une politique agricole vivante peut seule maintenir un tissu rural susceptible d'attirer d'autres activités. Ce matin, le rapporteur de notre commission des affaires culturelles, mon ami M. Le Cozannet, a évoqué ce sujet avec pertinence.

Enfin, le monde agricole doit être mobilisé et doit participer activement au redressement du pays. La fin de mon intervention sera consacrée — vous voudrez bien m'en excuser — à la région Rhône-Alpes, mais, auparavant, je souhaiterais avoir l'assurance que le remarquable rapport concernant le transport fluvial établi par la commission présidée par M. Roger Grégoire sera suivi d'effet et qu'il sera tenu compte des propositions formulées dans ce document.

En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, je souhaiterais vous inviter, monsieur le secrétaire d'Etat, à prendre connaissance du projet de rapport d'orientation pour la préparation du plan régional 1984-1988, établi en avril 1983 pour notre région. C'est un document de seulement trente-sept pages, clair, qui s'articule autour de deux axes fondamentaux : les mesures prises pour surmonter la crise, axées sur la compétitivité des entreprises et la valorisation des atouts naturels de notre région et sur la vocation internationale de la région et l'aménagement du territoire régional, et les mesures à prendre dans le secteur du logement, de la santé, la solidarité, la sécurité, les loisirs et la vie culturelle pour développer la qualité de la vie en Rhône-Alpes. Il s'agit là d'une étude précise et claire qui est l'expression d'une politique volontariste, soucieuse de l'argent public, respectueuse des capacités d'évolution et d'adaptation de tous les niveaux d'orientation de la vie économique, ordonnée autour de quelques grands objectifs clairs, susceptibles de faire évoluer notre région dans un monde en pleine mutation.

J'ai commencé mon intervention en regrettant le flou du document qui nous était soumis ; je la termine en attirant votre attention sur la qualité des rapports émis par notre région. C'est un hommage que je rends à la qualité des élus locaux et au bien-fondé de la réflexion menée dans le cadre de la décentralisation, mais ce satisfecit ne peut effacer l'impression désagréable de flou et d'incertitude sur les orientations du futur que nous laisse le projet de loi que vous présentez aujourd'hui à l'examen du Sénat.

Quel meilleur exemple de flou et d'incertitude que le passage du document que vous nous présentez qui évoque l'épineux problème de l'inflation ? M. Delors l'a-t-il lu ? Quelle a été, dans l'affirmative, sa réaction ?

En vérité, monsieur le secrétaire d'Etat — je conclurai par là — au sein même de votre majorité, vous n'êtes d'accord sur aucune des orientations du IX^e Plan.

Vous avez été contraint d'utiliser à l'Assemblée nationale la procédure du vote bloqué pour faire taire ceux de vos amis qui vous accusaient, à juste titre, de présenter au Parlement un document scandaleusement vide, ne pouvant qu'entraîner un simulacre de discussion, et ceux de vos alliés qui en contestaient les maigres choix.

Le peu d'intérêt de ce document n'a d'égal que le désaccord des composantes de votre majorité sur son verbiage. Même sur les grands discours, vous n'êtes plus d'accord.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je me permettre de vous donner un conseil ? Puisque vous n'êtes plus d'accord sur rien, présentez, au moins, un vrai projet de Plan à l'occasion de la discussion de la seconde loi prévue pour l'automne.

Découvrant au passage que toutes les prévisions que nous avons émises depuis 1981 sont en train, hélas ! de se réaliser, vous aurez peut-être envie — nous nous en réjouissons par avance — de puiser, dans nos propositions, des suggestions concrètes pour permettre enfin à notre pays de sortir de l'ornière et de se débarrasser de ce verbiage inutile qui lui fait encore plus de mal en l'endormant et le berçant de douces senteurs de rose, alors qu'il faut l'appeler à l'effort et à la reconstruction, c'est-à-dire à la préparation de l'après-socialisme. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je tiens à réagir à l'intervention de M. Vallon. J'ai l'habitude des débats au Sénat et M. Taittinger a bien voulu reconnaître que je m'efforçais de toujours répondre avec précision, si ce n'est avec passion, aux questions qui me sont posées ; je continuerai à le faire.

Je ne peux laisser passer ce que vient de dire M. Vallon, qui a truffé son discours de mots tels que « absence », « vide », « vacuité », « verbiage », « scandaleusement vide »...

Ce qui nous sépare, monsieur Vallon, c'est que j'ai lu avec intérêt le plan de votre région, que je considère comme un élément important du travail que nous sommes en train de réaliser. Pour en avoir discuté longuement avec le président de votre région, je n'ai senti ni vide, ni verbiage, ni vacuité dans ce plan. J'ai même senti, ce qui me semblait extrêmement utile, que nous pouvions, sur bien des points extrêmement significatifs, contribuer ensemble à apporter des réponses à des situations précises tant à l'échelon national qu'à celui de votre région. Cela prouve que, contrairement à ce que vous venez de dire, je fais probablement preuve de plus de modestie, de moins d'esprit critique, mais peut-être aussi de plus de volonté de répondre à des besoins précis.

Monsieur Vallon, vous ne trouvez que « verbiage » dans ce document ? Il m'eût intéressé que vous interveniez sur des priorités — l'amélioration de la commercialisation, l'amélioration de l'environnement des entreprises, la nécessité de formation — que vous m'apportiez des précisions, que vous nous aidiez peut-être à aller plus loin, que vous nous permettiez de préciser encore mieux nos orientations. Cela nous aurait d'ailleurs permis d'engager un dialogue peut-être plus fructueux avec votre région.

Vous ne l'avez pas fait. Vous avez totalement omis l'aspect important de notre démarche, à savoir que nous posions des problèmes précis, que nous le faisions avec courage et avec le souci de créer ces choix et ces priorités.

Je pense, monsieur Vallon, que vous avez porté sur ce Plan, non pas le regard de la raison avec les critiques de la raison, mais un regard partisan, je dirais même, monsieur Vallon, un regard étroitement partisan. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Pierre Vallon. Je demande la parole pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. Le règlement ne me permet pas de vous donner la parole immédiatement. Vous pourrez intervenir de nouveau lors des explications de vote.

— 3 —

CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 28 juin 1983 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Ce décret, qui vient d'être lu à l'Assemblée nationale, est ainsi rédigé :

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le Parlement est convoqué en session extraordinaire pour le vendredi 1^{er} juillet 1983.

Art. 2. — L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

1^o La suite de l'examen de la proposition de loi tendant à compléter la loi n^o 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

2^o La suite de l'examen des projets de loi suivants :

— projet de loi relatif au développement de certaines activités d'économie sociale ;

— projet de loi relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905.

3^o L'examen en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Art. 3. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1983.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE MAUROY.

Acte est donné de cette communication.

— 4 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX^e Plan (première loi de plan).

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion que nous abordons aujourd'hui revêt une importance particulière, puisqu'elle nous amène à nous prononcer sur les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la France durant une période de cinq ans.

L'urgence de trouver une issue à la crise profonde qui perdure exige de nous lucidité et esprit de responsabilité.

Le groupe communiste ambitionne de poursuivre le débat engagé à l'Assemblée nationale dans un esprit constructif, en n'ayant d'autre souci que de conférer le maximum d'efficacité aux actions majeures envisagées pour redresser notre économie.

La détermination des objectifs et des grandes actions suppose un diagnostic juste de la crise. Nous ne vivons pas une banale crise de croissance, fatale comme les œufs cassés de l'omelette, mais la crise d'un système économique qui a fait son temps. Ce mode de production, fondé sur l'accumulation du capital, se révèle de plus en plus incompatible avec le développement impétueux des forces productives et le plein emploi.

Prétendre expliquer, comme l'ont fait certains de nos collègues, les difficultés sérieuses que connaît le pays par les seules décisions — qu'ils ont qualifiées d'erreurs, ce qui est leur affaire — prises depuis moins de deux ans tout en faisant l'impasse sur ce qu'il faut bien appeler l'héritage, relève d'un mépris total des réalités économiques, de leurs pesanteurs. Les effets néfastes des grandes orientations imprimées au pays tout au long des deux décennies passées n'ont pas fini de se faire sentir.

Il convient également de considérer les causes structurelles de nos faiblesses, ce que fait fort justement le projet. La droite, acharnée à conserver l'exclusivité du pouvoir de décision économique, s'attribue le monopole de la compétence et tente de persuader l'opinion de l'incompatibilité du progrès économique et du progrès social. Pourtant, l'avenir réside dans la conjugaison de la croissance économique et de l'amélioration des conditions sociales, l'une nourrissant l'autre. La raison nous paraît être de ce côté-là.

Nous devons renforcer et mieux concrétiser les réformes importantes engagées depuis deux ans, notamment le triptyque : nationalisations, décentralisation, droits accrus des travailleurs. Si les résultats demeurent incomplets, cela ne tient pas à la nature des réformes, mais, nous semble-t-il, à leur insuffisante mise en œuvre. La droite, partout où elle conserve un pouvoir, y compris à la tête de certaines entreprises et banques nationalisées, freine les avancées et se cramponne aux schémas du passé.

Le projet de IX^e Plan se fixe trois grands objectifs : le retour aux équilibres extérieurs, l'accroissement de l'investissement et la préservation de l'emploi, la résorption de l'inflation. C'est très bien ! Reste à s'entendre sur les moyens. Il faut avouer que le texte du rapport n'est pas toujours, à notre avis, suffisamment clair à ce sujet.

L'emploi est privilégié, mais pas toujours articulé avec la croissance économique : les aides aux entreprises ne sont pas assez liées aux instruments de contrôle de leur efficacité ; l'appel à la rigueur dans l'emploi des ressources ne tient pas compte de l'impérieuse nécessité du maintien du pouvoir d'achat de la masse de la population pour soutenir l'activité productive. Il insiste insuffisamment sur les mesures propres à endiguer la fuite des capitaux et à réduire les gaspillages dans la gestion des entreprises.

Ces faiblesses, rapprochées des prévisions en baisse pour 1983 annoncées par le ministère de l'économie, posent problème. Une réduction du pouvoir d'achat et de la consommation intérieure des ménages conduirait, nous semble-t-il, à une aggravation de la crise. La compression du marché intérieur comme moyen de restaurer la trésorerie des entreprises inciterait au tout à l'exportation et à la spéculation. Suivraient une augmentation du chômage et une diminution de la croissance.

Le Gouvernement en a d'ailleurs conscience. Le Président de la République déclarait récemment : « Il faut que le budget de 1984 soit du côté de la justice sociale » ; et la lettre rectificative au projet de loi pour le IX^e Plan reprend un amendement, proposé par le groupe communiste à l'Assemblée nationale, que vous me permettez de citer *in extenso* étant donné son importance : « La France ne se résigne pas à la hausse du chômage et à l'austérité qui sont le lot des économies de l'O. C. D. E. Les solutions originales qu'elle propose et met en œuvre grâce aux réformes de structures engagées depuis deux ans doivent permettre le retour à la croissance nécessaire pour créer des emplois et satisfaire les besoins des Français. Le maintien d'un différentiel positif de croissance avec nos partenaires, et une croissance plus riche en emplois, seront les objectifs du IX^e Plan. »

Il s'agit maintenant de prendre les mesures adéquates pour faire passer ces recommandations dans la vie.

Revenons-en aux grands objectifs, en premier lieu, la croissance, la politique industrielle et l'emploi.

La reconquête du marché intérieur nous paraît quelque peu négligée dans le rapport. Nous regrettons que la lettre rectificative n'ait pas retenu l'amendement communiste proposé à l'Assemblée nationale à ce sujet.

La mise en œuvre de nouveaux critères de gestion méritait qu'on les précisât davantage.

Le rôle moteur du secteur public est reconnu par une modification du texte initial ; cette modification qualifie ce secteur de « pôle essentiel de dynamisme technologique et de croissance dans l'industrie française ».

Nous voulons également souligner la nécessité de promouvoir une croissance créatrice d'emplois.

Nous apprécions que le rapport insiste sur l'importance de la recherche, de la formation et de la qualification des travailleurs. Là encore, le Gouvernement a retenu un amendement communiste prenant en compte la carrière des ouvriers spécialisés. Nous nous en félicitons.

Il nous semble toutefois que le projet de IX^e Plan n'insiste pas assez sur la nécessité de réduire les dépenses improductives des entreprises industrielles. La réduction des charges des entreprises, pas plus que les aides diverses, n'entraîne automatiquement l'investissement, l'expérience le prouve. Si les aides ne sont pas assorties de garanties quant à leur utilisation, les fonds supplémentaires sont souvent engloutis dans des activités spéculatives, stériles économiquement, voire régressives socialement.

L'affirmation, répétée dans le rapport, selon laquelle « il n'y a pas de secteur industriel condamné, mais simplement des technologies dépassées », doit signifier le refus des abandons de production et des fermetures d'entreprises. L'agriculture, en tête de tous les secteurs d'activité pour la richesse en emplois, et particulièrement la filière agro-alimentaire sont justement reprises dans plusieurs — quatre, je crois — programmes prioritaires d'exécution, les fameux P.P.E., ce qui me conduit à penser qu'il n'est pas très sérieux, comme l'ont fait certains de nos collègues, de reprocher l'absence de toute référence à l'agriculture dans le projet dont nous débattons.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Merci de le signaler.

M. Raymond Dumont. Le développement accéléré des secteurs de pointe ne doit pas aller à l'encontre de la diversification ni freiner la modernisation des secteurs traditionnels. Le rapport le comprend ainsi puisqu'il précise : « Le IX^e Plan refuse de tout miser sur quelques secteurs d'activité au détriment de l'ensemble ».

Par ailleurs, l'indispensable revitalisation des régions de vieille industrialisation, particulièrement affectées par la crise, telles le Nord et l'Est, ne peut être assurée par une désindustrialisation d'autres régions, la région parisienne en premier lieu. Il convient d'assurer un développement économique équilibré de l'ensemble du territoire.

Nous mettons en garde contre le danger qui consisterait à se laisser impressionner par les déclarations intentionnellement outrées, catastrophiques, du plaignant M. Gattaz ; le qualificatif n'est pas de moi — vous le savez — mais de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. S'il est vrai que certaines entreprises sont en difficulté, ce n'est pas imputable à l'excès des charges sociales et salariales, mais bien davantage à la mauvaise utilisation des fonds.

Rappelons que les comptes de la nation révèlent qu'en 1982 la part des salaires et cotisations dans les richesses créées, dans la valeur ajoutée, a légèrement baissé, celle des impôts a stagné. Parallèlement, la demande nationale s'est accrue. Comment les industriels ont-ils réagi ? La production a baissé, de même les investissements — moins 7 p. 100 — dans le secteur industriel.

Autrement dit, les entreprises françaises n'ont pas profité de l'augmentation des débouchés pour moderniser et accroître les capacités de production : bref, d'un côté, des résultats positifs obtenus grâce aux mesures gouvernementales — en 1982, notre pays a été le seul parmi les pays capitalistes en crise, je dis bien le seul, à poursuivre la croissance de son produit intérieur brut, de 2 p. 100 — et à contenir le chômage ; de l'autre côté, des entreprises industrielles qui persistent dans leur stratégie et freinent tout progrès. C'est cela — pensons-nous — qu'il faut changer.

En ce qui concerne l'équilibre extérieur, le grand patronat, relayé par les formations politiques de droite, justifie à bon compte sa stratégie de déclin en arguant des « contraintes extérieures ». Le rapport rappelle opportunément que la France ne doit pas se confiner à l'expectative et qu'elle « comptera d'abord sur ses propres efforts ». L'issue à la crise des pays capitalistes réside, en effet, dans un changement profond des politiques nationales.

Par exemple, les déséquilibres extérieurs proviennent pour partie du déficit de nos échanges commerciaux, pour partie des mouvements de capitaux.

Si le rééquilibrage de notre commerce extérieur est une tâche de longue haleine, il est possible d'agir immédiatement, avec des résultats rapides, en contrôlant les sorties de devises, les exportations de capitaux.

Ce volet de la politique extérieure est, à notre sens, quelque peu délaissé par le projet de IX^e Plan. Insistons sur la nécessité de résister à la domination des U.S.A. qui s'appuie sur la hausse du dollar et des taux d'intérêt. C'est possible en faisant jouer un rôle nouveau à la Communauté économique européenne. La coopération monétaire européenne doit s'accompagner d'un renforcement de la politique économique afin de réduire les causes des déséquilibres commerciaux.

Actuellement, la suprématie du mark est un obstacle au bon fonctionnement du système monétaire européen. Il faut réduire les déficits entre pays de la C.E.E. et renforcer le rôle de l'ECU. Les pays de la Communauté doivent coopérer dans un souci de réciprocité des avantages, afin de tenir tête à ce qu'il faut bien appeler les agressions des Etats-Unis et du Japon.

La coopération internationale passe par une démocratisation du fonds monétaire international et plus généralement des institutions financières mondiales, par l'allègement de la dette des pays en voie de développement et par la recherche d'un nouvel ordre économique mondial. De même convient-il de substituer aux rapports de domination, de guerre économique, des relations de coopération mutuellement avantageuses.

La place de la France dans le monde ne peut être appréciée exclusivement sous l'angle des parts de marché. Développer les échanges sur des bases nouvelles, mettre en place des coopérations porteuses de progrès technologiques, d'emplois qualifiés, de débouchés pour tous les partenaires, c'est nous aider nous-mêmes.

Le IX^e Plan est discret sur la nécessité d'une coopération accrue avec les pays socialistes. Pourtant, à l'horizon 1985, la relance d'une croissance forte et l'accélération des investissements dans ces pays, en U.R.S.S. notamment, constituent pour la France des perspectives sans doute plus durables et moins aventureuses que celles consistant à miser sur la seule reprise dans les pays capitalistes, dont nul ne peut assurer qu'elle se confirmera, et surtout qu'elle se maintiendra.

Comment, enfin, financer l'effort de relance et vaincre l'inflation ? Nous sommes partisans de la « rigueur dans l'emploi des ressources », le tout étant de savoir : rigueur pour

qui et surtout pour quoi faire ? La rigueur, si elle porte atteinte au pouvoir d'achat et à la consommation des familles, s'oppose au redressement national. Une rigueur bien comprise signifie chasse tous azimuts aux facteurs d'inflation que constituent les gaspillages et gâchis du capital, aux prélèvements spéculatifs des banques et des actionnaires sur les entreprises, aux inégalités de revenus et de patrimoines.

Le rapport constate très justement que « la lutte contre les inégalités peut être un facteur puissant de désinflation » ; mais la réforme fiscale envisagée demeure, de même que celle du financement des prestations sociales, en deçà des impératifs.

Jetons à nouveau un regard sur les comptes de la nation pour 1982. On y voit que les prélèvements opérés sur la production française par les revenus du capital représentent plus du tiers du total des richesses produites par les branches marchandes de notre économie. Point positif : l'augmentation des revenus financiers du capital a marqué un net infléchissement par rapport à la situation d'avant mai 1981, même si ces revenus demeurent exorbitants. Cette amélioration est due, entre autres, aux nationalisations et aux efforts du Gouvernement pour la diminution du coût du crédit aux entreprises.

Il est vital de continuer dans cette voie et d'endiguer les fuites financières en transformant les relations entre banques et entreprises. Le rapport prévoit que les institutions financières « participeront plus activement à la modernisation de l'industrie, en comprimant plus qu'aujourd'hui le coût de leurs services » et « en s'associant... au risque du développement industriel ». Il serait bon, dans cette perspective, d'envisager des contrats de plan avec les banques nationalisées pour la production, l'emploi, la compétitivité et des coopérations internationales équilibrées. Il est impérieux également de taxer sévèrement les exportations injustifiées de capitaux, de poursuivre dans la voie ouverte par l'impôt sur les grandes fortunes, de diminuer les taux d'intérêt en les déconnectant de ceux qui sont arbitrés sur les marchés internationaux, enfin de contrôler l'emploi des fonds prêtés aux entreprises. Cette dernière tâche incombe aux travailleurs au sein de leurs entreprises. Les élus, les assemblées territoriales peuvent également jouer un rôle. Reste que l'action du Gouvernement doit s'inscrire dans ce sens.

Nous soulignons avec satisfaction que la lettre rectificative a repris un amendement déposé par les députés communistes en matière de politique financière, celui préconisant le renforcement de « la lutte contre la fraude comptable et la vente sans facture » et prévoyant des mesures fiscales incitant « au réinvestissement des profits plutôt qu'aux distributions des dividendes ».

Un mot sur la fiscalité des collectivités locales. Il est dommage que la réforme envisagée ne soit prévue qu'à long terme. Nous gardons présent à l'esprit l'engagement du Gouvernement selon lequel le transfert de compétences sera accompagné des transferts financiers correspondants.

Les communistes sont satisfaits de constater que la lettre rectificative de M. le Premier ministre prend en compte certaines des propositions constructives défendues par leurs députés à l'Assemblée nationale.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, les sénateurs communistes et apparentés entendaient, dans le même esprit constructif et responsable, poursuivre ce travail d'amélioration d'un projet dont ils approuvent l'orientation générale. Ils ont déposé à cet effet un certain nombre, volontairement limité d'ailleurs, d'amendements visant à préciser et enrichir le texte adopté par l'Assemblée nationale. Mais les conclusions déposées par MM. les rapporteurs, à savoir : suppression pure et simple de l'article unique du projet, les priveront pratiquement de la possibilité d'exercer leur droit d'amendement.

Ce qui caractérise, en effet, la position retenue par la majorité de la commission, position qui sera entérinée, il faut le craindre, par la majorité du Sénat, c'est l'absence de toute proposition constructive. Nul ne conteste, bien entendu, à une majorité de sénateurs le droit de juger un texte mauvais, de le repousser, mais l'opposition n'est pas crédible faute de proposer d'autres choix, d'autres objectifs, d'autres solutions. Elle critique et détruit, mais s'avère incapable de construire.

Une fois encore, la majorité du Sénat s'apprête à s'enfermer dans un refus stérile, nihiliste et, la Constitution étant ce qu'elle est, à laisser à l'Assemblée nationale la charge de décider, seule, des grandes orientations de la politique française pour les cinq années à venir.

Les communistes, quant à eux, refusent cette attitude de démission. Ils entendent poursuivre leurs efforts pour que le IX^e Plan, acte décisif pour la vie et l'avenir de la nation, réponde, au plus près, aux nécessités de notre pays et de notre époque. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un peu d'humour dans ce débat aride ne me paraît pas tout à fait déplacé.

Ce n'est qu'en 1986, si je ne me trompe, que la comète de Halley passera dans notre ciel. Et voilà que nous tirons déjà aujourd'hui des plans sur la période incertaine qui s'étendra de l'année prochaine, 1984, à la fin du présent septennat, 1988.

Nous pourrions nous poser des questions. Je me bornerai à dire qu'il y a une étrange réminiscence dans mon esprit entre les espoirs et les craintes qu'inspirait le passage de « la comète » chez nos ancêtres et ce que j'appellerai les oracles d'aujourd'hui dans un monde interdépendant sur lequel, hélas ! même les magiciens n'ont aucune prise.

Je ne crois pas, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'opportunité — je n'ai pas dit au principe — de ce plan, et voici pourquoi.

Caton disait que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire. Or quand j'entends les experts de tous bords prédire tantôt les vaches maigres, tantôt les vaches grasses, et cela avec le même sérieux, comment ne m'interrogerais-je pas sur l'utilité, l'opportunité d'un engagement dont les objectifs sont certes louables, mais alors qu'on ignore fatalement tout de l'état du chemin à parcourir ?

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ma vieille expérience de parlementaire, les choses de la vie m'incitent à croire de plus en plus que rien n'est pire pour un peuple que des illusions entretenues lorsqu'il se trouve soudain engagé sur la mauvaise voie. Je ne me permets pas de dire que la voie dans laquelle vous l'engagez est mauvaise ; c'est votre droit de penser qu'elle est bonne, c'est mon droit de penser qu'elle ne l'est pas...

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait !

M. Geoffroy de Montalembert. ... et c'est la raison pour laquelle je vous parle de la sorte.

Que risque-t-il de se produire une nouvelle fois ? C'est bien de cela dont il s'agit. Le VIII^e Plan, auquel nous avons tant travaillé, est mort pour partie des effets du deuxième choc pétrolier et pour partie des effets du changement de majorité. J'ai parlé des choses de la vie, elles existent toujours. Il ne faut jamais jurer de rien, surtout en politique ! Cela ne peut-il pas se reproduire ? Et que deviendrait alors votre Plan de si longue durée ?

C'est pourquoi, dans la conjoncture actuelle, je ne crois pas qu'il soit opportun de discuter ce Plan. Je me permettrai même de dire : je crois que nous perdons du temps.

M. Edgar Faure. Pas en vous entendant ! (*Rires.*)

M. Geoffroy de Montalembert. Le fameux plan intérimaire — j'en parle, mais ce n'est pas le même — a succombé parce que le Gouvernement s'est aperçu tout d'un coup, bien qu'on l'en ait prévenu, mais au bout de dix-huit mois seulement, qu'il s'était engagé dans une impasse. On a toujours raison de reconnaître ses erreurs.

Je me répète : le moment ne me paraît pas venu d'élaborer un nouveau Plan ; les circonstances ne s'y prêtent pas. D'ailleurs, ce Plan a-t-il été élaboré avec un réalisme suffisant ? Je ne vous mets certainement pas en cause, monsieur le secrétaire d'Etat, car j'ai déjà remarqué que lorsque vous vous engagez, c'était avec enthousiasme. Ce n'est pas moi qui vous en blâmerai. En effet, j'ai toujours eu, et je conserve toujours de l'enthousiasme pour ce que je fais.

Votre intention initiale est bonne. Votre souci de questionner à abouti, me dit-on, à interroger environ 6 000 interlocuteurs. Dans mon conseil régional, de très larges débats se sont instaurés.

Pour quels résultats cette enquête ? Pour une multiplicité de positions de principe très différentes les unes des autres et qui rendent difficile, il faut bien le reconnaître, la synthèse d'où doit sortir la décision.

Vous aviez vous-même vos propres idées et chacun de vos collègues du Gouvernement également. Je me pose quelquefois la question suivante : quel ordinateur aurait été capable de réunir toute cette documentation et que serait-il sorti de cet ordinateur si vous l'aviez questionné ?

Vous aviez donc vos idées et il y avait les idées des autres. En sorte que ma conclusion pourrait être, sur ce premier point, que le débat d'aujourd'hui m'apparaît davantage comme un élément d'information de la commission nationale de planification, laquelle va se réunir le 7 juillet prochain, qui sera examiné par le comité interministériel de l'aménagement du territoire — vous savez, mes chers collègues, que je rapporte les crédits de l'aménagement du territoire — comité qui aura pour charge d'aborder la seconde loi de plan qui, elle — et c'est là où je me permets d'attirer votre attention — sera une loi de plan chiffrée — j'y insiste : « chiffrée » — ; nous l'examinerons en automne. Une loi chiffrée et celle que nous discutons aujourd'hui, qui est une virtualité, ce n'est pas la même chose !

Malheureusement, je ne crois pas que vous ayez consulté suffisamment de « responsables sur le tas », comme je les appellerai. Ces responsables ont-ils participé à l'élaboration du texte ? Je ne le pense pas non plus. Il y a un tel déphasage entre les bonnes intentions et la réalité, celle que vivent quotidiennement les industriels, les agriculteurs, les promoteurs du commerce international et ceux que vous avez interrogés — des « intellectuels purs », souvent — que je m'interroge sur l'efficacité possible de votre Plan.

Hélas ! je crois qu'il ne sera pas efficace. Il comporte des ombres et des lumières, votre projet. Je n'y trouve cependant aucun relief ; or, il faut toujours du relief dans le paysage.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je l'ai dit tout à l'heure et j'y insiste : ce projet de loi va être suivi d'un autre, chiffré, qui ressemblera à une loi de finances.

Je vois en ce moment, devant moi, à son banc, un ancien président du conseil, qui fut également un ministre des finances, Dieu sait compétent...

M. Edgar Faure. Merci !

M. Geoffroy de Montalembert. ... et qui a été mon maître.

Je ne l'ai pas toujours suivi. Ai-je été un bon élève ? Certainement pas. Je suis resté beaucoup plus paysan que lui, mais les paysans ont du bon sens.

Je me permets de faire appel à ce bon sens, et peut-être allez-vous retrouver de nouveau, dans mon propos, un peu d'humour normand !

Oui, ce projet chiffré, nous allons le discuter en même temps qu'une loi de finances réelle, traditionnelle, en même temps que le budget de 1984.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous entendais ce matin. Or, j'ai eu quelquefois l'impression — pardonnez-moi, mais à mon âge, je puis me permettre de vous le dire — que, parce que vous aimez bien votre « ours », vous vouliez donner des leçons à nos rapporteurs...

M. Edgar Faure. Il ne l'a jamais fait !

M. Geoffroy de Montalembert. ... en les considérant comme des sénateurs et non comme des rapporteurs.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Jamais de la vie !

M. Geoffroy de Montalembert. Il ne faut jamais donner cette impression-là au Sénat — je vous le dis, car vous y siégez peut-être un jour ! (*Sourires.*)

Cela m'a d'ailleurs donné une idée. Si, au moment de la discussion de ce projet de loi, monsieur le secrétaire d'Etat, au lieu d'être tout seul à ce banc, vous aviez à côté de vous le ministre de l'économie et le ministre des finances réunis en une seule et même personne, à quel match sportif assisterions-nous ! (*M. le secrétaire d'Etat sourit.*) Comment concilier les nécessités de la rigueur...

M. Edgar Faure. On y arrive !

M. Geoffroy de Montalembert. ... avec les beaux projets de votre Plan ? Etes-vous bien sûr que vous ne vous contrediriez pas ? Discuter d'une loi de finances toute seule, ce n'est déjà pas une mince affaire ! Mais examiner en même temps deux lois de finances qui risquent de se télescoper, cela, c'est du sport ! (*Sourires.*)

Ce n'est pas tout. Ce Plan chiffré devra s'harmoniser avec la répartition des compétences des collectivités locales — nous ne les connaissons pas encore bien — avec l'équilibre des ressources et des dépenses, le financement des prestations sociales, avec la programmation militaire, avec la réforme fiscale, et j'en passe !

Voyez-vous, naviguer *a priori* — puisqu'il s'agit d'un Plan, ce ne peut être qu'*a priori* ! — naviguer à vue parce qu'il existe des écueils redoutables me semble déraisonnable.

Comment faire face à tant d'objectifs, à tant de priorités réclamant tant de moyens ? Mon ami M. Taittinger le disait cet après-midi ainsi que les rapporteurs, en particulier celui de la commission des finances parlant en notre nom. Oui, comment faire face à tant d'objectifs, à tant de priorités réclamant tant de moyens — je le répète — alors que les finances du pays, les fonds des collectivités locales, la trésorerie des entreprises, le panier des ménagères sont votre inquiétude journalière, sont l'objet de votre inquiétude permanente ?

Là-dessus, je le répète, notre collègue M. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, a présenté une remarquable démonstration à laquelle je n'ajouterai rien.

Je terminerai mon propos par une interrogation. Où allons-nous ? Où nous menez-vous ?

Je l'ai déjà dit au Sénat, voilà bien longtemps — peut-être vingt ans — quand je rencontre un paysan chez moi, dans mon pays de Caux, le dialogue suivant s'instaure : « Comment ça va, monsieur le sénateur ? — Ça va bien. Et vous, comment ça va ? — Ça va comme c'est mené ! ».

Cela veut tout dire ! Oui, comment est-ce mené ? C'est mon interrogation et, j'ai le droit de vous le dire, je crois que ce n'est pas bien mené. Regardez-vous la réalité en face ?

Ne m'en veuillez pas, vous êtes jeune. Ce n'est pas une leçon. Vous avez le droit d'en recevoir. Vous poursuivez vos rêves, ceux du temps où, dans l'opposition, vous disiez que vous vouliez tout changer. Moi aussi j'ai été jeune, j'ai rêvé.

M. le président. Vous l'êtes encore ! (*Sourires.*)

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, vous dites que je le suis encore ; j'entends cela d'une oreille qui n'est pas sourde, parce que c'est l'oreille gauche. (*Rires.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vous voyez, monsieur le sénateur !

M. Geoffroy de Montalembert. Oh ! ce n'est pas pour approuver ce que vous dites ; c'est peut-être même pour vous contredire. Mais enfin, on est ce que l'on est. Oui, j'ai rêvé, comme vous !

Mais j'ai retrouvé une citation.

Il est difficile de parler d'une tribune lorsque le fauteuil de la présidence est occupé par un académicien ; il faut faire attention à ce que l'on dit.

Un sénateur. Il n'est pas le seul ! (*Sourires.*)

M. Geoffroy de Montalembert. Il est vrai qu'un autre académicien se trouve dans la salle. Mon Dieu, combien suis-je téméraire aujourd'hui ! (*Sourires.*)

J'ai retrouvé, disais-je, une citation : « Le rêve — écrivait Furetière — est un songe incohérent. Il peut être agréable, il peut être dangereux. »

Mais voilà que, devant moi, surgissent chaque jour — devant vous aussi, hommes de Gouvernement, avec vos responsabilités, que je n'ai jamais eues et que j'aurais bien voulu avoir ; il n'est jamais trop tard, n'est-ce pas ? (*Sourires.*) — devant moi et devant vous surgissent chaque jour, dis-je, les réalités économiques. Elles sont, celles-là, implacables, hélas ! Elles sont inexorables, malheureusement.

Il faut les affronter, sans oublier ce qu'il faut faire pour qu'elles ne soient pas trop rudes, bien entendu, mais elles ne pardonnent jamais.

Pour toutes ces raisons, à regret, mes amis et moi-même nous ne pourrions pas vous donner notre accord sur le présent projet de loi. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais trouver mon exorde dans la conclusion stimulante de mon ami Geoffroy de Montalembert.

Il a parlé tout à l'heure de son oreille gauche, qui entendait bien, peut-être parce que son oreille droite est un peu assourdie, mais je voudrais dire ceci, à savoir que le sujet que nous traitons est un de ces sujets, peut-être rares, mais bienheureux, où l'on peut écouter à la fois de l'oreille gauche et de l'oreille droite.

En d'autres termes, le sujet du Plan et le sujet de la région, que je vais traiter principalement ici, ne me paraissent pas des domaines de polémique caractéristiques. Ce sont des sujets sur lesquels on pourrait parvenir à confronter des vues d'une façon objective et constructive.

Je dirai enfin, toujours pour suivre Geoffroy de Montalembert mais en le contrariant, d'une façon optimiste, car je ne puis partager sa condamnation du rêve.

Je crois, cher Geoffroy de Montalembert, qu'il n'y a rien d'implacable ni d'inexorable parce que, si cela était, les immenses progrès que l'humanité a accomplis n'auraient jamais existé, ces progrès que prévoyait — sans doute parce que vous êtes comme moi un homme d'âge, nous nous référons à de plus anciens que nous — voilà quelque 2 500 ans, un esprit que les savants actuels s'accordent à considérer comme éminemment moderne, à savoir Parménide, qui écrivait : « Celui qui n'attend pas l'inattendu, celui qui n'espère pas l'inespérable, celui-là ne construira jamais rien. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez insisté, dès le début de votre exposé, sur l'articulation entre la planification et la régionalisation. Vous vous doutez que c'est sur ces points que portera l'essentiel de mon intervention parce que, tout d'abord, c'est un sujet qui me tient à cœur, ensuite — comme vous avez bien voulu recevoir les présidents des conseils généraux — je vous ai déjà exposé mes préoccupations et mes souhaits.

Je peux me dispenser de beaucoup d'autres considérations puisque vous avez entendu des rapports qualifiés, et sans qu'il m'appartienne d'établir le moindre palmarès, on comprendra que je mentionne particulièrement celui de M. Louvot, puisque nous sommes intimement associés dans la région de Franche-Comté et qu'il a exposé, sur les aspects sociaux de ce problème, tout ce que l'on peut en dire.

Vous avez pu remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'hésite pas à vous apporter certaines approbations et qu'il n'adopte pas une attitude systématique.

Je ferai mienne son observation sur la nécessité de ne pas oublier que le social — lequel ne doit pas être méconnu — est nécessairement articulé sur l'économique.

Etant donné que mon morceau principal aurait trait à la région, je ferai une observation préalable sur l'économique et mon observation de conclusion sur la notion de justice, puisque ce sont les deux points sur lesquels vous insistez, d'ailleurs à juste titre, mais sur lesquels j'ai aussi certaines choses à dire.

De l'économie, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'êtes pas le maître, nous le savons. Cette expression ne convient d'ailleurs pas davantage au ministre car nul n'en est maître, même pas les puissances inexorables qu'évoquait M. de Montalembert.

Les conceptions économiques auxquelles se réfère votre Plan sont, en grande partie, justes. Je voudrais, toutefois, présenter quelques observations.

La première sera de détail : j'estime que la notion d'augmentation de pourcentage n'a pas une grande portée. Quand vous dites que vous augmentez tel pourcentage, cela n'a aucune importance parce que tout dépend de ce à quoi s'applique ce pourcentage et de ce qu'il contient.

Une observation plus importante portera sur les raisonnements concernant le trinôme : consommation - investissement - épargne. En effet, toute la clef est là. Vous vous souciez, à juste titre, de voir prélever sur la production une part suffisante de l'investissement tout en respectant une certaine part de consommation ainsi qu'une certaine part d'épargne. Je suis obligé de vous dire que cet objectif est contrarié et contredit par la superfiscalité. Ce n'est pas de votre compétence directe, je le sais, mais je suis contraint de le noter. On se trompe lorsque l'on croit que la superfiscalité est une contrepartie sociale à un effort économique. En effet, en augmentant la fiscalité, vous diminuez l'épargne.

MM. Edouard Bonnefous et Jean Charmant. Très bien !

M. Edgar Faure. Vous diminuez, non seulement, la petite épargne, mais aussi la grande épargne. Or, cette dernière ne peut pas être négligeable.

Il faut avoir le courage d'une certaine contre-démagogie. Je sais bien que même en acquittant un impôt de 80 p. 100, un homme qui perçoit un haut revenu est plus heureux qu'un homme qui a un bas revenu et qui n'est pas imposable du tout. Cela dit, il faut voir la vie telle qu'elle est. Quels sont les animateurs de l'économie, ceux qui inventent, qui créent des affaires, qui ouvrent des emplois ? Ce sont des personnes qui perçoivent, en général, des revenus élevés et qui sont démoralisées si, en pourcentage, elles n'en touchent qu'une faible partie.

En frappant beaucoup trop les revenus, même élevés, qui présentent l'avantage d'être des revenus honnêtes, déclarés, licites, on dépasse un certain seuil de tolérance, ce que l'on appelle en science la « masse critique ». Croyez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat — c'est mon expérience qui me fait parler et nullement un esprit partisan — vous diminuez la petite épargne parce que des hommes qui sont des animateurs cessent de se consacrer, comme ils le devraient et comme il faudrait qu'ils le fassent — mais les hommes sont des hommes ! — à l'animation ainsi qu'à la création d'entreprises et d'emplois. C'est un point très important.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Edgar Faure. Vous avez parlé d'augmenter les bas salaires. Je connais ce sujet ; je l'ai traité et j'ai réagi comme vous. Contre les « criaileries » des orthodoxes, j'ai augmenté les bas salaires ! Cela dit, comme je ne pouvais pas augmenter toute la pyramide des salaires et que je ne voulais pas décourager les cadres ou les animateurs, j'ai procédé non pas à une augmentation des hauts salaires, mais à une diminution des impôts qui favorise les salaires qui ne sont pas les plus bas.

Par ce couplage — augmentation des bas salaires et diminution des impôts — j'ai obtenu un assez bon rendement. Mieux vaut diminuer les impôts qu'augmenter les salaires, parce que l'augmentation des salaires pèse sur les charges de la production et sur la compétitivité des prix français, tandis que la diminution de l'impôt ne présente qu'un inconvénient, celui d'accroître le déficit budgétaire. Or, vous pouvez accepter un plus gros déficit budgétaire dans une période d'expansion. Il ne faut pas avoir des tabous ; le déficit du budget s'évalue non pas à l'entrée mais à la sortie. C'est donc le point que je regrette le plus, je dois le dire, dans la politique économique actuelle.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous adresser un demi-reproche qui pourrait être plutôt une exhortation : j'ai l'impression que vous ne prenez pas suffisamment en compte la ruralité.

Vous parlez beaucoup de la nécessité d'un nouvel urbanisme, du besoin de repenser la ville ; je vous approuve, mais n'oubliez pas qu'il faut maintenir plusieurs types d'habitation, de groupements urbain ou rural dans ce pays. Si vous accentuez l'exode des campagnes, vous enregistrez une grande déperdition de capital parce qu'il faut reconstruire, réaliser une série d'équipements. D'autre part, vous nuisez à une certaine qualité de la vie.

Je voudrais donc — je pense trouver chez vous une oreille attentive — que vous repreniez un peu vos dossiers en pensant à la ruralité qui est, si je puis dire, la contrepartie de l'urbanité. Chaque fois que j'ai évoqué l'intérêt que présente la ruralité — tant ici, mes chers collègues, que devant l'Assemblée européenne, en tant que rapporteur de la commission de politique régionale et d'aménagement du territoire — j'ai indiqué qu'en défendant le type rural je n'attaquais pas le type urbain, au contraire. J'ai déclaré — je me permets de me citer moi-même : « Ce sont les villes qui étouffent quand les campagnes ne respirent plus. »

Après cette observation sur le domaine économique, je parlerai de l'articulation entre la région et le Plan. Vous avez souligné, à juste titre, qu'elle était essentielle.

Pourrais-je noter que ces deux institutions sont apparues à des périodes très proches ? Le Plan a été créé par le général de Gaulle en 1944-1945 et, dix ans plus tard, la région a fait sa première et timide apparition. Je me permettrai de rappeler que c'est moi-même qui ai eu l'occasion de la susciter alors que j'étais ministre des finances, des affaires économiques et du Plan — à ce moment-là, ces compétences se trouvaient liées — dans le gouvernement de Pierre Mendès France dont nous honorons récemment la mémoire.

C'est en cette qualité et dans ce gouvernement, avec le plein accord, bien sûr, de mon ami — cet homme remarquable — que nous avons lancé, en décembre 1954, la première amorce d'une politique régionale. J'ai continué, en tant que président du conseil, en lançant, en juin 1955, la notion de « planification régionale ». Cette notion a dû attendre pour s'épanouir — je dois, d'ailleurs, vous en rendre hommage puisque vous représentez en cet instant le Gouvernement — la loi de décentralisation qui lui donne sa pleine mesure.

Je me suis permis de rappeler ce passé pour vous indiquer que je crois être parmi ceux qui peuvent le mieux, de par leur expérience, donner une physionomie de l'identité régionale et de son rapport avec la planification.

Voyez-vous, mes chers collègues, je pense que les institutions surgissent non pas par le caprice des hommes, mais par l'émergence des problèmes. Ainsi, le Plan est apparu alors que l'économie se compliquait et que la nécessité d'une réintervention de l'Etat se faisait sentir. La région, elle, est apparue au moment où l'on ne pouvait plus se contenter des structures traditionnelles. On pouvait réclamer des régions pour des raisons littéraires, folkloriques ou historiques, mais, jusqu'à une date relativement récente, elles n'étaient pas ressenties comme un besoin.

Pendant longtemps, le département, structure assez arbitraire, issue du génie mathématique napoléonien et qui répondait à une idée simple, à savoir la possibilité d'aller au chef-lieu en une journée, à pied ou en voiture à âne, le département, dis-je, a suffi à régler des problèmes tels ceux concernant l'électrification, l'adduction d'eau ou l'épuration. Nous avons tous agi dans ces domaines au cours de notre carrière, mais aujourd'hui que le problème essentiel est l'emploi et la planification économique, le cadre départemental est insuffisant et le cadre national trop vaste.

Je voudrais affiner quelque peu cette analyse en précisant que la région correspond à trois finalités conjuguées ; à l'époque, j'apercevais surtout la première. Elles sont les suivantes : la poursuite ou la relance de l'expansion économique ; la lutte contre l'inflation ; la recherche d'une prospective conjuguée dans ce que j'appelle un tryptique dont les trois volets sont : éducation-recherche, enseignement-formation, production-emploi.

Parlons, d'abord, de la poursuite de l'expansion. Lorsque nous avons mené avec Pierre Mendès France, puis sous ma direction, une politique d'expansion économique qui pouvait se conjuguer heureusement — les cieux nous étaient favorables ! — avec la stabilité, les esprits chagrins nous ont dit que l'expansion ne durerait pas longtemps, que cela ne valait rien. Peut-être vous le dit-on encore aujourd'hui. Il ne faut pas écouter ces sirènes. Une relative expansion de l'économie — on ne peut pas toujours atteindre les mêmes records — change tout à fait l'atmosphère. On peut prendre beaucoup de risques avec un peu d'expansion ; on ne peut absolument pas en prendre avec la récession ou la stagnation.

On nous expliquait donc, à cette époque, que cela n'allait pas durer longtemps. Nous nous sommes dit alors qu'il fallait pouvoir « relancer la relance ». Nous avions perçu deux dimensions : la première était la dimension européenne, le Marché commun qui donnait des débouchés. Nous avons donc pris la décision, à Messine, de lancer le Marché commun. M. Chamant, qui était secrétaire d'Etat auprès de moi à l'époque, et M. Bonnefous, qui était alors ministre dans ce gouvernement — ils sont tous deux présents — s'en souviennent évidemment très bien.

Mais, en même temps, nous avons eu l'idée de la région. Pourquoi ? Parce que la région offrait une possibilité de relance en vertu du principe suivant : si vous avez un taux que l'économie nationale ne peut soutenir entièrement, il va être appliqué dans les régions les plus avancées qu'il est inutile de « pousser » parce qu'on risque l'essoufflement. Mais dans les régions dites arriérées, défavorisées, ce taux n'est pas atteint ; quelquefois même, il est négatif. On peut donc « pousser » ces régions-là, car elles ne risquent pas de s'essouffler et, ainsi, on obtient un impact sur la moyenne générale.

Corrélativement à cette idée, je voudrais vous dire, non pas pour vous en convaincre, parce que telle est déjà votre position, mais pour vous y conforter, que la politique régionale est un excellent instrument de lutte contre l'inflation. On n'aperçoit pas toujours ce concept.

Le dépeuplement de certaines régions au profit d'autres aboutit à une double conséquence. Dans les régions industrielles, la population afflue parce que la concentration de main-d'œuvre est, ou plutôt était, un avantage pour les entreprises. Celles-ci s'équipent en conséquence et elles obtiennent ce que l'on appelle en langage économique une « économie d'échelle ». Mais, inversement, il se produit à l'échelon des collectivités publiques — l'Etat, les régions, les départements — une « déséconomie d'échelle ». Cet afflux de population rend nécessaires des travaux d'infrastructure de toute sorte, lesquels sont supportés en grande partie par la collectivité et non par les entreprises bénéficiaires.

Un phénomène comparable se produit dans les régions défavorisées. Elles se dépeuplent et, cependant, on ne peut pas éviter de les équiper parce qu'on ne peut priver de conditions de vie modernes et réduire à des conditions de vie moyenâgeuses les personnes qui les habitent, même si elles sont moins nombreuses. Par conséquent, les charges s'accroissent également dans ces régions où le nombre des bénéficiaires et celui des « contributeurs » va en décroissant.

Enfin, la région est le cadre idéal pour une prospective planifiée. Celle-ci doit concerner la science, la recherche, l'éducation, associer les autorités locales, électives ou consultatives, et les partenaires économiques et sociaux : entrepreneurs, chambres de commerce, syndicats et organisations agricoles. C'est à partir de cette articulation que l'on peut essayer de prévoir quelles seront les activités possibles à l'avenir dans une région déterminée — chacune, en général, a sa vocation — quelles seront les typologies d'éducation qui conviendront à ces activités, et que l'on peut tenter d'établir une articulation entre ces différents éléments.

Le grand problème de la démocratie actuelle est que, à la différence de ce qui se passait jadis, beaucoup de jeunes ne savent pas ce qu'ils feront et où ils exerceront, à supposer déjà qu'ils puissent faire quelque chose. Beaucoup veulent vivre au pays, lequel peut être d'ailleurs un pays d'adoption. Or, il faut bien qu'ils comprennent qu'ils ne peuvent avoir à la fois l'optimalité de résidence et l'optimalité d'activité. Ceux qui tiennent surtout à un type d'activité pourront changer de résidence ; ceux qui tiennent surtout à un lieu de résidence pourront prendre une activité qui leur convient moins. L'essentiel est que l'on puisse essayer de se rapprocher de leurs aspirations.

Cela ne peut être fait qu'à l'échelon régional parce que le département ne comprend souvent que des fractions de bassin d'emploi et parce que la nation comporte trop de diversités dans ces bassins d'emploi.

On ne peut pas exiger de vivre au pays dans un chef-lieu d'arrondissement, mais on peut essayer d'obtenir qu'une région — quelquefois d'ailleurs une géométrie variable de régions voisines — accueille les personnes qui, pour des raisons de qualité de vie, d'aspirations humaines veulent y rester. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Je dirai maintenant quelques mots sur la situation telle que nous la présentent les documents qui nous sont soumis.

Cette procédure d'élaboration du IX^e Plan, régie par la loi du 29 juillet 1982, comporte une innovation majeure et digne d'approbation : elle constitue la région en tant qu'interlocuteur privilégié entre l'Etat, d'une part, et les autres collectivités territoriales, d'autre part. Elle est l'interlocuteur privilégié dans le choix des grandes options mais aussi dans leur traduc-

tion financière, puisque les contrats de plan seront conclus suivant la double articulation Etat-région et région-collectivités.

La concertation entre l'échelon central et les établissements publics s'est ouverte au mois de juillet 1982 pour se poursuivre jusqu'au vote de la seconde loi de Plan et même au-delà, car l'Etat et les régions pourront conclure des avenants au contrat qui les lie, et ce durant toute la période d'exécution.

Cette concertation se traduit concrètement par plusieurs navettes entre les partenaires concernés. C'est là un dialogue fructueux, je tiens à le dire, car c'est la vérité, et à répondre aux critiques, à mon avis inexacts, qui lui ont été adressées.

En premier lieu, on a pu dire que c'est une procédure lourde en même temps que le calendrier est contraignant. Or, tel est le prix d'une concertation qui est indispensable parce qu'elle atteint l'ensemble des partenaires sociaux à l'échelon non seulement de la nation mais aussi de la région et des collectivités territoriales. Il faut donc accepter ces contraintes car la concertation est indispensable et, si c'est lourd, il faut bien penser que « lourd » a comme antinomique « léger ».

En second lieu, on reproche souvent à cette procédure l'absence de quantification. Ce reproche n'est pas davantage fondé. En effet, il est normal que l'Etat attende d'avoir conclu des projets contractuels avant d'annoncer, à partir des volontés manifestées par les régions — donc décentralisées — des objectifs chiffrés susceptibles de recueillir un large consensus.

Si l'on fixait *a priori* les objectifs nationaux, ce serait une méthode peu compatible avec la décentralisation des procédures. C'est à ce moment-là que nous pourrions incriminer un volontarisme centralisateur alors que nous réclamons une volonté commune synthétisant une série d'objectifs clairement négociés.

J'attire votre attention sur ce point car nous devons rester dans la logique de notre position. Dans cette enceinte, nous sommes pour la région et pour les collectivités territoriales. Il nous faut suivre notre ligne et, par conséquent, adopter avec satisfaction, quelle que soit la main qui nous les apporte, les instruments de travail qui vont dans cette direction.

Comme l'ont dit des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, et notamment mon ami, M. Geoffroy de Montalembert — malgré le caractère un peu polémique de son exposé — c'est au niveau de la seconde loi de Plan que devra être annoncé le cadrage quantitatif qui traduira les efforts mutuellement consentis par les partenaires en présence.

En fait, le choix de l'échelon régional est logique ; il s'est avéré fructueux ; et il permettra la mise en œuvre d'expériences pilotes. Je me permets de donner quelques commentaires sur ces trois points.

D'abord, le choix de l'échelon régional était logique — je viens de le justifier — pour des raisons économiques, pour des raisons techniques, pour un meilleur dialogue entre les partenaires sociaux et pour des raisons administratives.

Pour des motifs d'ordre économique, je l'ai expliqué au début de mon exposé et j'y ajoute un argument : le département est assez souvent enfermé dans le carcan d'une économie monoproductrice — ou agricole ou industrielle — alors que la région a tout de même une surface qui peut l'adapter à la diversification.

Pour des considérations techniques, car un saupoudrage excessif entraînerait plus de déperditions que d'avantages. La politique régionale ne doit pas avoir uniquement pour objet d'abonder des dépenses qui sont, par nature, départementales. Il est commode, il ne faut pas d'ailleurs trop ironiser à ce sujet, de dire, quand on a besoin de certaines choses : je fais 5 p. 100 ou 10 p. 100 de plus, comme l'actrice qui disait : « Je le fais cent sous de moins. »

Cela dit, même dans les abondements, il faut prendre garde ; l'échelon régional est très utile. Je cite l'exemple de la voirie d'intérêt régional pour laquelle nous avons accepté, comme beaucoup de régions, des contrats avec l'Etat. Comment celui-ci pourrait-il négocier le cofinancement d'un réseau cohérent avec quatre-vingt quinze départements alors que cela est possible à l'échelon régional ?

En troisième lieu, c'est un excellent dialogue pour les partenaires sociaux. Les régions constituent un lieu de rencontre.

Je disais que les questions de région et de Plan devraient atteindre les deux oreilles, la gauche et la droite. J'ai longtemps souhaité que les rencontres régionales soient des endroits où l'on ne soit pas toujours en train de se chamailler. Sur le plan national, les options des grands partis ont une importance déterminante ; sur le plan départemental, on peut faire des essais de concorde. On est parfois gêné par le fait que, à ce niveau, des hommes sont souvent candidats les uns contre les autres. Il arrive que cela n'empêche pas l'amitié, comme en donnent l'exemple certains membres de cette assemblée, dont

moi-même. Mais, à mon avis, la région présente tout de même plus de possibilités à ce point de vue.

On observe, dans certaines régions, un peu d'énervement, qui est peut-être dû au climat général. Néanmoins, je crois que l'on peut tout de même, dans les régions, prendre un esprit d'objectivité. La région doit être favorable à la réflexion et au dialogue, non seulement dans les conseils régionaux mais aussi dans les comités économiques et sociaux et grâce à eux. La région est un bon terrain de dialogue, non seulement entre les élus dont je parlais, mais également entre les autorités locales, l'administration ainsi que les établissements financiers.

Les administrations ont presque toutes créé des directions régionales; les établissements financiers ont désormais eux aussi des directions régionales. Une des dernières qui manquaient était la nôtre, non pas que M. Chamant, au nom de la Bourgogne, ait contesté au comté de Bourgogne le droit d'avoir l'équivalent avec le duché — que l'on appelait jadis la duchée — mais parce que l'on a mis pendant longtemps des postes communs à Dijon, ville à laquelle je montre un grand respect puisque j'ai professé à l'*universitas Burgundae*. (Sourires.) Cependant, nous avons enfin la direction régionale de la caisse des dépôts et consignations.

C'est là, et non pas à l'échelon départemental, que l'on peut par conséquent traiter ces grands sujets de relations entre les élus — les animateurs — les administrations et les grands établissements financiers.

Le chef-lieu de région est devenu, en réalité, le seul endroit où cohabitent désormais tous les partenaires du Plan. Le choix de l'échelon régional s'est donc avéré fructueux durant la phase d'élaboration du projet de Plan.

Peut-être me permettez-vous de céder à l'esprit régional en donnant quelques précisions sur l'expérience qui a été menée en Franche-Comté, où nous avons tenté d'adopter la méthodologie qui nous a paru la meilleure et qui a consisté surtout à éviter les confusions.

Pour cette raison, nous vous distingué une phase administrative et, ensuite, une phase de concertation des élus.

Au cours de la période allant de décembre 1982 à mars 1983, nous avons établi une cellule administrative de planification qui a recueilli les avis des services régionaux et départementaux ainsi que des services extérieurs, et qui a procédé à un certain nombre d'auditions. Notre collègue, M. Louvot, y a joué un rôle important. Puis nous avons commencé la consultation des élus de mars 1983 — elle devait se poursuivre jusqu'au 1^{er} juin — ainsi que celle de nombreux comités et des commissions des assemblées.

Nous avons fait l'expérience d'une commission consultative régionale de planification, qui a été placée sous la présidence de mon ami M. Louvot et qui, travaillant dans le pluralisme politique, est parvenue à des résultats.

Nous avons ainsi mobilisé — je vous dis cela, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que cela peut vous intéresser de voir vivre ces activités — quelque huit cents personnes dans notre seule région pour les associer, pour créer la participation. Nous avons développé un dialogue avec les partenaires sociaux et avec l'Etat.

Je tiens d'ailleurs à dire, pour bien montrer que certaines appréhensions n'étaient pas justifiées, que la coopération avec le commissaire de la République a été parfaite. Nous avons procédé, simultanément et d'un commun accord, à la saisine des services de l'Etat mis à notre disposition respective dans les mêmes termes et dans les mêmes délais.

Ces consensus doivent se poursuivre au-delà de la planification. Nous avons dû notamment traiter d'un commun accord les contraintes budgétaires. Il est clair que le contrat de plan sera limité par l'équilibre du budget régional, comme bien des actions sont limitées par l'équilibre du budget national.

Nous sommes parvenus à un accord sur l'augmentation modérée de la fiscalité directe parce que nous avons tous reconnu qu'une croissance incontrôlée de l'endettement aboutirait à terme à un gonflement excessif des recettes fiscales et que nous pouvions recourir à une certaine partie de financement fiscal.

Enfin, nous avons vu se dégager la nécessité et l'opportunité des cofinancements entre l'Etat, la collectivité régionale et les collectivités locales. C'est ainsi que le Plan a joué le rôle de catalyseur de cohérence qui doit lui être dévolu.

J'avais prévu d'employer, à ce propos, l'expression: « décentralisation cohérente ». Mon collaborateur, le professeur Sulzer, préfère celle de « cohérence décentralisée ». Je vous livre les deux.

Enfin, la planification régionale m'apparaît se justifier grandement par le dernier point qui est celui d'un cadre d'expérience pilote. Cette notion d'expérience pilote, monsieur le secrétaire d'Etat, est — je dois attirer votre attention sur ce

point — très importante. Elle ne correspond pas seulement à une méthode, mais aussi à une optique et peut-être même à une philosophie. Le philosophe des sciences Karl Popper, dont j'ai essayé d'introduire en France les doctrines, insiste beaucoup sur le rôle de l'expérimentation comme origine de tout progrès humain.

Jamais les sciences n'auraient progressé sans l'expérience qui permet de déterminer la vérité de l'erreur. Plus exactement, on ne détermine jamais la vérité et le progrès se fait à coups de détermination d'erreurs.

Comme je l'ai dit un jour du haut d'une autre tribune, il n'y a pas de politique sans risque mais il y a des politiques sans chance. Quand une expérience échoue, c'est qu'elle n'était pas bonne; quand elle réussit, il n'est pas certain qu'elle le soit. C'est une méthode modeste, c'est une méthode grandiose.

Si l'expérience n'existait pas, dans le domaine scientifique, nous en serions encore, dans la meilleure des hypothèses, à l'astronomie de Ptolémée. Si l'expérience n'était pas prise en compte dans le domaine politique, nous ne ferions aucun progrès. Cela dit, je rappellerai encore que notre principal ennemi à tous, c'est le dogmatisme.

Or, nous sommes dans une conjoncture favorable à l'expérience. Il faut tirer parti des circonstances qui sont hostiles. Comme nous ne pouvons pas faire d'expériences très lourdes, nous pouvons faire des expériences légères. D'ailleurs, les expériences doivent être légères pour ne pas handicaper par des dépenses excessives quand le résultat est inconnu. La région peut nous servir de laboratoire d'expériences et d'idées.

En Franche-Comté, une expérience a permis de donner du travail à 500 jeunes chômeurs qui étaient inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Bien sûr, c'est peu, mais c'est plus que rien. Cependant, cette expérience n'était pas entreprise seulement pour eux. Cette tentative d'expérience pilote pourrait être utilisée dans l'avenir. J'attendais pour en parler une preuve essentielle. Je voulais savoir si ces jeunes, qui sont pris dans des conditions avantageuses par des entreprises privées, seraient maintenus dans leur emploi. Maintenant, je sais qu'environ les trois quarts d'entre eux seront repris par contrat de travail normal.

Nous avons tenu compte de l'élément psychologique qui fait que les entrepreneurs ne sont pas certains de pouvoir garder des employés qu'ils embauchent, enserrés dans une réglementation généreuse et juridiquement légitime mais dangereuse à certains égards, surtout en ce qui concerne les licenciements. Pensant qu'ils ne pourront jamais licencier, ils n'embauchent pas. Si, au contraire, on met ces jeunes gens à leur disposition pendant neuf mois, s'ils les voient à l'œuvre et comprennent qu'ils peuvent leur rendre service, enfin si leur carnet de commandes le leur permet — ce qui n'est pas toujours le cas — ils les gardent et les réembauchent.

Je voudrais essayer de faire cette expérience pour des jeunes d'une autre catégorie, ceux de quarante à cinquante ans, ce sont de vrais jeunes, n'est-ce pas, Geoffroy de Montalembert, et nous aussi! (Sourires.)

M. Geoffroy de Montalembert. Naturellement!

M. Edgar Faure. Ces « jeunes » peuvent avoir une seconde chance que, par le même système, nous pourrions leur donner. Je regrette que nous nous heurtions à des contraintes bureaucratiques. L'U.N.E.D.I.C. — union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — pourrait donner, pour nous aider, l'équivalent des indemnités de chômage qu'elle verse à ces personnes lorsqu'elles ne font rien. Ou pourquoi ne serions-nous pas déchargés des charges sociales, qui, de toute manière, seront payées? Dans notre système — et c'est un avantage — ces personnes serviront la collectivité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De tels exemples peuvent avoir un effet de levier.

Nous avons essayé de mener aussi dans notre région — excusez-moi de parler de ma région, mais je l'aime beaucoup, et, jusqu'ici, elle me le rend bien — l'expérience d'un triptyque, qui consiste à associer l'université — le président et le recteur eux-mêmes coopèrent — les élus du conseil régional et les représentants du comité économique et social.

J'ai peut-être été un peu long, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mais vous m'avez écouté avec bienveillance. Je voudrais, pour terminer, conclure sur l'effort que vous annoncez vers une société plus juste.

Qui vous contrarierait sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat? Certainement pas moi, si vous voulez vous référer aux mesures que j'ai prises dans le passé.

Mais le moment est venu, je crois, de chercher à affiner davantage l'idée de justice, comme on a affiné l'idée de droit. On distingue, en effet, concernant les droits de l'homme, ceux de la première génération — droit de voter, droit de réunion, *habeas corpus* — ceux de la deuxième génération — droit au travail — et maintenant ceux de la troisième génération.

On pourrait faire la même chose pour l'idée de justice. Celle-ci ne consiste pas seulement à rétrécir l'éventail des revenus dans une insatisfaction générale.

La justice, ce doit être autre chose. Elle doit épouser pleinement les aspirations des hommes, dans la mesure des possibilités, que dis-je, au-delà, parce que, si l'on s'en tient toujours « à la mesure des possibilités », on ne fait rien.

Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, l'aspiration de la démocratie, c'était le droit politique, le droit juridique, et c'est essentiel. Quelques excités nous disent que la démocratie juridique ne vaut rien, qu'elle ne tient pas compte des véritables réalités charnelles et que l'on peut s'en passer. Il n'y a pas beaucoup de chemin à faire pour voir ce qui se passe lorsque l'on s'en passe !

Donc, cette première démocratie, nous y tenons. Elle est attachée à nos os.

Nous avons maintenant à résoudre les problèmes d'une deuxième démocratie et peut-être d'une troisième démocratie. Il y a la démocratie du droit au travail. J'ai essayé de réclamer le droit au travail depuis longtemps. Mais il s'éloigne de plus en plus avec la perspective du chômage. Vous êtes soucieux à ce sujet. Vous croyez résoudre le problème du chômage par la semaine de trente-cinq heures. Si la semaine de trente-cinq heures peut le résoudre, je la voterai. Mais vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, avec raison, qu'il fallait résoudre ce problème d'une façon sélective.

La semaine de trente-cinq heures, ce n'est pas la même chose selon le type de travail. Pour les travaux pénibles, obsédants, abrutissants, qui nous obligent à recourir à une main-d'œuvre qui nous coûte plus cher que les économies que nous faisons sur son coût, pour ceux-là, trente-cinq heures, c'est encore trop. Mais pour d'autres travaux, la réduction du temps de travail n'est pas nécessaire.

Nous vous suivrons sur ce point, puisque vous indiquez que votre démarche sera pondérée et spécifique. Mais il faudra aller plus loin. Je sais que vous vous intéressez au temps choisi ; je crois qu'il faut aller jusqu'à dire la vérité telle qu'elle existe — je suis quelquefois contredit sur ce point. Nous ne reverrons pas un système dans lequel nous ferons travailler tout le monde huit heures par jour et quarante heures par semaine. Les immenses progrès de la technologie ne permettront pas de garder le même type de travail et de l'appliquer à tout le monde. Il faudra bien généraliser le temps partiel et le temps choisi, qui correspondra à l'activité de nombreuses personnes qui voudront se consacrer à des tâches désintéressées, artistiques, culturelles, etc. Tel est votre idéal, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous devons l'avoir devant les yeux.

Pour l'instant, il faut parer au plus pressé, c'est-à-dire donner du travail. Mais dès qu'on le pourra, il faut étudier la possibilité de donner à l'homme le travail qui est le plus proche de ses vœux, dans une résidence qui lui convient plus que les autres.

En quittant cette tribune, je me permettrai de me citer encore : « L'homme est un temps actif dans un espace animé. » Nous sommes dans une situation très difficile. Je pense que nous pourrions en sortir. Il faut le vouloir. Il faut le croire. Il faut l'espérer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique et sur certaines travées socialistes.*)

— 5 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des affaires culturelles a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Léon Eeckhoutte, Charles Pasqua, Mme Brigitte Gros, MM. Adolphe Chauvin, Michel Miroudot, James Marson et Jacques Habert.

Suppléants : MM. Pierre-Christian Taittinger, Edmond Valcin, Henri Le Breton, Guy de La Verpillière, Adrien Gouteyron, Jacques Carat et Mme Danielle Bidard.

— 6 —

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires.

J'informe le Sénat que la commission des affaires étrangères m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

— 7 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de Plan).

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Janetti.

M. Maurice Janetti. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention portera essentiellement — et c'est volontaire — sur la place, je pourrais dire, si je m'exprimais comme mon collègue Edgar Faure, de « la ruralité », mais, appelant les choses par leur nom, je dirai de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans le texte qui nous est actuellement soumis.

Bien que ce secteur d'activités figure parmi les objectifs définis dans les programmes prioritaires d'exécution tels que la modernisation de notre industrie, la rénovation du système d'éducation et de formation, la recherche et l'innovation, l'amélioration de la commercialisation, je dois regretter, et le groupe socialiste avec moi, de concert d'ailleurs avec la plupart des organisations professionnelles agricoles, qu'il ne fasse pas l'objet d'un programme d'actions spécifique. Je sais bien que vous vous êtes déjà expliqué sur ce point et que nous aurons l'occasion d'y revenir, mais il est de mon devoir d'insister sur ce point.

Avec 2,5 millions d'actifs — ils sont encore là — l'agriculture demeure l'un des principaux fournisseurs d'emplois et représente, à ce titre, une composante fondamentale de la réussite du IX^e Plan. Nous aurons l'occasion de nous en expliquer davantage.

Par ailleurs, de-ci, de-là, chacun s'accorde à reconnaître la contribution de ce secteur à l'équilibre de nos échanges commerciaux, à la fois intra et extra-communautaires. Je ne citerai que deux exemples particulièrement significatifs, qui illustrent bien le dynamisme de notre agriculture. En 1982, l'exportation des céréales a rapporté plus de 10,5 milliards de francs, presque autant que l'exportation d'avions, dont l'Airbus ; celle, plus modeste, des vins A.O.C., plus de 5 milliards de francs, à peu près autant que l'industrie pharmaceutique. En outre, selon les données de l'I.N.S.E.E., le secteur agro-alimentaire a dégagé, en 1982, un excédent représentant la moitié du solde obtenu par l'ensemble de l'industrie.

Compte tenu de la situation de notre balance commerciale, l'agriculture constitue un atout majeur pour le rétablissement de l'équilibre de nos échanges extérieurs, qui est l'une des conditions indispensables au renforcement de notre monnaie.

Dans une conjoncture de crise internationale, les pays industrialisés ont défini de nouvelles stratégies pour la conquête des marchés mondiaux qui remettent en cause les règles établies dans le cadre des accords internationaux sur le commerce ainsi que celles qui sont définies à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

J'ai eu l'occasion, récemment, de débattre de cette question avec le ministre de l'Agriculture, M. Michel Rocard, et de rappeler les pratiques utilisées par les Etats-Unis en matière de vente de produits agricoles à des pays traditionnellement approvisionnés par la Communauté économique européenne. Même si l'on doit analyser avec une certaine distance — mais pas légèrement ! — les déclarations des représentants de la commission agricole du Sénat américain, qui dénoncent les politiques européennes de subvention aux exportations agricoles, il n'en demeure pas moins que cette politique des Etats-Unis laisse augurer des tensions extrêmement vives,

susceptibles d'altérer les relations internationales, notamment en Afrique, car les Etats-Unis se sont très bien rendu compte que c'est dans les pays en voie de développement de ce continent qu'il existe des filières commerciales fiables. Si l'agriculture française est confrontée à une sévère concurrence — et pas seulement parce que l'on prévoit déjà l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, qui fera l'objet d'un débat, car nous ne sommes pas tout à fait d'accord — sur les marchés mondiaux de par la position des Etats-Unis, elle est aussi soumise à de rudes épreuves pour se maintenir en bonne position au sein de la Communauté économique européenne.

Alors que l'on pouvait supposer que l'agriculture française bénéficierait d'une rente de situation vis-à-vis de ses partenaires, force est de constater que chaque pays de la Communauté a su tirer profit des importations de matières premières agricoles, notamment dans le domaine de l'alimentation du bétail — où la concurrence des Etats-Unis est très forte — et des disparités monétaires — on a souvent parlé des montants compensatoires monétaires négatifs ou positifs — pour développer ses propres productions agricoles. Ce phénomène s'est traduit par l'affaiblissement de notre position sur le marché européen, puisque la part de nos exportations agricoles dans l'Europe des neuf est passée de 70 p. 100 en 1971 à 54 p. 100 en 1981.

L'élargissement de la Communauté économique européenne — je viens de l'évoquer — à l'Espagne et au Portugal, qui est présenté, à la page 42 du projet de loi, presque comme « une nouvelle opportunité » pour notre agriculture — je souhaiterais que vous vous expliquiez sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — et comme l'occasion de réformer certaines règles — là, je serais presque d'accord — de la politique agricole commune risque de provoquer des difficultés supplémentaires, en particulier pour les productions méridionales dont la situation est déjà fortement préoccupante. Je suis un élu de la région Provence-Côte-d'Azur, et je suis, bien entendu, fortement attaché à la bonne et saine commercialisation de nos produits, mais aussi à la réalisation des objectifs fixés dans le IX^e Plan en matière d'amélioration de la productivité des exploitations agricoles et aux intentions du Gouvernement à l'égard de la modification des mécanismes communautaires — il faut vraiment insister sur ce point — qui n'ont pas donné, jusqu'à présent, toute satisfaction, tout le monde le reconnaît, mais souvent avec résignation.

L'agriculture et les industries agricoles et alimentaires ont un rôle prépondérant à jouer dans le redressement économique de notre pays, on s'en rend compte de plus en plus, et ce quotidiennement.

Chaque secteur d'activité peut s'appuyer sur de nombreuses potentialités et sur des hommes et des femmes qui ont su mettre en œuvre leur capacité d'adaptation et faire preuve de dynamisme pour relever les défis qui se posaient dans leur domaine.

Le texte du IX^e Plan trace les grandes lignes d'une politique agricole ambitieuse assurant le développement de la production afin de permettre aux producteurs d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et de contribuer activement au redressement de notre économie.

Néanmoins, il faut savoir, surtout lorsque l'on vit sur le terroir qui est à la fois sec et boueux, comme ces temps-ci, que les terres agricoles de production subissent une spéculation de plus en plus grande dans les régions du Sud, qu'une houle permanente agit sur le processus de développement de notre appareil de production agricole et alimentaire, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de l'adaptation des nouvelles technologies, des investissements collectifs de production, notamment l'hydraulique, le stockage et le conditionnement des technologies indispensables pour assurer la bonne régulation de la commercialisation de nos produits, des investissements des exploitations, de l'organisation des structures agricoles perpétuellement en mouvement, de l'aménagement rural ou des stratégies commerciales mises en œuvre par nos concurrents et des modifications des parités monétaires.

C'est pourquoi je suis convaincu que, si l'agriculture avait bénéficié d'un programme prioritaire d'exécution, nous aurions eu à notre disposition un puissant instrument susceptible de maîtriser l'ensemble des éléments qui concourent au développement agricole.

Rassurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque j'ai participé activement à l'élaboration du plan agricole de cinq ans proposé par le conseil général de la région Provence-Côte d'Azur, j'ai véritablement acquis l'intime conviction — je l'avais sans doute déjà ! — de l'utilité de la planification.

Le projet de Plan que vous nous soumettez au nom du Gouvernement — mon propos aura un aspect plus politique que polémique — et au nom de la nation entière présente une judicieuse

articulation entre une douzaine de programmes prioritaires d'exécution qui prennent en compte les besoins des diverses régions de notre pays.

Il est composé d'ogives bien capsulées et solidement plantées sur leur base de lancement. Mais l'agriculture, elle, n'a ni base de lancement dans ce Plan, ni de mise à feu en perspective et constituera toujours, avec son cortège agro-alimentaire, l'élément régulateur de notre économie nationale, surtout en temps de crise.

L'agriculture ne sera jamais le piston du moteur économique, mais elle en est le support, l'essence et l'énergie, dans la mesure où elle est le champ d'action et d'extension de l'aménagement du territoire qui, vous le savez, a besoin d'élasticité dans l'espace et dans le temps.

Je sais, comme beaucoup d'entre nous, que l'agriculture n'est pas la denrée privilégiée de la technocratie de salon. Elle échappe trop souvent aux ordinateurs, à la rigueur mathématique, aux subtiles simulations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne faut pas que le Gouvernement de la France, le Gouvernement de la gauche que des millions de Français dont un certain nombre d'entre nous ici ont fortement appelé, accélère aujourd'hui, dans un déchaînement économique, la subordination du monde agricole et rural à la civilisation urbaine dominante.

Tel est le sens de mon appel, peut-être l'avez-vous perçu comme un cri, qui obéit autant à l'intuition qu'à la doctrine que nous partageons ensemble, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans la discussion sur le IX^e Plan, mon collègue et ami Raymond Dumont ayant exprimé excellemment les points de vue du groupe communiste et ses propositions constructives, je me bornerai à souligner que les dispositions et les mesures envisagées pour la métropole ne sauraient s'appliquer rigoureusement dans les départements d'outre-mer.

En effet, ces lointains territoires, notamment la Guadeloupe, présentent des particularités géographiques et sociologiques, des spécificités, des singularités, un statut particulier, une certaine autonomie administrative, une identité culturelle différente à bien des égards.

De plus, les séquelles du colonialisme perpétué par la droite locale et nationale constituent encore des pesanteurs difficiles à éliminer rapidement, malgré les efforts très méritoires du Gouvernement de la gauche socialiste-communiste.

Ce n'est pas sans raison d'ailleurs qu'une commission intergroupe D. O. M. - T. O. M. a été créée pour une réflexion sur la recherche de solutions ou d'idées dans la conception de la première loi de Plan. Cet intergroupe réunissant les présidents des conseils généraux et des techniciens ont pu dégager les besoins spécifiques et prioritaires de chacune des régions ultramarines.

Il en est ressorti de grands axes, tels que la lutte renforcée contre le chômage, véritable et mortel cancer dans ces pays sous-développés et sous-équipés ; des actions pour le développement industriel et surtout agricole pour que ces territoires soient moins dépendants pour la satisfaction de leurs principaux besoins vitaux ; des efforts pour la réduction des inégalités par trop flagrantes des revenus.

Le Smic, malgré les réajustements intervenus depuis deux ans, est inférieur de 25 p. 100, alors que le coût de la vie est de 40 p. 100 plus élevé dans ces départements d'outre-mer qui produisent très peu, mais consomment beaucoup et d'une manière irrationnelle et anarchique, d'où l'existence d'une forte et permanente inflation.

La rémunération majorée des fonctionnaires et des cadres du secteur privé n'est pas la seule cause de ce grand déséquilibre dans les revenus catégoriels, mais provient de la structure coloniale où les bas salaires, les bas prix des produits agricoles, de la canne à sucre par exemple, sont monnaie courante.

Un autre point a été évoqué : le désenclavement et l'ouverture de ces régions sur l'extérieur et leur environnement économique par la coopération interrégionale et internationale.

Les priorités envisagées répondant aux besoins actuels sont la formation des hommes, des femmes et des jeunes, la modernisation de l'agriculture, dont le moteur serait la pratique très large des coopératives de production dans les domaines de la canne, la forêt, la pêche, l'aquaculture et l'artisanat. Le développement des métiers, des P. M. E. et P. M. I., ainsi que le rééquilibrage des activités sur le plan géographique sont à poursuivre sans perdre de vue que la région Guadeloupe est un archipel soumis à des contraintes dues à l'éparpillement de son territoire.

La mise en œuvre d'une rationnelle et dynamique formation professionnelle doit aller de pair avec des implantations d'industries agro-alimentaires et de petites industries accompagnées d'une modernisation de l'appareil productif existant.

Dans cette optique, il y a lieu de revaloriser, au sein du Marché commun, le rhum agricole des Antilles francophones qui est bien supérieur, à tous égards, aux autres alcools de bouche de la Caraïbe.

La loi Barthe sur le contingentement réglementant l'exportation de la production antillaise d'alcool en métropole mérite d'être revue, corrigée, voire abrogée pour effacer les nocifs effets de protectionnisme à l'encontre des D.O.M. et de leur économie.

Sous un aspect plus général et pour réussir le IX^e Plan, la réussite de la décentralisation sera le moteur de la planification dès l'instant que le processus législatif permettra d'importants transferts de compétences et de ressources aux conseils régionaux élus au suffrage universel en février dernier.

Il est regrettable que le choix d'une assemblée unique n'ait pas été retenu. Les affaires des départements d'outre-mer eurent gagné en rapidité, en efficacité et en clarté.

Quoi qu'il en soit, la gauche a pouvoir prête une grande attention aux changements nécessaires aux populations d'outre-mer. Les déclarations du secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M., celles du Premier ministre, M. Pierre Mauroy, les avantages sociaux majorés pour les moins favorisés, l'organisation de dialogues Gouvernement-ressortissants des D.O.M., l'engagement des pouvoirs publics de freiner l'émigration de manière non autoritaire, les possibilités d'accueil améliorées, ainsi que l'aide accrue aux vacances, tous ces actes globalement positifs laissent bien augurer de l'avenir.

Mais il importe que Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais et Réunionnais assument des responsabilités à tous les niveaux et participent activement à la gestion de leurs propres affaires.

Je termine en souhaitant, monsieur le secrétaire d'Etat, une amplification de la lutte contre le chômage par la recherche d'une meilleure répartition du travail et des revenus. La retraite à soixante ans peut être génératrice d'emplois. L'échec scolaire doit être combattu vigoureusement.

Nous souhaitons également la redéfinition et le renouvellement des solidarités entre l'Etat et les différentes collectivités et entre ces dernières sans remettre en cause la masse des transferts publics dont il convient de réexaminer et de contrôler l'utilisation au niveau local.

Nous souhaitons, enfin, la mise en place d'une politique culturelle apte à favoriser l'expression de l'identité régionale et à susciter les créations dans tous les domaines et disciplines de l'esprit.

De toutes ces considérations non exhaustives, il demeure que la réussite de la décentralisation avec transferts de compétences et de ressources sera le moteur du IX^e Plan.

Les conseillers généraux des D.O.M. élus au suffrage universel en février 1983 sont prêts, à quelques exceptions près, à assumer des responsabilités et à s'assumer eux-mêmes.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques considérations que je tenais à formuler à propos du IX^e Plan. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Regnault.

M. René Regnault. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est avec satisfaction que je vois aujourd'hui ce premier projet de loi de Plan en discussion devant le Sénat, satisfaction d'autant plus grande que voilà déjà dix mois que les départements et les régions en débattent — tout au moins celles qui ont bien voulu, et elles sont nombreuses. Dans mon département, plus de 500 personnes y ont travaillé et apporté des contributions, qu'il s'agisse d'élus, de syndicalistes ou de chefs d'entreprises, entre autres.

Mais c'est aussi la première fois que le dialogue Etat-région, qui a été souligné tout à l'heure par d'autres intervenants, s'est réellement instauré, illustration vivante de la décentralisation mise en place par la gauche depuis 1981 et qui sera matérialisée par les contrats de plan Etat-région.

Après les nationalisations, les droits des travailleurs et la décentralisation, c'est une nouvelle grande réforme que nous abordons. Le Plan intérimaire de 1982-1983 avait, quant à lui, ouvert la voie.

S'il est difficile, en une période d'aussi profonde mutation de notre société s'inscrivant dans ce qu'il convient d'appeler un réel désordre international, de décrire ce que sera l'avenir précis de la France dans cinq ans, il n'en est que plus urgent de définir des orientations fondamentales, des choix décisifs et courageux. C'est la volonté du Gouvernement auquel vous appartenez. Cela vous honore en particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est pourquoi le groupe socialiste de la Haute Assemblée vous apporte, il vous l'a déjà dit, son soutien sans réserve.

Observer l'avenir de notre pays avec courage et rigueur pour définir des choix essentiels en vue de former, transformer, créer, voilà qui caractérise fondamentalement votre démarche, monsieur le secrétaire d'Etat!

Le IX^e Plan se devait d'effectuer des choix décisifs: il n'y a pas manqué en fixant des impératifs tels que l'emploi, la modernisation de l'appareil productif et l'équilibre du commerce extérieur. Le IX^e Plan devrait redonner à la France un niveau de compétitivité satisfaisant.

Mon soutien m'autorisera, toutefois, à formuler quelques observations avec pour seul but de contribuer à améliorer le projet de loi dans l'intérêt du pays, certes, mais aussi de ma région en particulier.

Pour ma part, j'insisterai non seulement sur les atouts essentiels que représentent, pour la France, la mer et l'agriculture, mais aussi sur l'enjeu des technologies nouvelles comme — en tant que moyens — sur les P.M.I., les P.M.E. et l'artisanat.

A l'examen des douze programmes prioritaires, on peut éprouver quelques craintes pour la place des grands équipements structurants, notamment ceux qui sont liés à la fonction « transport », qu'il s'agisse de la route, du fer ou de la mer.

Il y va d'équipements fondamentaux dont la négligence pourrait bien être un obstacle essentiel à la satisfaction des objectifs prioritaires du Plan, auxquels j'adhère pleinement. Je souligne aussi la dimension « aménagement du territoire » que doit recouvrir, voire dominer, le IX^e Plan et la relation directe qui existe entre une volonté d'aménagement du territoire et la présence de moyens de communication adaptés.

Ainsi, le Grand Ouest est attentif.

S'agissant des transports, tout d'abord, je ne peux que me féliciter de l'ouverture, début juin, de l'enquête d'utilité publique relative au T.G.V.-Atlantique. La Bretagne se trouvera fortement désenclavée par l'amélioration des délais de transport: 2 heures 5 environ pour Paris-Rennes.

Permettez-moi, à cette occasion, de dénoncer l'attitude de certains maires de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire consistant à refuser d'ouvrir les dossiers d'enquête et de les présenter aux personnes qui en feraient la demande et qui, de ce fait, ne pourraient pas — si le Gouvernement ne recherchait des solutions — faire entendre leurs observations et suggestions.

Ce refus d'informer est tout à fait contraire à la concertation et aux règles élémentaires de la démocratie et risque de nuire à des régions aussi éloignées que la Bretagne, Loire-Atlantique comprise.

L'électrification du réseau ferroviaire breton devrait achever la modernisation du transport par rail. S'agissant de la Bretagne, nous demandons aussi avec insistance l'achèvement du plan routier breton.

Enfin, la modernisation des ports de commerce sera le complément indispensable au développement de l'activité économique de la Bretagne.

Sans minimiser l'importance des schémas de mise en valeur de la mer, il me semble nécessaire d'insister sur le potentiel maritime de la France, et cela à plusieurs titres. Je n'en évoquerai que quelques-uns, qui sont essentiels.

Tout d'abord, les recherches liées à la mer s'inscrivent parfaitement dans l'objectif du IX^e Plan tendant à « favoriser la recherche et l'innovation ». A ce sujet, le C.N.E.X.O. aurait pu, selon moi, figurer dans ce premier projet de loi de Plan comme pôle de développement des technologies de pointe. Il utilise, de plus, des ressources naturelles dont nous sommes largement pourvus, et peut donc servir d'appui pour un essor essentiel du renouvellement de la ressource comme du développement de ressources nouvelles.

D'autre part, la modernisation et le développement de la flotte et des ports de pêche devraient permettre le maintien d'activités importantes du point de vue de l'emploi et de la mise en valeur des ressources locales, tout en assurant, pour la commercialisation des produits, la création d'équipements adéquats, qu'il s'agisse de viviers ou d'installations frigorifiques.

Enfin, je soulignerai l'importance de l'aquaculture, des cultures marines et de l'algologie appliquée pour la mise en valeur des ressources qu'offre ou peut offrir la mer. Le conseil général des Côtes-du-Nord, comme le conseil régional de Bretagne, vont adopter des avis conformes sur ce point. Toutefois, il semble — et j'attire sur ce point votre attention — que la remontée vers Paris, notamment pour la prise en compte, n'ait pas été évidente.

J'ajoute aussi que les agrégats et l'exploitation des fonds marins peuvent apporter un concours effectif au développement endogène sur lequel va se fonder essentiellement notre développement pour les cinq années à venir.

Enfin, le développement des coopératives maritimes doit être de nature à renforcer sensiblement la profession.

Le secteur P.M.I., P.M.E. et artisanat, comme instrument d'une politique d'aménagement du territoire au service des populations, notamment en zones rurales défavorisées, doit faire l'objet de mesures qui, pour certaines d'entre elles, s'inscrivent dans le droit fil du IX^e Plan, telles l'innovation et la formation. Pour ma part, je suis convaincu que l'ère de la troisième révolution industrielle s'ouvre sous un nouvel éclairage privilégiant le qualitatif sur le quantitatif. Sans m'engager dans un long développement — d'autant que divers aspects ont déjà été abordés ou le seront par la majorité présidentielle — j'insisterai sur la place qui doit alors être celle de l'artisanat de service ou de production comme celle du petit commerce local.

Des mesures spécifiques sont à étudier ou à renforcer pour la réglementation du statut de l'entreprise artisanale, pour l'installation de nouveaux artisans ou encore — pourquoi pas ? — pour la promotion d'un label unique « artisans ».

Là aussi, le regroupement en sociétés coopératives pourra favoriser la compétitivité et, par conséquent, l'artisanat de production et une nouvelle distribution de qualité.

Enfin, j'aborderai l'agriculture et les industries agro-alimentaires en émettant le souhait qu'une place plus importante leur soit accordée dans le IX^e Plan, eu égard à leur importance dans l'économie nationale.

Au regard des deux objectifs du IX^e Plan que sont l'emploi et le commerce extérieur, l'agriculture s'impose, ainsi que le disait M. Janetti, comme un secteur prioritaire à développer et à consolider, secteur ô combien important avec ses 2 500 000 actifs, sans compter les quelque 500 000 actifs dans l'industrie agro-alimentaire. C'est dire la place de la filière agro-alimentaire, qui se situe au premier rang des filières industrielles. De même, les excédents agro-alimentaires représentent la moitié du solde obtenu par l'industrie, en termes de commerce extérieur.

Situation de premier ordre, mais somme toute fragile : exportations en diminution, déficit de certains secteurs, surproduction dans d'autres, telles l'aviculture et les pommes de terre primeurs, par exemple, en Bretagne.

Il est évident que ces crises ne sont pas sans lien avec la crise internationale. Un assainissement de la politique agricole commune — à savoir le démantèlement complet des montants compensatoires monétaires et l'application stricte des clauses de sauvegarde, qui sont entre autres des vœux de mon département — contribuerait à régler ces crises.

Il convient de reconnaître le poids important des consommations intermédiaires, notamment dans une région d'élevage comme la mienne. La dépendance extérieure est préoccupante et appelle, entre autres, le développement de productions de substitution.

Mais si j'insiste pour que l'agriculture soit prise en compte dans le IX^e Plan de manière plus précise, c'est aussi parce que la planification se doit non seulement de jouer un rôle de régulation de marché et de prospection, mais également d'être une force de proposition. Le IX^e Plan doit aussi être le lieu privilégié de rapprochement de l'agriculture et des autres activités, condition du développement d'une société plus solidaire, donc plus forte et plus dynamique.

Outre les mesures structurelles touchant le foncier, l'installation des jeunes agriculteurs et l'amélioration de la productivité par des investissements collectifs ou des nouveaux produits, des actions de formation, de recherche et d'innovation doivent également contribuer à rendre l'agriculture plus compétitive aux échelons européen et international.

A titre d'exemple, pour réduire la dépendance vis-à-vis des pays producteurs de soja, il faut développer la recherche dans les protéagineux de remplacement ; certains sont déjà au point, tel le colza OO de l'I.N.R.A. de Rennes ou d'autres variétés de soja cultivables en France.

Des secteurs tels que la génétique, le sanitaire et la pédologie devraient améliorer le rendement, en s'appuyant davantage sur la notion de qualité que sur le productivisme.

On pourrait citer encore d'autres secteurs — telle la recherche inter-filière — comme solution aux excédents, notamment l'incorporation de viande de dinde dans la composition de certaines charcuteries.

En conclusion, la mutation de notre société est à ce prix et nous ne devons pas manquer le « virage de la troisième révolution industrielle », comme l'a rappelé M. Fabius en visite en Bretagne vendredi dernier. « L'agro-alimentaire est un des secteurs où les technologies nouvelles doivent pénétrer », devait-il notamment déclarer.

A cet égard, je me félicite de la création d'un G.I.P. - Biotechnologies à Rennes, dont font partie, entre autres, l'I.N.R.A. et le groupe de production laitière. Je suis sensible, également, à l'effet d'entraînement que peut avoir sur toute une

région la création d'une Z.I.R.S.T — zone industrielle de recherche scientifique et technologique — tel le projet du chef-lieu de la Bretagne.

La mise en place prochaine d'une maison de l'électronique, de l'informatique et de la télématique de l'Ouest contribuera précisément à faire de l'Ouest une région de pointe en matière d'innovations.

Avant de conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais insister sur l'effort que le pays doit consentir pour se porter à la conquête de marchés extérieurs nouveaux, ce qui suppose une formation, certes, mais aussi une réforme des comportements afin que la France se donne une véritable mentalité exportatrice.

Voilà monsieur le secrétaire d'Etat, quelques observations que je voulais formuler pour contribuer, à la différence du refus obstiné de la majorité de notre assemblée, à amender de façon constructive ce projet de loi fondamental pour l'avenir de notre pays, capable de mobiliser les énergies de bonne volonté, mais aussi de nature à offrir à notre jeunesse un projet pour un combat dans l'effort, certes, mais aussi pour l'espérance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les socialistes, qui ont appuyé les combats pour la décentralisation, pour l'extension du secteur public, pour le développement de la démocratie économique, vous assurent de leur total concours pour l'adoption de ce projet aujourd'hui, mais aussi pour la réussite des contrats de plan qui en découleront demain. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Nous allons maintenant interrompre nos travaux jusqu'à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes sous la présidence de M. Robert Laucournet.*)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires.

La liste des candidats établie par la commission des affaires étrangères a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jean Lecanuet, Jacques Chaumont, Jacques Genton, Louis Martin, Pierre Merli, Louis Longuequeue et René Martin.

Suppléants : MM. Roger Poudonson, Paul d'Ornano, Michel Alloncle, Jacques Ménard, Max Lejeune, Philippe Madrelle et Serge Boucheny.

— 9 —

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. [N° 444 (1982-1983).]

Dans la discussion générale, la parole est à Mme le ministre.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est aujourd'hui la troisième fois que votre Assemblée est saisie du projet de loi relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En effet, la commission mixte paritaire qui s'est tenue jeudi dernier n'est pas parvenue à élaborer un texte susceptible d'être approuvé par les deux assemblées.

Si l'on doit être satisfait des conditions dans lesquelles sénateurs et députés ont abordé ce travail en commission, le désaccord finalement enregistré ne peut étonner outre mesure.

En effet, j'avais exprimé en deuxième lecture le souhait que votre Assemblée adopte les moyens concrets destinés à assurer le développement des principes nouveaux de l'égalité professionnelle.

Or, notre discussion, le 21 juin, a montré que sur un certain nombre de points très importants, notamment le rôle du comité d'entreprise, le régime de l'égalité de rémunération, l'aide financière, des divergences importantes subsistaient entre les souhaits du Sénat et ceux du Gouvernement.

Je constate qu'il en a été de même pour les travaux de la commission mixte paritaire et qu'il n'a pas été possible d'établir un texte commun, s'agissant, en premier lieu, des attributions du comité d'entreprise. Sur ce point, on pourra regretter que le Sénat n'ait pu accepter la proposition de l'Assemblée nationale. En revanche, le débat se trouve clarifié.

Vous êtes donc saisis en troisième lecture du dernier texte voté par l'Assemblée nationale, qui n'est d'ailleurs pas très différent de celui que vous aviez examiné le 21 juin dernier, en deuxième lecture.

Je voudrais vous faire observer toutefois que l'Assemblée nationale a voté hier l'article 11, dans la rédaction adoptée par le Sénat la semaine dernière. Il n'est pas indifférent que, sur ce point particulier, l'Assemblée nationale ait repris le texte du Sénat.

En revanche, s'agissant de l'article 1^{er} A et de l'article L. 123-5, l'Assemblée nationale qui, je crois, a été sensible à l'évolution de la position du Sénat, a néanmoins souhaité revenir à sa rédaction première, qui a sa logique. Sur ces deux points, le Gouvernement s'en remettra à la sagesse des sénateurs.

Mais, pour l'essentiel, restent en suspens aujourd'hui des dispositions de ce projet de loi dont dépendent l'efficacité et la portée pratique des principes nouveaux de l'égalité professionnelle, dispositions qui ont fait l'objet du désaccord de la commission mixte paritaire.

En effet, qu'il s'agisse du rôle du comité d'entreprise, de l'aide au plan d'égalité professionnelle, du régime juridique, de l'égalité de rémunération, chacun sent bien ici que dépend, de ces règles, la possibilité pour les femmes d'acquiescer des droits et des chances nouvelles.

Or, sur tous ces points, le Sénat et le Gouvernement se sont déjà largement exprimés et le résultat de la commission mixte paritaire témoigne à nouveau des divergences que nous avons enregistrées. Je me suis réjouie, en son temps, de ce que votre Assemblée s'associe à la mise en œuvre des principes de l'égalité des droits et des chances. C'est en soi un point très important. Je considère qu'il est tout aussi important qu'un certain nombre de dispositions concrètes viennent accompagner l'application de ces principes.

J'ai pris connaissance du travail de votre commission cet après-midi, qui montre que le Sénat maintient ses positions. J'en prends acte en regrettant, sous réserve de la discussion des articles à laquelle nous procéderons tout à l'heure, que votre Haute Assemblée ne se range pas finalement, à l'avis du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, avant que la discussion générale sur la première loi de Plan ne reprenne tout à l'heure, revient en interlude, si je puis m'exprimer ainsi, le projet de loi relatif à l'égalité professionnelle, dont la troisième lecture a été accomplie à l'Assemblée nationale hier.

Il est vrai, comme vient de le dire Mme le ministre, que la commission mixte paritaire du 23 juin n'avait pu aboutir, ni la bonne volonté des commissaires surmonter la différence d'appréciation qui existe entre nos deux assemblées, s'agissant de la mise en œuvre des moyens retenus pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'esprit du Sénat, par deux fois confirmé, tient dans la certitude que les mesures nécessaires doivent être pragmatiques, que la définition solennelle d'un rapport particulièrement nourri est une contrainte excessive pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises qui sont les plus nombreuses, et qu'il convenait d'avancer, sans excès d'affrontement, vers une finalité pleinement reconnue.

La Haute Assemblée avait souligné, en outre, en supprimant l'article 15, que l'aide financière sans critère défini au bénéfice des entreprises dites exemplaires était source d'inégalité. Elle

avait défini aussi un autre dispositif de contrôle de l'administration sur les plans d'égalité, récusé l'égalité de rémunérations dans les établissements dispersés relevant d'une même entreprise. Sa proposition relative à la charge de la preuve en cas de litige portant sur la rémunération était différente. Enfin le Sénat avait jugé utile d'insérer un article additionnel avant l'article 15, afin d'éclairer les usagers sur un texte difficile.

L'Assemblée nationale est revenue à son texte initial, mais les convergences sont évidentes et fondamentales ; c'est l'essentiel et je m'en réjouis.

La navette a permis en outre — et vous venez d'ailleurs de le préciser encore, madame le ministre — d'apporter des précisions et d'utiliser aussi des formulations plus heureuses. Le désaccord principal n'a pas permis de rechercher sur les points secondaires une conciliation qui n'était pas impossible. Je crois qu'il est inutile d'y revenir maintenant. Vous l'avez dit, le débat est, en effet, clarifié.

Je vous propose donc, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires sociales, d'en rester aux dispositions retenues par le Sénat en première et deuxième lecture.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 10, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

Article 1^{er} A.

M. le président. L'article 1^{er} A a été supprimé par l'Assemblée nationale. Mais, par amendement n° 1, M. Louvot, au nom de la commission, propose de le rétablir dans la rédaction suivante :

« La réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un impératif national.

« L'égalité professionnelle implique l'égalité des droits et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

« L'égalité des droits porte sur l'accès à l'emploi, la formation et la promotion professionnelle, la qualification, la classification, les rémunérations et avantages accordés aux salariés, les conditions de travail et, de façon plus générale, l'ensemble des aspects de la vie professionnelle. Aux fins d'assurer l'égalité des chances, des mesures temporaires peuvent être prises, dans les domaines et selon les procédures prévus par la présente loi, pour remédier aux inégalités de fait dont les femmes sont l'objet. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. La commission des affaires sociales revient à cet article 1^{er} A. Initialement, il avait reçu l'accord du Gouvernement qui, aujourd'hui, s'en remet à la sagesse du Sénat.

Nous le maintenons car il a, pensons-nous, une valeur pédagogique et il est de plus tout à fait utile dans les entreprises où il sera affiché pour éclairer un texte difficile.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Le chapitre III du titre II du livre I^{er} du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

CHAPITRE III

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Art. L. 123-1. — Sous réserve des dispositions particulières du présent code et sauf si l'appartenance à l'un ou l'autre sexe est la condition déterminante de l'exercice d'un emploi ou d'une activité professionnelle, nul ne peut :

« a) Mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi, quels que soient les caractères du contrat de travail envisagé, ou dans toute autre forme de publicité relative à une embauche, le sexe ou la situation de famille du candidat recherché ;

« b) Refuser d'embaucher une personne, prononcer une mutation, résilier ou refuser de renouveler le contrat de travail d'un salarié en considération du sexe ou de la situation de famille ou sur la base de critères de choix différents selon le sexe ou la situation de famille ;

« c) Prendre en considération du sexe toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine, après avis des organisations d'employeurs et de salariés les plus représentatives au niveau national, la liste des emplois et des activités professionnelles pour l'exercice desquels l'appartenance à l'un ou l'autre sexe constitue la condition déterminante. Cette liste est révisée périodiquement dans les mêmes normes.

« Art. L. 123-2 et L. 123-3. —

« Art. L. 123-3-1. — Pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au vu notamment du rapport prévu à l'article L. 432-3-1 du présent code, les mesures visées à l'article L. 123-3 peuvent faire l'objet d'un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes négocié dans l'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 132-18 à L. 132-26 du présent code.

« Si, au terme de la négociation, aucun accord n'est intervenu, l'employeur peut mettre en œuvre ce plan, sous réserve d'avoir préalablement consulté et recueilli l'avis du comité d'entreprise, ou, à défaut, des délégués du personnel.

« Ce plan s'applique sauf si le directeur départemental ou le fonctionnaire assimilé a déclaré s'y opposer par avis écrit motivé avant l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il en a été saisi.

« Art. L. 123-4. —

« Art. L. 123-5. — Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent exercer en justice toutes actions qui naissent des articles L. 123-1, L. 140-2 à L. 140-4 en faveur d'un salarié de l'entreprise sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, pourvu que celui-ci ait été averti par écrit, et ne s'y soit pas opposé dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle l'organisation syndicale lui a notifié son intention.

« L'intéressé peut toujours intervenir à l'instance engagée par le syndicat.

« Art. L. 123-6. —

Par amendement n° 2, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans le premier alinéa du texte présenté par cet article pour l'article L. 123-1 du code du travail, de remplacer le mot : « nul », par les mots : « l'employeur ou son mandataire ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. En effet, monsieur le président, nous revenons là encore à la rédaction initiale qui est plus large que celle qui était prévue précédemment. Dans le projet initial il était question de « l'employeur ». Le mot « nul » nous a paru excessivement large, c'est pourquoi votre commission des affaires sociales vous demande d'en revenir à la formulation : « l'employeur ou son mandataire ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Avis défavorable.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission des affaires sociales.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 169 :

Nombre des votants	277
Nombre des suffrages exprimés	277
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	139
Pour l'adoption	198
Contre	79

Le Sénat a adopté.

Par amendement n° 3, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans le premier alinéa du texte présenté par cet article pour l'article L. 123-3-1 du code du travail, de remplacer les mots : « du rapport », par les mots : « de l'état ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. L'article L. 123-3-1 du code du travail est relatif au plan d'égalité professionnelle. L'Assemblée nationale a de nouveau remplacé la mention du mot « état », qui vise le document présenté par l'employeur et permettant de procéder à une analyse comparée de la situation professionnelle des hommes et des femmes, par la mention du mot « rapport », dont le contenu est plus large, plus contraignant, comme je l'ai dit dans mon rapport.

Votre commission est attachée à cette notion d'« état » qui conduit à rassembler des informations préexistantes en matière d'emploi féminin et masculin. Elle vous demande donc de rétablir la rédaction du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. L'avis du Gouvernement est défavorable.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. A notre avis, il s'agit d'une question très importante et non pas du tout d'une querelle de mots.

Pour nous, le mot « état » évoque une notion de photographie tout à fait partielle de la situation dans l'entreprise. En revanche, un « rapport » au contenu précis, c'est-à-dire une analyse complète en ce qui concerne les embauches, la qualification, la formation professionnelle, la promotion et les conditions de travail, permettra, d'abord, d'avoir une photographie, complète cette fois, de la situation dans l'entreprise, ensuite et surtout, de cerner immédiatement toutes les mesures qu'il conviendra de prendre pour remédier aux inégalités.

L'un des arguments qui ont été évoqués lors des débats serait que les petites et les moyennes entreprises éprouveraient des difficultés pour établir ce rapport annuel. A notre avis, cet argument ne tient pas du tout car, bien souvent, c'est au niveau de ces entreprises que les inégalités sont les plus importantes. Il importe donc de mieux définir encore les actions à mener en vue d'aider financièrement ces petites et moyennes entreprises qui en ont le plus souvent besoin pour des actions à réaliser au titre des plans d'égalité professionnelle. Je dirai même que, pour ces petites et moyennes entreprises, un bon rapport est encore plus nécessaire, des choix importants étant parfois à faire pour établir ces plans. Nous devons veiller à ce que l'engagement financier de l'Etat soit le plus rentable possible.

Cela étant dit, nous voterons contre l'amendement de la commission.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 4, M. Louvot, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté par l'article 1^{er} pour l'article L. 123-3-1 du code du travail :

« Ce plan est transmis au directeur départemental du travail, ou au fonctionnaire assimilé, qui formule un avis motivé dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il en a été saisi. Si ce plan résulte de mesures unilatérales prises par l'employeur dans les conditions prévues par le premier alinéa du présent article, il n'est applicable que si le directeur départemental du travail ou le fonctionnaire assimilé ne s'y est pas opposé avant l'expiration du même délai. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. Le dernier alinéa de l'article L. 123-3-1 est relatif au pouvoir d'opposition du directeur départemental du travail au plan d'égalité professionnelle dans l'entreprise. L'Assemblée nationale a rétabli ce pouvoir d'opposition dans tous les cas, alors que le Sénat avait distingué le plan résultant d'une négociation, qui ne pouvait donner lieu qu'à un avis de l'administration, du plan unilatéralement proposé par l'employeur, qui restait soumis au « droit de veto » de celle-ci.

Votre commission, estimant à nouveau que la sphère contractuelle de compétence des partenaires sociaux doit être respectée, vous propose de rétablir la rédaction du dernier alinéa de l'article L. 123-3-1 du code du travail dans la rédaction du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 4, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 5, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans le premier alinéa du texte présenté par l'article 1^{er} pour l'article L. 123-5 du code du travail, de remplacer les mots : « ne s'y soit pas opposé », par les mots : « ait exprimé son accord ou ne s'y soit pas opposé, »

La parole est M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. L'Assemblée nationale a rétabli la rédaction qu'elle avait adoptée en première lecture et qui autorise le syndicat à agir, en cas de discrimination du fait de l'employeur, chaque fois que le salarié ne s'y est pas opposé, alors que nous souhaitons une réponse affirmative de la part de ce dernier.

Votre commission, soucieuse du respect de la responsabilité individuelle et de la volonté exprimée par chacun, ne peut que vous proposer, mes chers collègues, la rédaction retenue par le Sénat en deuxième lecture, sur proposition de Mme Goldet d'ailleurs, qui permet de lier la proposition de l'Assemblée nationale à celle du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Le Gouvernement s'en rapporte à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5, pour lequel le Gouvernement s'en rapporte à la sagesse du Sénat.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Le groupe communiste vote contre.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — I. — L'article L. 140-2 du code du travail est complété par les dispositions suivantes :

« Sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse.

« Les disparités de rémunération entre les établissements d'une même entreprise ne peuvent pas, pour un même travail ou dans un travail de valeur égale, être fondées sur l'appartenance des salariés de ces établissements à l'un ou l'autre sexe.

« II. — L'article L. 140-8 du code du travail est ainsi rédigé :

« Art. L. 140-8. — En cas de litige relatif à l'application du présent chapitre, l'employeur doit fournir au juge les éléments de nature à justifier l'inégalité de rémunération invoquée. Au vu de ces éléments et de ceux qui sont fournis par le salarié à l'appui de sa demande, le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles. Si un doute subsiste, il profite au salarié.

« III. — »

Par amendement n° 6, M. Louvot, au nom de la commission, propose de supprimer le dernier alinéa du texte présenté par le paragraphe I de cet article pour l'article L. 140-2 du code du travail.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. L'Assemblée nationale a repris un amendement destiné, selon son rapporteur, à éviter les disparités de rémunération entre les établissements d'une même entreprise, afin que les zones de salaires ne dissimulent pas, le cas échéant, une discrimination entre les hommes et les femmes.

Votre commission exprime la crainte, comme elle l'a déjà dit, que cette disposition ne constitue une incitation pour certains à déclencher des revendications touchant les rémunérations, qui s'appuieraient sur des différences constatées en matière de salaires dans des établissements situés dans des bassins d'emploi aux caractéristiques très différentes.

En conséquence, votre commission vous demande à nouveau de supprimer le dernier alinéa de l'article L. 140-2 introduit par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Avis défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 6.

M. André Méric. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Je tiens à préciser que le groupe socialiste dans son entier votera contre cet amendement, bien que l'on ait été obligé de faire sortir un certain nombre de nos collègues pour que la majorité ait la majorité. (Sourires.) Je tiens à ce que cette observation figure au procès-verbal.

M. le président. Elle y figurera, monsieur Méric, et je vous en donne acte.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Le groupe communiste votera également contre cet amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 7, M. Louvot, au nom de la commission, propose de supprimer la dernière phrase du texte présenté par le paragraphe II de cet article pour l'article L. 140-8 du code du travail.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. A l'article L. 140-8 du code du travail concernant le mode de preuve retenu en cas de litige relatif à une inégalité de rémunération invoquée par un salarié, l'Assemblée nationale a repris sa rédaction inspirée de la loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise.

Votre commission se rallie à cette rédaction mais vous propose, comme en deuxième lecture, de supprimer la dernière phrase de l'article, qui dispose que le doute profite au salarié, et ce pour assurer une égalité dans la charge de la preuve entre les parties.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Défavorable !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 7, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2, modifié.

(L'article 2 est adopté.)

Article 8.

M. le président. « Art. 8. — Après l'article L. 432-3 du code du travail, est insérée la disposition suivante :

« Art. L. 432-3-1. — Chaque année, le chef d'entreprise présente au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel, soit directement soit, si elle existe, par l'intermédiaire de la commission prévue au dernier alinéa de l'article L. 434-7, un rapport écrit sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise. A ce titre, ce rapport comporte une analyse chiffrée permettant d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail et de rémunération effective. Ce rapport recense les mesures prises au cours de l'année écoulée en vue d'assurer l'égalité professionnelle, les objectifs prévus pour l'année à venir et la définition qualitative et quantitative des actions à mener à ce titre ainsi que l'évaluation de leur coût. Les délégués syndicaux reçoivent communication du rapport dans les mêmes conditions que les membres du comité d'entreprise.

« Dans le cas où des actions prévues par le rapport précédent ou demandées par le comité n'ont pas été réalisées, le rapport donne les motifs de cette inexécution.

« Le rapport, modifié, le cas échéant, pour tenir compte de l'avis du comité d'entreprise, est transmis à l'inspecteur du travail accompagné dudit avis dans les quinze jours qui suivent.

« En cas d'entreprise comportant des établissements multiples, ce rapport est transmis au comité central d'entreprise.

« Ce rapport est mis à la disposition de tout salarié qui en fait la demande.

« Art. L. 432-3-2. — »

Par amendement n° 8, M. Louvot, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté par cet article pour l'article L. 432-3-1 du code du travail :

« Chaque année, le chef d'entreprise présente au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel, soit directement, soit, si elle existe, par l'intermédiaire de la commission prévue au dernier alinéa de l'article L. 434-7, un état qui, regroupant l'ensemble des informations communiquées au comité d'entreprise, notamment en application du chapitre II du titre III du livre IV du code du travail ou, le cas échéant, de l'article L. 438-3 dudit code, permet d'établir la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise. Les délégués syndicaux reçoivent communication de cet état dans les mêmes conditions que les membres du comité d'entreprise. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. Cet amendement vise la même situation que celle que j'ai évoquée à propos de l'article 123-3-1 du code du travail. Il s'agit de substituer le mot « état » au mot « rapport ». Je ne développerai donc pas à nouveau les arguments que j'ai avancés précédemment. Je demande au Sénat de bien vouloir confirmer son vote précédent.

J'ajoute, monsieur le président, que les trois amendements suivants sont des amendements de cohérence.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 8 ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 8, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 9, M. Louvot, au nom de la commission, propose de remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté par l'article 8 pour l'article L. 432-3-1 du code du travail par un alinéa ainsi rédigé :

« Cet état, complété, le cas échéant, de l'avis du comité d'entreprise, est transmis à l'inspecteur du travail dans les quinze jours qui suivent. »

Il s'agit d'un amendement de coordination, repoussé par le Gouvernement.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 10, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans l'avant-dernier alinéa du texte présenté par l'article 8 pour l'article L. 432-3-1 du code du travail, de remplacer les mots : « ce rapport » par les mots : « cet état ».

Il s'agit encore d'un amendement de coordination, repoussé par le Gouvernement.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 11, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans le dernier alinéa du texte présenté par l'article 8 pour l'article L. 432-3-1 du code du travail, de remplacer les mots : « Ce rapport » par les mots : « Cet état ».

Il s'agit toujours d'un amendement de coordination, repoussé par le Gouvernement.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 8, modifié.

(L'article 8 est adopté.)

Article 15.

M. le président. « Art. 15. — Les actions réalisées au titre des plans mentionnés à l'article L. 123-3-1 du code du travail par des entreprises ou des groupements d'entreprises, notamment en matière de formation, de promotion ou d'organisation du travail, peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat lorsqu'elles constituent des actions exemplaires pour la réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Un décret détermine les mesures d'application de l'alinéa qui précède. »

Par amendement n° 12, M. Louvot, au nom de la commission, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. J'ai déjà expliqué au Sénat les raisons pour lesquelles la commission des affaires sociales souhaitait supprimer cet article 15. Je lui demande de confirmer ses votes de première et deuxième lectures.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 12, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 15 est supprimé.

Article 18.

M. le président. « Art. 18. — Sauf stipulations plus favorables, le rapport mentionné à l'article L. 432-3-1 du code du travail sera présenté pour la première fois :

« 1° au cours du premier trimestre de l'année 1984 pour les entreprises d'au moins 300 salariés ;

« 2° au cours de l'année 1985 pour les entreprises d'au moins 50 salariés. »

Par amendement n° 13, M. Louvot, au nom de la commission, propose, dans le premier alinéa de cet article, de remplacer les mots : « le rapport » par les mots : « l'état ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. Il s'agit toujours du même amendement de coordination.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 18, ainsi modifié.

(L'article 18 est adopté.)

M. le président. Les autres articles du projet de loi ne font pas l'objet d'une nouvelle lecture.

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

Mme Cécile Goldet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Goldet, pour explication de vote.

Mme Cécile Goldet. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je veux protester contre une pratique parlementaire qui me semble profondément inadmissible.

Ce texte que nous considérons comme important, car il concerne toutes les femmes qui travaillent, soit approximativement de 35 à 40 p. 100 du monde des travailleurs, a été considéré comme tellement important par certains que nous étions peu nombreux dans l'hémicycle, ce soir, à la reprise de la séance. Néanmoins la gauche était largement majoritaire. (Protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

Nous étions largement majoritaires, nous étions dix alors que vous n'étiez que six.

C'est pourquoi, après le vote du premier amendement, M. Louvot a demandé un scrutin public sur le deuxième amendement. Ensuite un certain nombre de membres de notre groupe sont sortis de séance parce que, s'il avait fallu procéder à un scrutin public pour chacun des onze amendements restants, la séance aurait duré interminablement et inutilement.

Certes, il est absolument normal de demander des scrutins publics pour des votes importants. En revanche, quand un débat est lourd de conséquences, les sénateurs doivent être présents en séance, et, s'il en manque, tant pis !

Mais il est du plus mauvais goût qu'un certain nombre de nos camarades soient obligés de quitter la séance, simplement pour éviter la répétition de scrutins publics qui ne semblent pas indispensables.

Cela dit, nous restons attachés au texte quel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale. En particulier, un état et un rapport ne représentent pas pour nous la même notion. Un état, c'est simplement une énumération de faits, et comme l'a dit, en commission mixte paritaire, mon collègue, M. Rabineau, cela peut être simplement une feuille de papier sur laquelle quelques mots ont été notés.

Pour nous, cela ne doit pas être une feuille de papier avec quelques chiffres ! Cela doit être véritablement un rapport précis de ce qui se passe dans l'entreprise. Cela ne nécessite pas des heures de travail pour une petite entreprise ! Néanmoins, cela représente un document qui pourra être de plus en plus complet et de plus en plus utile au fur et à mesure que les années passeront.

Nous regrettons qu'un accord n'ait pu être trouvé sur ce texte car nous pensons qu'il était possible d'y parvenir.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau, pour explication de vote.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de cette nouvelle lecture du projet de loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, je confirme que notre groupe émettra un vote identique à celui qu'il a déjà émis à deux reprises. Ce projet de loi sur l'égalité professionnelle complète les quatre « lois Auroux », ensemble qui représente, à nos yeux, une avancée considérable pour les droits et l'égalité des travailleurs et des travailleuses et qui reste un des acquis importants dans l'œuvre législative entreprise depuis deux ans, et ce tant au plan individuel qu'au plan de l'intérêt national. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric pour explication de vote.

M. André Méric. Je ferai simplement observer, au nom du groupe socialiste, que le seul argument invoqué pour s'opposer à la décision prise en deuxième lecture par l'Assemblée nationale a été que cette dernière avait repris son texte de la première lecture.

Il y a là — nous sommes obligés de le constater — la volonté de la part de la majorité sénatoriale de revenir à ses premières décisions sans rechercher le dialogue entre les deux chambres du Parlement car elle accepte mal l'égalité professionnelle. La seule comparaison des deux textes en apporte la preuve indiscutable. Nous serons donc obligés de voter contre les décisions qui ont été prises par le Sénat au cours de ce débat. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Pierre Louvot, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Louvot, rapporteur. J'accepte mal les observations de M. Méric, qui aurait dû se rendre compte d'entrée de jeu — mais peut-être n'était-il pas présent lors des deux lectures précédentes...

M. André Méric. Mais si, mais si !

M. Pierre Louvot, rapporteur. ... qu'il s'agissait tout simplement de la cohérence du Sénat qui, par deux fois, s'est déjà prononcé sur ce texte. J'ai voulu éviter à notre assemblée de perdre du temps en démontrant à nouveau les raisons fondamentales, à ses yeux, sur lesquelles il avait fondé sa décision. Par conséquent, les objections de M. Méric me paraissent infondées.

M. André Méric. Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Non, monsieur Méric, vous avez déjà expliqué votre vote.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin, pour explication de vote.

M. Adolphe Chauvin. Je suis tout à fait M. le rapporteur dans ses conclusions. Effectivement, il est un peu décourageant de constater qu'aucun dialogue n'est possible entre les deux assemblées et que, lorsque des propositions de modification sont présentées par le Sénat, l'Assemblée nationale ne veut pas en tenir compte. Il est normal, dans ces conditions, que nous revenions nous-mêmes au texte que nous avons voté en première lecture.

Je dirai à Mme Goldet, qui a repris un thème abordé par M. Méric, que personne ni aucun parti ne peut se parer de vertu. Je crois être l'un de ceux qui suivent le plus les débats de notre assemblée. Nous avons eu hier soir un débat, fort important également, sur l'Exposition universelle de 1989. Monsieur Méric, un seul représentant du groupe socialiste était présent. Il ne me serait pas venu à l'idée de le faire remarquer.

Non seulement nous avons les uns et les autres des obligations, mais reconnaissons aussi que nous avons eu une session particulièrement chargée. A peu près tous les soirs, nous avons des séances. Nous tenons séance du lundi, monsieur Méric, au vendredi toute la journée. Dans ces conditions, il est difficile à chacun d'être présent comme il le souhaiterait et de suivre toutes les séances.

M. André Méric. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Chauvin ?

M. Adolphe Chauvin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Méric, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Méric. Je pense que l'on ne peut pas me faire le reproche de ne pas être souvent présent.

M. Adolphe Chauvin. Je ne l'ai pas fait !

M. André Méric. On m'a fait observer qu'un seul sénateur socialiste assistait à la séance d'hier soir. Personnellement, il est vrai que je n'ai pas pu être là, un incident familial m'ayant retenu ailleurs. Mais mon devoir m'appelle aujourd'hui et je suis là ce soir. Mon groupe est souvent représenté en nombre et, ce soir plus que jamais, pour éviter que des scrutins publics ne soient nécessaires pour faire adopter les amendements de la commission, j'ai dû prier plusieurs de mes collègues de sortir de cet hémicycle. J'ai le droit de le dénoncer. Vous avez le droit de dire qu'un seul sénateur socialiste était présent hier soir — un certain nombre se trouvaient dans les couloirs pour éviter des scrutins publics — mais j'ai le droit de dire publiquement que, ce soir, comme cela s'est produit en d'autres occasions, j'ai été obligé de demander à mes amis de quitter l'hémicycle pour permettre à la majorité sénatoriale de rester majoritaire alors que ses membres n'étaient pas assez nombreux en séance. Alors, que signifie ce reproche ?

Je profite de la circonstance pour répondre à M. le rapporteur. Lorsque je compare les textes de l'Assemblée nationale et du Sénat, je constate que la majorité de notre assemblée s'oppose à l'égalité professionnelle dans les entreprises. Personne ne peut le contester.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Chauvin !

M. Adolphe Chauvin. Je conclurai, en m'adressant à vous, monsieur le président, par une remarque que j'ai déjà faite.

Je vous demande, une fois de plus, avec insistance, puisque vous êtes membre du bureau, de bien vouloir le saisir de cette question car, sur un point, M. Méric a raison. Nous constatons une désaffection de la présence de nos collègues dans l'hémicycle qui est extrêmement inquiétante et qui n'est nullement le propre d'un seul groupe.

M. le président. Monsieur Chauvin, une réunion du bureau a lieu demain matin à neuf heures. Je puis vous assurer que je me ferai personnellement l'écho de votre intervention.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne veux nullement alourdir vos travaux, ni retarder la discussion car je sais que, depuis quelque temps, votre ordre du jour est extrêmement chargé. Je me suis montrée très sobre, volontairement, au cours de cette discussion et je n'ai pas renouvelé les avis du Gouvernement que j'avais déjà formulés en deuxième lecture.

Toutefois, puisque nous en sommes à la dernière lecture de ce texte devant votre assemblée, je tiens à vous remercier pour la qualité des travaux qui ont été accomplis au Sénat, singulièrement en commission, et pour les apports qui ont été faits par les uns et les autres.

J'ai noté avec satisfaction que, sur le principe général de l'égalité, vous étiez globalement d'accord ; de même êtes-vous d'accord sur la nécessité de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de rattrapage et sur la nécessité de prévoir un conseil supérieur de l'égalité.

Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur le rythme. A l'évidence, je suis un peu plus pressée, vous, vous souhaitez que les choses aillent moins vite ; vous avez préféré revenir à des notions qui, selon moi, seraient susceptibles de freiner la mise en place de ce texte.

Cela étant, je crois que nous avons fait du bon travail, et je tenais à vous en remercier.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

— 10 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de Plan). [N^{os} 399 et 411, 439 et 436 (1982-1983)].

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Mossion.

M. Jacques Mossion. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat auquel nous participons aujourd'hui est un débat important.

Il l'est d'abord parce que c'est l'un des rares moments où le Parlement prend le temps de réfléchir à l'évolution à moyen terme de l'économie et de la société française tout entière.

Il l'est aussi parce que c'est l'occasion, pour le Gouvernement, d'expliquer la voie vers laquelle il compte orienter le pays dans les cinq années à venir. C'est bien ce que le Premier ministre exprimait à l'Assemblée nationale lorsqu'il déclarait que le IX^e Plan devait constituer « la référence prioritaire pour l'action future du Gouvernement ».

Il devrait l'être, enfin, parce que la majorité nationale actuelle a suffisamment agité, depuis quinze ans, le spectre du renoncement à la planification pour que l'on puisse attendre d'elle une transformation et un renouveau du Plan.

La nomination d'un ministre d'Etat à cette tâche difficile pouvait passer pour un témoignage de l'importance que le Gouvernement voulait accorder au processus de planification, et c'est bien dans cet esprit que M. Rocard avait élaboré un projet de réforme de la planification, que nous avons adopté l'an dernier, à peu près à cette époque.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre compétence est grande et personne ici ne songe à la mettre en cause. Mais vous conviendrez que l'on peut se demander si le fait que le membre du Gouvernement chargé du Plan soit aujourd'hui un secrétaire d'Etat et non plus un ministre d'Etat ne témoigne pas d'un affaiblissement de l'idéal planificateur du Gouvernement.

Mon propos s'articulera autour de trois thèmes. Tout d'abord, je ferai quelques réflexions sur la procédure d'élaboration de la première loi de Plan ; puis, je vous ferai part des remarques qu'inspire le rapport que le Gouvernement a élaboré et qu'il a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale ; enfin, je dirai les leçons que l'on peut tirer des modifications que le Gouvernement a apportées à ce rapport lors du débat à l'Assemblée nationale.

La loi portant réforme de la planification qui a été adoptée l'an passé par les deux assemblées a donné naissance, dans chacune d'entre elles, à une délégation pour la planification chargée d'assurer l'information du Parlement sur l'élaboration et l'exécution des plans. Sous l'autorité de son président, qui est aujourd'hui le rapporteur au fond de la première loi de Plan,

la délégation pour la planification du Sénat s'est penchée sur l'élaboration de cette première loi, et je reprendrai ici certains des éléments qui figurent dans le premier rapport d'information de notre délégation.

Vous vous rappelez, mes chers collègues, comment le schéma d'élaboration du rapport de la première loi de plan est fixé par la loi portant réforme de la planification.

Tout d'abord, chaque région fait connaître au Gouvernement les priorités du développement de ses activités productives.

Puis, le Gouvernement élabore, au vu de cette consultation des régions, un document d'orientation. Ce document est soumis à la commission nationale de planification et transmis aux régions à titre d'information.

La commission nationale de planification doit, au terme de ses travaux, remettre un rapport au Gouvernement, et c'est sur la base de ce rapport que le Gouvernement élabore le projet de première loi de plan qu'il soumet au Conseil économique et social, puis au Parlement.

Ce schéma, qui a été scrupuleusement respecté, s'est déroulé sur une période proche d'une année, de juillet 1982 à juin 1983.

La délégation a estimé que ce processus avait fait apparaître deux problèmes, qui tiennent, d'une part, à la nature de la commission nationale de planification et à la liaison entre ses travaux et le rapport gouvernemental et, d'autre part, à la relation entre le Plan national et les plans régionaux.

L'instauration de la commission nationale de planification était une des pièces maîtresses de la réforme de la planification puisque c'était à la fois, aux yeux du Gouvernement, le signe de la démocratisation du Plan et de sa décentralisation. Et le rapport du Gouvernement devait être élaboré sur la base des travaux et consultations de la commission nationale de planification.

En fait, lorsque l'on rapproche le rapport gouvernemental du rapport de la commission nationale de planification, on constate que le Gouvernement a dû s'évader largement des réflexions contenues dans ce dernier, et cela pour une raison tout à fait simple : le rapport de la commission nationale de planification n'a dégagé ni choix stratégiques ni objectifs, ni proposé de grandes actions.

Ce rapport se borne, en effet, sur chacun des problèmes soulevés par le document d'orientation ou par les rapports des commissions de travail, à relater successivement les positions des différents partenaires sociaux. Outre le fait que l'on n'apprend guère au rappel de positions qui ont généralement été maintes fois exprimées auparavant, aucune ligne générale ni aucun consensus n'en résulte.

Qu'il s'agisse d'envisager un nouveau partage de la valeur ajoutée, qu'il s'agisse de la réduction de la durée du travail ou du desserrement de la contrainte extérieure, aucune synthèse, ni, surtout, aucune rencontre entre les différentes organisations représentées au sein de la commission n'apparaît. Il est extrêmement rare que l'on trouve dans le rapport une opinion, un avis, une recommandation de la commission elle-même ; mais l'on n'ignore rien de ce que pense tel ou tel membre de la commission, telle ou telle organisation.

Au surplus, les échos que l'on a pu avoir sur les travaux de la commission nationale de planification donnent à penser que ses membres ont volontairement adopté une attitude de retrait lors de cette première phase des travaux du Plan. Pourquoi s'engager et dévoiler ses cartes dans un exercice où le Gouvernement est spectateur et qui reste, somme toute, très spéculatif, alors que se déroulent, au même moment, des négociations concrètes sur des sujets précis, avec des enjeux concrets et immédiats ? Aussi la commission nationale et les commissions de travail ont-elles souffert d'un absentéisme important et chacun est-il resté sur son quant-à-soi.

L'expérience de cette commission paraît tout à fait sujette à caution et l'on peut craindre que ses insuffisances ne soient encore plus cruellement ressenties lors de l'élaboration de la deuxième loi de plan.

Ma seconde observation sur la procédure d'élaboration du Plan touche aux relations entre le Plan national et les plans régionaux.

Au cours de la première phase de préparation du Plan, les régions ont souvent été gênées de ne pas connaître initialement les priorités ni les intentions de l'Etat. Le jeu entre l'Etat et les régions a ressemblé un peu à celui de deux joueurs qui refuseraient l'un et l'autre d'abattre le premier ses cartes. L'Etat déclarait qu'il attendait les priorités régionales pour arrêter les siennes et les régions ressentaient une gêne à désigner les siennes sans rien connaître des intentions de l'Etat.

Mais, surtout, notre perplexité sur l'articulation, voire la compatibilité entre le Plan national et les plans régionaux reste entière. Souhaitons que les mois à venir nous montrent que l'emboîtement entre ces différents projets se réalise

heureusement et sans trop de difficultés. Mais on ne peut se défaire de l'impression fâcheuse que l'on attend passivement de voir s'il y aura ou non convergence sans trop savoir ce que l'on fera s'il y a divergence.

J'en viens au deuxième point de mon intervention, c'est-à-dire au rapport sur le IX^e Plan que vous avez déposé à l'Assemblée nationale. Là, monsieur le secrétaire d'Etat, il me faut reconnaître et saluer les progrès accomplis par le Gouvernement entre le plan intérimaire et le IX^e Plan. Le plan intérimaire ne jurait que par la reconquête du marché intérieur et la relance et se fixait pour seule priorité l'emploi, sans reconnaître que l'emploi est lié aux autres phénomènes économiques et que, tout prioritaire qu'il soit à nos yeux comme aux vôtres il ne peut être isolé du reste du fonctionnement de l'économie.

La logique du IX^e Plan est tout autre et il est symptomatique que le passage de l'introduction consacré à l'emploi commence ainsi : « La stratégie du IX^e Plan vise à reconstituer le potentiel de croissance le plus élevé possible compatible avec l'équilibre extérieur. L'emploi sera d'autant plus sûrement développé que l'économie produira une part plus importante des biens et des services qu'elle consomme et investit » et qu'il n'envisage qu'ensuite les composantes d'une politique spécifique de l'emploi.

De plus, le texte du IX^e Plan ne fait plus mention de « l'héritage » ni de la nécessité de « reconquérir le marché intérieur ». On y trouve même mentionné que « dans les administrations — comme dans le secteur public — l'évolution des effectifs sera maintenue dans des limites strictes ».

C'est bien une nouvelle logique que l'on trouve ici et l'on se doit de reconnaître que si l'exercice de la planification est souvent vanté pour ses vertus pédagogiques, l'élaboration du IX^e Plan semble avoir beaucoup appris au Gouvernement.

D'abord, votre rapport tourne résolument le dos au protectionnisme. Cette volonté d'ouverture repose sur un raisonnement économique rigoureux et argumenté qui met en valeur les conséquences dommageables du repliement sur l'Hexagone.

Sans doute cette volonté d'insertion dans le monde international n'a-t-elle jamais été démentie jusqu'ici par le Gouvernement et a-t-elle été réaffirmée à tous les stades de la procédure d'élaboration du IX^e Plan ; mais au moment où l'on entend chanter les louanges du protectionnisme au sein même du parti majoritaire à l'Assemblée nationale et où un sondage nous apprend que 77 p. 100 des Français seraient favorables, le cas échéant, à une limitation des importations, on ne peut que se féliciter de ce refus net et tranché de l'isolement.

Le deuxième point qui attire l'attention dans votre rapport, c'est la politique que vous définissez en faveur des entreprises. Afin de permettre une relance des investissements, qui est la condition de la rénovation du secteur productif, vous proposez de restaurer l'autofinancement des entreprises. Croyez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne serons pas en désaccord avec vous sur ce point.

Afin de restaurer l'autofinancement des entreprises, vous préconisez une stabilisation de la pression fiscale et parafiscale qui pèse sur elles ; une diminution des charges d'intérêt et, surtout, une progression de la rémunération globale horaire du travail moins rapide que le progrès de productivité horaire global.

Tout cela est d'une parfaite cohérence sur le papier, mais parviendrez-vous à convaincre les salariés que la fixation des revenus salariaux doit se faire dans le respect de ces principes ?

Bien sûr, si nous étions toujours dans cette période de croissance sensible où un surplus appréciable se dégage chaque année, on pourrait peut-être envisager sans trop de cris ni de grincements de dents de dégager une part de la valeur ajoutée afin de permettre la disparition du déficit extérieur, une autre part afin de permettre un surcroît d'investissement et même, puisque cela semble correspondre à vos vœux, une part afin de permettre la réduction de la durée du travail.

Mais, malheureusement, la croissance de notre économie sera nulle au début du Plan et faible par la suite, car le rétablissement des équilibres de notre économie — qui s'impose à nous — nous obligera, sur l'ensemble des cinq années du Plan, à une croissance plus faible que celle de nos partenaires.

Pourriez-vous alors obtenir une fixation des revenus salariaux satisfaisante à la logique que vous défendez sans procéder à une désindexation des salaires ? Il faut bien dire que le IX^e Plan ne nous donne pas à cet égard d'indications bien précises.

Vous préconisez, en outre, le développement de l'épargne des ménages. Mais pensez-vous que cela est véritablement compatible avec d'autres orientations, notamment avec celle qui consiste à privilégier la revalorisation des bas salaires, ce qui, dans un contexte général de stagnation du pouvoir d'achat du salaire net moyen, implique une baisse du pouvoir d'achat des salaires plus élevés ?

De même, croyez-vous que la décision de transférer progressivement le financement des prestations familiales sur une cotisation assise sur l'ensemble des revenus du travail et du capital, puis d'étendre ce mode de financement aux prestations présentant un net caractère de solidarité soit de nature à encourager le développement de l'épargne des ménages ?

Enfin, ce rapport gouvernemental affirme la priorité dans l'affectation de l'épargne et des aides « aux secteurs les plus exposés à la concurrence internationale ». Il s'agit là, bien sûr, essentiellement de l'industrie. Il précise en outre que « l'effacement du « creux » de l'investissement industriel de la période 1974-1982 supposerait une croissance annuelle de 10 p. 100 en volume de l'investissement sur la période du IX^e Plan... C'est donc une part considérable du revenu dégagé par la croissance sur la période du Plan qui devra ainsi être affectée au développement industriel ».

Cette réorientation sera assurée, d'abord, par la politique des prix. Les activités confrontées à la concurrence internationale « bénéficieront en priorité du retour à la liberté des prix », car c'est là une condition de la restauration de leurs possibilités d'autofinancement. En revanche, les secteurs abrités ou protégés feront l'objet d'une surveillance attentive afin qu'ils ne puissent obtenir « sur moyenne période, un taux d'accroissement de leurs prix sensiblement supérieur à la moyenne ».

Mais cette réorientation doit se faire surtout grâce à un réexamen de la distribution du crédit qui se traduira par un ralentissement des facilités jusqu'alors accordées aux collectivités locales.

Là encore, on ne peut éviter de s'interroger. Les ménages qui verront leurs revenus salariaux stagner, voire décroître, et dont la consommation individuelle ne connaîtra plus l'évolution antérieure accepteront-ils une dégradation des consommations collectives ? La demande qui risque alors de se manifester n'incitera-t-elle pas les collectivités locales à accroître leur fiscalité pour poursuivre la réalisation des équipements ? En ce cas, n'est-ce pas l'ensemble de l'équilibre dessiné par le rapport qui serait remis en cause du fait de l'alourdissement des prélèvements obligatoires sur les ménages et les entreprises ?

Le IX^e Plan ne nous donne pas de réponse à ces questions pourtant essentielles.

J'en viens à présent au problème de l'emploi. Il faut être conscient, même si cela est douloureux, que la situation de l'emploi ne peut *a priori* que se dégrader au cours du IX^e Plan.

Tout d'abord, la croissance économique ne pourra véritablement se manifester que lorsque sera restauré l'équilibre des échanges extérieurs.

En outre, comme l'indique le rapport lui-même : « Dans l'hypothèse la plus favorable, la croissance économique ne pourra cependant à elle seule redresser la situation de l'emploi au cours du IX^e Plan. Bien plus, la modernisation rapide de l'appareil productif suscite, dans un premier temps, de fortes tensions sur le marché du travail, avant d'engendrer de nouveaux emplois ».

Enfin, élément non négligeable que ne mentionne pas le rapport, la réorientation de la demande globale nécessaire à la stratégie du IX^e Plan aura des effets défavorables sur l'emploi. La modification du partage de la demande globale en faveur des exportations et de l'investissement des entreprises au détriment de la consommation des ménages entraînera en effet une croissance moins soutenue du secteur des services et plus soutenue du secteur industriel, notamment des biens d'équipement. Or, la productivité évoluant plus modérément dans les services que dans l'industrie une croissance à fort contenu industriel est moins favorable à l'emploi qu'une croissance à fort contenu en services.

Devant l'impossibilité d'empêcher la dégradation de l'emploi par le seul jeu de la croissance, le rapport aborde donc le problème de la réduction du temps de travail et « affirme un objectif clair : aller vers les trente-cinq heures de façon sélective, décentralisée et contractuelle ».

La formulation des modalités, à défaut d'être nette, est du moins fort prudente. C'est ainsi que l'on peut lire que « la réduction du temps de travail ne doit en aucun cas obérer la compétitivité et la capacité de production des entreprises » et, un peu plus loin, qu'« il est clair que le choix effectué en faveur d'une réduction de la durée du travail devra être pris en compte dans le cadre des négociations salariales ».

On ne parle pas clairement de non-compensation, mais on le suggère.

Le sujet est, certes, délicat. On sait en effet que la réduction du temps de travail ne peut se faire d'une façon satisfaisante sur le plan économique que si deux conditions sont réunies :

tout d'abord, l'absence de compensation salariale ; ensuite, une réorganisation de l'entreprise permettant une utilisation plus longue des équipements.

La première de ces conditions paraît fort difficile à remplir. Or elle est indispensable car si l'absorption des trente-neuf heures a pu se faire grâce à des gains de productivité importants, ceux-ci ne sont pas reproductibles et il y a tout lieu de penser que les réserves en ce domaine ont été largement épuisées. Une compensation financière rejaillirait donc sur la rentabilité des entreprises et provoquerait à terme une baisse des investissements. Mais, en sens inverse, peut-on croire que les salariés accepteraient aisément une réduction du temps de travail non compensée alors que leurs revenus et leur consommation stagneront déjà ?

Enfin, on ne peut que s'interroger sur la réalité des effets de la réduction du temps de travail sur l'emploi. Le rapport gouvernemental note que « la politique mise en œuvre par le Gouvernement dans le sens de la réduction du temps de travail a contribué significativement à la stabilisation du chômage ». On ne peut que s'étonner d'une telle affirmation qui est démentie par la simple observation des faits.

Un article récent de la revue de l'I. N. S. E. E. « Economie et statistiques » qui analyse les réactions des entreprises à la réduction du temps de travail de quarante heures à trente-neuf heures fait ressortir nettement que les emplois créés ont été assez peu nombreux ; seulement environ un cinquième des entreprises industrielles et un sixième des entreprises commerciales ont, en effet, procédé à des embauches définitives à la suite de cette réduction de la durée du travail. L'article note que le nombre des emplois ainsi créés se situe dans « une fourchette de 10 000 à 20 000 emplois dans l'industrie et de 4 000 à 8 000 emplois dans le commerce ». On est loin d'une contribution significative à la stabilisation du chômage.

La lecture du rapport gouvernemental fait naître bien d'autres réflexions. Je me limiterai à trois observations complémentaires.

Le IX^e Plan réaffirme la volonté de « contenir les prélèvements obligatoires et de stabiliser le déficit budgétaire, exprimé en pourcentage du P. I. B. », ce qui « implique que recettes et dépenses publiques ne croissent pas à un rythme supérieur à celui de l'activité nationale ». On ne peut que se féliciter de cette volonté, mais l'absence totale de cadrage quantitatif global empêche de voir si elle est parfaitement compatible avec les options arrêtées par ailleurs.

La volonté de maîtriser les dépenses sociales est mentionnée à de nombreuses reprises. On peut craindre toutefois que les mesures évoquées à ce sujet — et qui n'apportent guère de nouveau — ne soient pas, à elles seules, de nature à renverser la tendance en ce domaine.

Enfin, le problème de l'inflation n'est abordé que de manière très incidente et très subalterne et l'invocation de la réduction des inégalités comme facteur de réduction de l'inflation laisse à tout le moins sceptique et mériterait une démonstration plus convaincante. Qu'il faille lutter contre les inégalités est une chose, mais que l'on en fasse un outil de lutte contre la hausse des prix en est une tout autre !

Au total donc, et pour me résumer, je dirai que ce rapport montre — en comparaison avec le Plan intérimaire qui l'a précédé — un effort méritoire de la part du Gouvernement dans le sens du réalisme et de la juste mesure des problèmes effectifs qui se posent à l'économie française. L'analyse objective s'est heureusement substituée au discours normatif. Sans doute le rapport hésite-t-il en certains cas à exposer trop crûment une réalité trop contraire à la vérité proclamée antérieurement, mais il a alors au moins le mérite de la murmurer ou de la suggérer et ne se contente pas de l'é luder purement et simplement.

Si j'avais à noter le Gouvernement à propos du rapport déposé à l'Assemblée nationale, mon appréciation serait, en substance, la suivante : « En net progrès. Montre qu'il peut mieux faire. Il lui reste à confirmer la meilleure compréhension des problèmes dont il commence à faire preuve. »

Hélas, monsieur le secrétaire d'Etat, certains élèves, qui méritent les encouragements au deuxième trimestre de l'année scolaire, rechutent au troisième trimestre. Pour vous, ce troisième trimestre a été l'examen du Plan à l'Assemblée nationale.

Comme je l'ai dit, le rapport que vous aviez déposé témoignait des progrès du Gouvernement et de sa meilleure compréhension des problèmes économiques qui se posent à notre pays. Mais, hélas, les députés de votre majorité n'avaient pas encore accompli les mêmes progrès, ni acquis la même expérience. Après tout, cela n'a rien d'étonnant. Tout d'abord — et vous ne me démentirez pas sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — on a plutôt tendance à mettre les meilleurs au Gouvernement

et il est normal qu'ils comprennent plus vite. Et puis, le simple exercice des fonctions gouvernementales met beaucoup plus en contact avec la dureté des réalités.

On aurait donc pu s'attendre à ce que vous vous efforciez de convaincre votre majorité et de la rendre plus sensible au réel. Peut-être l'avez-vous tenté, d'ailleurs ? Mais l'échec est patent et vous n'avez pas su la convaincre. Et comme c'est votre majorité, vous l'avez suivie, donnant une nouvelle illustration de la célèbre maxime : « Puisque je suis leur chef, je dois les suivre. »

Le résultat est étonnant. Vous vous rappelez sans doute, mes chers collègues, que M. Rocard, au temps où il était ministre d'Etat chargé de la planification, eut quelques problèmes avec le Premier ministre à propos de la rédaction du document d'orientation du IX^e Plan. A la suite d'un comité interministériel au cours duquel il avait été désavoué, on a pu expliquer les consignes du Premier ministre par une formule imagée : « Prière de repeindre en rose. » Et M. Rocard a dû « repeindre en rose » son document. Eh bien, c'est exactement ce qui vous est arrivé : votre majorité vous a demandé de « repeindre en rose » votre rapport, et vous l'avez fait.

Le résultat est séduisant sur le papier et ne peut que contribuer à ranimer le moral des troupes : l'économie française devra avoir les meilleurs résultats des pays industrialisés, et ce dans tous les domaines ! Vaste programme, il est vrai ; et comme personne, au sein de votre majorité, ne paraît s'interroger sur sa cohérence, sa séduction est grande.

« Un taux de croissance d'un point supérieur à celui qui est observé en moyenne pondérée chez nos partenaires de l'O. C. D. E. en même temps qu'un équilibre durable des échanges extérieurs » : qui serait hostile à une telle proposition ?

« Aucun écart entre la progression des prix en France et la moyenne de celle qui est constatée chez nos partenaires » ; très bien ! Et même, pourquoi ne pas aller plus loin et demander qu'il n'y ait aucun écart entre la progression des prix en France et celle qui est constatée en R. F. A. ? S'il suffit d'exprimer un désir pour le réaliser, ne nous arrêtons pas en chemin. Et d'ailleurs, le rapport, à la suite de votre lettre rectificative, vise bien à présent à ce que la France obtienne, en termes d'emplois, les meilleurs résultats de la C. E. E. Pourquoi pas également les meilleurs résultats de la C. E. E. pour la progression des prix ?

Au cours de la préparation du rapport de la délégation du Sénat pour la planification, j'ai été amené à prendre connaissance de l'ensemble des travaux de préparation du Plan, et plus particulièrement d'un discours dont je vais extraire ici un bref passage. Certes, il ne s'agit que d'un passage de ce discours, mais je peux vous affirmer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il correspond bien au contexte et qu'on peut l'isoler sans trahir la pensée de son auteur, auteur que, j'en suis sûr, vous allez certainement reconnaître tout de suite. Voici ce passage.

« On s'imagine parfois qu'il suffit de prévoir les évolutions correctement et précisément, d'assurer les moyens appropriés pour rendre ces évolutions possibles ou pour atteindre des objectifs déterminés, pour qu'alors les choses s'accélèrent, pour que — au sens littéral — l'on gagne du temps sur ces évolutions, pour aller — selon une expression déjà utilisée dans un autre contexte — plus vite que la musique. Et l'on baptise cette attitude mentale : volontarisme. Eh bien, j'ai aujourd'hui acquis la conviction que le volontarisme est parfois le pire ennemi de la volonté ! »

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, vous l'avez sans doute reconnu, l'auteur est M. Rocard, alors ministre du Plan. Et il s'agit du discours qu'il a prononcé le 8 septembre 1982 à l'occasion de l'installation de la commission nationale de planification.

Ce passage, vous l'avez compris, nous le reprenons aujourd'hui à notre compte car il s'applique à merveille à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il est vrai — et j'en terminerai par là — que l'absence totale de cadrage macro-économique de votre rapport incitait à des surenchères et à des débordements. Dès lors qu'aucune simulation quantitative n'accompagnait le Plan pour témoigner de sa cohérence et de sa vraisemblance et pour montrer sa crédibilité, vous étiez fort démuni pour résister aux demandes de votre majorité.

En agissant ainsi, vous vous préparez des lendemains difficiles, car, pour la seconde loi de Plan, il vous faudra expliciter les mesures juridiques, financières et administratives à mettre en œuvre pour atteindre cet Eden, ce paradis que vous décrivez dans la première loi de Plan. En attendant cela, vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous nous refusions à vous accorder aujourd'hui ce qui serait purement et simplement un chèque en blanc. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

— 11 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Paris, le 28 juin 1983.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour des travaux du Sénat les modifications suivantes :

Ordre du jour prioritaire du mercredi 29 juin 1983 au soir :

La discussion en nouvelle lecture du projet de loi relatif à la démocratisation du secteur public est repoussée au jeudi 30 juin à 9 heures 30.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signé : André Labarrère.

Acte est donné de cette communication. L'ordre du jour des séances du mercredi 29 juin et du jeudi 30 juin est ainsi modifié.

— 12 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de plan). [N^{os} 399 et 411, 439 et 436 (1982-1983).]

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, il est incontestablement très difficile de répondre à l'ensemble des questions qui ont marqué un débat dont j'ai plaisir à souligner l'intérêt, la rigueur et la volonté d'éclairer des problèmes particulièrement complexes.

Je demanderai à M. Mossion de me donner acte que ce qui compte, c'est moins la dénomination dans le Gouvernement que l'importance attachée à la fonction, et le fait que le Plan soit rattaché aux services du Premier ministre revêt, il le comprendra très bien, une signification extrêmement précise. Il n'est donc pas utile, entre nous, de nous attarder à ce qui n'est pas fondamental.

Dans l'intervention de M. Mossion, comme dans celle de M. Taittinger, on voit bien cette difficulté.

Que vient de dire M. Mossion ? Il dit qu'après un an de délibérations, de débats et d'échanges, le rapport de la commission nationale de la planification fait beaucoup plus apparaître des divergences que des convergences. C'est vrai, monsieur Mossion, et je le regrette. Pourtant vous admettez volontiers avec moi qu'aucun des points concernés, qu'il s'agisse du partage de la valeur ajoutée, de l'évolution de l'organisation du travail ou du desserrement des contraintes extérieures, n'est un point mineur. Au contraire, ce sont véritablement les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Or, vous l'avez dit à la lecture de ce rapport, on constate, tant pour les responsables économiques que pour les responsables sociaux ou les élus représentés, bien plus une juxtaposition des discours qu'un effort pour rechercher la cohérence, la réponse collective à un problème qui, pourtant, se pose à notre pays. C'est bien là, il est vrai, l'une de nos difficultés.

Je l'ai dit, et nul ne le récuse, nous ne vivons pas seulement une crise, mais aussi une profonde mutation ; et, dans les années à venir, la manière dont nous répondrons collectivement au défi que représente cette mutation sera déterminante pour l'évolution de notre pays.

Nous voyons bien que l'effort d'explication, que la démarche pédagogique sont encore insuffisants et qu'il nous faut encore discuter. En effet, si cet effort commence à être perçu d'une manière générale, chaque interlocuteur considère toujours que c'est d'abord l'autre qui doit fournir l'effort le premier, mais jamais lui-même. Il y a là, incontestablement, une difficulté. Elle est grande, nous la connaissons, mais ce n'est pas parce qu'elle existe qu'il ne faut pas poursuivre le même chemin.

M. Taittinger l'a dit avec beaucoup de force : nous sommes, a-t-il démontré, dans une situation où le poids des variables exogènes, le dérèglement monétaire international — qui, d'entre nous, ne guette tous les jours, comme je l'ai fait moi-même, les fluctuations du dollar qui cote aujourd'hui 7,68 francs ? — et le manque de volonté collective européenne pour faire face à cette situation font qu'aucun d'entre nous n'est vraiment certain de maîtriser des modèles macro-économiques au-delà d'un délai de quelques mois.

Et si nous ne récusons pas, certes, l'exercice qui consiste aussi à établir un modèle pour dessiner des perspectives et mieux mesurer l'ampleur des difficultés, nous savons très bien qu'aucun d'entre nous ne peut s'y fier. Cela est vrai, nous ne le nions pas et nous savons que, dans ce temps d'incertitude et d'aléas, il nous faut pourtant trouver un chemin. Car là est la véritable question !

Faut-il, dans cette situation où l'on voit la difficulté à provoquer une mobilisation collective pour une prise en compte des efforts nécessaires, la difficulté à définir les bornes et les balises d'un monde incertain, faut-il, dis-je, se laisser aller au fil de l'eau ? Car c'est là la question. C'est la seule. C'est même probablement la question-clé.

Je ferai remarquer avec courtoisie à M. de Montalembert que nous ne pouvons pas commettre l'erreur historique de ne pas admettre la nécessité de dessiner, quelles qu'en soient les difficultés, les chemins possibles pour notre pays.

C'est l'exercice que nous faisons. Ce n'est pas seulement un simple exercice normatif, monsieur Mossion ; c'est à partir de cela que nous définissons des choix et des priorités. Mais il est vrai que nous ne pouvons pas reprendre ce qu'était le chemin traditionnel de la planification.

Je veux bien saluer — M. Joseph Raybaud le rappelait — les plans de Jean Monnet et d'Etienne Hirsch ; il fallait alors reconstruire dans un univers où les variables étaient moins grandes et les perspectives plus dessinées. Je veux bien aussi saluer le plan et l'action d'un homme comme Pierre Massé. J'ose presque dire qu'il serait agréable de faire un plan dans un univers beaucoup plus certain avec un taux de croissance à 5 ou 6 p. 100 et des variables quelque peu maîtrisées.

Eh bien, non ! Ce n'est pas la situation et pourtant, plus que jamais, c'est justement dans ce genre de situation qu'il nous faut choisir. Quant aux choix que nous ferons, ils seront probablement déterminants, non pas forcément pour dans trois ans ou quatre ans, mais quelquefois pour dans dix ans.

Je rappellerai un seul fait. Le choix qui n'a pas été fait sur l'informatique, il y a vingt ans, l'erreur qui a été commise — je ne porte pas de jugement de valeur — combien ont-ils coûté à notre pays ? Combien de dizaines de milliards pour rattraper une erreur faite à un moment donné ! Peu importe les raisons, je ne juge pas, je cite simplement un fait : un choix n'a pas été opéré en temps utile.

Eh bien, c'est le même problème qui se pose à nous, dans des conditions incontestablement plus difficiles. Nous savons que nous ne pouvons pas reprendre la même démarche. Nous en avons vu les limites avec les VII^e et VIII^e Plans et je n'aurai pas la cruauté d'en rappeler l'échec — c'est aussi un fait — parce qu'on avait gardé la même démarche dans un monde qui avait complètement basculé.

Nous nous sommes attelés à la tâche et la loi portant réforme de la planification du 29 juillet 1982 s'efforce de poser les principes d'un plan qui soit réducteur des aléas de la conjoncture, sinon réducteur des difficultés.

Telle est la démarche que nous engageons. Nous en connaissons toute la difficulté, nous en mesurons la pesanteur. D'ailleurs, monsieur Mossion, je préférerais que vous me notiez quand je serai allé jusqu'au terme de la démarche. En effet, c'est justement de cela qu'il est question : aller jusqu'au bout de la démarche.

Comment pensons-nous faire face à cette nécessité ? Nous pensons la faire en nous appuyant sur quatre idées.

Voici la première : il nous faut analyser avec lucidité la situation et connaître nos difficultés ainsi que nos faiblesses. A partir de là, il nous faut affirmer la nécessité, quels que soient les aléas de la conjoncture, de corriger nos faiblesses structurelles. En effet, quel que soit le desserrement de nos contraintes — on peut espérer qu'il se produira — nos faiblesses structurelles demeureront. Elles pèseront moins si les contraintes extérieures se desserrent, mais elles pèseront quand même.

Je disais en cours de débat que la seule insuffisance de la formation et les retards que nous devons rattraper nécessitent un effort collectif prioritaire de toute la nation — or, il en est bien d'autres ! — sauf à se mettre en danger, sauf à admettre le principe d'une société duale où des hommes et des

femmes seraient protégés alors que d'autres ne le seraient pas, sauf à admettre que certains auraient droit au travail, alors que d'autres ne l'auraient pas, que certains auraient droit à l'évolution, alors que d'autres ne l'auraient pas. Nous ne pouvons pas admettre cela.

Donc, une démarche en deux temps : d'abord, analyser nos faiblesses et dégager nos priorités, ensuite, à l'occasion de la seconde loi, dégager les moyens de financement et les cadrages financiers nécessaires. Cette démarche en deux temps, nous l'avons engagée et vous ne pouvez pas juger le premier temps alors que le second n'a pas encore commencé, même si nous sommes au travail.

J'aurais même souhaité que sur ces priorités il y ait débat. Je regrette que le débat n'ait pas été suffisamment ouvert. Le développement de l'investissement matériel et immatériel des entreprises est-il une nécessité ? Débattons-en ! Nous faut-il rattraper une faiblesse historique sur le plan de notre capacité de commercialisation ? Débattons-en ! Le problème de la formation est-il un péril mortel ? Débattons-en !

Où alors nous sommes d'accord sur tous ces points-là. Mais, dans ce cas, nous avons fait un grand pas en avant. Je me demande si, par moment, la Haute Assemblée ne montre pas quelque délicatesse à ne point reconnaître qu'elle serait beaucoup plus d'accord avec le Gouvernement qu'elle ne veut l'exprimer. Je vous en prie, mesdames, messieurs les sénateurs, oubliez ces délicatesses et, si vous êtes d'accord, dites-le clairement. Vous savez que, tout compte fait, cela peut nous aider dans la suite de l'action que nous menons.

Je dis donc bien : démarche en deux temps. Voilà déjà le premier point.

Le deuxième problème concerne cette amorce fondamentale de quelque chose de nouveau et qui s'impose impérativement : la liaison entre la décentralisation, la régionalisation et le plan régional.

Je remercie beaucoup M. le président Edgar Faure d'en avoir démontré la véracité et l'intérêt avec beaucoup de pertinence et d'acuité et de m'avoir rappelé que ce problème s'était effectivement posé, si mes souvenirs sont exacts, il y a une vingtaine d'années. M. Edgar Faure a raison. Autant il est absolument nécessaire que la puissance publique maîtrise les grandes orientations, autant il est indispensable de trouver un espace géographique permettant à la fois la remontée plus aiguë des problèmes, afin de les mieux traiter, et la mobilisation des énergies économiques, des énergies sociales et des élus.

Je suis frappé, d'une manière extraordinaire, par le fait que, alors qu'il est très difficile, y compris au sein de la commission nationale de planification, de trouver sur quelques points importants cette cohérence, nous commençons à voir apparaître cette dernière, quelles qu'en soient les difficultés, à l'échelon de la région. Cela serait en soi suffisant pour que cette nécessité s'impose à nous ! Telle est la deuxième grande idée.

La troisième grande idée est également nouvelle ; c'est l'articulation Plan-budget. Je suis d'accord avec vous, monsieur de Montalembert : nous inviterons M. Jacques Delors à l'occasion de notre prochain débat.

M. Geoffroy de Montalembert. Ah !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je puis vous dire — ce n'est pas une confidence — que nous avons beaucoup débattu, que nous avons beaucoup discuté et que, fait nouveau, les administrations du Plan, de la D.A.T.A.R. et du budget ont travaillé ensemble pour bien inscrire ces priorités dès le projet de budget de 1984. Le communiqué publié à l'issue du conseil des ministres de la semaine dernière l'a très clairement notifié.

Oh ! c'est une démarche difficile, c'est une démarche qui ne va pas sans risque, c'est une démarche qu'il nous faudra toujours maintenir à bout de bras. Cependant, je vous demande très simplement de croire, monsieur de Montalembert, que je ne suis pas naïf. Si nous montons déjà sur la première marche du budget de 1984, nous n'aurons pas gagné dans l'espace du IX^e Plan tout entier, mais ce sera au moins un bon début. C'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire.

Le quatrième point — je me permettrai d'y insister quelque peu — c'est une approche beaucoup plus micro-économique des problèmes. C'est aussi, je crois, extrêmement important. Vous dénoncez tous la pesanteur de la puissance publique et vos critiques sont parfois justifiées. Il vous arrive d'être quelque peu désagréables avec le système bureaucratique et il m'arrive parfois de penser qu'il faut desserrer cette contrainte.

Mais vous vous laissez en même temps enfermer dans une approche qui s'est peu à peu imposée et qui consiste à toujours raisonner sur des grands équilibres — c'est nécessaire — sans jamais reprendre en compte les problèmes au niveau de la réalité, de la spécificité de leur expression, c'est-à-dire en réintroduisant une approche micro-économique. Eh bien, nous voulons

le faire. Chaque fois — cela m'arrive toutes les semaines — que je suis en contact avec des entrepreneurs, des syndicalistes, je vois apparaître plus que jamais cette nécessité.

Je suis allé à quinze heures visiter le salon Expofil. J'ai vu, à travers les réalisations, la volonté de reconquérir des parts de marché intérieur, ce qui n'est pas contradictoire, monsieur Mossion, bien au contraire, avec la nécessité d'une économie ouverte sur le monde extérieur. J'y ai vu des trésors d'intelligence, de conviction, pour redonner à une industrie, avec l'appui des décisions prises par le Gouvernement concernant l'ensemble de la chaîne du textile et de l'habillement, un espace économique. Je retrouvais là les problèmes dont je vous avais entretenus le matin : le problème de la formation, le problème du développement des investissements immatériels, le problème de l'organisation de la chaîne de production, le problème de l'organisation du temps de travail en fonction de l'utilisation rationnelle des équipements. Je les ai retrouvés à ce salon en début d'après-midi.

Il m'apparaît extrêmement important que l'on ne parle pas toujours d'économie d'une manière générale, mais que l'on s'efforce aussi de poser les problèmes dans leur aspect particulier, car c'est le seul moyen de les prendre en compte et donc de s'efforcer d'y trouver des réponses.

Là, je rejoindrai volontiers aussi M. Edgar Faure. Je ne vais pas reprendre ses citations. En revanche, je vais lui en offrir une. Bachelard parlait de « la fonction polémique de l'expérience ». Il est vrai que, dans une situation de mutation économique où aucun d'entre nous ne peut encore déceler quelles seront les évolutions des technologies, les conséquences quant à la nouvelle organisation de l'économie de l'entreprise, il nous faut être capables d'innover et d'expérimenter. Là encore — je remercie le président Edgar Faure de l'avoir souligné — la dimension régionale est une dimension indispensable.

Voilà donc, mesdames, messieurs les sénateurs, les quatre points qui sous-tendent notre démarche. Nous avons cette volonté d'y parvenir, car — je le dis très clairement — dans cette situation d'incertitude, d'aléas, où tous les jours se multiplient les nouvelles qui ont tendance à démobiliser plus qu'à mobiliser, si notre pays ne retrouve pas le sens de ses responsabilités collectives et n'affirme pas ses priorités, nous ne répondrons pas au défi qui s'impose à nous.

Ce langage, nous le tiendrons, quelles que soient les difficultés ; et même si nous savons qu'il nous faut encore beaucoup convaincre de cet effort nécessaire, nous le ferons, car il n'y a pas d'autres chemins possibles.

Donc, malgré vos critiques, dont certaines peuvent être justifiées, malgré encore — je le sais — une insuffisance dans la démarche, ce que nous sommes en train de faire est, nous semble-t-il, fondamental si nous voulons relever les problèmes qui se posent à notre pays.

J'ai aussi entendu M. Barbier, M. Taittinger, M. Lombard parler des problèmes de cohérence financière du IX^e Plan. Nous la recherchons, nous l'inscrivons. Sera-t-elle facile à trouver ? Non, puisque cette cohérence financière est liée à la capacité collective de l'effort. Mais, au moins, nous avons non seulement le mérite de le dire, mais celui de l'affirmer et aussi de prendre des mesures qui vont dans ce sens.

Cohérence financière ? Elle est tout entière contenue dans le chapitre III du Plan, la première condition est le redressement rapide et durable de nos échanges extérieurs, avec un corollaire fondamental qui est de renoncer rapidement à la contribution fournie par la capacité de financement de l'extérieur. C'est sur nos propres ressources que nous devons assurer le développement du IX^e Plan.

La deuxième condition est de reconstruire les bases de la croissance en augmentant les taux d'investissement matériel et immatériel et en renforçant la formation à tous les niveaux. Cela exige une réorientation de la part du revenu national consacrée à l'épargne et donc des négociations pour essayer de drainer cette épargne vers l'investissement industriel. Vous savez que nous sommes engagés dans cette voie pour les fonds salariaux.

La troisième condition est d'assurer la maîtrise de l'inflation. Nous avons eu le courage de prendre des mesures difficiles dont certains, d'ailleurs, disent qu'elles conduisent à l'échec alors que nous avons déjà engrangé les premiers résultats.

Voilà déjà trois conditions fondamentales ; non seulement nous les posons, mais nous les mettons en œuvre. A cela s'ajoute l'effort de tous car il est vrai que cela pose le problème de la part consacrée à la consommation. C'est vrai, cette politique est difficile ; c'est vrai, il faut avoir du courage pour le dire et nous le disons. Nous disons que si la consommation ne doit pas reculer et doit même augmenter pour les plus défavorisés, la progression de la rémunération horaire des Français doit être moins rapide que les progrès de la productivité horaire. Nous l'écrivons dans le Plan et nous savons, en prônant une telle politique, combien elle va peser sur bien des ménages.

Nous posons aussi le problème de la nécessaire maîtrise des dépenses de protection sociale, des réformes de financement que nous avons déjà engagées, de la nécessaire redistribution entre les ménages de cet effort collectif.

Nous posons le problème de la gestion vigoureuse des finances publiques qui suppose la poursuite de l'effort déjà entrepris, la limitation des dépenses de fonctionnement courantes des administrations, et nous disons que seront préservées les dépenses ayant un effet favorable sur l'emploi et ayant un faible contenu en importations.

Nous repons le problème de la mobilisation des intermédiaires financiers au service de l'économie nationale, et un projet de loi relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit sera déposé demain au conseil des ministres. Nous posons le problème de la maîtrise des taux d'intérêt.

Nous posons le problème du financement des programmes prioritaires — je viens de l'indiquer — et dans un budget où les ressources sont plus rares, c'est un exercice déterminant, mais difficile, que d'assurer la croissance des dépenses quand il s'agit des priorités que nous considérons comme fondamentales.

De la même manière, nous engageons l'Etat en tant qu'actionnaire dans le financement nécessaire des entreprises publiques en dessinant jusqu'où nous voulons aller et en affirmant clairement les nécessités de l'équilibre, comme vient de le faire le ministre de l'industrie, en se référant à 1976.

Là, je voudrais aussi qu'on ait le courage de s'expliquer.

J'ai mené de longs débats avec la Haute Assemblée à propos des nationalisations. Eh bien ! mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons eu raison. Pour chacun des groupes industriels concernés, la nécessité de moyens de financement permettant de restaurer les marges de productivité, la reconquête de parts de marchés et une efficacité économique se posaient bien au-delà, dirais-je, de ce que nous pensions. On nous avait caché la vérité et nous l'avons découverte, avec des dégâts considérables. Voyez la situation de Pechiney-Ugine-Kuhlmann comme celle de quelques autres entreprises.

Au moins, après notre intervention, les règles sont-elles établies : exercice des responsabilités, clarté dans l'engagement des dépenses de la puissance publique, nécessité, à travers les contrats de plan de ces entreprises, de dégager leurs priorités et d'indiquer leurs objectifs. Ainsi éviterons-nous peut-être ce que d'autres ont connu dans le domaine de la sidérurgie où la puissance publique a fait un effort considérable d'investissements pendant des dizaines d'années...

M. Etienne Dailly. Elle a eu tort !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... sans que l'on ait su jamais pour quel objectif, quelle politique et quelle volonté de la part de ces groupes.

Sur ce point, l'expérience doit nous servir de leçon. La puissance publique jouera son rôle, l'Etat actionnaire également, mais il sera aussi très exigeant quant à la définition des responsabilités. C'est également un des points dont nous aurons probablement à reparler.

Voilà les quelques éléments de réponse que je souhaitais apporter à MM. Barbier et Lombard. J'ai voulu montrer que, sans en nier les difficultés — qui d'ailleurs pourrait les nier ? — nous avons le souci de réaliser cet exercice dans toute sa rigueur et toute sa cohérence.

Je voudrais maintenant, en étant relativement bref, répondre à quelques interventions plus sectorielles, concernant notamment l'agriculture ; elles ont été nombreuses. Il est vrai qu'il y a là un problème important, mais je souhaiterais que l'on ne confonde pas l'importance que nous accordons à cette question avec la nécessité d'un programme prioritaire. C'est d'ailleurs le fond du débat.

Nous avons toujours dit — le ministre de l'agriculture l'a d'ailleurs répété, il n'y a pas très longtemps, devant le Sénat — qu'il fallait éviter les approches sectorielles, car elles ont beaucoup plus tendance en général à réduire les difficultés qu'à les faire prendre réellement en compte.

Nous avons choisi une autre approche dans le IX^e Plan, y compris pour l'agriculture. Peut-on dire pour autant que nous nions l'importance du développement de l'ensemble de la chaîne agricole ? Assurément pas. Nous retrouvons les problèmes agricoles à travers l'ensemble des programmes prioritaires : recherche, formation initiale, formation continue, gestion des exploitations, rénovation et dynamisation du réseau de diffusion des progrès techniques. Tout est dit, tout est prévu et vous retrouvez l'ensemble de ces problèmes à travers les programmes prioritaires.

Je m'en suis expliqué longuement à l'Assemblée nationale, puis devant votre commission. Je l'ai dit dans mon rapport introductif. Je le répète encore ce soir. Je demande que l'on fasse preuve d'un peu d'imagination et que l'on reprenne les

problèmes tels qu'ils sont posés. Aucun d'entre nous ne commettrait la folie de sous-estimer l'importance des problèmes de l'agriculture. Nous les prenons totalement en compte, mais en les liant à l'ensemble de la dynamique de notre démarche et non pas en l'isolant.

D'une manière générale, cela me semble une bonne chose, y compris pour le monde agricole. Après tout, poser le problème de la recherche en agriculture en le liant à la nécessité de la recherche dans son ensemble, poser le problème de la filière agro-alimentaire en le rattachant à celui de l'ensemble de la modernisation des petites et moyennes entreprises, poser le problème de la formation en le rattachant à celui de l'ensemble du système de rénovation des méthodes pédagogiques m'apparaît personnellement comme une bonne chose.

Mais, là aussi, monsieur le rapporteur, je ne suis pas persuadé de pouvoir vous convaincre ce soir. L'expérience nous départagera et montrera certainement que nous ne nous étions pas trompés.

Cela est vrai aussi quant à l'exigence de solidarité et de transparence qui doit s'appliquer à l'agriculture comme à notre société dans son ensemble. Cette solidarité doit jouer à l'intérieur de l'agriculture, entre exploitations et régions, mais elle doit également s'exercer à l'égard du monde agricole, notamment dans le domaine des modes de vie. Le risque existe, en effet, d'aller vers une société dans laquelle une bonne partie des agriculteurs, des agricultrices et des salariés d'exploitation se sentiraient exclus des améliorations apportées par ailleurs, notamment en ce qui concerne la durée du travail.

Cela est vrai aussi pour une plus grande sélectivité de toutes les aides de l'Etat, ce qui exige, de toute évidence, une meilleure connaissance du revenu par types de production, mais aussi par exploitations et ce sera une des priorités du IX^e Plan.

Nous avons mis l'accent sur tous ces points, à travers les programmes prioritaires et, pour m'en être entretenu avec les représentants syndicaux du monde agricole, il m'a semblé que cette dimension était perçue par l'ensemble du monde syndical agricole. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser un problème que notre débat nous a aidés à mieux prendre en compte — je pense à l'intervention de M. Janetti et à celle de M. Edgar Faure — je veux parler de la ruralité.

C'est vrai, ce problème se pose et, s'il faut prendre en compte les difficultés d'une urbanisation sauvage dont on voit aujourd'hui tous les dangers et tous les risques dans une situation de crise et de chômage, il faut prendre garde aussi de ne pas oublier les problèmes ruraux.

Nous en avons conscience. En cette matière, un débat utile s'est instauré devant l'Assemblée nationale, débat qui m'a amené, dans la lettre rectificative annexée au projet de loi et signée par le Premier ministre, à introduire en tête de la grande action n° 9 les problèmes de l'évolution du monde rural relatifs à l'amélioration de l'habitat, à l'adaptation du service public en milieu rural, à la création de services de remplacement pour alléger les contraintes — notamment dans les régions d'élevage — au développement de la pleine activité dans les zones de montagne. Je ne dis pas que nous avons pris tous les problèmes en compte, mais nous avons mieux perçu la nécessité de faire cet effort en direction de l'ensemble du monde rural.

De la même manière, je dirai à M. Barbier que, pour la première fois, semble-t-il, depuis le V^e Plan, un développement important des efforts en faveur du milieu touristique est enregistré. Je tenais à le souligner, comme je tiens à souligner que nous nous sommes efforcés de prendre en compte l'ensemble des problèmes liés à la pêche maritime. Mais il est vrai que, dans ce genre de débat, le champ des interventions est à peu près illimité.

Je voudrais, pour conclure, insister sur trois points et d'abord sur celui relatif à l'énergie évoqué par M. Taittinger. C'est là un problème clé. Nous avons affirmé la nécessité de rechercher, à travers le IX^e Plan, une autonomie énergétique proche de 50 p. 100 de notre consommation intérieure. Il nous faudra, dans la deuxième loi de plan, équilibrer l'ensemble des composantes de ce milieu énergétique, c'est-à-dire rendre les arbitrages nécessaires entre l'utilisation du charbon, l'utilisation du gaz, l'utilisation du pétrole, le développement de l'énergie électro-nucléaire et les économies d'énergie.

C'est un exercice extrêmement difficile car vous devez savoir, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'en cette matière, nous raisonnons au-delà du IX^e Plan, pour des périodes allant de 1990 à l'an 2000. Vous concevez aisément que, si la qualité des modèles ne peut être considérée qu'avec précaution, quand on se situe au-delà du IX^e Plan il faut prendre encore davantage de précautions. C'est tout le travail que nous sommes en train de faire de manière à maintenir le cap sur le développement

de ce qui, pour la France, représente un potentiel extrêmement important, c'est-à-dire sa capacité à produire elle-même de l'énergie électronucléaire.

Je voudrais donc dire à M. Taittinger qu'il n'est pas question de prendre je ne sais quelle décision qui ne permettrait pas de sauver l'ensemble des moyens technologiques concernant le développement de l'énergie électronucléaire. Cependant, il nous faut, là aussi, avec beaucoup de précautions, baliser des chemins de façon à faire évoluer le plan de charge de cette industrie en sachant qu'inévitablement, à un moment donné, se poseront les problèmes de la capacité à développer cette énergie sur un espace hexagonal dont les limites sont connues, de l'exportation et de la consommation électrique dans l'industrie. Tous ces problèmes sont pris en compte et nous y répondrons dans la deuxième loi de plan.

De nombreux intervenants ont traité de l'emploi, qu'il s'agisse de M. Dumont, que j'ai écouté avec attention, de M. Noé ou de M. Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Ce problème est extrêmement difficile et chacun d'entre vous en évalue la force, la pesanteur. Nous mesurons tous les dégâts, sociaux notamment, qu'il provoque. Je remercie M. Edgar Faure d'avoir évoqué la situation, qui me préoccupe beaucoup, des hommes âgés de quarante-cinq à cinquante ans. On connaît le poids du chômage sur les jeunes. On commence à percevoir les dégâts formidables que le chômage peut causer chez des hommes de cinquante ans dont les capacités de reconversion, de formation, sont quand même beaucoup plus limitées. Je puis vous dire, pour avoir étudié ce problème de très près, que j'ai été extrêmement angoissé des dégâts que j'ai constatés sur le terrain. Il nous faut apprendre à traiter ce problème. Aucun d'entre vous ne peut prétendre avoir la réponse, ni ne dit d'ailleurs l'avoir.

Le problème de l'emploi est préoccupant, quotidien, permanent, et il est vrai que la meilleure réponse à lui apporter, c'est d'abord la croissance, la plus forte possible, mais en ayant le souci permanent de maîtriser nos équilibres. Cela suffit-il ? Non, et vous le savez, pour au moins deux raisons. Quel est le potentiel de croissance nécessaire pour simplement assurer l'équilibre ? Probablement 4 p. 100. Peut-on espérer atteindre ce taux dans les années à venir ? Difficilement, même s'il faut tout faire pour cela. Cela est-il suffisant ? Certainement pas, car il existe des frictions croissantes entre l'offre et la demande, des inadaptations dans le système de formation.

Comment ignorer que le problème de l'aménagement du temps de travail se pose avec une telle force si l'on veut imaginer ce que seront les conséquences de l'évolution technologique et y répondre ? Le problème est là, devant nous, et il nous faut apprendre à le traiter.

Je discutais, il y a quelques jours, avec une dirigeante d'une grande entreprise du secteur tertiaire.

M. Etienne Dailly. Nous voyons qui c'est !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vous êtes tellement fin, monsieur Dailly !

M. Etienne Dailly. Il n'y en a qu'une ! (Sourires.)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas voulu citer son nom.

Elle me disait que le taux d'investissement informatique-bureaucratique dans sa compagnie était de 1 p. 100, que cela était insuffisant, qu'elle devait le porter à 2 p. 100 si elle voulait créer des produits compétitifs, mais que, ce faisant, elle mettait non pas en péril, mais en évolution, environ le quart de ses emplois. C'est un simple exemple, mais je pourrais le multiplier à l'infini.

Le problème est donc là, devant nous, et il nous faut apprendre à le traiter. S'il nous paraît nécessaire, évident, de lier directement le problème de la croissance à la réponse au problème de l'emploi, chacun d'entre nous, ainsi que ceux qui ont quelque expérience, sait que cela n'est pas suffisant. C'est tout simplement ce que nous disons ! Non seulement nous le disons, mais nous créons les outils qui permettront progressivement de répondre à ce genre de question.

M. Gargar a parlé des départements et territoires d'outre-mer. C'est, là aussi, un problème extrêmement important. M. Gargar a eu la gentillesse de rappeler que nous avons mis en place les moyens permettant une approche plus sérieuse de ces difficultés. Je ne dis pas qu'ils permettront de les résoudre toutes — nous le souhaitons, mais il y faudra probablement plus de temps — mais nous ferons au moins probablement apparaître avec plus de clarté, à travers la démarche d'une planification raisonnable, la nécessité d'un effort collectif pour trouver les moyens d'y répondre.

Pour terminer, je voudrais dire à M. Lombard qu'il est probablement un point sur lequel j'accepte volontiers le débat idéologique : c'est celui qui tendrait à opposer l'évolution économique et la nécessité sociale. Je suis intimement persuadé que si nous

n'avons pas le courage et l'intelligence de considérer que la réponse à ce défi se pose en termes de choix économiques, de maîtrise des grands équilibres — c'est l'évidence, nul ne peut le nier — elle se pose également en termes d'évolution des conditions de notre société et en termes d'accroissement de la justice sociale.

Nous ne pouvons pas, me semble-t-il, sauf à commettre une erreur mortelle, accepter le risque, que nous percevons parfois — je ne dis pas que c'est le problème de M. Lombard, car je ne veux pas caricaturer ce qu'il a dit — d'une société duale. Nous n'avons pas le droit d'accepter cette démarche qui opposerait ces deux nécessités.

Je dirai même mieux : pour avoir quelque connaissance du milieu de l'entreprise, des technologies futures, l'une des réponses passe par un effort extraordinaire de formation, d'information et de responsabilité non seulement du citoyen politique, mais aussi du responsable dans l'entreprise et du participant à l'entreprise.

M. Raymond Dumont. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est un problème clef. Je suis persuadé — il suffit d'avoir le courage de faire quelques comparaisons — qu'en la matière, nous avons pris beaucoup de retard sur bien des pays qui n'ont pas spécialement une vocation socialiste.

Donc, ne commettons pas cette erreur. Sauf à dire — et cela serait très grave, je l'exprimais dans mon introduction — que nous sommes engagés dans ce défi, nous devons faire face à cette mutation. Prenons garde à ce que le coût social de cette mutation ne soit pas excessif, car si nous nous laissons aller sur cette pente où la France serait coupée en deux, il ne resterait plus qu'à se poser le problème de la protection sociale, à considérer qu'elle est trop forte, qu'elle pèse trop sur notre économie, sur notre capacité de créer des richesses, et nous irions vers un monde totalement déchiré. C'est le choix qui se pose à nous. Nous risquons d'en voir les prémices si nous n'avons pas le courage d'affronter ces réalités.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, quelques éléments de réponse. Je n'ai probablement pas fait tout le tour du problème. Cinq heures d'interventions ne peuvent être reprises en détail, même dans une réponse relativement longue.

J'ai cru discerner chez certains sénateurs, qui, d'après ce que l'on m'a dit, vont rejeter l'article unique, quelque hésitation. J'aurais presque tendance à dire à M. Taittinger qu'il aurait dû au moins faire le pari de Pascal et se dire : « Après tout, et si cela marchait ? » Son hésitation s'est d'ailleurs traduite dans cette phrase : « Pour le moment, c'est encore trop tôt, nous verrons à l'automne. » Je lui répondrai, ainsi qu'à d'autres sénateurs, qu'il aurait été utile pour le Gouvernement, afin de maîtriser ces difficultés, d'avoir leur appui aujourd'hui et non pas lorsque nous aurons réussi à les surmonter.

Le débat nous a probablement permis de préciser encore ce que nous voulons, et quel est le rôle du IX^e Plan. Plutôt que de me livrer à un exercice sur le pari de Pascal, je préférerais retenir deux conclusions, celle de M. Edgar Faure, selon lequel « il faut vouloir, croire et espérer », et celle de M. Noé, selon lequel « les grands enjeux de la période, c'est résister et conquérir ». Croyez bien que, de toute sa volonté, ce Gouvernement se donnera les moyens pour résister et conquérir. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

Article unique.

« Article unique. — Le rapport sur le IX^e Plan de développement économique, social et culturel, annexé à la présente loi, est approuvé en tant qu'il définit pour la période 1984-1988 les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions. »

Je suis saisi de cinq amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 1, présenté par M. Barbier, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tend à supprimer cet article.

Le deuxième, n° 2, déposé par M. Gamboa et les membres du groupe communiste et apparenté, vise à compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

«, sous réserve que le premier alinéa de la division 2 du chapitre 3, page 139 (II) du rapport annexé soit complété par les dispositions suivantes :

« A cet égard de nouveaux critères de gestion des entreprises et la rénovation du rôle du secteur nationalisé seront recherchés.

« La réduction des gâchis financiers et des dépenses parasitaires pour une production accrue et plus rationnelle des richesses s'obtiendra notamment par une participation active des salariés à la gestion de leur entreprise.

« La promotion de l'innovation résultera d'une plus grande maîtrise des technologies d'avenir en particulier par la généralisation de la formation professionnelle permanente et continue.

« Les conditions de travail et de rémunération des salariés seront améliorées dans un souci de justice sociale et d'efficacité économique.

« Le secteur bancaire nationalisé jouera un rôle déterminant dans le financement des investissements prioritaires à des taux d'intérêt raisonnables et dans le cadre d'actions de plus en plus décentralisées faisant appel à l'intervention directe des collectivités locales et des travailleurs par l'intermédiaire de leur comité d'entreprise.

« Sur le plan extérieur, le secteur bancaire nationalisé sera un vecteur puissant de notre indépendance nationale.

« Il permettra de résister plus efficacement aux pressions monétaires qui pèsent sur notre économie.

« Dans ce but, un rôle accru de l'Ecu devra être recherché avec nos partenaires européens. »

Le troisième, n° 3, présenté par Mme Midy et les membres du groupe communiste et apparenté, a pour objet de compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

«, sous réserve que le premier alinéa de la division 2-1-2 du chapitre 3 page 142 (II) du rapport annexé soit complété par la phrase suivante :

« Notre système original de protection sociale constitue un des tremplins les plus efficaces de la relance économique et du progrès social. »

Le quatrième, n° 4, déposé par M. Lederman et les membres du groupe communiste et apparenté, a pour objet de compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

«, sous réserve que, page 283 (II) dans la division intitulée : « La sécurité publique » (grande action n° 9) du rapport annexé, soit ajouté, *in fine*, un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« La prévention de la délinquance, la meilleure régulation des conflits, la rénovation des services publics concernés qu'appelle l'aspiration croissante des Français à la sécurité sont autant d'axes prioritaires tant l'insécurité est perçue comme un phénomène grave et persistant, complexe par la diversité de ses causes et la multiplicité de ses manifestations. C'est pourquoi la mise en œuvre de ces actions devra s'appuyer sur un effort soutenu quant aux moyens nécessaires et sur la démocratisation, à tous les niveaux, des services publics de la justice et de la police. »

Le cinquième, n° 5, présenté par M. Lefort et les membres du groupe communiste et apparenté, tend à compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

«, sous réserve que, page 296 (II) du rapport annexé, dans la division intitulée : « Diversifier l'offre des logements » (grande action n° 9, « Améliorer la vie quotidienne »), soit insérée, à la fin du troisième alinéa, la phrase suivante :

« Enfin, de manière à promouvoir un développement harmonieux des quartiers et la reconstitution du tissu social qui a tant souffert de la crise, les maires se verront reconnaître la maîtrise de l'attribution des logements sociaux situés sur le territoire de leur commune. »

La parole est à M. le rapporteur pour défendre l'amendement n° 1.

M. Bernard Barbier, rapporteur. Reprenant quelques points de la conclusion de mon rapport présenté ce matin, je soulignerai, une fois encore, le contraste entre les ambitions du Plan qui méritent l'attention, et les moyens qui sont plus esquissés qu'analysés, malgré, et cela a été souligné, les progrès dans la logique et la cohérence que représente ce projet de IX^e Plan par rapport au Plan intérimaire dont, soit dit en passant, monsieur le secrétaire d'Etat, on ne parle plus du tout. Vous avez rappelé les échecs des VII^e et VIII^e Plans. Pourquoi n'y avoir pas ajouté le Plan intérimaire ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il n'est pas terminé !

M. Bernard Barbier, rapporteur. Non, il a dix-huit mois. On peut reconnaître le souci d'adaptation succédant à la volonté de rupture mais ce texte nous déçoit par l'insuffisance de justification des choix proposés et j'ajouterai même la non-présentation de la liste de ce qu'on pourrait appeler les non-priorités.

Ce texte nous déçoit aussi par l'absence d'éclairage macro-économique, nous l'avons déjà dit. Les simulations ont été faites ; pourquoi ne pas les avoir ajoutées ? A-t-on peur de dire une vérité à tout le monde ?

Quant à l'articulation du IX^e Plan avec les plans de région, il en a beaucoup été question, c'est vrai, mais j'ai l'impression tout de même que, si un point doit être précisé, perfectionné, c'est bien celui-là qui doit être revu.

Le IX^e Plan nous déçoit encore par l'excessive timidité de certaines propositions concrètes, et plus encore par une analyse insuffisante des défis majeurs que nous avons cités : les technologies nouvelles — vous venez d'en esquisser un certain tableau — et la démographie dont vous n'avez pas reparlé.

La logique économique du projet soumis à notre examen comporte des silences et des insuffisances qui ont été relevés : les charges sociales et fiscales sans lesquelles les entreprises ne pourront pas travailler, avancer, produire et, par là même, gagner de l'argent, ce qui veut dire investir ; la liberté des prix en une période de récession, et je connais de nombreuses entreprises qui sont actuellement en difficulté à cause de leurs prix bloqués ; l'endettement extérieur qui est une véritable catastrophe nationale ; la situation financière des entreprises françaises qui est de plus en plus préoccupante, car celles-ci perdent de l'argent et leur endettement est grand ; l'emploi que vous venez d'évoquer et qui est un problème dramatique ; l'épargne et l'investissement qu'on ne saurait oublier car ils sont complémentaires l'un et l'autre ; comment aussi passer sous silence l'absence d'un treizième P.P.E. ? l'agro-alimentaire qui est une des forces de la France. Nous produisons et nous devons, en ajoutant une certaine valeur, ou valeur ajoutée, pouvoir exporter des productions françaises. Les petites entreprises du secteur de l'agro-alimentaire sont celles qui ont fait le plus d'efforts depuis des années. J'en connais, dans toutes les régions françaises, qui ont investi et qui investissent encore, qui savent se grouper pour attaquer les marchés d'exportation, qui sont capables d'innover, de créer des productions nouvelles ; il y en a même qui ont envoyé de leurs productions dans les Soyuz et dans les autres engins interplanétaires. Je veux parler de farine française, transformée en biscottes dans des entreprises françaises et expédiée comme nourriture pour les astronautes.

Vous l'avez entendu sur toutes les travées de la Haute Assemblée, c'est un souhait sincère mais il est mal compris, croyez-moi, dans le monde agricole.

Je pourrais continuer longtemps encore à vous parler de notre déception devant un projet qui a réussi la gageure de décevoir toutes les parties prenantes par ses contradictions, ses insuffisances et ses silences.

C'est pourquoi nous considérons que ce Plan n'est ni celui de l'effort, ni celui de l'espoir. C'est, comme le Plan intérimaire, un exercice inutile, manquant de lucidité, de courage, de véritables choix, mais surtout il manque d'une chose : de la confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Gamboa, pour défendre l'amendement n° 2.

M. Pierre Gamboa. Mon collègue et ami M. Raymond Dumont a montré avec force, dans la discussion générale, comment au centre de ce Plan, se situe aujourd'hui la bataille pour assurer l'emploi, pour juguler l'inflation et le déficit du commerce extérieur.

A cet égard, la volonté politique du Gouvernement a été clairement exprimée par la bouche du Président de la République lui-même à plusieurs reprises.

Il est de fait que le déclin d'une partie considérable de notre potentiel industriel dans la dernière décennie résulte, pour une grande part, de la politique des créneaux chère à MM. Barre, Giscard d'Estaing et Chirac, qui visait à n'investir que dans les créneaux jugés compétitifs et rentables à court terme.

Les résultats sont connus : jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale notre pays n'avait connu une telle récession. (*Exclamations sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je comprends très bien que, sur un certain nombre de travées, ces observations, tout à fait objectives, ne fassent pas plaisir. C'est évident !

Pour s'inscrire dans le renouveau économique et social, pour revitaliser nos industries, pour assurer la reconquête du marché national et le plein emploi, les orientations du IX^e Plan doivent donc, tout en traçant la route, définir les moyens à mettre en œuvre pour aller de l'avant d'un pas assuré, pour bâtir une économie forte, compétitive, qui donne un bon travail à tous, tout en assurant le progrès social et la justice sociale ainsi que la maîtrise des technologies modernes tournées vers l'an 2000.

Notre pays n'est pas démunie ; il dispose de grandes potentialités : des ressources naturelles considérables, le savoir-faire des producteurs, des ouvriers, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs, un secteur bancaire nationalisé au service de cette politique nouvelle.

Certes, l'environnement international ne saurait être négligé, mais la crise profonde que nous connaissons trouve d'abord ses racines dans les orientations et les pratiques des grandes firmes capitalistes de notre pays.

En effet, que constatons-nous ? Une partie considérable des richesses est dilapidée dans des gâchis financiers, dans des dépenses improductives, dans des patrimoines fabuleux — le journal *L'humanité* a publié, il y a quelques jours, l'ampleur de ces patrimoines par département — dans l'exportation et la spéculation des capitaux, dans des concepts économiques mal-thusiens.

Sait-on, par exemple, que le coût privé du charbon importé est d'un tiers inférieur au prix du charbon français, mais que le coût social réel du charbon importé représente le double du prix du charbon français ? Il vaut donc mieux, par conséquent, évaluer le coût social réel des importations et des investissements avant de prendre des décisions.

En bref, combattre l'inflation, c'est avant tout réduire les coûts matériels, financiers et improductifs qui grèvent les prix. Ils étaient estimés en 1979 à au moins 15 p. 100 de la masse totale du prix des richesses créées. C'est pourquoi nous pensons qu'une nouvelle croissance durable nécessite la transformation des critères de gestion eux-mêmes.

En résumé, il faut substituer au concept traditionnel de rentabilité capitaliste qui masque les gâchis le concept de progression de la valeur ajoutée en économisant le capital matériel et social.

Avec ces nouveaux critères de gestion, gages d'efficacité économique et sociale, qui impliquent une large participation des travailleurs, doit se combiner le rôle nouveau que doit jouer le secteur bancaire nationalisé.

Une meilleure cohérence entre les objectifs de croissance et d'emploi et la gestion financière doit être recherchée. Propositions et négociations pluralistes, décentralisées en vue de bons contrats, lorsque les fonds publics sont mis en œuvre, transparence des dossiers du crédit, concertation et accès des travailleurs de l'entreprise aux décisions, telles sont les méthodes efficaces que nous proposons de retenir.

Les aides doivent être accordées en fonction de critères. Fixer des objectifs, c'est bien, mais la condition *sine qua non*, c'est l'efficacité économique et le développement de l'emploi.

Mais des objectifs qui étaient initialement positifs peuvent se révéler insuffisants. Ainsi, on a constaté que certaines firmes qui recevaient une aide de l'Etat pour la création d'emplois dans certaines unités de production réduisaient le nombre des emplois dans d'autres unités. Par conséquent, il y a lieu de vérifier, d'une manière démocratique et décentralisée, l'emploi des fonds publics destinés au développement de notre économie.

C'est pourquoi tout doit être fait pour encourager l'investissement productif et décourager la tendance au placement.

Enfin, des solutions nouvelles avec nos partenaires de l'Europe devraient être recherchées afin de faire jouer un rôle accru à l'Ecu face à la pression que constituent aujourd'hui les parités fluctuantes et spéculatives du dollar sur le plan extérieur. En effet, rien de profond, de sérieux, d'efficace et de durable ne saurait être entrepris en matière économique si les rapports monétaires avec le dollar devaient rester en l'état.

C'est tout le sens de l'amendement que le groupe communiste vous présente. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Dumont pour défendre l'amendement n° 3.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la page 142 du rapport annexé au projet de loi dont nous discutons comporte une rubrique intitulée : « Maîtriser les dépenses de la protection sociale ». Le groupe communiste propose de compléter le premier alinéa de cette rubrique par une phrase qui fait l'objet de l'amendement n° 3.

Selon notre collègue, Mme Midy, qui est le premier signataire de cet amendement, nous voulons réaffirmer l'importance du rôle de notre système de protection sociale dans la relance économique et sociale de notre pays.

Depuis bien longtemps, le C.N.P.F. et sa représentation politique ont engagé une bataille d'envergure contre la sécurité sociale. Elle serait un gouffre financier dans lequel les entreprises couleraient corps et biens. La réalité est tout autre !

S'il est vrai que la crise dans laquelle le pouvoir giscardien a plongé notre pays n'épargne pas notre système de protection sociale, il n'en est pas moins vrai que des solutions existent pour la résoudre et combler le déficit de la sécurité sociale. Il y a même une relation de cause à effet entre les solutions de l'une et celles de l'autre.

En vérité, où est le gaspillage ? Dans l'augmentation des prestations familiales, mesure contribuant à élever dans de meilleures conditions des travailleurs manuels et intellectuels dans la société de demain, ou dans la politique qui, en sept ans, a fait passer de 400 000 à près de 2 millions le nombre des chômeurs ?

Dans la revalorisation du minimum vieillesse et des pensions de réversion, qui a favorisé la relance de la consommation, ou dans la diminution du taux de remboursement des soins, ce qui a abouti, dans bien des cas, à la nécessité d'hospitalisations lourdes et coûteuses ? Dans l'avancement de l'âge de la retraite, mesure créatrice d'emplois et donc de cotisations sociales, ou dans la gestion arbitraire et bureaucratique des caisses de sécurité sociale, conduite par le patronat depuis quinze ans ?

Pour nous, la réponse est claire. C'est non pas la protection sociale qui est responsable, mais l'agression permanente dont elle a fait l'objet pendant que la droite était au pouvoir et que le C.N.P.F. tente de pérenniser.

Loin de correspondre à une « charge » sociale, les dépenses de santé et de protection sociale sont, au contraire, une des composantes essentielles de l'issue à la crise ; nous avons d'ailleurs déjà pu mesurer l'impact positif des augmentations des prestations sociales sur la relance de la consommation et la limitation du chômage.

Nous souscrivons à la déclaration de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, lors de la présentation de son livre blanc : « L'avenir de la protection sociale est inséparable de la priorité donnée à l'emploi... La remise en cause du niveau de couverture sociale que certains préconisent va de pair avec leur résignation face à la montée du chômage. L'option du Gouvernement est inverse. »

Les propositions du groupe communiste sur le financement de la sécurité sociale s'inscrivent dans cette optique.

Il serait économiquement dangereux et socialement injuste de « déresponsabiliser » l'entreprise et de ne concevoir l'aide aux familles que par la solidarité entre les ménages. Il ne faut pas retirer à notre système de protection sociale ce qui fait son originalité et sa force : son financement à la source même de la production et des besoins populaires, l'entreprise. Cela assure une meilleure connaissance des besoins, une plus grande prise en charge par les premiers intéressés, les travailleurs eux-mêmes. Cela implique également une satisfaction plus importante de ces besoins, qui, elle-même, permet la relance économique.

Avec l'esprit constructif et responsable qui les anime, les parlementaires communistes proposent donc la réforme de l'assiette de la cotisation patronale. Il s'agit d'une première cotisation, à taux fixe, assise sur la masse des salaires, qui verrait son taux très nettement réduit, et de la création d'une nouvelle cotisation, à un taux variable qui serait proportionnel au rapport de la valeur ajoutée sur la masse des salaires. Ce nouveau système inciterait à la création d'emplois qualifiés et à l'élévation des salaires. Il dissuaderait les prélèvements spéculatifs et ferait jouer à la valeur ajoutée un rôle socialement utile. Enfin, une telle réforme allégerait notamment les charges des petites et moyennes entreprises et alourdirait celles des spéculateurs qui profitent du chômage ; elle s'inscrirait dans la relance économique et lui donnerait l'impulsion voulue.

Nous proposons également de récupérer les dettes patronales. Il est inadmissible que certains employeurs continuent de considérer la sécurité sociale comme un prêteur à bon compte. Je rappelle que sur 7,6 milliards de francs de déficit en 1982, 5,7 milliards étaient dus au report des dettes patronales.

Enfin, le dé plafonnement de l'assiette salariale ainsi que la revalorisation des cotisations des non-salariés sont nécessaires pour corriger l'injustice actuelle, qui allège le poids des cotisations sociales lorsque le salarié dépasse le plafond.

En résumé, une bonne politique de protection sociale va de pair avec une bonne politique de l'emploi, d'essor industriel, de reconquête du marché intérieur, de relance de la consommation populaire, d'application des nouveaux droits des travailleurs.

Les mesures prises par le Gouvernement vont dans ce sens ; c'est dans cette voie que doit se poursuivre son action.

Tel est l'objet de l'amendement que nous avons déposé. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lederman, pour défendre l'amendement n° 4.

M. Charles Lederman. Le groupe communiste, constatant, à la lecture du projet gouvernemental — page 282 — que « l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens figure au premier rang des objectifs gouvernementaux », exprime sa satisfaction. Le Gouvernement marque ainsi, en effet, qu'il est déterminé à s'attaquer de front à un problème que la droite n'a pas résolu mais dont elle a, au contraire, aggravé les données.

L'aspiration des Français à la sécurité est profonde et, à l'évidence, la politique de la sécurité que le Gouvernement se propose de mettre en place ne se sépare pas de la politique globale destinée à agir sur les causes et sur les effets de la crise, cette crise qui, précisément, est synonyme, pour les travailleurs, d'insécurité permanente, dans tous les domaines.

Comme le souligne le Plan, il faut maintenant promouvoir une politique de prévention sans pour autant, bien entendu, abandonner les deux autres volets du triptyque, je veux dire la dissuasion et la répression.

C'est pour donner à la prévention l'assise qui doit être la sienne que je me propose, par cet amendement, d'aborder le problème des moyens de la politique nouvelle et réaliste qui doit être celle du Gouvernement.

Premier moyen : une appréciation convenable du problème qui nous est posé.

Depuis quelques années, on a pu assister à l'émergence d'un « sentiment d'insécurité », savamment entretenu par des médias en quête de sensationnel et pareillement utilisé par la droite, en période électorale encore plus qu'à d'autres moments. Ce sentiment qui, en quelque sorte, « s'auto-alimente », fait le lit de toutes les peurs, de toutes les haines et s'oppose à tout développement d'une politique qui ne soit pas fondée exclusivement sur la répression.

Il faut donc faire reculer ce sentiment par la persévérance du débat et la connaissance de la réalité. Néanmoins, ce que nous gagnerons ainsi ne doit pas nous conduire à nier ou à sous-estimer un phénomène réel, celui-là, grave et persistant, un phénomène qui appelle, en même temps qu'une réflexion de fond, des moyens adaptés.

Second moyen : un effort soutenu pour mettre tous les services publics qui interviennent dans le domaine de la sécurité en mesure d'opérer, quand cela s'avère nécessaire, une indispensable reconversion.

Je note à cet égard que le Plan se fixe, notamment pour objectifs : « Une profonde action de rénovation et d'amélioration des services publics chargés de la sécurité » ; « une attention particulière aux problèmes de l'institution judiciaire » ; « une amélioration sensible de la formation des policiers » ; « la prévention plus que le recours à l'incarcération » ; « la réinsertion sociale à la sortie de prison ».

Toutes ces actions — et elles sont indispensables — exigent des moyens humains et matériels en progression continue, pour permettre à chaque service d'organiser son adaptation à la nouvelle politique.

Il est important de souligner et de faire savoir que ces moyens sont, en réalité, minimes par rapport à ce que coûterait au pays la poursuite du « tout carcéral », du « tout répressif », politique qui conduit à la logique infernale de la récidive.

L'institution judiciaire quant à elle a besoin d'une réorganisation, d'une réforme des méthodes de travail et des procédures. Mais il demeure qu'aucune des mesures prévues ne sera efficace si elle doit être menée sous l'empire de la pénurie, une pénurie qui fait obstacle à la rigueur du fonctionnement de la justice.

Par exemple, pour prévenir l'incarcération chez les plus jeunes, il faut que la France se dote d'un service public de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse capable d'apporter des réponses alternatives à la prison.

Tel n'est pas le cas actuellement, quand l'éducation surveillée est absente dans de nombreux départements, quand cinquante-six tribunaux de grande instance sont encore dépourvus de tribunal pour enfants. Cette situation appelle, plus qu'une réorganisation.

Dans un autre domaine, la formation des policiers exige des moyens. Le nécessaire développement de l'ilotage ne peut se concevoir sans formation, par simple affectation de policiers, hier habitués à des tâches de bureaux, à une présence sur le terrain. Négliger cet aspect présenterait le risque d'aboutir au résultat inverse de celui qui est escompté.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples qui militent en faveur d'une programmation pluriannuelle, d'une définition des objectifs, d'une recherche des moyens destinés, pour la durée du Plan, à mettre, chacun des services publics en mesure de faire face aux objectifs fixés.

Troisième moyen : la démocratisation de la justice et de la police, justice et police que la droite a éloignées des citoyens. C'est d'ailleurs une préoccupation du Plan, dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration du fonctionnement de certains services publics.

Nous avons approuvé et soutenu toutes les mesures qui ont été prises depuis deux ans et qui ont permis de rapprocher des citoyens ces deux institutions. Il faut maintenant aller plus vite et plus loin.

Dans la police, en particulier, les récents événements provoqués par une poignée de policiers factieux soutenus par la droite montrent l'urgence de cette démocratisation après le débat et la concertation indispensables.

La police et la justice « en vase clos » appartiennent au passé. La prévention ne pourra se développer que si ces deux institutions sont également traversées par le souffle de la démocratisation.

C'est d'ailleurs une aspiration croissante parmi les magistrats et les policiers, qui, pour beaucoup, sont conscients de l'importance de leur fonction et de ce qu'ils peuvent apporter dans la bataille pour la sécurité et la tranquillité publiques.

Telles sont, brièvement exposées, les motivations de notre amendement. Ce que nous voulons, c'est donner à la prévention un rôle, une chance majeurs. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti, pour défendre l'amendement n° 5.

M. Louis Minetti. Cet amendement n° 5 s'applique au sous-chapitre intitulé « Diversifier l'offre de logements », que l'on trouve à la page 296 du rapport annexé.

La crise qui sévit actuellement dans le domaine du logement, la politique menée par la droite, qui a expulsé les travailleurs du centre des villes vers les cités-ghettos, nous amène à constater une aspiration profonde à un logement de qualité s'insérant dans un cadre de vie agréable.

A l'évidence, la France a besoin d'une grande politique du logement et du cadre de vie. Aussi apprécions-nous positivement les objectifs du Plan tels que la promotion des solidarités locales, la meilleure intégration de l'enfant et des familles modestes dans la cité et apporterons-nous notre soutien à tout ce qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie dans les villes.

Rappelons également, et ce n'est pas là l'aspect le moins décisif, que l'amélioration des conditions d'habitat contribue à l'allègement des dépenses de santé.

Enfin, toujours dans ce sens de l'amélioration des conditions de logement, nous réaffirmons notre proposition d'abrogation de la loi de 1977.

De même, et c'est là l'objet de notre amendement, les objectifs du Plan relatifs aux solidarités locales et à la mise en œuvre d'une politique locale de prévention nous conduisent à proposer que soit inscrit dans ce texte un objectif allant pleinement dans ce sens : je veux parler de la maîtrise des mairies en ce qui concerne l'attribution des logements sociaux situés sur le territoire de leur commune.

A nos yeux, il s'agit d'une nécessité de premier ordre. En effet — et je me référerai à deux objectifs du Plan auxquels nous souscrivons, à savoir le développement des solidarités locales et la meilleure insertion de l'enfant et des familles modestes dans la cité — qui, dans une commune, peut être à même d'assurer une attribution harmonieuse des logements sociaux sinon le maire ?

C'est à cette réalité que le Plan se propose de faire face en s'assignant les objectifs que nous venons d'évoquer, notre amendement ayant pour but de lui donner pour les atteindre un instrument efficace, juste et logique.

Je remarque au passage que lorsque des mairies, de toutes opinions politiques, se réunissent pour aborder le problème de la sécurité et des actions qu'ils peuvent mener à leur niveau, une de leurs préoccupations essentielles est précisément cette maîtrise en ce qui concerne l'attribution de logements, comme en témoigne le rapport de la commission des mairies sur la sécurité.

Il nous semble que les justes ambitions du Plan exigent qu'une telle mesure soit affirmée comme prioritaire.

D'ailleurs, le projet qui nous est présenté se propose de favoriser des politiques locales de l'habitat en s'appuyant notamment sur des modalités d'attribution des logements sociaux pour permettre le rapprochement entre les générations tout en préservant leur autonomie. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 2, 3, 4 et 5 ?

M. Bernard Barbier, rapporteur. La commission a proposé l'amendement n° 1, qui vise à supprimer l'article unique. Paradoxe dû à l'absentéisme, elle a donné un avis favorable aux amendements n°s 2, 3, 4 et 5, mais n'a pas demandé un second examen, car le rapporteur savait que le vote sur ces amendements interviendrait après le vote sur l'amendement n° 1.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s 1, 2, 3, 4 et 5 ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur, je ne peux donner un avis favorable à l'amendement n° 1. Toutes les explications que j'ai données à la tribune suffisent pour comprendre la position du Gouvernement. J'exprimerai quelques regrets à propos de cet amendement.

M. Michel Morigne. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Sénat choisira, mais il est dommage, à mon avis, qu'au terme d'un débat très utile et important sur le fond, quelles que puissent être nos divergences sur les solutions à apporter aux problèmes, il ait refusé de débattre sur le rapport annexé au projet de loi. Cela aurait été nécessaire pour la suite de nos travaux.

Cette démarche me paraît contradictoire avec le rôle que la Haute Assemblée doit jouer. Elle aurait fait preuve, sans reprendre l'exemple du pari pascalien, de quelque grandeur en acceptant que le débat se poursuive. Je pense qu'il en résultera des difficultés lorsque nous examinerons la deuxième loi de Plan et lorsque s'engagera le dialogue entre l'Etat et la région. Je ne peux que le regretter, je m'en suis expliqué au fond, il ne me paraît pas nécessaire d'ajouter d'autres explications.

En ce qui concerne les amendements n°s 2, 3, 4 et 5, je ne comprends pas totalement la cohérence de la commission qui les a acceptés.

M. Bernard Barbier, rapporteur. J'en ai donné tout à l'heure l'explication.

M. Louis Minetti. C'est un problème de présence.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'accepte l'explication.

Ces amendements ont été débattus à l'Assemblée nationale. Je voudrais très rapidement formuler quelques remarques.

En ce qui concerne l'amendement n° 2, autant je ne peux qu'être favorable à la nécessité de promotion et d'innovation ainsi qu'à l'évolution des conditions de travail, autant tout ce qui concerne les gâchis me semble réducteur de difficultés et risque d'être perçu comme une tentative d'isolement de tous les participants à la vie et au développement de l'entreprise. Cet amendement présente des risques. Les explications données par M. Gamboa en sont la preuve.

L'amendement n° 3 pose un redoutable problème. Si les Français sont très attachés à la protection sociale, nous ne pouvons pas pour autant la considérer comme un élément d'une relance économique. Je le dis très nettement aux responsables du groupe communiste, comme je l'avais fait à l'Assemblée nationale.

Nous n'avons pas intérêt à simplifier trop les problèmes. Nous avons constaté que, lorsque nous avons fait une relance de l'économie en 1981-1982, une partie de celle-ci a été exportée vers l'étranger en raison de l'insuffisance de notre appareil productif et a contribué à aggraver les déséquilibres qui pèsent sur notre pays.

On peut nous reprocher — nous l'admettons — d'avoir sous-estimé notre appareil industriel. En France, une certaine opacité recouvre l'analyse des situations. Mon estimation, par exemple, du problème de la formation en France n'était pas d'une acuité semblable à celle que j'en ai aujourd'hui. Il existait donc, incontestablement, des faiblesses structurelles que nous percevons mieux. Elles subsistent et notre problème consiste à les maîtriser.

Quant à l'amendement n° 4, je ferai la distinction entre la nature même de l'amendement et l'explication fort longue qui a été apportée. Aucun d'entre nous ne peut sous-estimer la gravité du problème de la prévention de la délinquance et la nécessité d'une certaine sécurité, non pas uniquement en termes de répression, mais également en termes de prévention. Pour mieux apprécier l'ampleur des questions posées, il faudrait que je puisse lire attentivement l'intervention qui a été faite à propos de cet amendement.

Enfin, s'agissant de l'amendement n° 5, il est nécessaire de faire jouer aux municipalités un rôle plus important dans l'affectation des logements sociaux. D'ailleurs, actuellement, des textes allant dans ce sens sont préparés par le Gouvernement.

Cependant, autant il est nécessaire d'associer plus fortement les municipalités à cette action, autant il me semble dangereux de donner aux municipalités une exclusivité. A mon sens, l'équilibre dans la gestion du logement social doit se faire beaucoup plus largement avec la participation des municipalités, mais sans qu'il y ait cette exclusivité.

M. Louis Minetti. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Louis Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'amendement n° 11, qui tend à supprimer l'article unique aurait pour conséquence de laisser la France sans Plan. Heureusement que la majorité présidentielle ne suivra pas la majorité du Sénat, car sinon la France resterait en plan ! (*Sourires.*)

Je m'étonne d'une telle attitude négative et je rappelle que l'idée du Plan qui fut, à l'origine, celle des communistes a été intégrée aux travaux du Conseil national de la Résistance. Le général de Gaulle lui-même définissait le Plan comme une ardente obligation. Enfin, ce sont les premiers plans d'après-guerre, sur-

tout le premier, qui ont permis le redressement national, qui ont fait décoller l'économie française, qui ont replacé notre pays au rang des grandes nations par son économie, son industrie, son agriculture, sa recherche, son Université, ses réussites sociales et culturelles.

Or, vous refusez tout en bloc. Vous ne cherchez que quelques prétextes, vous préférez de nombreuses contrevérités, vous sollicitez les textes avec comme seule finalité le résultat obtenu par le dernier septennat, à savoir réduire le concept et la réalité du Plan aux stricts intérêts du redéploiement des grands groupes financiers à l'étranger. Leurs opérations juteuses se sont traduites pour notre France par la perte d'un million d'emplois industriels, par la casse de pans entiers de notre industrie, de notre agriculture et de notre Université. Autrement dit, ainsi qu'on l'a indiqué à la tribune, c'est le libéralisme.

Voilà pourquoi vous avez refusé de discuter très sérieusement ce texte, alors que vous aviez pourtant le droit, le pouvoir, je dirai même le devoir de l'amender pour l'améliorer. Je regrette cette attitude pour l'image même de notre Haute Assemblée.

Nous avons mieux à faire que d'adopter une démarche fondée non pas sur la volonté d'agir pour le pays, mais sur des *a priori* idéologiques et politiques.

J'ai entendu dire à la tribune que l'on refusait ce Plan surtout après son passage à l'Assemblée nationale. Cela signifie qu'il ne vous plaît pas que le Gouvernement montre qu'il est sensible aux débats, aux idées, aux suggestions.

Au contraire, pour notre part, nous nous félicitons de cette attitude gouvernementale. Je me félicite de la lettre rectificative qui retient de nombreuses idées qui sont les nôtres.

Ainsi, si j'ai bien compris, vous n'appréciez pas que le projet rectifié indique clairement : « Il n'y a pas de secteurs condamnés, mais seulement des technologies dépassées... ». « Une croissance plus riche en emplois » est la ligne fixée. « Les préoccupations touchant l'emploi devront faire partie des stratégies industrielles et technologiques des entreprises et être en particulier présentes dans les contrats de Plan... La France ne mettra pas entièrement son avenir sur une reprise de la croissance mondiale, elle comptera d'abord sur ses propres efforts ».

Vous n'appréciez pas davantage d'autres idées qui sont les nôtres, telles que la diminution des prélèvements des actionnaires sur les entreprises, la lutte contre la fraude comptable, l'amélioration de l'activité des banques selon les objectifs du redressement national, le développement des centres de santé, l'amélioration du caractère démocratique de la prévention nécessaire pour la sécurité publique. Voilà donc ce que vous refusez entre autres.

Tout à l'heure, l'un de nos rapporteurs a involontairement avoué : « Le Plan est mort. » Un de nos collègues a dit : « Oublions-le dans un tiroir. » Eh bien, non, il n'est pas mort, il ne restera pas dans un tiroir.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Louis Minetti. Nous avons une autre opinion des travaux de notre assemblée. Nous aurions préféré une discussion sérieuse, studieuse et responsable. Je suis gêné pour le Sénat lui-même.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Louis Minetti. Nous mettons en garde nos collègues contre une pratique qui, à la longue, se retourne contre nous-mêmes. Nous laissons l'Assemblée nationale décider toute seule. Nous n'utilisons pas notre droit et notre devoir d'amélioration des textes. C'est dangereux pour nos institutions. C'est pour toutes ces raisons que nous votons contre l'amendement de suppression. Nous voulons que la nation dispose d'un plan de développement. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 1.

M. Marcel Daunay. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. J'aurais dû intervenir dans le débat général si quelque circonstance ne m'en avait empêché, mais bon nombre de mes amis ont cherché à interroger M. le secrétaire d'Etat sur les carences que nous avons ressenties dans la présentation de ce Plan. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'insisterai simplement sur les points qui n'ont pas reçu les réponses que nous en attendions.

Je ne me laisserai pas non plus aller au chantage qui consisterait à demander pourquoi le Sénat se cantonne dans cette attitude. En effet, nous sommes majeurs, et à partir du moment où la démonstration a été faite que nos amendements, en raison de choix idéologiques différents, ne sont pas pris en cause, eh bien, nous n'avons pas non plus de raison de cautionner n'importe quelle politique.

Voilà juste un an, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pouvions nous féliciter de l'initiative gouvernementale visant à renforcer la planification en rénovant ses méthodes d'élaboration et en y associant les régions.

Force est de constater que, dans un contexte particulièrement difficile, le projet de première loi de Plan est loin de répondre aux espoirs qu'avait fait naître la loi du 29 juillet 1982. Ce texte, en se focalisant sur les seules difficultés du moment, n'explique pas les moyens d'un retour aux grands équilibres de la nation. En l'absence de tout cadrage financier, rien ne permet d'affirmer que les propositions qu'il contient seront suffisantes pour assurer la relance des investissements, redonner confiance et éviter les conséquences inflationnistes d'un financement par le déficit budgétaire.

Nous avons entendu le rapport du représentant du Conseil économique et social. Toutes les réponses qui ont pu être apportées, notamment par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pas plus que les quelques changements de terminologie auxquels on a procédé, ne sauraient masquer le réel débat qui est celui de la place de l'agriculture dans l'économie nationale.

Le pari du « tout industriel » est encore trop clairement explicité pour que l'on puisse accepter l'argument selon lequel le projet de IX^e Plan ne contiendrait pas de choix sectoriels.

Ce débat doit être tranché.

Une telle exclusion de l'agriculture appelle deux séries d'interrogations.

La discordance entre les priorités nationales et les objectifs régionaux conduit à s'interroger sur la réalité de l'une des originalités de la planification, à savoir une meilleure association des régions aux choix les concernant. Cela est particulièrement préjudiciable, au moment où l'on s'engage dans un processus d'autonomie plus grande des collectivités locales.

Le « tout industriel » ne sera pas en mesure de relever les défis qui se posent au pays. La véritable priorité doit revenir à l'ensemble des activités productives, eu égard, notamment, aux interrelations entre les différents secteurs d'activité.

De multiples arguments plaident pour une reconnaissance du caractère prioritaire de l'agriculture.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, le secteur agro-alimentaire a réussi une forte percée sur les marchés extérieurs et le solde de nos échanges agro-alimentaires, déficitaire il y a quelques années, a atteint un excédent de 25 milliards de francs en 1981 — cela a déjà été dit — ce qui a permis de financer plus de soixante-dix jours d'importation de pétrole. Dans un contexte d'aggravation de la situation de notre commerce extérieur, la contribution de l'agriculture doit être consolidée, d'autant que l'on enregistre un fléchissement des excédents en 1982.

J'ai aussi entendu parler de l'emploi. Or, l'un des rôles de l'agriculture est de participer à la stabilisation de la population rurale en maintenant le nombre des actifs agricoles. Le secteur agro-alimentaire occupe une place privilégiée dans le domaine de l'emploi, notamment dans les régions rurales. Alors, que l'on ne s'arroge pas, les uns ou les autres, le privilège de défendre l'emploi !

C'est le défi majeur qu'entend relever le Gouvernement au cours des cinq prochaines années, dans un contexte qui se révèle particulièrement difficile, compte tenu de l'arrivée de plus de 700 000 actifs supplémentaires et des perspectives de croissance peu encourageantes.

L'équilibre de la société est sous-tendu par une répartition harmonieuse des activités économiques sur l'ensemble du territoire, ce qui souligne le rôle particulier de la filière agro-alimentaire.

Malgré ce que vous avez bien voulu déclarer, monsieur le secrétaire d'Etat, l'agriculture, bien qu'insérée de plus en plus dans l'ensemble de l'économie, garde des caractéristiques propres qui exigent que soient prises en compte ses spécificités — sans pour autant l'enfermer dans un ghetto comme vous cherchez à nous le démontrer — pour l'élaboration de toute mesure visant à accroître l'efficacité de l'appareil productif, que l'on parle de recherche, de production ou d'investissements, d'autant que les réserves de productivité de notre agriculture sont encore considérables.

Pour nous, un effort accru devra être engagé dans deux directions conditionnant directement la compétitivité de demain de l'ensemble de la filière, et ce n'est pas dans le projet que nous les trouvons : d'abord, le renforcement de l'efficacité économique de l'appareil productif ; ensuite, la consolidation de la contribution de ce secteur au rééquilibrage extérieur, ce qui signifie à la fois conforter la vocation exportatrice de l'agriculture et regagner les parts de marché perdues ou abandonnées.

Dans ces douze programmes prioritaires, celui qui a déjà été cité et relève — « le plaisir de vivre en ville » — n'est certainement pas, dans votre intention, monsieur le secrétaire d'Etat, une provocation à l'égard de l'agriculture. Mais nous aurions aimé trouver une formule quelque peu analogue concernant l'activité agricole et agro-alimentaire.

Je conclus. Sur les vrais problèmes que pose le développement de cette partie importante de notre économie et sur l'agressivité dont nous avons tant besoin pour conquérir des marchés extérieurs, nous n'avons pas reçu les réponses que nous attendions. Aussi ai-je le regret de vous dire que sans faiblir, et avec la ferme volonté de ne pas nous laisser enfermer, je voterai, ainsi que mes amis, pour l'amendement de suppression de l'article unique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Tardy.

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec le groupe socialiste, je voterai contre l'amendement proposé par M. Barbier au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, non seulement parce que, étant socialiste, j'approuve et je soutiens le projet de loi présenté par le Gouvernement et combats donc l'amendement qui tend à le supprimer, mais aussi, et surtout, parce que je suis extrêmement surpris et quelque peu écœuré — c'est le mot — de la façon dont la majorité du Sénat a abordé cette discussion.

Je m'étais imaginé que le projet de loi définissant les choix et les objectifs du IX^e Plan, projet qui va engager la politique économique, sociale et culturelle de notre pays pour les cinq années à venir, allait donner lieu à un large débat d'idées au cours duquel des propositions débouchant sur des amendements constructifs seraient faites.

Il n'en a rien été; il n'en a pas été question! La majorité du Sénat s'est contentée de nous dépeindre l'enfer à venir, et, comme l'enfer n'est pas amendable, de rejeter tout simplement ce projet primordial pour notre futur!

En fait, cette majorité de droite est contre la planification. Nous le savions déjà, en considérant le peu de cas qu'elle avait fait des autres Plans, quand elle détenait le pouvoir. Certains le disent — M. Le Cozannet, rapporteur pour avis, par exemple — mais la plupart le pensent.

Et combien piètres, quelquefois, ont été les arguments avancés! La planification ne serait pas possible, dit-on, parce que les difficultés de l'or rendent les prévisions très aléatoires. Croit-on que les planificateurs d'après-guerre avaient une vision plus fine de l'avenir dans une France exsangue, parmi les ruines, les infrastructures à reconstituer et un potentiel humain terriblement diminué?

On l'a déjà dit, plus les difficultés sont grandes, plus le Plan s'impose.

Les programmes prioritaires ne traiteraient pas de certains aspects importants de l'économie, de l'agriculture par exemple — on vient d'en parler. Qui empêchait la majorité du Sénat de proposer par voie d'amendement un treizième programme prioritaire? D'ailleurs, M. Barbier a esquissé, dans son rapport, les grandes lignes d'un treizième programme prioritaire, mais il n'a pu, bien évidemment, l'introduire dans le texte puisque, en même temps, il déposait un amendement de suppression de l'article unique!

Notre assemblée se serait honorée en traitant ce moment fondamental du septennat — pour reprendre une phrase de M. Taittinger — avec un grand sérieux, en apportant à ce document toute la sagesse des élus ruraux que nous sommes et des compléments qui auraient enrichi les propositions du Gouvernement.

Vous me permettrez, mes chers collègues, de vous dire qu'en traitant de plus en plus souvent les projets de loi présentés par le Gouvernement par un rejet définitif, sans essayer de faire prévaloir les idées et les points de vue des membres de la Haute Assemblée, j'ai bien peur que l'on ne discrédite pour longtemps le Sénat!

Telles sont les quelques réflexions que je voulais vous soumettre en réitérant mon total appui au texte présenté par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Edgar Faure. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Faure, pour explication de vote.

M. Edgar Faure. Monsieur le président, mes chers collègues, tout en rendant hommage au travail remarquable accompli par le rapporteur M. Barbier et les rapporteurs pour avis, je dois dire que je ne pourrai pas suivre leur position et il me paraît

nécessaire, pour éviter tout malentendu, de m'en expliquer. Bien que j'aie déjà longuement parlé, je suis obligé de faire une mention de ce point particulier.

Tout d'abord, je voudrais dire que cette position n'entraîne aucune acceptation de la thèse présentée tout à l'heure par M. Minetti. Je tiens même à me féliciter de l'occasion qui m'est donnée de faire connaître mon point de vue différent.

Je ne puis en aucune manière considérer que le Plan du général de Gaulle faisait suite au Plan des communistes. J'ai été l'un des premiers Français à voyager en Union Soviétique et j'ai bien connu, alors, le Plan quinquennal. Le Plan communiste est une organisation absolument bureaucratique qui fixe autoritairement la fabrication de tous les objets, par quantité, dans toutes les usines, et toute l'activité du pays est ainsi absorbée par un système de totalitarisme économique. On peut l'accepter ou le refuser, certes, mais ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas la même chose que le Plan qui a été décidé par le général de Gaulle et conçu par Jean Monnet.

Je me trouvais à Alger comme directeur des services législatifs et je connais bien cette question. L'effort du gouvernement d'Alger et, ensuite, du gouvernement de Paris du général de Gaulle a été, justement, de tracer une voie médiane en disant qu'il n'était pas impossible que le libéralisme soit également planificateur.

On ne peut pas lutter, dans un pays comme la France, contre la planification dirigiste par l'absence de planification. Le seul champ de lutte contre la planification dirigiste, c'est la planification libérale. Cette voie moyenne existe et, d'ailleurs, alors que le Plan appliqué en France inquiétait un certain nombre d'autres démocraties, notamment anglo-saxonnes, celles-ci en sont venues peu à peu elles-mêmes — notamment les Etats-Unis avec le projet de West River — à s'approcher de la planification. C'est un point essentiel.

Et maintenant, je tiens à préciser — non pas tellement pour le Sénat où il n'y a pas de risque de confusion et où les rumeurs n'ont pas d'audience, mais pour ailleurs — que la position que j'exprime n'est pas du tout un démarquage par rapport à mon identification politique. Périodiquement, on indique que je me rapproche de la majorité nationale, et que je postule un poste ministériel, comme si je n'en avais pas déjà occupé suffisamment! (*Sourires.*) Je tiens donc à préciser que je ne suis pas un homme à faire des opérations fractionnistes. Je suis dans l'opposition, j'y reste, mais j'applique à l'intérieur de l'opposition la conception que je m'en fais.

En vertu de cette conception, j'estime — que mes collègues qui ne partagent pas cet avis, c'est-à-dire à peu près tous, m'en excusent — que ce n'est pas l'intérêt de l'opposition de demander la suppression du Plan. Chacun peut penser ce qu'il veut. C'est pour moi un devoir de conscience d'expliquer ce que je pense.

Nous devons éviter la confusion des débats. Ce débat ne porte pas sur l'approbation de la politique du Gouvernement, ni sur l'approbation de sa politique générale, ni sur l'approbation de sa politique financière. C'est une autre question. Un plan n'est pas l'approbation de la politique d'un gouvernement déterminé, puisque, par définition et par essence, un plan doit s'appliquer sur la durée de plusieurs gouvernements. Il n'est guère d'exemples où un gouvernement s'est maintenu pendant toute la durée d'un plan.

Le deuxième point, c'est la confusion des procédures. Si nous avions voté sur le fond, je me serais probablement installé dans une position d'abstention en indiquant les raisons pour et les raisons contre. Mais, sur un amendement de suppression, la question est différente parce qu'il ne permet d'exposer aucune opinion ni pour ni contre, ni en faveur de l'abstention raisonnée et argumentée.

Enfin, l'argument principal qui me détermine, c'est que j'ai toujours été profondément attaché au Plan — j'ai eu l'occasion de le diriger et de le faire — que j'ai toujours été attaché à la région. Or, je pense que l'articulation du Plan et de la région est un progrès considérable. Ce serait une erreur d'en laisser tout le mérite au Gouvernement, car il n'a fait que continuer une œuvre qui était largement entreprise avant lui. Je pense que, si nulle voix dans l'opposition ne soutenait ce point de vue, on penserait que la majorité est définitivement propriétaire d'une idée aussi remarquable, aussi efficace, aussi fructueuse pour tous les futurs et tous les gouvernements que l'articulation établie entre le Plan, voie médiane absolument nécessaire, et la régionalisation, qui est la condition d'une prospective économique, sociale, éducative, scientifique et culturelle dans ce pays.

Certains de nos collègues se sont plaints, à juste titre, de l'absence d'audience que rencontraient nos amendements. Croyez-vous que par cette voie nous leur en donnerons davan-

tage ? La formule du Plan nous permet en réalité une possibilité d'amendement continue. Pendant cinq ans, grâce à la procédure de concertation qui a déjà été mise en œuvre et dont je me félicite pour ma part dans ma région — d'autres régions appliquent la même politique et en obtiennent les mêmes résultats — nous allons pouvoir amender sans cesse, proposer toutes les rectifications qui nous conviendront. Pour toutes ces raisons, je me vois dans l'obligation de conscience de voter contre l'amendement de suppression.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de la citation de Bachelard. Je précise que, pour l'école de l'épistémologie scientifique, dont je m'efforce d'être le propagandiste, à l'Institut notamment, nous allons au-delà de la fonction polémique de l'expérience ; nous allons jusqu'à sa fonction heuristique, car l'expérience est créative, soit qu'elle soit positive, soit surtout qu'elle soit négative : l'expérience négative constitue la réfutation qui permet de faire une meilleure conjoncture.

Donc je vote pour l'expérience, sans voter — excusez-moi — pour le Gouvernement. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, mon cher ministre, mes chers collègues, je tiens à rappeler qu'il y a quelques mois la majorité sénatoriale opposait la question préalable aux textes importants présentés par le Gouvernement. Au cours de la présente session, la tactique a changé : la majorité sénatoriale utilise la méthode des amendements de suppression, et la plupart des textes sont vidés de leur substance et de leur signification, tant et si bien que le Sénat n'apporte plus, sur la plupart des textes dont il est saisi, son expérience législative, qui a été grande en certains domaines et en de nombreuses occasions. En agissant ainsi, la majorité sénatoriale porte, qu'elle le veuille ou non, une atteinte au renom du Sénat.

Une fois de plus, la majorité de notre assemblée refuse le dialogue avec le Gouvernement sur le premier projet de loi relatif au IX^e Plan. Elle va supprimer l'article unique, montrant ainsi une nouvelle fois son opposition systématique à toute initiative gouvernementale, comme si les textes soumis à notre examen n'étaient pas à la mesure de l'ampleur des mutations qui s'opèrent chaque jour sous nos yeux, comme si le texte émanant de l'Assemblée nationale n'était pas à la hauteur de la tâche à accomplir.

D'ailleurs, depuis le début de l'actuel septennat, la majorité sénatoriale a choisi de critiquer non pas l'essentiel d'une politique, mais, simplifiant son discours et le fondant sur sa propre logique, elle fait tout pour nier les efforts du Gouvernement, bien sûr, pour caricaturer les modifications intervenues, pour passer sous silence les résultats acquis. Tout se passe comme si, depuis deux ans, la situation s'était aggravée, aggravation dont seul le Gouvernement serait responsable, ce qui est faux. (*Mouvements divers.*)

J'ai écouté au cours de ce débat vos critiques. Vous avez oublié de noter que nous nous étions attaqués à l'essentiel, notamment pour recomposer le tissu industriel et pour redonner une ambition et des moyens à une industrie que nous avons trouvée bien mal en point. L'appareil de notre industrie n'a-t-il pas vieilli ? L'investissement productif ne s'est-il pas tari depuis le début de la crise en 1974 ?

Avant le 10 mai, n'avait-il pas été question d'un « redéploiement industriel », redéploiement qui n'apporta aucun changement notable et n'eut aucun résultat ?

Votre critique veut ignorer qu'une des particularités françaises réside dans l'importance de la pénétration étrangère dans notre marché industriel, d'où découle la croissance des importations, des déficits, de l'endettement.

A la vérité, vous refusez de prendre en considération les handicaps de notre économie et, lorsque vient en discussion le premier texte de loi adopté par les députés, vous refusez de discuter l'article unique. En somme, vous refusez de définir les objectifs essentiels du développement économique, social et culturel pour les années 1984 à 1988.

Vous refusez d'assurer l'autorité de la France dans le monde pour que notre pays puisse affirmer son rôle international et mener à bien son projet de développement.

Vous refusez de préparer les jeunes à leur avenir par un effort exceptionnel de formation.

Vous refusez de lutter contre les inégalités : la responsabilité de tous les acteurs économiques et sociaux, la modernisation de l'appareil productif, l'effort massif de recherche et d'innovation technique, qui sont les armes du défi économique pour les prochaines années. En rappelant cela, je réponds à tous vos arguments.

Vous ne voulez pas participer au redressement extérieur, qui est la première condition de la réussite du IX^e Plan.

Il vous était également proposé de nouveaux objectifs, par la lettre rectificative au projet de loi voté par les députés, portant essentiellement sur le commerce extérieur, l'investissement, la croissance, l'inflation et le chômage, objectifs que vous rejetez également.

En somme, comme l'a demandé la commission des affaires économiques, le Sénat va rejeter le projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan.

En vérité, vous refusez, à l'occasion de la discussion de la première loi du IX^e Plan, de jeter un regard lucide sur les forces et les faiblesses de notre pays, sur la modernisation de l'économie française, sur une nouvelle croissance, créatrice d'emplois, sur l'équilibre des échanges extérieurs, sur la solidarité.

Nous dénonçons et condamnons une telle décision, qui place la Haute Assemblée hors des actions permettant de libérer l'activité économique de la seule loi du marché mondial.

Par le vote que vous allez émettre, vous refusez de donner à la France les moyens qui lui permettront de développer une plus grande autonomie dans ses choix économiques et sociaux.

Vous refusez, enfin, les quatre domaines privilégiés que constituent dans ce plan les champs nouveaux de la solidarité : promouvoir des solutions structurelles au problème de l'emploi, encourager de nouveaux comportements dans la répartition du progrès social, imprimer une nouvelle dynamique au système éducatif et à la vie culturelle, enfin, encourager les modalités d'organisation de nouveaux rapports sociaux.

Nous ne pouvons que condamner votre attitude et, compte tenu du fait que vous refusez tout ce qui peut apporter de nouvelles relations de solidarité entre les diverses catégories de la nation, nous nous permettons de porter votre décision à la connaissance de tous les organismes intéressés par le Plan. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous m'avez répondu. Notre désaccord subsiste totalement. L'avenir nous départagera. J'estime que c'est clair et loyal.

Je m'étonne — qu'il me permette de le lui dire amicalement — des propos que vient de tenir M. Méric où je vois une certaine menace pour les formations politiques, que nous représentons les uns et les autres, qui ne partagent pas son point de vue. Ne pas être d'accord avec le Gouvernement, avec un projet qu'il présente, je le répète, c'est clair et loyal et c'est exactement ce que la majorité d'aujourd'hui a fait pendant de si longues années quand elle était dans l'opposition. C'est cela, la loyauté.

M. André Méric. Nous ne déposons pas sans arrêt des questions préalables !

M. Geoffroy de Montalembert. C'est cela, la vraie politique. Dès lors, je ne peux que répéter ce que j'ai eu l'honneur de dire à cette tribune cet après-midi : le groupe du R. P. R., unanime, votera l'amendement de la commission. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais je dois dire à mon excellent collègue et ami M. André Méric que j'ai été très choqué par ses propos.

Nous étions parvenus aux explications de vote. Il a demandé la parole. J'ai cru qu'il allait expliquer le vote du groupe socialiste — cela me semblait tout naturel — et indiquer les motifs pour lesquels son groupe allait voter contre cet amendement, ce qui est bien son droit. Mais, au lieu d'une explication de vote, nous avons entendu, nous avons subi une diatribe qui rompt avec le caractère d'extrême courtoisie qui est toujours de règle dans notre assemblée.

Messieurs, allons-nous nous mettre à nous reprocher nos votes ? Je ne crois pas, pour ma part, avoir jamais reproché à un collègue de voter comme il croyait devoir le faire en son âme et conscience. Il est difficile, messieurs, de remplir un mandat parlementaire. Souvenez-vous de l'explication de vote de M. le président Edgar Faure. Il nous a fait partager le cas de conscience qui était le sien, nous démontrant les motifs pour lesquels, en définitive, il allait voter contre l'amendement de la commission et j'ai pris grand intérêt à l'écouter.

L'autre jour, contrairement à d'autres, j'ai voté la loi de programmation militaire parce que je la trouvais bonne. Personne ne s'est avisé dans la majorité, où j'ai sans doute été un des très rares à la voter, de m'en faire reproche. Personne ne s'est avisé non plus de m'en féliciter, monsieur le président Méric. J'ai agi en mon âme et conscience, comme je l'ai cru. Ce que je ne comprends pas, c'est que certains d'entre nous cherchent à faire régner ici un climat qui serait parfaitement

insupportable. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Je ne crains pas de le dire.

Je n'ai jamais — moi qui ai vécu dans l'opposition de 1961 à 1972 à vos côtés (*L'orateur s'adresse aux sénateurs socialistes*) — à cette époque fait reproche à qui que ce soit de voter différemment de nous. Je ne me suis jamais félicité que d'autres votent comme moi.

D'ailleurs, les interpellations de collègue à collègue sont interdites par le règlement. *A fortiori* les interpellations d'un collègue à une majorité de l'Assemblée. Voilà une chose qui me choque infiniment.

Qu'on me pardonne — et M. André Méric sait l'amitié que je lui porte — mais je voudrais, je vous en supplie, que le Sénat essaie de revenir au calme qui doit être le sien. M. de Montalembert vient de nous donner une leçon de parlementarisme.

Si, ici, nous devons commencer à nous reprocher des opinions qui sont les nôtres, que ce soit ici vers ceux-là, ou ceux-là vers ici, l'atmosphère deviendra parfaitement intenable. Je dirai plus, l'exercice de nos mandats se compliquera dans des conditions qui seront absolument inacceptables! Réservons cela aux assemblées qui se laissent aller à la passion du moment; et que ce comportement ne gagne pas une assemblée comme la nôtre où, le renouvellement étant triennal, les élus sont habitués à travailler ensemble, à respecter l'opinion des autres et à la tolérer!

Je suis peut-être loin du sujet. Je vais me taire, monsieur le président, mais je voudrais dire qu'une explication de vote consiste à exprimer la manière dont on va voter et non à faire des reproches véhéments et injustes. Nous ne vous en avons jamais fait et Dieu sait pourtant combien vous avez été systématiques pendant longtemps!

Enfin, franchement, tolérons-nous les uns les autres, respectons-nous et ne songeons pas à nous jeter à la tête les décisions qu'en conscience nous sommes amenés à prendre pour l'exercice du mandat qui nous a été confié. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.R.E.I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 170:

Nombre des votants	300
Nombre des suffrages exprimés	300
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	151
Pour l'adoption	196
Contre	104

Le Sénat a adopté.

L'article unique du projet de loi étant supprimé, les amendements n° 2, 3, 4 et 5 deviennent sans objet et l'ensemble du projet de loi est rejeté.

— 13 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Monsieur le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le texte que nous venons de rejeter.

Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des affaires économiques et du Plan a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire:

Titulaires: MM. Michel Chauty, Bernard Barbier, Raymond Dumont, Yves Le Cozannet, Georges Lombard, Pierre Louvot et Pierre Noé.

Suppléants: MM. Georges Mouly, Marcel Lucotte, Jacques Mossion, René Regnault, Jacques Braconnier, Louis Minetti et Michel Rigou.

— 14 —

DEPOT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. Dominique Taddei, député, président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, en application de l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, le rapport établi par cette commission sur les opérations de l'année 1982.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 15 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 452, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 453, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 456, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

— 16 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1981.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 446 et distribué.

J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 447 et distribué.

J'ai reçu de M. Daniel Hoeffel, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 448 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Chérioux, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la démocratisation du secteur public.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 449 et distribué.

J'ai reçu de M. Roger Romani, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 450 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Bécam, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réglementer les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 451 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Pasqua, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 454 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Louvot un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (n° 444, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 455 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Girod, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à compléter la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 457 et distribué.

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 29 juin 1983 :

— A seize heures :

1. — Dépôt du rapport établi par la cour des comptes au cours de la présente année.

2. — Discussion en nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. [N° 445 (1982-1983) ; M. Jacques Mossion, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

Le soir.

3. — Eventuellement, discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

4. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle [n° 447 (1982-1983) ; M. Maurice Blin, rapporteur général, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

5. — Discussion en nouvelle lecture du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture portant règlement définitif du budget de 1981. (M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

6. — Discussion en nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture sur l'Exposition universelle de 1989. (M. Roger Romani, rapporteur de la commission spéciale.)

7. — Eventuellement, discussion en nouvelle lecture du projet de loi portant droits et obligations des fonctionnaires.

Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le jeudi 23 juin 1983, par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à toutes les discussions de projets et propositions de loi prévues jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 29 juin 1983 à une heure quarante.)

Le Directeur adjoint
du service du compte rendu sténographique,
JEAN GAYOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance
du 24 juin 1983.

Page 1996, 1^{re} colonne, dans le texte de l'article 37 bis,
second alinéa, *in fine* :

Au lieu de : « ... même s'ils sont détachés provisoirement à
l'étranger. »,

Lire : « ... même s'ils sont détachés à l'étranger à titre tem-
poraire. »

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 28 juin 1983.

SCRUTIN (N° 169)

Sur l'amendement n° 2 de la commission des affaires sociales à
l'article 1^{er} du projet de loi, adopté avec modifications par
l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification
du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité
professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nombre de votants..... 276
Suffrages exprimés..... 276
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 139

Pour 198
Contre 78

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Mme Jacqueline
Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Alphonse Arzel.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Edouard Bonnefous.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.

Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Georges Constant.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Jacques Delong.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Yves Durand.
Edgar Faure.
Charles Ferrant.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean Francou.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gavier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Bernard-Charles
Hugo (Ardèche).
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.

Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jean Madelain.
Sylvain Maillols.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier.
Pierre Merli.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Josy Moynet.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.

André Morice.
Jacques Mossion.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Charles Ornano
(Corse-du-Sud).
Paul d'Ornano
(Français établis
hors de France).
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Pierre Perrin (Isère).
Guy Petit.
Paul Pilllet.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.

Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Robert.
Victor Robin.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.

Abel Sempé.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Louis Souvet.
Pierre-Christian
Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.

Ont voté contre :

MM.
Germain Authié.
André Barroux.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
René Billères.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
René Chazelle.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.

Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.
Emile Durieux.
Léon Eeckhoutte.
Raymond Espagnac.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Maurice Janetti.
André Jouany.
Tony Larue.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin
Bastien Leccia.
France Lechenault.
Louis Longequeue.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
Pierre Matraja.
André Méric.
Gérard Minvielle.

Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Bernard Parmantier.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Jean Peyraffite.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Robert Schwint.
Frank Sersclat.
Edouard Sédani.
Georges Spénale.
Raymond Spingard.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Jean Varlet.
Marcel Vidal.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Mme Marie-Claude
Beauveau.
Mme Danielle Bidard.
Serge Boucheny.
Raymond Dumont.
Jacques Eberhard.
Gérard Ehlers.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.

Bernard-Michel
Hugo (Yvelines).
Paul Jargot.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Mme Hélène Luc.
James Martin.
René Marzin
(Yvelines).

Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Jean Ooghe.
Mme Rolande
Perlican.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Camille Vallin.
Hector Viron.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet,
qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :
(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Georges Spénale à M. Pierre Matraja.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants..... 277
Suffrages exprimés 277
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 139

Pour 198
Contre 79

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformé-
ment à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 170)

Sur l'amendement n° 1 de la commission des affaires économiques à l'article unique du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX^e Plan. (Première loi de Plan.)

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés	300
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	151
Pour	196
Contre	104

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Michel d'Aillières. Mme Jacqueline Alduy. Michel Alloncle. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajeux. René Ballayer. Bernard Barbier. Charles Beaupetit. Marc Bécam. Henri Belcour. Jean Bénard Mousseaux. Georges Berchet. Guy Besse. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Yvon Bourges. Raymond Bourguine. Philippe de Bourgoing. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Louis Calveau. Michel Caldaguès. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Marc Castex. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi-Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. Henri Collard. François Collet.	Henri Collette. Francisque Collomb. Georges Constant. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cottol. Etienne Dailly. Marcel Daunay. Jacques Delong. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. François Dubanchet. Hector Dubois. Yves Durand. Charles Ferrant. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Philippe François. Jean Francou. Lucien Gautier. Jacques Ganton. Alfred Gérin. Michel Giraud (Val-de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Paul Girod (Aisne). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Mme Brigitte Gros. Paul Guillard. Paul Guillaumot. Jacques Habert. Marcel Henry. Rémi Herment. Daniel Hoeffel. Bernard-Charles Hugo (Ardèche). René Jager. Pierre Jeambrun. Louis Jung. Paul Kauss. Pierre Lacour. Christian de La Malène. Jacques Larché. Bernard Laurent. Guy de La Verpillière. Louis Lazuech. Henri Le Breton. Jean Lecanuët.	Yves Le Cozannet. Modeste Legouez. Bernard Legrand (Loire-Atlantique). Jean-François Le Grand (Manche). Edouard Le Jeune (Finistère). Max Lejeune (Somme). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Jean Madelain. Sylvain Maillols. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice-Bokanowski. Jacques Ménard. Jean Mercier. Pierre Merli. Daniel Millaud. Michel Miroudot. René Monory. Claude Mont. Geoffroy de Montalbert. Roger Moreau. André Morice. Jacques Mossion. Georges Mouly. Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Paul d'Ornano (Français établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sosefo Makape Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Pierre Perrin (Isère).
Guy Petit.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.

Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.

Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Trelle.
Raoul Vadepié.
Jacques Valade.
Edmond Vallin.
Pierre Vallon.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM. Germain Authlé. André Barroux. Pierre Bastié. Gilbert Baumet. Mme Marie-Claude Beaudreau. Gilbert Belin. Jean Béranger. Noël Berrier. Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard. René Billères. Marc Bœuf. Stéphane Bonduel. Charles Bonifay. Serge Boucheny. Louis Brives. Henri Caillaud. Jacques Carat. Michel Charasse. René Chazelle. William Chervy. Félix Ciccolini. Roland Courteau. Georges Dagonia. Michel Darras. Marcel Debarge. Gérard Delfau. Lucien Delmas. Bernard Desbrière. Emile Didier. Michel Dreyfus-Schmidt. Henri Duffaut. Raymond Dumont. Emile Durieux. Jacques Eberhard.	Léon Eeckhoutte. Gérard Ehlers. Raymond Espagnac. Jules Faigt. Edgar Faure. Claude Fuzier. Pierre Gamboa. Jean Garcia. Marcel Gargar. Gérard Gaud. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Mme Cécile Goldet. Roland Grimaldi. Robert Guillaume. Bernard-Michel Hugo (Yvelines). Maurice Janetti. Paul Jargot. André Jouany. Tony Larue. Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin. Bastien Leccia. France Lechenault. Charles Lederman. Fernand Lefort. Louis Longueue. Mme Hélène Luc. Philippe Madrelle. Michel Manet. James Marson. René Martin (Yvelines). Pierre Matraja. André Méric. Mme Monique Midy.	Louis Minetti. Gérard Minvielle. Josy Moinet. Michel Moreigne. Pierre Noé. Jean Ooghe. Bernard Parmantier. Mme Rolande Perlican. Louis Perrelin (Val-d'Oise). Hubert Peyou. Jean Peyrafitte. Maurice Pic. Marc Plantegenest. Robert Pontillon. Mlle Irma Rapuzzi. René Regnault. Michel Rigou. Roger Rinchet. Marcel Rosette. Gérard Roujas. André Rouvière. Guy Schmaus. Robert Schwint. Franck Sérusclat. Edouard Soldani. Georges Spénale. Raymond Spingard. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Raymond Tarcy. Fernand Tardy. Camille Vallin. Jean Varlet. Marcel Vidal. Hector Viron.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Georges Spénale à M. Pierre Matraja.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Le Numéro : 2,15 F.